

**UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE - PARIS III
UNIVERSIDAD AUTONOMA DE BARCELONA**

ED 120 Littérature française et comparée
EA 4400 Écritures de la modernité, littérature et sciences
humaines

*Departamento de Filología Española
Doctorado en Teoría de la literatura y literatura comparada*

Thèse de doctorat en cotutelle
internationale en Littérature et civilisation
françaises

*Tesis doctoral en cotutela internacional en
Literatura y civilización francesas*

Romuald BERTY

**LES DISCOURS DE LA F(F)RANCOPHONIE AU XXI^E
SIECLE : ENJEUX CULTURELS, IDEOLOGIQUES ET
POLITIQUES**

***LOS DISCURSOS DE LA F(F)RANCOFONÍA EN EL SIGLO
XXI : CUESTIONES CULTURALES, IDEOLÓGICAS Y
POLITICAS***

Thèse dirigée par / *Tesis dirigida por*
Mar GARCÍA LÓPEZ / Xavier GARNIER

Soutenue le 23 juin 2014
Defendida el 23 de junio de 2014

Jury / Tribunal :

Mme. Odile CAZENAVE, Professeur. (*Boston University*)
M. Papa Samba DIOP, Professeur. (*Université Paris Est*)
M. Xavier GARNIER, Professeur. (*Université Sorbonne Nouvelle - Paris III*)
Mme. Josefina BUENO ALONSO, MCF. (*Universitat d'Alacant*)
Mme. Mar GARCÍA LÓPEZ, MCF. (*Universitat Autònoma de Barcelona*)
M. Landry Wilfrid MIAMPIKA MOUNDELE, MCF. (*Universidad de Alcalá*)

**LES DISCOURS DE LA F(F)RANCOPHONIE
AU XXI^e SIECLE :
ENJEUX CULTURELS, IDEOLOGIQUES
ET POLITIQUES**

***LOS DISCURSOS DE LA F(F)RANCOFONÍA
EN EL SIGLO XXI :
CUESTIONES CULTURALES,
IDEOLÓGICAS Y POLÍTICAS***

Romuald BERTY

Auteur / Autor :

Romuald BERTY

Directeurs de thèse / Directores de tesis :

Prof. Mar GARCÍA LÓPEZ

Prof. Xavier GARNIER

Résumé

Cette thèse porte sur les discours *de* et *sur* la francophonie au XXI^e siècle, à un moment où l'argumentaire de la Francophonie officielle reposant sur le modèle républicain français et les valeurs qui lui sont associées est contraint de se renouveler, dans un contexte de tiraillement des identités culturelles entre la mondialisation et l'ethnisation. Nous proposons de désigner par l'expression : *f(F)rancophonie*, le tissage de liens problématiques, contradictoires et source de violence symbolique, entre la *francophonie*, en tant qu'ensemble de locuteurs, et la *Francophonie* institutionnelle. Les discours de la *f(F)rancophonie* révèlent l'existence d'une manipulation politique de la langue et de la culture s'appuyant sur différents modèles idéologiques de société. L'approche pluridisciplinaire de notre étude permet de mettre au jour, notamment grâce aux outils théoriques de l'analyse du discours et de la pensée postcoloniale, l'alimentation problématique de l'impérialisme culturel à l'œuvre dans la construction de la politique d'influence française (*soft power*). En effet, le dispositif institutionnel franco-centré offre une force pragmatique à la stratégie discursive de la Francophonie et à sa rhétorique de lutte, de rayonnement et d'universalisme contre l'anti-modèle anglo-américain. Le nouveau paradigme de la diversité culturelle peine parfois à masquer la conception d'une langue française porteuse de l'universalisation d'une culture et d'une identité nationale. L'observation de la langue et de la littérature au prisme des institutions permet d'éclairer les discours de la *f(F)rancophonie* littéraire dans lesquels l'écrivain francophone semble souvent contraint de composer avec l'héritage colonial d'une langue française auréolée de prestige. Enfin, notre analyse de la théorie et des études littéraires francophones interroge les postures d'écrivains face à l'interrelation du centre français et de ses périphéries.

Mots clés : *f(F)rancophonie, universalisme, soft power, diversité culturelle, études francophones, discours.*

Abstract

The doctoral thesis carried out is based on francophonie discourse in the XXIth century, both *from* and *about* francophonie. This is a period in which official Francophonie arguments are based on the French republican model, as well as the values associated with it, which is obliged to renew itself within the present context whereby cultural identities are torn between globalisation and ethnicisation. For the purposes of the present research the term *f(F)rancophonie* shall be defined as the weaving of problematic and contradictory links, which are sources of symbolic violence, between *francophonie*, in terms of speakers as a whole, and institutional *Francophonie*. *f(F)rancophonie* discourse reveals the existence of political manipulation of language and culture through different ideological models of society. The multidisciplinary approach of the present investigation has enabled the updating of the problematical extension of cultural imperialism at work in the construction of French influence policy (soft power), notably thanks to discourse analysis and postcolonial thought theoretical tools. Indeed the francocentered institutional system provides pragmatic power to the Francophonie discursive strategy and to its rhetoric of struggle, influence and universalism against the anglo-american anti-model. At times the new cultural-diversity paradigm struggles to conceal the conception of a French language which is the bearer of universalisation of one single cultural and national identity. The comment of language and literature through institutions sheds light on literary *f(F)rancophonie* discourse within which the francophone writer often appears obliged to compose with the colonial heritage of the French language which is haloed with prestige. Lastly the present analysis of francophone literary theories and studies examines the positions of writers in view of the interrelation between the French center and its peripheries.

Keywords : f(F)rancophonie, universalism, soft power, cultural diversity, francophone studies, discourse.

À Diana, ma famille et mes proches

A la memoria de Edgar Camilo Papamija Urbano (1987-2012)

Remerciements

Je tiens d'abord à remercier chaleureusement mes deux directeurs de thèse, Mar García López et Xavier Garnier, pour leur inaltérable confiance en mon travail, leur soutien inconditionnel et la qualité de leur encadrement tout au long de ces années.

Je remercie également de tout cœur ma famille pour m'avoir toujours procuré le réconfort affectif et matériel ainsi que tous les encouragements qui m'ont permis d'aller de l'avant. À Diana et mes proches, merci pour la chaleur de votre présence à mes côtés et pour votre accueil lors de mes nombreux déplacements. Tous mes remerciements à mes amies Lola Butez et Suzanne Dumouchel pour avoir pris la peine de relire mon manuscrit.

Je souhaite exprimer toute ma gratitude envers l'équipe de l'école doctorale ED 120 de l'Université Sorbonne Nouvelle Paris III, et du *Departamento de Filología Española* de l'*Universidad Autónoma de Barcelona* pour leur collaboration qui m'a permis de réaliser mon doctorat en cotutelle internationale. Plus particulièrement, je remercie les responsables respectifs des écoles doctorales, M. Jean-Yves Guérin et M. Enric Sullà i Àlvarez, pour leur soutien. J'adresse aussi toute ma reconnaissance aux personnes ayant facilité le bon déroulement de mes recherches ainsi que ma participation à des rencontres et à des publications scientifiques.

Enfin, je présente mes plus sincères remerciements aux membres de mon jury de soutenance qui m'honorent de leur participation.

À vous tous, j'espère donc modestement que les efforts investis dans la réalisation de ce travail puissent contribuer à vous remercier.

Sommaire

PRELIMINAIRES	5
INTRODUCTION	23
PARTIE I. DE LA POLITIQUE A L'IDENTITE CULTURELLE DANS LES DISCOURS DE LA F(F)RANCOPHONIE	53
CHAPITRE 1. STRATEGIE, INSTITUTIONS ET ARGUMENTS FRANCOPHONES	54
1.1. <i>Le dispositif institutionnel de la Francophonie</i>	54
1.2. <i>Diplomatie culturelle et soft power français</i>	72
1.3. <i>L'argumentaire conventionnel francophone</i>	87
CHAPITRE 2. VALEURS ET IDENTITE CULTURELLE DANS LES DISCOURS DE LA F(F)RANCOPHONIE	105
2.1. <i>Un lyrisme francophone persuasif</i>	105
2.2. <i>Langue, nation et communauté francophone</i>	120
2.3. <i>Universalisme et universalisation francophones</i>	139
2.4. <i>La diversité culturelle ou la panacée francophone</i>	163
Conclusion de la première partie	191
PARTIE II. LANGUE, LITTERATURE ET INSTITUTIONS DANS LES DISCOURS DE LA F(F)RANCOPHONIE	193
CHAPITRE 1. LES DISCOURS DE LA F(F)RANCOPHONIE LITTERAIRE : PROBLEMATIQUES DE LA LANGUE ET DE LA LITTERATURE	197
1.1. <i>La construction monolingue du français</i>	199
1.2. <i>L'écrit et le plurilinguisme postcolonial</i>	211
1.3. <i>Le bilinguisme impossible ou le monolinguisme de l'autre</i>	221
1.4. <i>La revanche par la langue</i>	230
1.5. <i>Le travail sur la langue</i>	241
CHAPITRE 2. LA F(F)RANCOPHONIE LITTERAIRE : ETUDES ET INSTITUTIONS FRANCOPHONES	259
2.1. <i>Définitions problématiques</i>	259
2.2. <i>Réflexions sur l'histoire et la francophonie littéraire</i>	272
2.3. <i>Modèles littéraires et enjeux francophones</i>	290
2.4. <i>Au-delà du paradigme du champ</i>	305
2.5. <i>Postures et piège exotique</i>	318
Conclusion de la deuxième partie	333
CONCLUSION GENERALE	335
Bibliographie	349
Index	393
Résumé	401
<i>Abstract</i>	402

Table des matières

Résumé	5
<i>Abstract</i>	7
Dédicace	9
Remerciements	11
Sommaire	13
Table des matières	15
INTRODUCTION	23
<i>Les enjeux culturels, idéologiques et politiques</i>	28
<i>Les discours de la f(F)rancophonie</i>	33
<i>Les outils théoriques et la relation à autrui</i>	40
<i>Une perspective d'étude démonstrative</i>	45
PARTIE I. DE LA POLITIQUE A L'IDENTITE CULTURELLE DANS LES DISCOURS DE LA F(F)RANCOPHONIE	53
CHAPITRE 1. STRATEGIE, INSTITUTIONS ET ARGUMENTS FRANCOPHONES	54
1.1. <i>Le dispositif institutionnel de la Francophonie</i>	54
1.1.1. La généalogie institutionnelle de la Francophonie	55
1.1.2. Une structure politiquement et économiquement franco-centrée	58
1.1.3. L'importance géopolitique des politiques linguistiques	64
1.1.4. Institution scolaire et francophonie	67

1.2. <i>Diplomatie culturelle et soft power français</i>	72
1.2.1. Le poids du passé colonial et l'accusation de néo-colonialisme	73
1.2.2. L'enjeu politique et stratégique du <i>soft power</i> français dans la mondialisation	80
1.3. <i>L'argumentaire conventionnel francophone</i>	87
1.3.1. La « proto-francodoxie » de François Provenzano	87
1.3.2. L'argumentaire francodoxe ou le raisonnement causal	90
1.3.3. L'anti-américanisme francophone	92
1.3.4. Les conséquences de l'argumentaire conventionnel francophone	99
CHAPITRE 2. VALEURS ET IDENTITE CULTURELLE DANS LES DISCOURS DE LA F(F)RANCOPHONIE	105
2.1. <i>Un lyrisme francophone persuasif</i>	105
2.1.1. La métaphore de la langue comme trésor au service de la rhétorique francophone	106
2.1.2. Le rayonnement d'une langue nationale d'exception	112
2.2. <i>Langue, nation et communauté francophone</i>	120
2.2.1. Vers une nation francophone	120
2.2.2. République et colonie	128
2.2.3. Du combat à la concurrence	133
2.3. <i>Universalisme et universalisation francophone s</i>	139
2.3.1. Valeurs et idéologie universaliste	140
2.3.2. La langue française, langage de l'universel	146
2.3.3. L'identité francophone universalisante	149
2.3.4. Objections au modèle culturel universaliste	155

2.4. <i>La diversité culturelle ou la panacée francophone</i>	163
2.4.1. La diversité culturelle comme stratégie discursive de la Francophonie au XXI ^e siècle	164
2.4.2. Théorie postcoloniale et f(F)rancophonie	171
2.4.3. Mondialisation de la culture, influence nationale et diversité	180
2.4.4. Vers le <i>glocalisme</i> francophone	185
Conclusion de la première partie	191

PARTIE II. LANGUE, LITTÉRATURE ET INSTITUTIONS DANS LES DISCOURS DE LA F(F)RANCOPHONIE 193

CHAPITRE 1. LES DISCOURS DE LA F(F)RANCOPHONIE LITTÉRAIRE : PROBLÉMATIQUES DE LA LANGUE ET DE LA LITTÉRATURE 197

1.1. <i>La construction monolingue du français</i>	199
1.1.1. Le monolinguisme français	199
1.1.2. Le moment vernaculaire	203
1.1.3. La révolution lexicographique	207
1.2. <i>L'écrit et le plurilinguisme postcolonial</i>	211
1.2.1. Le moment de décolonisation	211
1.2.2. La question de l'écrit	214
1.2.3. Le plurilinguisme postcolonial	218
1.3. <i>Le bilinguisme impossible ou le monolinguisme de l'autre</i>	221
1.3.1. La prothèse d'origine	221
1.3.2. L'héritage maudit	226

1.4.	<i>La revanche par la langue</i>	230
1.4.1.	Le combat pour la langue et le risque de nationalisme	230
1.4.2.	La conscience de la langue	235
1.5.	<i>Le travail sur la langue</i>	241
1.5.1.	L'ébranlement de la langue	245
1.5.2.	Une autre <i>revanche</i> sur la langue	248
1.5.3.	Littérature mineure ou minoration de la littérature	251
1.5.4.	Vers l'écriture locale et la traduction	253
 CHAPITRE 2. LA F(F)RANCOPHONIE LITTÉRAIRE : ETUDES ET INSTITUTIONS FRANCOPHONES		 259
2.1.	<i>Définitions problématiques</i>	259
2.1.1.	Catégorisation des discours et discours catégorisant	260
2.1.2.	Conséquences des segmentations	266
2.2.	<i>Réflexions sur l'histoire et la francophonie littéraire</i>	272
2.2.1.	Une historiographie franco-centrée	273
2.2.2.	Le dénominateur commun de la protestation	278
2.2.3.	La périodisation littéraire francophone	285
2.3.	<i>Modèles littéraires et enjeux francophones</i>	290
2.3.1.	Le champ littéraire : du centre aux périphéries	292
2.3.2.	Le système littéraire francophone	300
2.3.3.	Inadaptations du concept de champ littéraire	304

2.4. <i>Au-delà du paradigme du champ</i>	305
2.4.1. Espaces littéraires	306
2.4.2. Réseaux littéraires francophones	308
2.4.3. La complémentarité avec les modèles pragmatiques	315
2.5. <i>Postures et piège exotique</i>	318
2.5.1. Postures collectives de rejet de la Francophonie	318
2.5.1.1. Pour une littérature–monde en français	318
2.5.1.2. Qui fait la France ?	325
2.5.2. L'exotisme littéraire francophone	327
Conclusion de la deuxième partie	333
CONCLUSION GENERALE	335
<i>Vers un universalisme critique</i>	342
Bibliographie	349
Index	393
Résumé	401
<i>Abstract</i>	402

« *Der Kampfplatz dieser endlosen Streitigkeiten heisst nun Metaphysik.* »

[Le champ de bataille où se livrent ces combats sans fin, voilà ce qu'on nomme la *Métaphysique*.]

KANT Immanuel. *Kritik der reinen Vernunft*. (1970 (1781), 6).

« [...] *culture is a sort of theater where various political and ideological causes engage one another. Far from being a placid realm of Apollinian gentility, culture can even be a battleground on which causes expose themselves to the light of day and contend with one another* [...]. »

[[...] la culture est une sorte de théâtre où diverses causes politiques et idéologiques s'apostrophent. Loin d'être un monde apollinien d'harmonieuse sérénité, elle peut se muer en champ clos où ces causes vont s'afficher tout à fait clairement et se battre [...].]

SAID Edward. *Culture and Imperialism*. (1994, 14).

Introduction

Mon parcours universitaire en lettres et sciences humaines entre la France et l'Espagne m'a conduit à m'intéresser aux questions francophones dès mes travaux de recherche de master. Par ailleurs, mon expérience professionnelle dans les réseaux éducatifs, culturels et universitaires de la francophonie en Espagne a attiré ma curiosité intellectuelle vers ces réalités francophones et, *a posteriori*, vers les discours qui les entourent.

Dès que le mot *francophonie* est lancé, une foule de questions de différentes natures assiègent notre esprit. Une des premières interrogations porte sur le choix même du terme et le bien-fondé de son emploi. La terminologie revêt une importance particulière dans la détermination des enjeux culturels, idéologiques et politiques de notre sujet. Or le terme *francophonie* se caractérise tout d'abord par un double statut polysémique. D'une part, la *francophonie* peut désigner un ensemble de locuteurs, d'institutions, d'organisations et d'associations internationales, d'établissements français à l'étranger, ou encore un ensemble de littératures. D'autre part, et en fonction souvent de ces différents usages et du lieu d'énonciation où se situent les locuteurs, ces derniers associent un certain nombre d'enjeux idéologiques et politiques au terme *francophonie* qu'il n'est pas toujours aisé d'élucider. Néanmoins, malgré, ou plutôt devrions-nous dire à cause de, cette importante dispersion sémantique il est urgent d'examiner les discours *de* et *sur* la francophonie à un moment où le modèle républicain français et les valeurs qui lui sont associées est fortement questionné dans un monde assiégé à la fois par le sceau irréprouvable de la mondialisation et par l'exacerbation croissante des identités locales (« ethnicisation »).

Le récit conventionnel des origines de la francophonie attribue l'apparition du terme au géographe français Onésime Reclus (1837-1916), dans son ouvrage *France, Algérie et colonies* (1880). La francophonie dans son sens

réclusien est assimilée à « [...] un ensemble ou une partie du monde francophone », alors que les francophones sont « les habitants de langue française d'entités nationales ou régionales où le français n'est pas langue unique. » (Moura : 1999,1). Le terme de francophonie entre dans le dictionnaire en 1930 mais demeure peu utilisé avant la Seconde Guerre mondiale (Barrat : 2004). Historiquement donc, la francophonie possède d'abord un sens géographique et linguistique. Cette référence à l'origine du mot au XIX^e siècle nous rappelle que le géographe Onésime Reclus est un représentant de la littérature coloniale française qui s'attache à dresser l'inventaire et les perspectives d'expansion de l'influence linguistique et culturelle française dans le monde. Il inclut ainsi parmi les francophones : « tous ceux qui sont ou semblent être destinés à rester ou à devenir participants de notre langue » (Dereumaux : 2008, 30).

Dans l'usage contemporain, la francophonie (avec un *f* minuscule) désigne l'ensemble des locuteurs de langue française. Comme le précise Michel Tétu : « La francophonie, avec un petit *f*, désigne généralement l'ensemble des peuples ou des groupes de locuteurs qui utilisent partiellement ou entièrement la langue française dans leur vie quotidienne ou dans leurs communications. » (Tétu : 1997, 14). La dimension linguistique prime ici mais ignore du même coup la complexité et l'instabilité de la géographie francophone qui a pourtant des conséquences sur l'histoire, la place et le statut de la langue française dans des communautés réparties sur les cinq continents. En effet, la francophonie recouvre :

« [...] une diversité géographique pluriculturelle organisée par rapport à un fait linguistique : à la fois l'ensemble de régions (à part la France) où existent des locuteurs de langue première. Dans ces différentes zones, des aspects politico-institutionnels sous-tendent une situation linguistique d'autant plus complexe et mouvante, qu'elle se caractérise par la coexistence de plusieurs langues, autochtones et europhones. » (Moura : 1999, 2)

Le refus ou la prise en compte partielle de cette complexité propre à la francophonie favorise, grâce à l'utilisation d'ambivalences mal éclairées,

l'émergence d'un lyrisme francophone caractérisé par des argumentations caduques.¹ Que l'on utilise le singulier ou le pluriel, la francophonie, avec un *f* minuscule, est définie par le plus grand dénominateur commun : la langue française. Pourtant, il paraît indispensable de distinguer, à l'intérieur de cet ensemble, les situations où la francophonie possède un caractère postcolonial de celles où elle est atavique. Dominique Combe reprend la distinction opérée par Édouard Glissant afin de cerner la pluralité des francophonies :

« Les francophonies coloniales (ou postcoloniales) résultent d'une exportation ou d'une "dispersion" du français vers les Antilles, l'Afrique, le Proche-Orient, l'océan Indien, le Pacifique, et se distinguent des francophonies "ataviques" (Glissant), qui correspondent aux lieux de la naissance et du développement de la langue française en Europe : France, Wallonie-Bruxelles et Luxembourg, Suisse romande, Val d'Aoste. » (Combe : 2010, 8)

Paradoxalement, les locuteurs ou écrivains français sont parfois exclus du champ de cette dénomination francophone, ou bien bénéficient d'un statut symbolique supérieur, comparable à celui qui différencie l'authentique de la copie, le maître de l'élève ou le centre des périphéries. Cette appellation semble doublement problématique puisqu'elle tend à attribuer une culture francophone commune aux populations et aux cultures discordantes d'une aire linguistique héritée de l'histoire coloniale, dont on exclut *a priori* les anciens colonisateurs. La francophonie littéraire concentre, quant à elle, les enjeux culturels des discours centripètes sur la langue et la littérature, les dépendances de la production avec l'institution littéraire et les luttes idéologiques autour du choix du modèle de société.

La Francophonie (avec un *F* majuscule) qualifie l'ensemble des institutions dont nous observerons le rôle dans l'élaboration d'une politique de la langue et de la culture qui sert les intérêts de la France, laquelle, en finançant en partie ces organisations s'assure une politique d'influence dans le monde. La définition de Francophonie ici retenue est celle promue par l'Organisation

¹ Nous renvoyons ici au chapitre 2 de la première partie.

Internationale de la Francophonie (OIF)² au XXI^e siècle, en tant que : « [...] dispositif institutionnel qui organise les relations politiques et de coopération entre les États et gouvernements de l'OIF, ayant en partage l'usage de la langue française et le respect des valeurs universelles. » (OIF : 2010). Cette définition de la Francophonie est à la fois institutionnelle, linguistique et morale puisqu'elle présente d'emblée la Francophonie comme un ensemble d'institutions organisées autour d'une langue et d'un ensemble de valeurs. Le suffixe *-phonie* caractérise l'usage d'une langue, mais ce sont les aspects politiques (« qui organise les relations politiques ») et moraux (« respect des valeurs universelles ») qui priment et relèguent, à première vue, la question de la langue à une caractéristique commune parmi d'autres. La Francophonie « a pour mission de donner corps à une solidarité active entre les 77 États et gouvernements qui la composent, (57 membres et 20 observateurs). » (OIF : 2011).

Dans le domaine de la Francophonie institutionnelle se pose la question de la catégorisation des pays francophones dans la mesure où l'OIF rassemble des pays qui, en théorie, partagent un certain usage de la langue française ou simplement l'identification à des valeurs communes. Cependant, les critères fixant l'adhésions des nouveaux membres de l'OIF soulèvent parfois des interrogations, comme lors de l'adhésion du Qatar en 2012. En effet, selon un article publié dans le journal *Le Monde*, le 6 janvier 2013, le partenariat franco-qatari serait dû au *lobbying* du Qatar auprès des pays africains, ce qui lui aurait permis de devenir, en octobre 2012, « membre associé » de l'OIF sans même passer par le statut de « membre observateur » comme le veut la coutume. Face au projet du Qatar d'ouvrir des établissements d'enseignement du français, certains s'inquiètent d'une possible ingérence des autorités qataries, notamment après la tentative de censure des programmes du lycée français *Voltaire* de Doha. De manière générale, la légitimité d'une telle adhésion est largement remise en question : « Qu'un pays peuplé de 200 000 autochtones

² L'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) est créée le 20 mars 1970 lors de la Conférence de Niamey sous le nom d'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT). Elle siège à Paris. En commémoration de cette fondation le 20 mars est la Journée internationale de la francophonie depuis 1998.

(le reste de la population, estimée à 1,5 millions d'habitants est composé d'ouvriers immigrés) certes francophiles, mais guère francophones, décroche le label de l'OIF, a fait sourire plus d'un observateur. »³ Plus récemment, Martine Jacot publie dans *Le Monde* du 23 décembre 2013 un article affirmant que le Qatar ne paie pas ses contributions à l'OIF (Jacot : 2013). Cette annonce alimente les doutes autour de la sincérité de la promotion des valeurs humanistes et du caractère avant tout linguistique et culturel de l'association des pays francophones.

Cet exemple est révélateur de la complexité et parfois de la subtilité des enjeux d'ordre divers qui sont liés au terme objet de notre étude. C'est pourquoi, et en prenant le risque d'ajouter de la complexité au foisonnement de la terminologie désignant notre objet d'étude, il nous semble qu'afin de rendre compte des tensions, si ce n'est de la bataille, à l'œuvre pour le monopole de la parole juste, nous proposons de nommer *f(F)rancophonie*, le tissage de liens problématiques, contradictoires ou source de violence symbolique, entre la *francophonie* et la *Francophonie*. La mise en commun d'une variation sémantique par le truchement de l'orthographe nous permet de présenter de façon idoine notre grille de lecture des tensions qui traversent les deux faces de cette même médaille, dont les enjeux sont à la fois d'ordre culturel, idéologique et politique.

L'hypothèse qui guide notre thèse est l'existence, dans les discours de la *f(F)rancophonie*, d'un lien intime entre la culture et la politique, en tant qu'organisation directrice de volontés, de même qu'entre la langue et la politique perçue comme la marque idéologique des discours producteurs de sens. L'objectif principal de notre étude est une mise en perspective originale des discours élaborés autour de la *f(F)rancophonie* au XXI^e siècle sans pour autant renoncer à faire appel à des textes fondateurs ou marquants dans l'histoire de cette notion controversée. Nous nous proposons également d'éclairer la question de la construction discursive de l'identité culturelle

³ Nous citons ici l'article publié dans *Le Monde* le 6 janvier 2013 intitulé : « Les ambitions francophones du petit émirat inquiètent », signé par le pseudonyme : B. Ba.. Nous renvoyons également à l'article sur le même sujet publié par Calixthe Belaya dans *Marianne*, le 11 janvier 2013, et intitulé : « Mais que fait le Qatar dans la francophonie ? ».

francophone, ainsi que les enjeux que représentent les traces idéologiques latentes à l'expression de la pensée. Il est également nécessaire de tenir compte de la force pragmatique des discours et des clivages, des failles, voire des ruptures entre les discours et les actions, entre les paroles et les comportements.

Les enjeux culturels, idéologiques et politiques

En premier lieu, les enjeux culturels des discours de la f(F)rancophonie se caractérisent par l'utilisation de la langue (élément clé et présenté comme menacé) dans la construction d'un argumentaire qui attribue des valeurs universelles intrinsèques à la langue porteuse de la civilisation française. La promotion d'une identité culturelle francophone pose problème si elle est assimilée à la diversité tout en se confondant avec la tradition française monolingue et la défense du patrimoine culturel national. Cette revendication des valeurs multiculturelles et/ou interculturelles peut-elle être exercée sans renoncer pour autant à l'héritage de l'impérialisme linguistique et culturel colonial, à ce « rayonnement » convoqué à tout bout de champ par les différents acteurs de la f(F)rancophonie ?

La littérature fait partie des enjeux culturels de ces discours et constitue, de toute évidence, un élément crucial de la géopolitique de la culture dans laquelle s'inscrit la f(F)rancophonie. La littérature occupe une place de choix dans la construction des identités nationales, qui est un préalable nécessaire à la conduite d'une géopolitique culturelle internationale. En effet, le canon littéraire, considéré comme le reflet de l'âme d'un peuple, participe à l'édification d'un patrimoine culturel national. Ceci est particulièrement vrai dans le cas de la République des Lettres, où la sacralisation de cet héritage sert de base aux discours de promotion du génie et du modèle culturel français.

C'est pourquoi, les discours d'auteurs et de critiques propres à la francophonie littéraire fournissent des éléments essentiels pour l'analyse des interactions entre l'institution et la production littéraire ; mais aussi, en sa qualité de tête visible et *médiatisable* d'un objet complexe, l'épiphénomène littéraire permet de prendre le pouls de la f(F)rancophonie. Non pas que l'espace littéraire francophone constitue un miroir officiel de celle-ci – bien que ce soit parfois le cas – mais les *postures littéraires* (Meizoz : 2007) de nombre d'auteurs francophones ouvrent la perspective d'une réponse aux discours de la Francophonie institutionnelle et de réaction face aux conséquences matérielles de la politique francophone.

En second lieu, les enjeux idéologiques des discours de la f(F)rancophonie se fondent d'abord sur un système d'idées qui va servir de corps de doctrine à l'action de la Francophonie en tant qu'acteur politique international. Plus précisément, les discours de la Francophonie institutionnelle présentant leur vision de la réalité francophone, tant dans l'interprétation de son passé que dans l'anticipation de son devenir, construisent une rhétorique qui va servir de soubassement et d'autolégitimation à leur combat. Il est possible d'établir un parallélisme entre cette poursuite de l'autolégitimation et ce que Jean-François Lyotard entendait par « métadiscours » (Lyotard : 1979, 7). En effet, le philosophe décrivait le postmoderne comme « l'incrédulité à l'égard des métarécits » qui servent à légitimer un savoir, à « légitimer ses règles du jeu » et qui autorise à tenir « sur son propre statut un discours de légitimation » (Lyotard : 1979, 7).

La nature idéologique de cette construction discursive qui va promouvoir un certain modèle de société (en conciliant avec une sincérité et une efficacité douteuses l'universalisme et la diversité culturelle), peut parfois se transformer en source de violence symbolique. Selon Pierre Bourdieu, la violence symbolique est une « [...] coercition qui ne s'institue que par l'intermédiaire de l'adhésion que le dominé ne peut manquer d'accorder au dominant (donc à la domination) lorsqu'il ne dispose, pour le penser et pour se penser ou, mieux, pour penser sa relation avec lui, que d'instruments qu'il a en commun avec lui » (Bourdieu : 1997, 245). L'adhésion du dominé à un état du

monde perçu comme allant de soi, naturalise l'exercice du pouvoir. Dans le cas de la Francophonie, la diffusion d'un argumentaire manipulant l'universalisme pour servir des intérêts nationaux peut déguiser, comme nous le montrerons, une volonté particulière de domination des habits de l'universel, et installe avec insistance l'autolégitimation du combat militant. La marque de l'idéologie dans les discours de la f(F)rancophonie est décelable à travers l'analyse du langage compris comme un système symbolique. Dans son ouvrage *Ce que parler veut dire* (1982), Pierre Bourdieu attribue à la sociologie la tâche de démanteler les opérations de construction d'objets sur lesquels la linguistique est fondée. Il refuse ainsi le modèle de Ferdinand de Saussure d'une science qui ferait du langage un acte de communication à déchiffrer dans un univers d'échanges symboliques. Le rapport au langage qu'implique le modèle saussurien serait trop intellectualiste. Il passerait sous silence l'instrumentalisation du langage dans une recherche d'action et de pouvoir (Bourdieu : 2012 (1982), 13). Sans pour autant revendiquer un travail de nature sociologique, il nous semble essentiel pour notre étude de prendre en compte cette instrumentalisation du langage, voire de l'histoire des idées, dans le but de persuader les destinataires du discours et, *in fine*, d'accroître une influence non seulement symbolique mais aussi politique.

Les enjeux politiques des discours de la f(F)rancophonie proviennent d'abord de la nature politique de l'entreprise francophone. L'article du président Léopold Sédar Senghor dans la revue *Esprit* (1962) au sein d'un numéro intitulé « Français langue vivante », présente une définition politique de la francophonie (et non plus géographique et linguistique) : « La Francophonie, c'est cet Humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des "énergies dormantes" de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire. » (Senghor : 1962, 844). Derrière la formulation poétique de la définition apparaît distinctement sa portée politique et morale. La Francophonie en tant que véhicule de la francité et de la supériorité de la civilisation française entraînerait le réveil de ceux qui jusqu'à présent sommeillaient. Xavier Deniau (haut fonctionnaire et diplomate français) reprend le sens spirituel et mystique de la définition senghorienne

pour décrire la francophonie comme : « [...] le sentiment d'appartenir à une même communauté, cette solidarité qui naît du partage de valeurs communes aux divers individus et communautés francophones. » (Deniau : 1995, 18).

La portée politique de la francophonie se manifeste bien sûr par l'initiative politique et institutionnelle de sa création, depuis les « [...] décombres du Régime colonial » français, mais aussi par le souci d'emporter l'adhésion populaire de nature sentimentale en s'appliquant à évoquer l'idée, le sentiment, l'appartenance commune francophone (Senghor : 1962, 844). En outre, la dimension politique des discours de la f(F)rancophonie est incarnée par l'instauration de programmes de promotion de la langue et de la culture française à l'échelle mondiale. La politique au sens d'organisation directrice de volontés est dédiée à l'influence linguistique et culturelle en accord avec les intérêts géostratégiques français.

La mise en rapport de la culture et de la politique est évidente lorsque certains des discours étudiés dressent une véritable politique francophone ou française de la culture. La diplomatie culturelle française intègre en son sein une politique de la langue et de la littérature qui occupe une place capitale dans les réalisations du réseau d'institutions de la Francophonie, notamment grâce aux instituts et centres culturels français et aux alliances françaises, ainsi qu'au système de bourses et de prix littéraires. À la perspective de la politique *de* la culture s'ajoute également celle de la politique *dans* la culture. En effet, la promotion d'une culture française prestigieuse appartenant au canon peut conduire à balkaniser les productions périphériques francophones reléguées dans une posture exotique qui participerait à enrichir et polir la langue française rayonnante.

Les enjeux culturels, idéologiques et politiques qui vont guider notre analyse des discours de la f(F)rancophonie sont largement transversaux et complémentaires. Par ailleurs, la matérialité des discours de la f(F)rancophonie réside à la fois dans l'influence des conditions pratiques de production, dans l'influence du contexte idéologique (et plus précisément du discours-réplique prévu), ainsi que dans la concrétisation matérielle des discours programmatiques. Non seulement les discours sont porteurs d'une vérité propre

mais nous considérons aussi qu'ils dirigent, permettent et justifient un grand nombre d'actions réelles. Même si la prise en compte des représentations et des discours autour de phénomènes aussi complexes que le pouvoir ou le modèle culturel d'une société ne se réduit pas aux traces discursives, les discours possèdent bien une matérialité. En parlant de responsabilité de l'écrivain, Jean-Paul Sartre expliquait en 1946 que nommer revient à faire exister et que l'activité littéraire est une expérience de la liberté. C'est selon lui la prose qui chosifie le mot, lui attribue son statut d'objet. La responsabilité de l'écrivain réside dans son engagement dans l'acte d'écrire, dans son rapport au langage (Sartre : 1946).

Il est particulièrement évident dans le cas de la f(F)rancophonie que les discours interfèrent avec la réalité et ont des conséquences matérielles. En effet, les discours sur la politique de la langue concernent des millions de locuteurs, ceux sur la francophonie littéraire affectent de très nombreux acteurs sur des composantes de l'identité et de l'imaginaire aussi fondamentales que la langue et la littérature, et ceux sur la diplomatie culturelle ou les modèles de société se rapportent non seulement aux démocraties occidentales (*the West*) mais aussi à l'ensemble des autres pays (qu'une géopolitique eurocentrée qualifie de : *the Rest*). Comme nous le rappelle Tzvetan Todorov : « [...] les discours sont, eux aussi, des événements, des moteurs de l'histoire, et non seulement ses représentations. » (Todorov : 2001 (1989), 14). Les discours ne représentent pas seulement les intérêts de leurs auteurs mais possèdent une dimension de vérité : « [...] Les idées ne font seules l'histoire, les forces sociales et économiques agissent elles aussi ; mais les idées ne sont pas non plus un pur effet passif. D'abord elles rendent les actes possibles ; ensuite elles permettent de les faire accepter : ce sont là après tout, des actes décisifs. » (Todorov : 2001 (1989), 14). Dès les années quatre-vingts aux États-Unis, le *New Historicism* décrit la culture en termes de relations de pouvoir et intègre un souci politique à l'étude des textes. Le contexte historique devenant lui aussi un récit, un texte, l'objectivité est transformée en leurre.

Pourtant nous refusons, avec Achille Mbembe, la fausse dichotomie entre la prétendue objectivité des structures et la subjectivité des

représentations (Mbembe : 2000, 16). La prise en compte des conditions matérielles de production des textes littéraires et des discours francophones doit certes considérer la position, le statut et la scénographie des auteurs, mais ne doit pas nous conduire vers des interprétations déterminalistes dans la droite ligne d'une tradition marxiste qui établit des liens de causes et de conséquences automatiques entre structure et action individuelle. Les conditions d'énonciation et de production des arguments, les modalités de réception des récits, l'étude du langage et des représentations de la réalité ne sauraient se substituer à l'état des choses. L'enfermement théorique sur le langage aurait pour dernière conséquence de déresponsabiliser tout acteur, de transformer tout discours en soliloque et toute déclaration en solipsisme. Et la référence à l'œuvre de Michel Foucault ne doit pas nous conduire à affirmer que la réalité s'efface derrière les discours, mais plutôt qu'il n'existe pas de réalité nue accessible sans la médiation du discours arbitraire.

Les discours de la f(F)rancophonie

C'est à partir de l'étude des textes de différentes natures qu'apparaît une cohérence globale autorisant à parler d'un discours particulier ou d'une rhétorique propre à la f(F)rancophonie. Évoquer le terme de rhétorique pour décrire les discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle nous permet d'accentuer leur but persuasif et la recherche d'une parole efficace, parfois au détriment de la rigueur argumentative. Pour désigner cet ensemble de discours il semblerait également convenable de parler de *doxa* en s'appuyant sur les travaux de François Provenzano, ce qui présenterait l'intérêt d'insister sur le caractère auto-légitimateur de ces opinions, mais ne rendrait pas compte du renouvellement de ces discours au XXI^e siècle (Provenzano : 2011, 56). En reprenant l'œuvre de Michel Foucault, il serait envisageable d'évoquer la notion d'*épistémè*, ce qui permettrait de souligner le caractère historique et interactif de ces discours mais nous éloignerait excessivement de la nature de

ces discours qui n'appartiennent pas au domaine scientifique (Foucault : 1966, 73). En revanche, il nous semble que le concept de *Zeitgeist*, cet « esprit du temps » dont parle Friedrich Hegel, offre ici une plasticité qui s'adapte mieux aux contours mouvants et à la capacité d'adaptation des discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle (Hegel : 1837 (1979)).

Au commencement de sa leçon inaugurale au Collège de France, Michel Foucault allègue avoir voulu « être enveloppé par elle, et porté bien au-delà de tout commencement possible » plutôt que de « prendre la parole » (Foucault : 2012 (1971), 7). La prise en compte du caractère arbitraire des discours, auquel le philosophe dit ici vouloir échapper, alimente notre analyse des textes abordés. Dans *L'ordre du discours* (1971), prononcé le 2 décembre 1970, Michel Foucault affirme :

« [...] je suppose que dans toute la société la production du discours est à la fois contrôlée, sélectionnée, organisée et redistribuée par un certain nombre de procédures qui ont pour rôle d'en conjurer les pouvoirs et les dangers, d'en maîtriser l'événement aléatoire, d'en esquiver la lourde, la redoutable matérialité. » (Foucault : 2012 (1971), 10-11)

Le philosophe décrit les procédures qui contrôlent la production du discours et le rôle d'uniformisation de la norme. Il existerait des procédures d'exclusions externes (celles qui fonctionnent par l'interdit, celles qui procèdent d'un partage ou d'un rejet et celles qui opposent le vrai et le faux), et des procédures d'exclusions internes de contrôle du discours (principes de classification, d'ordonnement et de distribution) (Foucault : 2012 (1971), 23). Il convient de tenir compte du rôle joué par l'institution dans la censure, le choix des textes et des auteurs convoqués, ainsi que dans l'établissement d'une police discursive.

Observateur de cette police particulière, nous défendons qu'il existe un lien d'interdépendance entre la Francophonie institutionnelle et la francophonie qui se manifeste dans les discours étudiés. L'analyse de ces discours met au jour l'emprise du premier sur le second, ainsi que l'existence de jeux de positions qui interdisent aussitôt de tenir un propos manichéen. En effet, la

nature de ce lien de dépendance ne saurait point se résumer au rapport du dominant et du dominé, du maître et de son valet. La diversité des stratégies discursives, de même que les postures parfois équivoques des différents acteurs, exigent de porter un jugement circonscrit lors de l'étude de ces discours.

Notre définition du discours définit à la fois les bornes et l'horizon de possibilités dans lesquels va se mouvoir la construction de notre thèse sur les discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle. L'agencement de plusieurs éléments de définitions fournis par les travaux de Michel Foucault (Foucault : 1969, 48), de Mikhaïl Bakhtine (Bakhtine : 1992, 103) et plus récemment de Laurent Dubreuil (Dubreuil : 2008, 34) permet d'obtenir une définition du discours en tant qu'*ensemble d'énoncés différents dans leur forme et dispersés dans le temps, construit sous l'influence d'un discours-réplique prévu et qui forment un tout qui pourrait nous tenir lieu de pensée.*

Michel Foucault dans *L'archéologie du savoir* (1969) analyse les formations discursives et part de l'hypothèse selon laquelle les énoncés se rapportant à un même objet forment un ensemble, bien qu'ils soient « différents dans leur forme, dispersés dans le temps » (Foucault : 1969, 48). Or, notre analyse des discours de la f(F)rancophonie en tant qu'ensemble d'énoncés trace, malgré les particularismes, une figure uniforme qui se caractérise par un jeu de positions influencé par des institutions francophones normatives. La variété de formes et l'étalement diachronique des énoncés évoqués par le philosophe s'accordent avec notre objet d'étude. En effet, les énoncés analysés se manifestent notamment sous la forme d'essais, de discours oraux, de communiqués publiés sur Internet, de rapports de géopolitique, ou encore de critiques et de théories littéraires. Cette diversité de formes se retrouve autant dans les sources que dans le statut des auteurs convoqués (écrivains, critiques, diplomates, hommes politiques, etc.). Le déploiement de ces énoncés dans le temps, bien que circonscrit au XXI^e siècle dans notre travail, dépasse les limites assignées dans la mesure où l'interprétation de ces énoncés requiert une mise en perspective historique et conceptuelle plus abondante. Malgré l'acuité avec laquelle nous étudions les discours du XXI^e

siècle, dont la contemporanéité ouvre des champs vierges d'analyses, il est nécessaire de recourir à de nombreux textes et outils théoriques antérieurs. Il serait invraisemblable de prétendre que ces discours sont complètement indépendants d'un corpus plus large qui porte sur des questions et des notions aussi complexes que la culture, l'idéologie ou la politique. Nous remarquons d'ailleurs, que les discours de la Francophonie institutionnelle possèdent une capacité d'adaptation des concepts mobilisés aux débats de société d'actualité. Plus précisément, nous observons une volonté d'opérer une synthèse actualisée de l'universalisme et de présenter une défense des intérêts géoculturels français vêtus des habits de l'époque.

Le deuxième emprunt de notre définition de discours se situe dans le modèle dialogique de Mikhaïl Bakhtine qui, dans son ouvrage *Esthétique et théorie du roman* (1978), place le dialogue au cœur de l'activité argumentative. Le théoricien russe inscrit l'orientation dialogique dans la définition du discours : « [...] tout discours est dirigé sur une réponse, et ne peut échapper à l'influence profonde du discours-réplique prévu. » (Bakhtine : 1978, 103). Cette prise en compte du destinataire et du jeu dialogique entre l'énoncé et la réponse se prête efficacement à la description des discours de la f(F)rancophonie. Ces discours, principalement d'ordre argumentatif, éclairent la pression idéologique de la norme et des institutions qui vont, tel un curseur, orienter cet ensemble d'énoncés vers la défense d'intérêts politiques nationaux. L'anticipation de possibles contre-arguments, dès le déploiement de l'argumentation, nous semble dessiner par avance la réplique prévue.

Enfin, nous empruntons à Laurent Dubreuil, dans son ouvrage *L'Empire du langage* (2008), la dernière partie de notre définition de discours. En s'intéressant à ce qu'il nomme la « *phrase coloniale* », l'auteur désigne des *topoi* qui, par inertie, pourraient assoupir notre esprit critique et entraîner notre adhésion : « Des mots, des paroles, des textes s'agrègent qui existent avant nous – et qui, tout prêts, s'offrent à nous et nous pourraient tenir lieu de pensée. » (Dubreuil : 2008, 34). En effet, la force légitimatrice des institutions et du statut privilégié de ses représentants tend à priver la visée argumentative des discours de la Francophonie d'une base raisonnable et sujette à discussion,

transformant ces derniers en un abrégé de lieux communs prétendant former une pensée prête à l'emploi. En utilisant l'expression « qui forment un tout » nous prétendons nommer ainsi la cohérence suffisante des discours de la f(F)rancophonie (évoqué plus haut), nous autorisant à parler de rhétorique francophone.

La grandiloquence et la force rhétorique des discours de la f(F)rancophonie contrastent nettement avec le désintérêt de l'opinion publique pour la Francophonie. Abdou Diouf, le secrétaire général de l'Organisation internationale de la Francophonie, regrette l'indifférence des médias français,⁴ et du monde académique et universitaire français vis-à-vis de la Francophonie. Entre 2001 et 2007 seules deux thèses de sciences politiques portaient sur la Francophonie (Diouf : 2010, 256). Cependant le peu d'intérêt que suscite la Francophonie ne correspond pas à l'essor des études francophones postcoloniales en dehors de l'Hexagone. Ainsi, les problématiques de la francophonie littéraire et les réflexions sur la langue, la littérature et la culture en général bénéficient d'un plus large éclairage et d'une approche pratique plus sensible aux enjeux politiques et idéologiques des discours.

La professeure Françoise Massart-Piérard explique le manque d'études politologiques et internationales de la Francophonie par le côté hasardeux de l'entreprise et la difficile appréhension des contours de cet objet d'étude (Massart-Piérard : 2008, 50). La plupart des commentaires sur la Francophonie, en dépit du statut d'universitaire de certains de leurs auteurs, se caractérisent en effet par leur caractère partiel voire partial. De plus, le statut élitiste, tant sur le plan culturel que politique, des messagers de la bonne parole francophone s'oppose à la faible portée de ces discours, de telle sorte que la limitation des conséquences réelles, contingentes détonne avec la prétention absolutiste de ces déclarations. Plus précisément, lorsque la diminution du nombre de langues dans le monde et la domination culturelle américaine sont utilisées comme prémisses systématiques de l'argumentation, le destinataire de

⁴ À titre d'exemple, nous avons pu observer que le quotidien français *Le Monde* ne recense que quatre-vingt-douze articles, entre les années 2000 et 2012, dont le titre comporte le mot : « francophonie » ou « francophone ».

ces discours n'est rien de moins que l'humanité toute entière, alors que le pouvoir du mouvement francophone prétend s'attacher à l'amélioration de l'ordre mondial. Le manque de scientificité de ces productions, que certains désignent ironiquement avec des néologismes tels que *francolâtrie* (Beniamino : 1999, 14) *francophonisme* (Moura : 1999, 2) ou *francodoxie* (Provenzano : 2011, 55), fait avant tout état d'opinions plus ou moins militantes en faveur de la cause francophone. Michel Beniamino propose le terme de *francolâtrie* pour désigner les discours et travaux sur la Francophonie provenant de spécialistes et de professeurs d'universités dont l'idolâtrie pour la langue et la culture française se traduit par un impressionnisme partisan qui dénote le manque de qualité scientifique (Beniamino : 1999, 14). Jean-Marc Moura quant à lui distingue la communauté linguistique (appelée francophonie) des : « [...] intérêts économiques et/ou politiques masqués par la communauté linguistique », qu'ils qualifient de : *francophonisme* (Moura : 1999, 2). Enfin, François Provenzano entend par *francodoxie* : « [...] l'ensemble des *topoi* et autres procédés rhétoriques auxquels puise ce discours métalittéraire – l'étiquette « francophonie » n'étant qu'une des actualisations superficielles possibles de la combinatoire francodoxe. » (Provenzano : 2011, 55).

En 1999, Michel Beniamino rédige un essai sur la francophonie littéraire, *La francophonie littéraire. Essai pour une théorie*, fondateur pour notre propos. L'auteur organise autour des paramètres de l'espace, de l'histoire et de la langue un volume considérable de discours, sans laisser de côté les questions idéologiques sous-jacentes aux études littéraires francophones prises dans une perspective d'ensemble. Par sa visée critique, l'ouvrage de Michel Beniamino s'écarte des positions classiques d'autres universitaires qui l'ont précédé et montre à la fois que la francophonie peut constituer un objet d'étude scientifique. La même année Jean-Marc Moura explore, dans un ouvrage qui a connu une grande diffusion à un moment où les études postcoloniales étaient encore un territoire inconnu pour la plupart des universitaires français (*Littératures francophones et théorie postcoloniale*, 1999), la validité des options critiques qu'offrent ces outils pour le renouvellement des études

francophones. Ces deux ouvrages clés pour la compréhension de la francophonie littéraire ménagent quelques réflexions importantes pour notre sujet à propos des enjeux politiques et idéologiques des liens entre les institutions francophones, la communauté elle-même et la France. Néanmoins l'objet et le centre d'intérêt de ces théoriciens restent avant tout littéraires et ils prétendent, dans une perspective historique, discuter les bases et le programme d'avenir des études littéraires francophones. Le récent ouvrage de François Provenzano (*Vies et mort de la francophonie*, 2011) contribue au chantier épistémologique des études francophones en prenant en compte la dimension idéologique et politique du discours métalittéraire qu'il qualifie de *francodoxe*. Mais le choix d'un corpus d'étude *ad hoc* permet de se centrer sur la démonstration du bien-fondé de sa thèse sur la mort actuelle et les vies passées de la francophonie. De plus, il semble relativement aisé d'entreprendre la critique de la promiscuité entre les discours de la francophonie et le paradigme colonial puis décolonial, en s'appuyant sur des auteurs du XIX^e siècle, comme dans le cas de Pierre-André Sayous (1808-1870) et de Virgile Rossel (1858-1953) voire antérieurs à cette période. La critique de la rhétorique de ces discours sur laquelle se centre l'ouvrage conduit du même coup à renoncer à prendre en compte l'évolution actuelle des discours de la francophonie à laquelle l'auteur consacre seulement quelques pages à la fin de son ouvrage. C'est pourtant dans ces discours qu'il faut puiser si l'on veut rendre compte de la fabuleuse capacité d'adaptation d'une francophonie-caméléon luttant à l'ère d'Internet dans le cadre d'une compétition d'influence culturelle internationale et dont les multiples sources rendent leur perception bien plus diffuse et volatile. Si stimulante soit-elle, l'entreprise de démonstration scientifique de l'existence d'une *francodoxie* conduit en dernier ressort à priver les discours et leurs auteurs d'une vie propre par-delà du cadre francodoxe et de la source de déterminisme que de manière indéniable recèle cette *doxa*. Notre étude en revanche prendra soin de se situer à l'interface entre francophonie et institutions francophones pour exposer les racines et la portée des problématiques qui tendent à alimenter la concurrence culturelle internationale.

Les outils théoriques et la relation à autrui

Au cœur de notre questionnement se trouve le souci des différentes articulations, dans les discours de la f(F)rancophonie, des questions du pouvoir et du rapport à l'autre. La mise en scène de sujets comme la reconnaissance de l'identité et la diversité culturelle, la compétition des langues et des cultures, les aires culturelles et les politiques d'influence, le multiculturalisme et l'universalisme, sont des manifestations de l'importance du rapport à l'altérité. En effet, la réponse qu'une société donne à la question de la différence est fondamentale et fondatrice, puisque c'est au moins en partie en se distinguant de ce qu'elle exclut qu'une identité commune peut voir le jour. Or cette « gestion » de la différence est une marque du pouvoir, de la force de discriminer, pour soi et les autres, le bon du mauvais. Et ce rapport à l'altérité n'est ni neutre, ni dépourvu d'incandescence comme en témoigne souvent la vigueur des prises de positions pour ou contre la cause francophone.

Notre description, dans les problématiques francophones qui nous occupent, du rapport entre la construction d'une identité et la prise en compte de la différence s'inspire de la distinction opérée par Paul Ricœur entre l'identité au sens d'*idem* et celle ayant le sens d'*ipse* (Ricœur : 1990, 12-13). Alors que la première signifie avant tout la permanence dans le temps, la seconde « [...] n'implique aucune assertion concernant un prétendu noyau non changeant de la personnalité. » (Ricœur : 1990, 13). De cette opposition naît une dialectique du soi et de l'autre que soi, où l'altérité est constitutive de l'ipséité. En effet, selon le philosophe les deux pôles s'impliquent mutuellement : « [...] l'ipséité du soi-même implique l'altérité à un degré si intime que l'une ne se laisse pas penser sans l'autre, que l'une passe plutôt dans l'autre [...] soi-même en tant que...autre. » (Ricœur : 1990, 14). Cette intrication du soi et de l'autre nous semble essentielle et doit servir de fil conducteur aux analyses qui décrivent les discours de la f(F)rancophonie en

termes de défense de positions qui affirment une identité singulière vis-à-vis d'anti-modèles (tels que l'américanisation du monde par exemple). La prise en considération de l'importance du rapport à l'autre dans l'affirmation de soi pourrait aussi conduire à développer une éthique respectueuse de la différence. Pour Emmanuel Levinas, (qui dédicace son ouvrage *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence* (1978) à la mémoire des Juifs victimes de l'antisémitisme), la relation entre le soi et l'autre est inévitable, profonde, s'apparente à la rencontre avec l'Infini et peut servir de base à une éthique. À propos de cette relation le philosophe écrit :

« [...] apercevoir dans la substantialité du sujet, dans le dur noyau de l'«unique» en moi, dans mon identité dépareillée, la substitution à autrui; penser cette abnégation, d'avant le vouloir, comme une exposition, sans merci, au traumatisme de la transcendance selon une susception plus – et autrement – passive que la réceptivité, la passion et la finitude; faire dériver de cette susceptibilité inassumable la *praxis* et le savoir intérieurs du monde [...]. » (Levinas : 2008 (1978), 10)

Les configurations du rapport à l'altérité et à la domination sont variables mais demeurent essentielles à l'édification des discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle. Le pouvoir et la poursuite de la domination dans le rapport à l'autre sont appréciés comme formant un axe central de ces discours, sans pour autant prétendre dresser ici une critique du pouvoir *per se*, qui se situerait au-delà de notre champ de recherche.

La manifestation politique du pouvoir au sujet de la culture ne doit pas seulement être perçue au niveau des relations internationales, en termes interétatiques, mais aussi à l'échelle des relations interindividuelles. Lorsque l'on tient compte, d'une part, des implications pratiques des discours et, d'autre part, de la relation entre les volontés de puissance des États et les représentations des individus, le concept de la biologisation du pouvoir (Agamben : 1995) est utile pour penser l'établissement et le maintien de rapports de pouvoir, tant à l'échelle de la communauté que de l'individu.

Dans ce qui est parfois perçu comme un combat d'arrière-garde cherchant à raviver les flammes de la mélancolie coloniale en querellant des

bribes d'influence culturelle dans le monde du XXI^e siècle, la Francophonie guidée par la diplomatie culturelle française maintient une géographie impérialiste qui situe la France au centre. Les discours de la f(F)rancophonie dressent le tableau d'un rapport problématique, voire vicié, entre la France et la Francophonie, entre la langue et la culture française et l'union francophone. En ligne de force de ce tableau figure le narcissisme culturel français qui utilise et érige la langue et la culture nationale en valeurs universelles censées véhiculer par nature et par essence la philosophie des Lumières, la raison, les droits de l'homme et une certaine sensibilité esthétique. Ici, la théorie postcoloniale peut fournir une critique judicieuse dont il faut tenir compte pour dépasser la posture politique culturelle globale des discours de la f(F)rancophonie. Comme le souligne Achille Mbembe dans son ouvrage *De la postcolonie* (2000), la théorie postcoloniale a joué un rôle important dans la « déconstruction des savoirs impériaux et dans la critique de toute forme d'universalisme hostile à la différence, et par extension, à la figure d'Autrui » (Mbembe : 2000, 10). Toutefois il ne s'agit pas d'établir une opposition simpliste qui associe nécessairement l'universalisme à la domination occidentale, et la diversité culturelle à un horizon indépassable de libertés pour les peuples du monde.

Le brandissement constant de la bannière universaliste dans les discours de la f(F)rancophonie, pourtant porteuse de violence symbolique dans le dispositif francophone, alimente notre interrogation puisqu'elle concentre le paradoxe d'être à la fois une force libératrice et un alibi dominateur. Les interrogations qui entourent l'universalisme s'inscrivent dans la préoccupation du courant intellectuel postcolonial de renouvellement de la pensée de l'altérité et de la différence. Plus précisément cette critique de l'eurocentrisme depuis les ex-colonies conduit à remettre en question l'utilisation perverse de l'universel qui justifie la domination par une certaine interprétation de la différence culturelle. Mais l'insistance de ces études sur l'altérité et la différence fait courir le risque, selon Achille Mbembe, d'annuler la possibilité d'une responsabilité et d'un avenir commun (Mbembe : 2000, 11). En effet, en évacuant l'importance du semblable, il est impossible de construire une éthique commune à l'échelle de l'humanité. Il est essentiel de s'éloigner d'une pensée

de la différence qui prendrait sa source dans la sacralisation du relativisme culturel. La glorification de l'authenticité peut conduire à la légitimation de pratiques dites culturelles mais qui, en s'enroband des oripeaux de la tradition, s'excluent de la famille humaine en affligeant des sévices, précisément inhumains. De même que l'éloge du métissage peut masquer la défense de la pureté d'une racine unique, la louange de la diversité culturelle a parfois des accents de paternalisme colonial et permet de maquiller des inégalités économiques à l'échelle de la planète.

Il convient cependant d'exprimer quelques réserves inhérentes à la dérive textualiste des études postcoloniales sous l'influence de ce qui peut être désigné comme la *French Theory*. Gilles Deleuze, Jacques Derrida et Michel Foucault ont fourni, depuis l'Occident, des modèles de contestation du récit des origines de la philosophie occidentale. Michel Foucault en particulier a largement influencé la pensée postcolonialiste et subalterniste. Or, sans remettre en question la contribution capitale de ces intellectuels au développement des études postcoloniales, il faut signaler que cette source d'inspiration provient d'un double paradoxe. D'une part, la pensée de Michel Foucault est considérée comme étant eurocentrée dans la mesure où elle ne prend pas en compte les réalités extra-européennes. D'autre part, les travaux fondamentaux d'Edward Said (*Orientalism*, 1978) et de Valentin-Yves Mudimbe (*The Invention of Africa*, 1988) d'application de la pensée de Michel Foucault aux réalités mouvantes de l'Orient et de l'Afrique pour décrire l'importance du lien entre savoir et pouvoir européen dans l'entreprise coloniale et impériale, conduisent à fétichiser l'Occident par opposition, en lui attribuant un pendant inverse et symétrique (Amselle : 2008, 16).

De même, les notions d'hybridité et de différence culturelle développées par Homi Bhabha dans son ouvrage *The Location of Culture* (1994) nous permettent de questionner le modèle de la diversité culturelle des discours sur la f(F)rancophonie, et de dépasser la dichotomie des modèles culturels du multiculturalisme et de l'universalisme. Toutefois, malgré l'apport indiscutable du théoricien d'origine indienne, nous ne partageons pas la tendance au textualisme que recouvre son œuvre.

La déconstruction du solipsisme du logos occidental opérée par la critique postcoloniale devrait conduire vers une pensée de la responsabilité morale et non de la culpabilisation aveugle, vers une autocritique salutaire. Les critiques de la domination et du traitement de la différence parcourent les discours de la f(F)rancophonie et atteignent une magnitude exponentielle dès lors qu'ils renforcent tel ou tel autre modèle de société. De ces combats philosophiques naissent des projets politiques qui s'articulent schématiquement autour du modèle de la démocratie multiculturelle soucieuse de la reconnaissance des minorités et de la République universaliste garante de l'égalité de principe. Loin d'être antinomiques ces modèles se disputent l'autorité d'un universalisme revisité et divergent sur la réception de l'héritage colonial inhérent à tout questionnement francophone.

Par ailleurs, l'anthropologue Arjun Appadurai, notamment dans *Modernity at Large : Cultural Dimension of Globalization* (1996) nous invite à penser la possible émergence d'une globalisation vernaculaire qui passe par une survalorisation du local déterritorialisé, par-delà l'État-nation, en opposition avec toute idée d'américanisation ou d'homogénéisation culturelle du monde. Il convient, à partir de ces prémisses, de s'interroger sur le rôle des discours de la f(F)rancophonie dans l'émergence d'une identité culturelle propre.

Cependant, il demeure nécessaire de questionner la promotion de l'hybridité dans les formes de création au sein de la francophonie littéraire comme geste de contestation des catégories d'identité et de culture. En effet, l'identité-relation défendue par Glissant (Glissant : 1996), de même que la pensée du métissage, renvoient par opposition à une racine unique, authentique, pure, première qui pose problème (Amselle : 2008).

Enfin, la portée pratique de ces discours est à mettre en relation avec la politique française d'influence culturelle au niveau mondial. Les réflexions de Joseph Nye, professeur de relations internationales à l'Université d'Harvard, notamment dans son ouvrage *Soft Power : The Means to Success in World Politics* (2004), permettent d'interroger les enjeux de la diplomatie culturelle mise en place par les discours. Conformément à la définition de *soft power*, la

Francophonie, et à travers elle la France, en tant qu'acteurs politiques, ont une capacité d'influencer indirectement d'autres acteurs par cooptation ou grâce à des moyens moins coercitifs tels que la culture, l'idéologie ou le prestige.

Les discours de la f(F)rancophonie se trouvent en équilibre sur plusieurs brèches à la fois. Objets hybrides et mouvants, ces discours émergent de l'accommodation (souvent incommode) de paroles d'auteurs, de critiques ou de représentants institutionnels. De la brèche formée par la collision de ces différents blocs émerge une réflexion que nous avons identifiée sous le nom de f(F)rancophonie. Ces discussions se polarisent parfois de manière schématique en deux camps antagonistes, perméables et interactifs. Les discours unis autour des institutions de la Francophonie et de la francisation de l'universalisme (tant au niveau littéraire, linguistique que culturel, politique, ou idéologique) s'articulent avec ceux qui critiquent, assaillent, fissurent la forteresse institutionnelle avec une intensité, acuité, voire sincérité plus ou moins grandes.

Une perspective d'étude démonstrative

Notre travail porte exclusivement sur une sélection de discours qui servent à construire la f(F)rancophonie. Notre corpus est limité par le caractère significatif des discours observés, car l'objectif de démonstration rigoureuse gouverne davantage notre travail que celui d'un inventaire exhaustif faisant état de la question, et qui, en prétendant rendre compte impartialement d'une situation, dresserait en réalité une apologie de la Francophonie. Tout en nous appuyant sur l'analyse du discours, notre travail ne propose pas une description de types de discours. Il ne s'agit pas non plus d'une enquête sociologique ou statistique, ni d'un essai de sciences politiques esquissant un tableau historique d'événements marquants, ni d'un bilan des actions menés par la Francophonie, ni d'un travail de géopolitique sur la francophonie. Mais notre étude tient compte de tous ces paramètres. Nous sommes attentifs aux situations

historiques nationales divergentes, en particulier entre les pays liés à la France par son histoire coloniale, et les zones francophones ataviques. Quant à l'origine géographique des discours, elle n'est pertinente pour notre analyse que dans la mesure où elle est utilisée afin de dessiner non pas une géographie mais bien une hiérarchie symbolique entre les espaces.

Après avoir consulté de nombreux documents, nous avons procédé à sélectionner ceux qui, par le poids des stratégies énonciatives et argumentatives mises en place, ont un statut particulièrement représentatif d'une tendance ou significatif d'une orientation. Nous avons également privilégié une hétérogénéité maximale des discours et des critères situationnels, énonciatifs, thématiques et de support qui nous ont permis de distinguer ces discours. Notre corpus est donc inévitablement hétérogène étant donné qu'il est le résultat d'une sélection des discours les plus représentatifs et significatifs qui éclairent les tensions propres aux enjeux culturels, idéologiques et politiques des discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle. La variété de notre corpus émerge des diverses sources des discours et de leurs formats qui inclut : monographies, ouvrages collectifs, actes de colloques et conférences, articles de revue et de journaux, contenu Internet, textes et déclarations officiels, rapports d'enquête, appels à projet, discours oraux, etc.

En ce qui concerne le statut des énonciateurs de ces discours figurent aux côtés des journalistes et des responsables d'institutions de la Francophonie, (comme par exemple Jean-Marc Léger, le fondateur de ce qui deviendra l'Agence universitaire de la Francophonie, AUF), des critiques littéraires, des professeurs d'universités (comme René Étiemble ou Claude Hagège) spécialistes de littérature mais aussi de sciences humaines et politiques, auxquels s'ajoutent de nombreux intellectuels (tel Dominique Wolton, par exemple) et écrivains (tels les signataires du « Manifeste des 44 » ou Thierry de Beaucé). Les profils sociologiques de ces commentateurs sont variés mais demeurent singulièrement élitistes. Cet élitisme émane d'abord du haut niveau de responsabilités politiques et administratives que partagent la plupart d'entre eux. En toute logique les plus hauts représentants des institutions francophones (Jean-Louis Roy, Abdou Diouf, etc.) fournissent un nombre important de

discours dont l'interprétation présente un grand intérêt, et jouissent de statuts personnels de premier ordre : Abdou Diouf, par exemple, a été président de la République du Sénégal durant près de vingt ans (1981-2000). De nombreux commentateurs occupent des fonctions de diplomates ou de hauts fonctionnaires français, ayant d'ailleurs souvent une orientation de carrière tournée vers la « France d'Outre-mer », héritière historique la plus directe de l'époque coloniale (Xavier Deniau par exemple était député du Loiret après avoir commencé sa carrière dans l'administration d'Outre-mer). L'origine élitiste de ces commentateurs est également perceptible dans leur capital intellectuel élevé, puisque les journalistes côtoient les professeurs d'universités et les hommes de lettres.⁵ Aussi, l'ampleur de notre angle d'étude permet-elle parfois d'atteindre une certaine hauteur de vue qui offre la possibilité de percevoir des ensembles qui, à la manière d'une mosaïque, ne prennent forme et ne révèlent leur sens que depuis une distance d'observation suffisante. Le caractère contemporain de l'important volume de sources examinées nous confronte bien souvent à des analyses de première main, venant appuyer la singularité de notre approche.

Notre travail prendra également soin d'aborder certaines questions absentes des discours officiels de la Francophonie et ignorées par les médias et les programmes d'enseignement français, et qui porte par exemple sur le traitement des variétés de la langue française, des langues en coprésence dans les espaces francophones ou encore sur le rapport entre certains auteurs francophones et l'institution littéraire française. Nous considérons que la prise en compte d'un discours doit également tenir compte des censures, du discours interdit ou absent (Dubreuil : 2008).

Nous revendiquons la nature interdisciplinaire de notre approche qui représente un certain défi et engage une prise de risque que nous assumons et qui est inhérente au traitement de notre problématique. Il convient cependant de prendre garde au travers qui nous guette dès lors que notre réflexion sur la

⁵ Nous aurons d'ailleurs l'occasion d'observer la correspondance entre le prestige de cette élite au fort capital culturel, social, économique et la promotion de la culture française classique.

f(F)rancophonie interroge des discours ainsi que des métadiscours. Le fait de recourir à des sources primaires mais aussi secondaires ne nous limite pas pour autant à un exercice de compilation de discours critiques, à établir un simple état de la question des métadiscours, qui eux-mêmes se caractérisent par la construction d'une parole-position, à partir de la mise en perspective de textes antérieurs. Notre souci constant sera de mettre en relation et donc de composer, un peu à la manière d'un chef d'orchestre ou d'un metteur en scène, l'arrangement particulier de ces discours.

Nous adoptons une approche résolument transdisciplinaire afin d'embrasser tous les versants d'un objet de recherche pour le moins polyédrique et de proposer une vision complète de la question. Nous serons particulièrement attentifs aux marques idéologiques des discours et à l'utilisation politique de la culture et de l'identité. Notre analyse des discours prendra soin d'articuler une approche strictement textuelle (Adam : 2011) avec une autre résolument contextuelle, qui s'intéresse aux conditions socio-historiques de production des textes. Notre travail tient compte également des instruments théoriques que fournit l'analyse du discours.

Notre étude des mécanismes de l'argumentation se fonde sur les principes de l'analyse du discours selon lesquels le statut de l'énonciateur, la distribution des rôles préalables, les circonstances socio-historiques, les opinions et les idées reçues propres à une époque jouent un rôle fondamental. La parole est rapportée à un cadre institutionnel susceptible de conditionner le locuteur (Amossy : 2012, 8). Nous nous inspirons notamment des travaux de Ruth Amossy⁶ sur l'*ethos* discursif et de Dominique Maingueneau⁷ concernant la scénographie d'auteur.

⁶ Nous renvoyons ici aux ouvrages : AMOSSY Ruth et MAINGUENEAU Dominique (dir.). *L'analyse du discours dans les études littéraires*. Toulouse : PUM 2004 ; AMOSSY Ruth. *L'Argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*. Paris : Nathan 2000 ; AMOSSY Ruth (dir.). *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*. Lausanne : Delachaux et Niestlé, 1999 ; AMOSSY Ruth. *Les idées reçues. Sémiologie du stéréotype*. Paris : Nathan 1991.

⁷ Nous renvoyons ici aux ouvrages : MAINGUENEAU Dominique. *Le discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*. Paris : Armand Colin, 2004 ; MAINGUENEAU Dominique et PHILIPPE Gilles. *Exercices de linguistique pour le texte littéraire*. Paris : Dunod, 1997.

Dans une première partie nous explicitons la construction discursive d'une position de puissance qui s'appuie sur un dispositif institutionnel permettant de maintenir une politique linguistique et culturelle à l'échelle internationale, et sur la défense d'une identité culturelle francophone indissociable de valeurs universelles.

Le premier chapitre envisage les institutions de la Francophonie et ses arguments sous l'angle de la stratégie d'influence *soft* de la France. En effet, la projection des bases du caractère franco-centré du dispositif institutionnel, politique et économique de la Francophonie élucide la stratégie d'influence de la diplomatie culturelle française. L'offensive en faveur de la Francophonie se manifeste également au travers des politiques linguistiques et éducatives. Face aux accusations de néocolonialisme, l'argumentaire conventionnel francophone tend à renforcer la légitimité du combat en faveur de certaines valeurs qui sont intrinsèquement associées à la langue et à la culture françaises, mais aussi contre l'anti-modèle anglo-américain.

Le deuxième chapitre est consacré aux valeurs qui sont censées constituer l'essentiel de l'identité francophone. Les discours de la f(F)rancophonie sont portés par un lyrisme et une rhétorique au service de la persuasion, malgré des contradictions. Les images du trésor, du rayonnement et du combat pour une langue nationale d'exception sont supposées représenter l'accomplissement de la diversité culturelle et du partenariat entre les langues du monde. Le recyclage d'une imagerie ayant déjà servi à la promotion de l'impérialisme culturel français à l'époque coloniale pose pourtant problème. En outre, l'évocation constante de l'universalisme et des valeurs universelles s'accompagne d'une nationalisation paradoxale de ces valeurs. La langue française est décrite comme le véritable langage de l'universel alors que l'identité culturelle française apparaît comme le moteur d'un processus d'universalisation qui lui serait propre. Sans être questionné, l'universalisme sert de pilier à la fondation d'une sorte d'idéologie francophone et suppose la défense d'un certain modèle culturel. Le refus de la prise en compte des objections faites au modèle universaliste s'accompagne tout de même, au XXI^e siècle, d'un renouvellement des discours officiels de la Francophonie vers la

promotion de la diversité culturelle, sans pour autant renoncer à l'universalisme. La diversité culturelle, cette nouvelle panacée francophone, s'est convertie en stratégie discursive. Dans le contexte de la mondialisation de la culture et des luttes d'influences nationales qui se cachent derrière la promotion de la diversité culturelle, la critique postcoloniale permet de déconstruire certaines implications des discours, qui, grâce à des « tours de magie » argumentatifs prétendent réaliser des synthèses conceptuelles déconcertantes, notamment entre l'universalisme et le nationalisme.

Dans une deuxième partie, nous interrogeons la dynamique propre à la langue, à la littérature et aux institutions dans les discours de la f(F)rancophonie. Toujours dans le but d'explicitier les enjeux culturels, idéologiques et politiques de ces discours, le premier chapitre de cette deuxième partie aborde la construction monolingue du français. Nous insistons ici sur l'importance de l'histoire de la langue française dans la compréhension du discours francophone et sur son utilisation à des fins argumentatives. Afin de mieux saisir la situation linguistique postcoloniale qui forme le cadre des discours officiels de la Francophonie dans lesquels l'interprétation de l'impérialisme linguistique et culturel français soulève des interrogations, il convient de rappeler les lacunes du traitement du plurilinguisme ou de l'oralité. L'éclairage du point de vue des auteurs francophones permet de déchiffrer les conséquences de l'imposition du français, langue coloniale. Les auteurs francophones issus d'anciennes colonies entretiennent un rapport particulier à la langue française, cette prothèse d'origine, héritage maudit de l'histoire. À partir de cette conscience traumatique de la langue, certains auteurs revendiquent avec complaisance le statut francophone qui leur ouvre les portes de circuits littéraires spécialisés, alors que d'autres cherchent à tirer une sorte de revanche en s'exposant, eux aussi, aux risques du nationalisme. Le travail littéraire de la langue offre la possibilité de lutter, depuis l'intérieur de la langue, pour la sortie non seulement d'un statut de littérature mineure, mais aussi d'une minoration de la littérature, tout en affichant une écriture locale.

Enfin, le dernier chapitre de cette deuxième partie traite des discours des études littéraires francophones face au prisme des institutions et plus

précisément de leurs relations problématiques que nous avons rassemblées sous le terme de f(F)rancophonie littéraire. Nous examinons d'abord différentes tentatives de définition des littératures francophones qui orientent, grâce à leur pouvoir normatif de catégorisation, les études et la réception de celles-ci. Le rapport de ces littératures périphériques à l'institution littéraire française et de manière générale au pouvoir de consécration du centre parisien structure l'examen de ces discours constitués en savoir. Les discours sur l'histoire littéraire de la francophonie font également l'objet de notre étude dans la mesure où ils sont susceptibles de cultiver une historiographie franco-centrée. De même, les conséquences de la périodisation des littératures et de leur réduction sous la bannière de la protestation doivent être explorées. La théorie littéraire fournit des modèles d'interprétation des littératures francophones qui se trouvent empreintes de la polarisation dualiste entre le centre français et les périphéries francophones. Les paradigmes sociologiques du champ et du système semblent entravés dans une lecture ne prenant pas complètement en compte la particularité des hiérarchies symboliques que traduisent les notions d'espaces et de réseaux littéraires. Les modèles d'interprétation pragmatiques permettent quant à eux de considérer le piège exotique des postures littéraires francophones qui, pourtant, se singularisent quelquefois par leur rejet de la Francophonie.

Enfin et surtout, si le rapport au pouvoir et à l'autre font figure de racines communes aux enjeux culturels, idéologiques et politiques des discours de la f(F)rancophonie, le dialogue ou débat, ce combat d'idées, en représente bien les manifestations. Ce « champ de bataille » dont parle Emmanuel Kant à propos de la métaphysique, comprise dans le sens d'un ensemble de savoirs que le « bibliothécaire d'Aristote » (Andronicos de Rhodes) range (probablement par défaut) comme ce qui vient au-delà (*méta-*) de la physique, recouvre toute son importance dès lors que l'on interroge ces discours en revendiquant la part de morale propre aux *sciences* humaines.

I. DE LA POLITIQUE A L'IDENTITE CULTURELLE DANS LES DISCOURS DE LA F(F)RANCOPHONIE

Il est possible de distinguer dans les discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle une stratégie d'influence franco-centrée qui intègre un dispositif institutionnel à un argumentaire converti en politique culturelle (1.). La mise en scène de valeurs universelles par la rhétorique conventionnelle de la Francophonie conduit à dessiner une identité culturelle francophone qui dilue les implications idéologiques de l'universalisme dans le paradigme de la diversité culturelle (2.).

Chapitre 1. Stratégie, institutions et arguments francophones

Les discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle représentent la mise en place d'une véritable stratégie d'influence à l'échelle mondiale. L'orientation de l'appareil institutionnel de la Francophonie officielle donne toute sa force à la diplomatie culturelle française en quête de « puissance douce », alors que l'argumentaire conventionnel fournit à l'entreprise francophone d'autolégitimation les armes de la persuasion.

1.1. Le dispositif institutionnel de la Francophonie

« La parole comme dimension de la force opérative qu'est l'action ne se réduit pas à l'intention de l'idéal (ou du projet), elle se déploie aussi à travers l'argumentation idéologique au service des institutions agissantes pour transformer le réel. Le paradoxe de la francophonie signifie l'écart, mais aussi la dialectique (le va-et-vient) entre le (projet) francophone et la francophonie idéologique/institutionnelle active dans le monde et aux prises avec la force des choses. » (Marie : 2009, 64)

L'analyse des discours considère que l'usage du langage est ce qui détermine sa signification. Influencé par l'école de linguistique pragmatique (de Ludwig Wittgenstein à Mikhaïl Bakhtine), Michel Foucault éclaire, dans *Les mots et les choses* (1966) et *L'archéologie du savoir* (1969) puis dans *L'ordre du discours* (1971), la pression des mots sur les choses et vice et versa. Mais loin de dissocier les discours des actes, Michel Foucault remarque par

exemple que derrière les discours de la guerre ou du droit, se trouvent la triste matérialité des bombes et l'exercice réel du pouvoir. Malgré le caractère matériel des institutions, celles-ci fonctionnent avant tout grâce aux discours qui les justifient. Dans le cas des discours de la Francophonie, il existe un rapport direct entre les discours et les actes. Le dispositif institutionnel, notamment par le biais des actions qu'il finance, représente la concrétisation de ce discours francophone. Notre analyse portera donc sur les institutions de la Francophonie sans se limiter aux discours officiels, mais en abordant des paramètres significatifs tels que leurs liens avec l'État français, l'origine de leurs budgets, la localisation de leurs sièges ou encore la composition de leurs équipes dirigeantes.

1.1.1. La généalogie institutionnelle de la Francophonie

Les regroupements ayant comme point de convergence la langue française se font d'abord à l'initiative de la France, dans le but de favoriser l'enseignement, la pratique du français, et de valoriser la culture française dans l'Empire colonial. La première d'entre elles, l'Alliance française, créée en 1883 à Paris, compte parmi ses membres fondateurs le diplomate Ferdinand de Lesseps (1805–1894) ou encore l'académicien Ernest Renan (1823–1892). L'Alliance française va s'imposer à travers le monde avant d'être épaulée en 1902 par la Mission laïque française.

L'esprit missionnaire de l'Église demeure lié à l'entreprise francophone qui ne revendique pourtant aucune référence confessionnelle. Une étude du Second empire colonial français (à partir de 1815) et de sa postérité, met au jour le lien entre la politique de la langue dans les colonies et la démarche évangélisatrice des missionnaires, la « programmation théologico-politique contre la parole indigène et par la langue » (Dubreuil : 2008, 110). Alors même que les missionnaires répandent la *bonne parole*, « la force de loi annihile la

possibilité de parole chez l'esclave et réduit au minimum l'expression du *sauvage*, fût-il affranchi. » (Dubreuil : 2008, 113).

Au cours du XX^e siècle, d'autres regroupements ayant comme point de convergence la langue française se constituent dans les espaces francophones. Le roi de Belgique Albert I^{er} fonde, en 1920, l'Académie royale de langue et de littérature française de Belgique afin de réunir les personnalités et auteurs qui *illustrent* la langue française. En 1926, naît l'Association des écrivains de langue française (ADELF). Au Québec, des associations autour de la langue française voient le jour comme le Comité permanent de la survivance française en 1937, puis le Conseil de la vie française en Amérique (CVFA), en 1952. En 1961 à Montréal, trente-trois universités de langue française s'associent pour former l'Association des universités partiellement ou entièrement de langue française (AUPELF). Jean-Marc Léger, le rédacteur en chef du journal *Le Devoir* de Montréal, participe à la mise en place de ce qui deviendra l'Agence francophone pour l'enseignement supérieur et la recherche, puis en 1987, l'Université des réseaux d'expressions françaises (UREF), l'actuelle Agence universitaire de la Francophonie (AUF) (Valantin : 2010, 3). En 1967, est fondée au Luxembourg l'Association internationale des parlementaires de langue française (AIPLF), qui deviendra en 1997 l'Assemblée parlementaire de la Francophonie (APF).⁸ La même année 1967, le Conseil international de la langue française (CILF) est créé à la suite de la deuxième Biennale de la langue française à Québec.⁹ À la même époque, en 1969, une centaine d'associations de professeurs de français regroupant environ 60 000 professeurs à travers le monde, s'unissent au sein de la Fédération internationale des professeurs de français (FIPF) (Nguyen : 2012, 168–169). Le rôle actif de la Belgique et du Québec dans la création d'associations francophones sert parfois d'argument pour réfuter la vision d'une Francophonie se réduisant à promouvoir les intérêts de la France. Il convient

⁸ L'Assemblée parlementaire de la Francophonie regroupe aujourd'hui soixante-cinq parlements membres et onze observateurs, et représente l'Assemblée consultative du dispositif institutionnel francophone.

⁹ Le Conseil international de la langue française a pour but de maintenir l'unité du français dans le monde, en se focalisant sur la langue. Il a entrepris des travaux de standardisation de l'orthographe et de la grammaire.

de noter que ces premières initiatives proviennent de pays francophones pour lesquels la matrice principale de la relation avec la France ne repose pas sur la colonisation.

À partir de l'indépendance de l'Algérie en 1962, sous l'impulsion de la politique gaulliste, la France conclut plus de deux cents accords bilatéraux avec les anciennes colonies, qui serviront de base à la construction de la Francophonie. En 1952, est créée à Paris l'Association internationale des journalistes de la presse de langue française, qui deviendra en 1970 l'Union internationale des journalistes de la presse de langue française (UIJPLF). En 1966, à Tananarive une charte crée l'Organisation commune africaine et malgache (OCAM), qui mettra en œuvre l'avant-projet de la Francophonie en 1966 et participera au projet de création de l'Agence de coopération culturelle et technique (ACCT), à Niamey en 1969. L'ACCT, qui sera remodelée et changera plusieurs fois de nom par la suite, restera pendant longtemps le premier opérateur de la Francophonie. À partir de cette myriade d'associations, se formalise une structure institutionnelle fondamentalement politique et représentant un ensemble considérable de pays.

La principale institution de la Francophonie est l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF). En 1995, l'ACCT devient l'Agence de la Francophonie, avant de prendre son nom actuel d'OIF. Elle rassemble aujourd'hui cinquante-sept États et gouvernements et vingt États observateurs.¹⁰ Le premier secrétaire de l'OIF, entre 1998 et 2002, est

¹⁰ Les cinquante-sept États et gouvernements membres de l'OIF sont, (dans l'ordre alphabétique) : Albanie, Andorre, Arménie, Belgique, Bénin, Bulgarie, Burkina Faso, Burundi, Cambodge, Cameroun, Canada, Canada Nouveau-Brunswick, Canada Québec, Cap-Vert, Centrafrique, Chypre, Comores, Congo, Congo RD, Côte d'Ivoire, Djibouti, Dominique, Égypte, Ex-République yougoslave de Macédoine, France, Gabon, Ghana, Grèce, Guinée, Guinée Bissau, Guinée équatoriale, Haïti, Laos, Liban, Luxembourg, Madagascar, Mali, Maroc, Maurice, Mauritanie, Moldavie, Monaco, Niger, Qatar, Roumanie, Rwanda, Sainte-Lucie, Sao Tomé et Príncipe, Sénégal, Seychelles, Suisse, Tchad, Togo, Tunisie, Vanuatu, Vietnam, Fédération Wallonie-Bruxelles.

Nous soulignons l'absence de l'Algérie, comptant pourtant plus de 11 millions de francophones.

Les vingt États observateurs sont : Autriche, Bosnie-Herzégovine, Croatie, Émirats arabes unis, Estonie, Géorgie, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Monténégro, Mozambique, Pologne, République dominicaine, République tchèque, Serbie, Slovaquie, Slovénie, Thaïlande, Ukraine, Uruguay.

l'égyptien Boutros Boutros-Ghali, ancien secrétaire général de l'Organisation des nations unies, et ancien vice-premier ministre égyptien chargé des Affaires étrangères. Au Sommet de Beyrouth en 2002, l'ancien président du Sénégal, Abdou Diouf, est élu secrétaire général, puis réélu en 2006 pour un second mandat au Sommet de Bucarest. La fonction du secrétaire général est résumée dans la Charte de la Francophonie (2005) comme étant la « clé de voûte du dispositif institutionnel de la Francophonie », il assure un lien direct entre les instances décisionnelles et le dispositif opérationnel, (aujourd'hui composé de l'AUF, TV5, l'AIMF, l'Université Senghor) (Valantin : 2010, 69). Il dirige l'OIF et en nomme son administrateur, il préside le Conseil permanent de la Francophonie (CPF) et siège de droit à la Conférence ministérielle de la Francophonie (CMF). Enfin, le secrétaire général est responsable de l'affectation du budget de l'OIF, appelé : Fonds multilatéral unique (FMU).

De manière générale, la variété du regroupement d'un ensemble d'institutions francophones spécialisées soit dans la promotion de la langue française et de son enseignement, soit dans la coopération économique et politique, dont la création est soit antérieure soit postérieure à la décolonisation, peut tout de même être structurée autour du concours aux intérêts français.

1.1.2. Une structure politiquement et économiquement franco-centrée

Alors que les sommets sont l'occasion de réunions entre les membres et de prises de décisions communes, les opérateurs forment le versant organisationnel de la Francophonie. Ce sont les organismes qui se chargent de l'exécution des orientations, des politiques impulsées par les décideurs. Le premier Sommet francophone, aussi appelé Conférence des chefs d'État et de gouvernement de pays ayant en commun l'usage de la langue française, eut

lieu à Paris en 1986, après des années de négociation et grâce à l'initiative du président Mitterrand (Léger : 1987, 139).

Le budget de l'OIF est constitué en grande majorité par les contributions des pays membres, auxquels s'ajoutent quelques financements d'organismes privés ou publics partenaires. Un rapport législatif, publié sur le site Internet du Sénat, intitulé : « La francophonie en panne ? » relatif à l'Aide publique au développement du projet de loi de finances pour 2011 détaille la contribution de la France au fonctionnement de la Francophonie institutionnelle. La part de la France dans le financement des opérateurs de la Francophonie en 2009 représentait 76,79 % du total, soit 51 691 173 euros. Elle finance 62,83 % du budget de l'OIF qui siège à Paris, dans des locaux mis à disposition par l'État français (Sénat : 2011).

En lien avec la vie politique, la Francophonie compte parmi ses organismes l'Association internationale des maires et responsables de capitales et métropoles partiellement ou entièrement Francophones (AIMF), créée en 1979 à l'initiative de Jacques Chirac, alors maire de Paris. Grâce à un fonds de coopération, l'AIMF finance des projets de développement dans les villes du Sud. Elle est présidée par le maire de Paris et son siège se trouve également dans la capitale française. En 2009, la France finançait 76,59 % du budget de l'AIMF (Sénat : 2011). Au niveau régional, il existe l'Association internationale des régions francophones (AIRF) et à l'échelle parlementaire, depuis 1967, l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, assemblée consultative dont le siège se trouve aussi à Paris. Enfin, on recense au niveau ministériel la Conférence des ministres de l'Éducation des pays ayant le français en partage (CONFEMEN), qui émerge dès 1960, à laquelle s'ajoute en 1969 la Conférence des ministres de la Jeunesse et des sports des pays d'expression française (CONFESJES) (Cantraine : 2012, 24).

Dans le domaine économique, la Francophonie affiche clairement une ambition de développement dès les premiers objectifs de l'article premier de la Charte de la Francophonie. Dans cet article, on peut lire que la Francophonie a pour objectif d'aider les pays membres « au renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l'essor de leurs

économies. » (OIF : 2012^a). Un réseau d'hommes d'affaires, d'industriels, d'investisseurs s'active autour de la Francophonie et anime le Forum francophone des affaires, (FFA), qui se tient en marge des sommets de la Francophonie depuis 1987. Le VII^e Sommet de la Francophonie de Hanoï en 1997 avait mis l'espace économique francophone à son ordre du jour. Le Sommet de Hanoï marque un tournant dans l'histoire de la Francophonie. En effet, il y est fait officiellement référence pour la première fois à l'existence d'un espace économique francophone, alors que les questions économiques étaient auparavant limitées à la solidarité et au développement (Valantin : 2010, 121). En 1999, à Monaco, se tient la Conférence des ministres francophones en charge de l'économie et des finances. Au-delà des initiatives en rapport direct avec l'économie, rappelons que l'union des pays francophones est présidée par une volonté d'établir, de maintenir ou d'accroître une coopération entre les pays membres. Pour les pays dits du « Sud », l'adhésion à la Francophonie peut être perçue comme un moyen de développer des liens économiques avec une puissance européenne, sous couvert d'union linguistique et culturelle. Comme en témoigne François Provenzano :

« [...] les anciennes colonies de la France conçoivent leur entrée sur la scène politique internationale par le biais d'une formule poético-culturelle censée activer la coopération avec l'ancienne mère-patrie et, partant, avec d'autres partenaires potentiels. » (Provenzano : 2011, 12)

Preuve du franco-centrisme des institutions francophones, certaines d'entre elles dépendent directement, et à différents niveaux, de l'État français. En premier lieu, le Haut conseil de la Francophonie (HCF), institué en 1984, est présidé par le président de la République française lui-même.¹¹ Au niveau ministériel cette fois, la France dispose d'un secrétariat d'État à la Francophonie depuis 1986, qui est sous tutelle du ministère des Affaires

¹¹ Il s'agit d'un organisme consultatif qui a pour mission d'étudier et d'analyser l'état de la Francophonie dans le monde en rédigeant un rapport annuel qui tient compte des aspects relatifs à la langue, à l'enseignement, à la culture, l'économie, les médias, etc.

étrangères depuis 1995.¹² En ce qui concerne la gestion des relations culturelles et linguistiques, la France attribue à la Direction générale des relations culturelles, scientifiques et techniques (DGRCST) la mission de mettre en œuvre la politique culturelle de la France à l'étranger et de développer l'enseignement du français dans le monde. Son action se divise en trois pôles de coopération, l'un scientifique et technique, l'autre culturel et linguistique, et le dernier audiovisuel. Elle bénéficie de l'étendue du réseau des services culturels des ambassades de France à l'étranger (Juppé : 2008, 78).¹³

Le ministère des Affaires étrangères est donc un acteur principal de la Francophonie institutionnelle puisqu'il gère les relations culturelles avec les soixante-et-onze pays d'Afrique subsaharienne, des Caraïbes et du Pacifique qui représentent le principal champ d'action de la France. Il participe financièrement aux opérations multilatérales francophones des opérateurs de la Francophonie précédemment évoqués, et se porte principal bailleur de fonds des sommets de la Francophonie organisés dans son « champ » (Juppé : 2008, 78).¹⁴ En matière linguistique, le Conseil supérieur de la langue française et la Délégation générale à la langue française (DGLF), tous deux institués en 1989, ont une vocation interministérielle. Le premier a pour mission de présenter au gouvernement des propositions concernant l'usage, la diffusion, et la valorisation de la langue française, alors que le second est chargé de coordonner et de promouvoir les politiques concourant au bon usage et à la diffusion de la langue française.

¹² Il est chargé de développer la politique francophone de la France. Il coordonne la préparation des administrations en charge d'organiser les sommets de la Francophonie et participe à la mise en œuvre de l'action diplomatique, des relations bi- et multilatérales de la France avec le reste des pays francophones.

¹³ Le *Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020*, rédigé sous la présidence d'Alain Juppé et de Louis Schweitzer, dresse un bilan en chiffres d'un tel réseau : « 148 centres et instituts, 231 Alliances dirigées par des agents français et 255 alliances conventionnées (c'est-à-dire recevant une aide de l'État). 750 000 étudiants inscrits à des cours de français. 400 000 lecteurs inscrits dans les médiathèques, 8 millions de prêts consentis et 1 million de livres nouveaux chaque année. 50 000 manifestations culturelles chaque année. Coûts de fonctionnement du réseau à la charge de l'État : 138 millions d'euros en 2006. » (Juppé : 2008, 78).

¹⁴ Remarquons que le ministère français de l'Éducation nationale et celui de la Culture œuvrent également en faveur de la Francophonie en sensibilisant les élèves et étudiants aux enjeux de celle-ci, notamment en faisant participer les jeunes français à la Journée de la Francophonie, le 20 mars de chaque année.

Force est de constater que la majorité des opérateurs directs de la Francophonie ont leur siège à Paris et comptent une majorité de fonctionnaires ou personnalités françaises dans leurs équipes de direction. Le linguiste français Bernard Cerquiglini est recteur de l'Agence universitaire de la Francophonie, l'énarque Marie-Christine Saragosse est directrice générale de TV5 Monde, l'homme politique français Jacques Legendre est secrétaire général de l'Assemblée parlementaire de la Francophonie, le professeur des Universités Albert Lourde est recteur de l'Université Senghor d'Alexandrie, alors que Bertrand Delanoë est président de l'Association internationale des maires francophones (AIMF).

Dans le domaine de l'enseignement supérieur et de la recherche, l'opérateur principal et direct de la Francophonie est aujourd'hui l'AUF qui coordonne un réseau de sept cent dix établissements d'enseignements supérieurs et de recherche répartis dans quatre-vingt-cinq pays sur les cinq continents, avec neuf bureaux régionaux et soixante-cinq implantations et antennes (AUF : 2010). En 2009, la France finançait 90,20 % du budget de l'AUF. L'Université Senghor est un opérateur direct de la Francophonie depuis 1989. En 2009, la France apportait 80,10 % de son budget (Sénat : 2011). En 2001, à partir de l'initiative de l'ancien recteur de l'AUF, Michel Guillou, voit le jour à l'Université Jean Moulin de Lyon l'Institut pour l'étude de la Francophonie et de la mondialisation (IFRAMOND) qui sert également de siège au réseau international des Chaires Senghor.¹⁵ À propos de la coopération culturelle francophone, rappelons que le champ des études francophones en France est lié à la coopération française. L'enseignement des littératures africaines dans l'université française était longtemps destiné aux futurs coopérants et le statut de coopérant-chercheur a été celui, au moins au début de leurs carrières, de nombreux universitaires spécialistes de la francophonie (Beniamino : 1999, 13).

¹⁵ Il existe douze Chaires Senghor dans le monde à : Alexandrie, Beyrouth, Bucarest, Cluj-Napoca, Hanoï, Lyon, Montréal, Ouagadougou, Outaouais, Perpignan, Val d'Aoste et Yaoundé (Université Senghor d'Alexandrie : 2011).

Dans le secteur de la communication et de l'information, TV5 est l'opérateur principal de la Francophonie, dans un domaine essentiel pour la stratégie d'influence et qui est largement dominé par les groupes de production et de diffusion anglo-américains. TV5 Monde est une chaîne internationale de télévision en langue française, dont le siège se trouve à Paris (TV5 : 2010). L'OIF a mise en place, en complément du Conseil international des radios-télévisions d'expression française (CIRTEF), un Fonds francophone de production audiovisuelle soutenant la production, la promotion et la commercialisation d'œuvres cinématographiques et télévisuelles du Sud (Valantin : 2010, 118). Dans le domaine audiovisuel, les cinémas africains émergent au cours de la décennie des années soixante-dix. Tout le marché africain francophone de l'époque coloniale (soit 80 % du marché total à l'échelle du continent), appartenait à la Société d'exploitation cinématographique africaine (SECA) et à la Compagnie africaine cinématographique et commerciale (COMACICO) dont les sièges se trouvaient à Paris (Elena : 1999, 154). En 1989, la Compagnie franco-africaine de l'audiovisuel (CFAA), absorbe ses prédécesseurs et se place en situation de quasi-monopole. Seul 5 % de son offre est l'œuvre de cinéastes africains. Elle diffuse dans l'ensemble des productions nord-américaines et redistribue des films français achetés à UGC, à Paris (Díaz : 1999, 157).

La France se situe comme le grand mécène de la Francophonie, en finançant très largement des institutions de politiques, économiques, de coopération scientifique, des médias francophones. Depuis leurs sièges parisiens, les dirigeants français de ces institutions se trouvent pris dans le giron d'une politique extérieure française consciente de l'importance géopolitique des politiques linguistiques.

1.1.3. L'importance géopolitique des politiques linguistiques

Dans une entrevue pour la revue *Francophonie actualités* en octobre 2010, le secrétaire général de l'OIF affirme que : « L'influence de la France sera d'autant plus forte que la langue française est davantage parlée. » (Diouf : 2010^a, 104). Il souligne ainsi l'enjeu que représente la Francophonie pour la diplomatie française et le rôle crucial que jouent les politiques linguistiques dans l'entreprise d'influence géolinguistique. Le « Rapport du secrétaire général de la Francophonie 2010-2012 » (2012) comptabilise 220 millions de francophones dans le monde. Selon le rapport intitulé « La francophonie dans le monde 2006/2007 » (2007), entre 1994 et 2002, le nombre de locuteurs français en Afrique et au Moyen-Orient a augmenté de 60 %. Alors que l'enseignement du français en Europe aurait diminué pendant la même période de 13 %. Les estimations du nombre de locuteurs français en 2050 oscillent entre 600, (Geopolitis : 2012), et 700 millions (soit 8 % de la population mondiale prévue), dont 85 % se trouveront en Afrique (OIF : 2012^b). Cependant, il existe différents modèles de calcul du poids des langues. Les travaux du linguiste français Louis-Jean Calvet montrent que si l'on ne considère que le nombre de locuteurs, le français se classe en dix-neuvième position et l'anglais en troisième, derrière le mandarin et l'hindi. En revanche, en prenant en compte le nombre de pays dans lesquels les langues ont un statut officiel, en mesurant leur présence sur internet, ou le nombre de prix Nobel de Littérature, ou encore la traduction de langues sources, le français se situe en deuxième position derrière l'anglais (Calvet : 2010, 47).

Le rapport du Haut conseil de la Francophonie propose des stratégies de gestion de la langue. Afin de développer la pratique du français dans le monde, la stratégie consiste à s'appuyer sur les langues internationales traditionnelles existantes dans le système éducatif cible, comme l'anglais et l'espagnol, à recourir à la mobilité des étudiants et des chercheurs, à la formation des professeurs ou à utiliser le secteur privé de l'enseignement grâce au réseau des

établissements français à l'étranger. La stratégie *marketing* de promotion du français consiste à présenter cette langue aux apprenants comme une alternative à l'anglais, au modèle culturel anglo-saxon, une langue de culture et de promotion sociale partout dans le monde. Abdou Diouf rappelle que sont actuellement recensés 900 000 professeurs de français dans le monde, ce qu'il présente comme une véritable armée en ordre de bataille,¹⁶ prête à lutter pour la Francophonie (Diouf : 2010^a, 107).

Soucieuse de montrer l'exemple en termes de politique de gestion de la langue, le « Vade-mecum relatif à l'usage de la langue française » a été adopté en 2006 au Sommet de Bucarest, imposant aux délégués des États membres de l'OIF de s'exprimer en français lorsque c'est la seule langue nationale, officielle ou co-officielle de leur pays et de privilégier l'expression en français dans tous les autres cas (Valantin : 2010, 107).

Depuis la France, des organes ont été mis en place ayant spécifiquement en charge la gestion de la Francophonie, entendue comme politique française de la langue française. Deux organes exécutifs sont à relever. En premier lieu, le Conseil supérieur de la langue française en charge de présenter au gouvernement des propositions à propos de l'usage, de l'aménagement, de la diffusion et de la valorisation de la langue française en France ou à l'étranger. En d'autres termes, il s'agit de conseiller le gouvernement en français en matière de politique linguistique. Les membres du Conseil sont nommés par le Premier ministre pour un mandat de quatre ans, auxquels s'ajoutent des membres de droit, comme le ministre de l'Éducation et celui des Affaires étrangères, le secrétaire d'État à la Francophonie ou le secrétaire perpétuel de l'Académie française (Gonthier : 1996, 48). Le deuxième organisme chargé de veiller à la politique linguistique de la Francophonie est la Délégation générale à la langue française (DGLF), qui deviendra en 2001 la Délégation générale à la langue française et aux langues de France. Elle est chargée de mettre en place les actions recommandées par le

¹⁶ Axel Maugey dans son ouvrage intitulé : *Privilège et rayonnement du français du XVIII^e siècle à aujourd'hui* (2012), parle littéralement d'une armée : « On oublie trop qu'une véritable armée de professeurs forte de 900 000 membres est au service du français dans le monde, ce qui est considérable. » (Maugey : 2012, 201).

Conseil supérieur de la langue française dans les domaines de l'enseignement, de la communication, des sciences et techniques. Comme le Conseil, elle veille à la diffusion et au bon usage de la langue française dans le monde (Gonthier : 1996, 49).

Héritière de la tradition française de normalisation linguistique, la Francophonie institutionnelle peut compter sur divers organismes spécifiquement voués à une fonction de contrôle et de conseil linguistique. Le premier de ces organismes est le Conseil supérieur de la langue française. Institué en 1989, il succède au Comité consultatif de la langue française, qui faisait suite au Haut comité de la langue française (créé en 1973), lui-même précédé par le Haut comité pour la défense et l'expansion de la langue française, créé dès 1966 par le général de Gaulle. Empreintes du souci français de mener une politique linguistique à l'étranger, les institutions de la Francophonie manifestent une volonté de normaliser l'usage du français hors de France :

« A partir des travaux de l'ex-AIF et de l'AUF, des expertises de la CONFEMEN, de la Fédération Internationale des Professeurs de Français (FIPF) et de l'Alliance Française (plus d'un millier de Comités à travers le monde), des études universitaires et spécialisées sur le français dans des situations diverses, de la littérature d'expression française, il est nécessaire que la Francophonie dégage une norme du français d'Afrique désormais engagée dans un partenariat linguistique avec les langues africaines. » (Valantin : 2010, 190)

La Francophonie partage notamment avec les missionnaires catholiques, la conscience du rôle stratégique qu'occupe l'éducation dans la promotion du français, dans la mesure où elle affecte les générations futures. La mission francophone de promotion de la langue française s'accompagne donc d'une politique de gestion de l'enseignement et de normalisation de son usage. Mais cette politique de la langue se heurte, dans la réalité, à une extrême diversité de situations linguistiques, à laquelle s'ajoute la variété des champs d'action de la Francophonie, outrepassant les questions linguistiques. Certains

linguistes utilisent le concept de *glottopolitique* pour dénommer l'action de la société sur les faits de langage (Winther 1985). La *glottopolitique* désigne :

« [...] les diverses approches qu'une société a de l'action sur le langage, qu'elle en soit ou non consciente : aussi bien la langue, quand la société légifère sur les statuts réciproques du français et des langues minoritaires par exemple ; la parole, quand elle réprime tel emploi chez tel ou tel ; le discours quand l'école fait de la production de tel type de texte matière à examen [...]. » (Laroussi : 2003, 1)

Cette conception élargie de la politique de la langue pourrait s'ériger en paradigme de l'action de la Francophonie. Cette dernière gagnerait à prendre davantage en compte la diversité des conditions de pratiques langagières. Le rapport au français standard, qu'il soit préférentiel, optionnel ou imposé, varie entre des zones principalement unilingues comme la France ou le Québec, des zones où le français cohabite avec des langues minoritaires ou ethniques comme en Afrique subsaharienne, ou avec des langues ayant une base lexicale française, dans le cas des créoles (Laroussi : 2003, 8). La *glottopolitique* semble permettre de mieux apprécier la diversité des espaces francophones, de même que le rôle de la législation dans la politique de la langue.

En toute logique, l'étude des politiques linguistiques francophones dans le monde qui participent à la fois des enjeux culturels et politiques des discours de la f(F)rancophonie, doit également prendre en considération le traitement des problématiques francophones par l'institution scolaire française.

1.1.4. Institution scolaire et francophonie

Le poids et l'importance attribués à l'enseignement dans les discours et les actions de la Francophonie ne font aucun doute. Autrement dit, l'enjeu de l'enseignement du français dans les espaces francophones par le biais de sa culture et de ses auteurs canonisés est amplement assimilé. Toutefois, le traitement, qui s'apparente parfois à une censure, des discours et littératures

francophones dans l'institution scolaire et plus largement dans les médias de communication français, est généralement ignoré.

Les travaux du collectif de chercheurs de l'Association pour la connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine (ACHAC), menés par Pascal Blanchard, Nicolas Bancel et Sandrine Lemaire, étudient depuis 1989 les représentations et les imaginaires coloniaux, postcoloniaux ainsi que les immigrations du Sud en France. Il ressort de ces recherches, l'existence d'un déficit mémoriel majeur à propos de ces époques de l'histoire de France qui conduit à la « fracture coloniale » qui marque, selon ces auteurs, la société française contemporaine (Blanchard : 2005).

Le constat fait depuis l'université déplore unanimement la faiblesse des études francophones, postcoloniales et même coloniales en France. Benjamin Stora, historien de la colonisation et spécialiste de la question algérienne, regrette le manque d'intérêt en France pour l'époque coloniale, qui s'apparente selon lui à un refoulement historique : « À l'université française, il n'existe effectivement toujours pas de chaire consacrée à l'histoire coloniale. [...] à la faculté, il n'existe pas, à ma connaissance, de diplômes spécifiques en histoire coloniale. » (Stora : 2011, 33).

Paradoxalement, les universités américaines s'intéressent davantage à l'histoire coloniale française, aux études postcoloniales et francophones que les universités françaises : « [...] *aujourd'hui, les chercheurs américains sont quand même plus nombreux à travailler sur l'histoire coloniale de la France que les universitaires français !* » (Stora : 2011, 32). L'intellectuel camerounais Achille Mbembe, théoricien de la postcolonie (lui-même reconnu aux États-Unis après avoir étudié en France) souligne la :

« [...] capacité [américaine] presque illimitée de capter et de recycler les élites mondiales, y compris francophones. Au cours du dernier quart du XX^e siècle, leurs universités sont parvenues à attirer presque tous les meilleurs intellectuels formés en France, voire des citoyens français d'origine africaine auxquels les portes des institutions françaises sont restées fermées. » (Blanchard : 2006, 149)

Le traitement de la mémoire historique, de même que celui des langues nationales, concentre des sentiments et des enjeux qui dépassent la simple transmission des savoirs et leur organisation en disciplines. Michel Beniamino reprend la conception d'hégémonie culturelle développée par Antonio Gramsci dans *Litteratura e vita nazionale* (1950), pour insister sur l'importance que revêt la question de la langue dans la mesure où elle se trouve directement liée à l'organisation de la société et aux rapports entre les classes sociales :

« Chaque fois qu'affleure, d'une manière ou d'une autre, la question de la langue, cela veut dire qu'est en train de s'imposer une série d'autres problèmes : la formation et l'élargissement de la classe dirigeante, la nécessité d'établir des rapports plus étroits et plus sûrs entre les groupes dirigeants et la masse-populaire nationale, c'est-à-dire de réorganiser l'hégémonie culturelle. » (Beniamino : 1999, 217)

Par ailleurs, l'enseignement et les médias, en choisissant le discours qu'ils jugent correct et légitime et en ignorant ainsi certains thèmes, peuvent paradoxalement jouer un rôle de censure de la parole publique. Michel Foucault nous rappelle dans sa leçon inaugurale au Collège de France (le 2 décembre 1970) que l'interdit est la procédure d'exclusion du discours la plus évidente dans nos sociétés.

En observant les programmes de littérature du ministère de l'Éducation nationale, Laurent Dubreuil déplore que la production des anciennes colonies sur la durée d'un siècle soit presque complètement absente (Dubreuil : 2008, 152). Pourtant, une série d'arguments pourraient justifier de l'enseignement de ces littératures, notamment dans des filières non générales : « [...] les *enfants d'immigrés* se reconnaissent plus dans Begag que dans Proust ou Racine [...] les textes francophones sont plus faciles ou réalistes [...]. » (Dubreuil : 2008, 153). Cet argument de l'attractivité de l'étude des littératures et cultures francophones pour un public de nouveaux étudiants issus des « minorités » est évoqué par le professeur américain Thomas Hale, comme une des raisons qui expliquent l'engouement américain pour les études francophones :

« Many departments of French or Romance languages have changed their names or the names of the titles of French sections to include Francophone, among them Harvard, the University of California at Los Angeles, and the Pennsylvania State University. Finally, instructors in countries where interest in French is declining, for example in the United States where Spanish enrollments have skyrocketed, see Francophonie as a means of attracting new students, especially those from minorities, to courses on African literature in French, Francophone cultures, and other subjects related to Francophonie. » (Hale : 2009, 186)

[De nombreux départements de Français ou de Langues romanes ont changé leurs noms ou les noms des intitulés des sections françaises pour inclure francophones, parmi lesquelles Harvard, l'Université de Californie à Los Angeles, et l'Université d'État de Pennsylvanie. Enfin, des professeurs assistants dans des pays où l'intérêt pour le français est en déclin, par exemple aux États-Unis où les inscriptions en Espagnol ont grimpé en flèche, voient la Francophonie comme un moyen pour attirer de nouveaux étudiants, spécialement ceux issus de minorités, pour suivre des cours de littérature africaine en français, de cultures francophones, et d'autres sujets liés à la Francophonie.]

Pour Laurent Dubreuil, « La surdit   à la textualit   indig  ne est fille de la doctrine du *français r  duit*, dont on cherche des r  alisations livresques. » (Dubreuil : 2008, 153). La r  duction de la litt  rature à un corpus anthologis   est la marque, selon Bernard Mouralis, du caract  re institutionnel de la litt  rature : « Ce caract  re d'institution conf  r   à la litt  rature, cette structure syst  matique du champ litt  raire et la pratique à laquelle ils donnent lieu au sein de l'  cole trouvent leur forme la plus achev  e dans les manuels et les anthologies scolaires. » (Mouralis : 2011 (1975), 34). L'exclusion de la grande majorit   des litt  ratures francophones des manuels scolaires fran  ais, s'expliquerait par leur statut de contre-litt  ratures, qui remettent en cause l'institution et le syst  me de litt  rature :

« On constate ainsi que ce qui est d  sign  , transmis et re  u comme "litt  rature" – ou sous quelque autre d  nomination que ce soit – est la caract  ristique d'une d  marche ethnocentriste et dogmatique, et cela à deux niveaux. D'une part, parce que cette d  marche limite le fait litt  raire à un *domaine* historique, g  ographique, sociologique bien circonscrit et à des *formes* pr  cises ; d'autre part, parce qu'elle

privilégie systématiquement l'héritage constitué au détriment de ce qui se constitue ou se produit. » (Mouralis : 2011 (1975), 37)

Il s'avère donc évident que la relation aux littératures et cultures est discordante, si ce n'est totalement asymétrique, entre l'enseignement du français langue étrangère et de la culture française hors de l'Hexagone et celui des littératures francophones en France. D'une part le dispositif de coopération culturelle principalement financé par la France s'efforce de diffuser la pensée française à l'étranger (comme l'indiquait le nom de l'Association pour la diffusion de la pensée française, ADPF, opérateur du ministère des Affaires étrangères jusqu'en 2007). Le ministre français Alain Juppé, animateur du *Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008-2020* (2008), rappelle l'enjeu crucial que constitue l'enseignement du français pour la diplomatie d'influence linguistique et culturelle française :

« Prendre l'offensive, c'est ensuite augmenter les moyens dont dispose l'enseignement du français à travers notre propre réseau mondial, et dans les cursus nationaux. L'un des outils les plus efficaces de la diplomatie d'influence linguistique et culturelle de la France, ce sont ses 400 établissements d'enseignement secondaire répartis à travers le monde. » (Juppé : 2008, 169-179)

Les enseignements portants sur la Francophonie institutionnelle comme objet d'étude représentent, pour celle-ci, un moyen de communication stratégique. L'AUF est d'ailleurs soucieuse de recenser les offres de formation mettant en valeur le mouvement francophone et ses institutions ainsi que leur dimension géopolitique et géoculturelle.¹⁷ D'autre part, les principaux auteurs et discours francophones paraissent davantage ignorés que censurés dans les programmes scolaires et médias de communication français. La censure

¹⁷ L'AUF publie dans la brève *FRAMONDE* du 7 août 2013 un appel d'offre pour réaliser une étude à propos de la formation sur la Francophonie, dans lequel il est détaillé que : « L'Agence universitaire de la Francophonie recherche un expert universitaire pour la réalisation d'une étude portant sur l'offre de formation sur la Francophonie. L'objectif de l'étude est de présenter les cours et les cursus qui sont dédiés ou qui font une large place à l'enseignement de la Francophonie en tant qu'objet d'étude : le mouvement francophone, ses institutions, la dimension géopolitique et géoculturelle, etc.»

exercée par les médias consisterait, selon Laurent Dubreuil, à passer sous silence la production littéraire francophone à l'exception des cercles du journalisme littéraire parisien, en évoquant la parole *indigène* exclusivement en rapport avec les manifestations violentes des banlieues (Dubreuil : 2008, 154).

De toute évidence, le caractère idéologique que revêt le choix d'une certaine politique culturelle intérieure et extérieure, et qui entre en dissonance avec les objectifs affichés par les discours officiels de la Francophonie de promotion de la diversité culturelle, alimente notre thèse sur l'existence d'une diplomatie culturelle française d'influence ayant des apparences francophones.

1.2. Diplomatie culturelle et *soft power* français

La Francophonie est un dispositif institutionnel ayant un rôle politique. Comme le rappelle Dominique Hoppe, président de l'Assemblée des fonctionnaires francophones des organisations internationales (AFFOI), la Francophonie représente avant tout les soixante-quinze États membres ou observateurs de l'Organisation internationale de la Francophonie (Hoppe : 2012, 8). La langue française est présentée dans les discours de la Francophonie comme étant l'élément primordial, la racine originelle de l'union et son rayonnement l'objectif commun. En insistant sur la langue comme lien, *nexus* commun des membres de la Francophonie cette langue est présentée comme une simple *lingua franca* entre ses usagers. Or il ne s'agit pas d'une langue neutre, qui comme l'*esperanto*, n'est attachée à aucune nation. La langue française est originellement celle de la France. Cet adjectif de nationalité est d'ailleurs largement répandu parmi les organisations qui compose le réseau francophone : l'Alliance, l'Institut et les lycées et écoles dans le monde sont tous *français*. Avant de s'intéresser aux accusations de

néocolonialisme vis-à-vis de la Francophonie qui remettent en cause l'indépendance de ces institutions, il convient de rappeler l'importance du financement par la France des institutions de la Francophonie, dont le siège est majoritairement situé à Paris :

« [...] with some of its “opérateurs” depending almost entirely on France for their funds, notably the “Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)”, and France contributing the building that houses the organization’s headquarters in Paris, the French president is well positioned to exercise a growing influence on the OIF. » (Hale : 2009, 193)

[[...] avec certains de ces opérateurs dépendants presque entièrement de la France et de ses fonds, notamment l’ “Agence Universitaire de la Francophonie (AUF)” et la France offrant le bâtiment qui héberge les quartiers généraux de l’organisation, le président français est bien placé pour exercer une influence croissante sur l’OIF.]

Derrière cette accusation d'ingérence française dans les affaires francophones réside avant tout un argument historique chargé du poids de l'histoire coloniale.

1.2.1. Le poids du passé colonial et l'accusation de néocolonialisme

La Francophonie comme ensemble d'institutions fait unanimement référence à Onésime Reclus en tant qu'inventeur du mot de « Francophonie » dans son ouvrage *France, Algérie et colonies*, paru en 1880. En prenant cette balise comme point de départ, la mention d'une histoire de la Francophonie s'expose directement à une comparaison avec la vision colonialiste de ce géographe. Le projet francophone d'Onésime Reclus adopte une perspective franco-centrée, une conception démographique et territoriale et s'appuie principalement sur une visée impérialiste (Provenzano : 2011, 94). Le pendant

impérialiste de la Francophonie auquel s'ajoute l'accusation de néocolonialisme trouvent un point d'ancrage dans le projet d'expansion décrit par l'inventeur du mot, continuellement cité.

On attribue à Onésime Reclus d'avoir été le premier sensible au caractère linguistique revêtu par la Francophonie. Mais la primauté attribuée à la langue serait en réalité une substitution de l'idée de race supérieure à celle de langue supérieure, dotée d'un pouvoir de civilisation et dont la maîtrise permet l'accès à cette communauté (Provenzano : 2011, 99). L'écrivain kenyan Ngugi Wa Thiong'o perçoit dans la répartition des aires linguistiques, une résurgence du découpage de l'Afrique par les puissances européennes colonialistes lors de la Conférence de Berlin en 1885 :

« Tout a commencé il y a cent ans, en 1885, à Berlin, le jour où les puissances capitalistes d'Europe se sont assises à une table et ont découpé un continent en colonies sans se soucier des peuples qui y vivaient, de leurs cultures et de leurs langues. [...] Les pays africains se virent définis et se définissent encore aujourd'hui sur la base de ce critère : pays anglophones, pays francophones et pays lusophones. » (Wa Thiong'o : 2011 (1986), 20)

La continuité de l'entreprise coloniale à travers la Francophonie ne fait aucun doute pour l'auteur francophone Édouard Glissant, qui distingue derrière toute communauté de ce genre la permanence de l'ancienne relation entre le colonisateur et le colonisé (Gauvin : 2010, 100). Cependant, Édouard Glissant met en garde non seulement contre l'oubli de l'ancienne relation coloniale mais aussi contre la mémoire revancharde, qui échoue tout autant à aborder le passé colonial dans sa complexité. Certains percevront dans cette situation francophone d'exportation de la langue et de la culture française, l'héritage de l'assimilationnisme « à la française » opposé au modèle de coexistence anglo-saxon (Riffard : 2008, 6). Rappelons néanmoins à propos de l'assimilationnisme, que cette tendance ne doit pas masquer l'hétérogénéité au sein même des empires coloniaux français et britanniques. Claire Riffard rappelle que dans les années soixante-dix de nombreuses critiques s'élevèrent contre cette stratégie néocoloniale de la Francophonie dont les seuls

bénéficiaires, en dehors de la France, seraient ses amitiés parmi les élites africaines, ladite « Françafrique ».¹⁸ Le poète Abdellatif Laâbi discerne dans le principe même de la Francophonie une évidente concrétisation du néocolonialisme français : « [...] seuls peuvent prêcher cette “acculturation forcée”, comme diraient certains missionnaires, ceux qui sont intimement liés au néo-colonialisme ou ceux qui tirent de l’usage de la langue française des avantages bureaucratiques. » (Riffard : 2008, 7).

La France est consciente du risque de néocolonialisme que comporte l’entreprise francophone. Lors de la présentation par le président nigérien Hamani Diori de l’avant-projet de la Francophonie en 1966, le général de Gaulle y perçoit déjà ce danger. La différence entre la réticence de la France à adhérer à ce projet par rapport à l’enthousiasme de pays nouvellement indépendants, sous l’impulsion de présidents tels que Léopold Sédar Senghor ou Habib Bourguiba, offrira un argument inoxydable contre l’accusation de néocolonialisme. Mais alors que le paravent de l’initiative extra-française de la Francophonie est toujours utile aujourd’hui pour réaffirmer l’altruisme désintéressé de la France, de nombreux présidents de l’Afrique francophone siégeant à l’OIF sont à la tête de dictatures ayant des rapports économiques privilégiés avec l’ancien colonisateur :

« [...] numerous heads of state in Francophone Africa who participated in the oversight of the OIF ruled as dictators or as presidents put into or maintained in office as the result of rigged elections. »
(Hale : 2009, 191)

[...] de nombreux chefs d’États d’Afrique francophone qui participèrent à la supervision de l’OIF gouvernèrent comme des dictateurs ou des présidents investis ou maintenus dans leur fonction en conséquence d’élections manipulées.]

¹⁸ Ce néologisme, qui désigne la relation néo-coloniale de la France avec les pays africains qui sont ses anciennes colonies, a été popularisé en 1998 par l’ouvrage de François-Xavier Verschave : *La Françafrique, le plus long scandale de la République*.

Rappelons aussi que le premier sommet de la Francophonie eut lieu en 1986 à Versailles sous le thème : « Vers un *Commonwealth* à la française ? », que le roi d'Espagne préside les Sommets ibéro-américains et la reine d'Angleterre le *Commonwealth*. Les dirigeants de l'OIF sont conscients de l'accusation d'« avatar du colonialisme », de « combat dépassé contre l'anglais » ou de « *machin* bureaucratique » qui pèse sur la Francophonie (Diouf : 2008, 12). Il est évidemment possible d'arguer que certains des pays francophones tels que la Belgique, la Suisse et dans une certaine mesure le Québec, de même que certains membres récents de la Francophonie, ne sont pas des pays formant partie du dernier empire colonial français. Mais la relation de dépendance culturelle n'implique pas nécessairement le partage d'un passé colonial commun. Comme le souligne Édouard Glissant, il existe à l'égard de certains pays une domination culturelle qui revient à établir un rapport de colonisation.

« Quand on dit au XIX^e siècle qu'un pays qui parle plusieurs langues est un pays inférieur, comme la Suisse, la Belgique, le Québec ou le Canada, on établit un rapport de colonisation. Il n'y a pas besoin de la colonisation comme présence pour que la colonisation existe. Peut-être que ce rapport n'en est alors que plus insidieux et plus difficile. » (Gauvin : 2010, 102)

Dans le contexte de la Francophonie, l'idée d'Édouard Glissant selon laquelle l'influence d'un pays sur d'autres peut être immatérielle et ainsi devenir d'autant plus captieuse, est particulièrement pertinente. Comme l'a montré l'ouvrage de Gérard Prunier sur le génocide du Rwanda, *Rwanda Crisis : History of Genocide* (1995), le fondement de la relation entre la France et l'Afrique réside davantage dans la langue et la culture que dans l'argent de l'aide humanitaire. Dans son roman *L'Aventure ambiguë*, Cheikh Hamidou Kane décrit, en 1961, l'importance de l'école dans la stratégie de colonisation par la langue et la culture :

« On commença, dans le continent noir, à comprendre que leur *puissance* véritable résidait, non point dans les canons du premier

matin, mais dans ce qui suivait ces canons. [...] L'école nouvelle participait de la nature du canon et *de l'aimant* à la fois. Du canon, elle tient son efficacité d'arme combattante. Mieux que le canon, elle pérennise la conquête. Le canon contraint les corps, l'école fascine les âmes. [...] De l'aimant, l'école tient son rayonnement. »
(Kane : 1961, 60-61)

Dans ces lignes, Hamidou Kane semble anticiper la théorisation des relations internationales en termes de puissance d'influence. Il perçoit en effet la mise en place de l'école coloniale comme une « puissance [...] de l'aimant ». Dans un discours adressé à l'Assemblée générale de la Communauté des télévisions publiques francophones, le 5 juin 2009 à Paris, Abdou Diouf s'exclame ainsi : « [...] ce qui se joue, actuellement, ce n'est plus tant la conquête des territoires que celle des esprits [...] » (Diouf : 2010, 125). Si la colonisation peut être qualifiée de « puissance dure », (*hard power*), en opposition à la « puissance douce », (*soft power*), on remarque qu'il est parfois possible d'établir une continuité entre ces deux modes de domination. Thierry de Beaucé, écrivain et haut fonctionnaire français, publie en 1988 un *Nouveau discours sur l'universalité de la langue française*, dans lequel il énonce très clairement que :

« Pour la France telle qu'elle est, le prestige culturel, le maintien de la langue aux toutes premières places, une diplomatie active, des valeurs politiques ont un effet complémentaire à celui de ses chars, de ses ogives nucléaires ou de ses prouesses industrielles. »
(Beaucé : 1988, 148)

La Francophonie est ici considérée comme la lutte pour le prestige culturel de la France, liée dans son essence même à l'action militaire française dans le monde. Pour ce diplomate français, la guerre est aussi culturelle. La continuité des stratégies rhétoriques et du lexique guerrier dans ce *nouveau discours sur l'universalité de la langue française* est ensuite associée à la nécessité de séduire. Le *rayonnement* prend ici un sens littéral, il faut se faire briller soi-même pour illuminer les autres et les attirer, en s'inspirant du pouvoir d'attraction des États-Unis. L'auteur reprend l'interrogation d'Antoine de Rivarol, en 1783, à propos de ce qui est censé constituer l'excellence

française. En effet, lorsque la langue et la nation sont aussi inextricablement imbriquées l'une dans l'autre, il semble naturel de voir assimiler l'expansion ou le présupposé génie d'une langue à un peuple. La question centrale pour la Francophonie serait donc de savoir d'où vient le génie des Français afin de mieux le promouvoir ou l'imposer hors de l'Hexagone. La question serait d'autant plus urgente que l'immense population africaine francophone menacerait le prestige culturel français. Le diplomate Thierry de Beaucé s'exclame dans une formule choc : « Le français des luxes et des élégances serait devenu celui des peuples qui ont faim. » (Beaucé : 1988, 146).

L'importance de la séduction dans la poursuite d'une influence douce est primordiale. Le linguiste Claude Hagège assimile d'ailleurs francophonie et francophilie et tire la conclusion selon laquelle « **pour se faire aimer, il faut faire aimer sa langue** ». ¹⁹ Il fonde ici son jugement sur un texte colonial vantant les mérites de la séduction dans le processus de colonisation : « Savoir se faire aimer est le principal secret de l'art difficile de la colonisation. » (Hagège : 2006, 23-24). La définition gramscienne d'hégémonie, comme forme de pouvoir, utilise d'ailleurs une alliance du consentement et de la coercition. Antonio Gramsci emprunte à Nicolas Machiavel l'image du pouvoir semblable à un centaure, mi-homme, mi-bête. L'hégémonie partage avec le *soft power* une forme latente, présente mais diffuse : « *Coercion is always latent but is only applied in marginal, deviant cases.* » (Cox : 2010, 162) [La coercition est toujours latente mais seulement appliquée dans des cas marginaux, déviants.]. Le rôle des organisations internationales en tant que mécanismes de l'hégémonie est souligné par Antonio Gramsci. Selon l'écrivain italien, les organisations internationales sont le produit et incarnent les règles qui facilitent l'expansion de l'organisation hégémonique du monde. Elles légitiment idéologiquement l'hégémonie, cooptent les élites des pays périphériques et absorbent les idées anti-hégémoniques (Cox : 2010, 171).

En s'appuyant sur les accusations d'hégémonisme et de néocolonialisme, les détracteurs de la Francophonie remettent en question

¹⁹ En gras dans le texte.

l'utilité de l'existence d'une telle organisation. Les responsables de la Francophonie institutionnelle sont conscients des insuffisances et dysfonctionnements de leur entreprise dès la naissance des institutions :

« L'incertitude de sa programmation, attestée par un vocabulaire flottant, la dispersion de ses actions sans cesse dénoncée, la nature indéterminée et compliquée de ses financements, la non concordance des intentions affichées avec l'action entreprise, la concurrence entre les instances [...]. » (Valantin : 2010, 235)

Le questionnement des bonnes intentions de la Francophonie s'accompagne donc de doutes sur l'utilité d'une telle organisation et de suspicions quant à son efficacité réelle. En effet, si celle-ci affiche une vocation politique au niveau des relations internationales, elle ne dispose en réalité que d'un pouvoir consultatif. La bibliographie francophone officielle s'efforce de dresser les bilans de ses actions (notamment à travers les rapports bisannuels de l'OIF) et de faire l'éloge de la bonne utilisation de ses fonds. Le site internet de l'OIF présentait en 2009 un budget annuel de 89,233 millions d'euros dont 67,3 % servirent à financer les programmes et les 32,7 % restant à financer le fonctionnement de l'organisation (OIF : 2010). Il semble possible d'établir un rapprochement entre l'argument selon lequel la Francophonie désigne une réalité vide, dans le sens où elle est considérée comme étant inefficace, et l'analyse de Pierre Bourdieu sur les discours juridiques. Les discours de la Francophonie, s'ils ne se transforment pas en actions, partagent avec le langage juridique la caractéristique de faire exister par lui-même ce qu'ils énoncent :

« [cette parole créatrice] est la limite vers laquelle prétendent tous les énoncés performatifs, bénédictions, malédictions, ordres, souhaits ou insultes : c'est-à-dire la parole divine, de droit divin, qui, comme l'*intuitus originarius* que Kant prêtait à Dieu, fait surgir à l'existence de ce qu'elle énonce, à l'opposé de tous les énoncés dérivés, constatifs, simples enregistrements d'un donné préexistant. »
(Bourdieu : 2012 (1982), 20-21)

Pourtant, les discours de la Francophonie ont une portée pragmatique dans la mesure où les valeurs défendues véhiculent des modèles de comportement et donnent lieu à des actions. Dès la colonisation, ce moment où les discours sur la mission civilisatrice se couplaient à des conquêtes territoriales effectives, les paroles sur la communauté francophone correspondent, au moins virtuellement, à une réalité. Certains perçoivent dans le moment de la décolonisation, le repère d'un échec de l'impérialisme culturel français et d'une dénationalisation du patrimoine français (Provenzano : 2011, 135).²⁰ Il semble au contraire que la fin de la décolonisation, du *hard power*, coïncide avec l'avènement de la diplomatie culturelle poursuivant un *soft power* français dans le monde globalisé du XXI^e siècle. L'aspect doux, c'est-à-dire non coercitif, du pouvoir, n'en réduit pas pour autant sa portée, sa réalité ou son importance stratégique.

1.2.2. L'enjeu politique et stratégique du *soft power* français dans la mondialisation

Dans les années soixante, à la fin de la période coloniale, la politique étrangère de la France s'est tournée vers la dissuasion nucléaire afin de maintenir son statut de puissance internationale. Selon François Gèze, le président directeur général des éditions La Découverte :

« À partir des années 1960, la doctrine française de dissuasion, dite “du faible au fort”, a pris le relais de l'Empire colonial – officiellement disparu avec l'indépendance algérienne de juillet 1962 et les indépendances africaines octroyées deux ans auparavant – pour justifier, aux yeux du reste du monde et des dirigeants français eux-mêmes, le statut de “grande puissance” de la France, symbolisé par son

²⁰ Pour François Provenzano : « Les décolonisations signalent l'échec de cet impérialisme et de son corollaire culturel *soft* [...] Ce bouleversement oblige à reconfigurer le discours, afin qu'il prenne en compte la profondeur historique qui définit désormais le patrimoine français dénationalisé. » (Provenzano : 2011, 135).

siège permanent au Conseil de sécurité des Nations Unies.»
(Gèze : 2006, 159)

Le discours–stratégie de la Francophonie affiché sur le site internet de l’OIF revient à fixer comme noyau d’ancrage la communauté linguistique francophone, avant d’extrapoler par la suite vers la promotion d’une communauté de valeurs mue par la coopération et la recherche du développement. Ainsi, la Francophonie se présente comme une organisation internationale qui se fonde sur la langue et la culture, sans limiter son action à l’éducation, la formation ou la culture. Son caractère politique, son « magistère moral »²¹ est élargi à la coopération, au développement et aux droits de l’homme. Pour prétendre à un rôle diplomatique dans les relations internationales, la Francophonie s’appuie sur l’ensemble des acteurs de son réseau.

Le combat pour l’influence se jouerait désormais sur le terrain de la diversité culturelle, tout en utilisant des organismes et politiques culturels majoritairement financés par la France. La promotion de la diversité culturelle court le risque de se transformer en une sorte de puissance par cooptation, ce que l’universitaire américain Joseph Nye a théorisé sous le nom de *soft power* (Nye : 1990). Ce concept appartenant à l’étude des relations internationales décrit la capacité que possède un acteur politique (aussi bien une institution internationale, qu’un État, ou qu’une firme multinationale) pour influencer indirectement le comportement d’un autre acteur avec des moyens non coercitifs (culturels ou idéologiques). Cette politique d’influence par la diplomatie culturelle passe par la séduction et la définition de la hiérarchie des problèmes politiques de façon à empêcher les autres d’exprimer des points de vue qui paraîtraient irréalistes face à ces enjeux. Comme le souligne Stéphane Paquin, maître de conférences à l’Institut d’études politiques de Paris, dans l’ouvrage *Pourquoi la Francophonie ?* (2008) :

²¹ Cette expression qui fait référence à l’influence morale de l’Église catholique est souvent mentionnée par le secrétaire général pour insister sur le rôle non coercitif mais moralisateur de la Francophonie.

« Les États-Unis détiennent une véritable puissance douce (*soft power*). [...] Le *soft power* fait de son détenteur un modèle que les autres acteurs cherchent à imiter. [...] Les éléments constitutifs du *soft power* sont moins tangibles que ceux du *hard power*, mais son utilisation est largement moins coûteuse. Les répercussions sont également plus positives, car dans un monde interdépendant, l'utilisation de la force peut être onéreuse en termes de relations politiques ou économiques. » (Paquin : 2008, 24)

Nonobstant la théorisation américaine de *soft power*, la diplomatie culturelle naît en France, entre le XIX^e et le XX^e siècle, avec le développement des Alliances françaises.²² Différentes définitions de diplomatie culturelle peuvent entrer en concurrence selon le degré d'implication de l'État, se rapprochant ou s'éloignant ainsi de la propagande étatique. Jessica Gienow-Hecht remarque que les définitions de diplomatie culturelle évoluent entre la propagande et les simples relations culturelles :

« Depending the course of their stories, the more authors perceive state involvement and clear-cut state interest, the more likely they are to link cultural diplomacy to propaganda-like activities. The less visible the state remains, the sooner they are willing to move their definition closer to cultural relations and benevolent long-term strategy. »
(Gienow-Hecht : 2010, 9)

[Selon le cours de leurs histoires, plus les auteurs perçoivent la participation et le clair intérêt de l'État, plus ils sont susceptibles de lier la diplomatie culturelle à des activités de propagande. Moins l'État demeure visible, et plus tôt ils sont désireux de rapprocher leur définition des relations culturelles et d'une stratégie de bienveillance à long terme.]

Selon le diplomate français Albert Salon,²³ il existe une véritable différence entre la propagande et la diplomatie culturelle, puisque ce qu'il

²² L'Alliance française, fondée en 1884, compte en 1900 deux cent cinquante écoles à travers le monde relevant de la maison mère à Paris. En 1983, on recense trois cent mille élèves répartis en mille deux cents centres établis dans plus de deux cents pays, six mille professeurs, cinq cent mille sociétaires bienfaisants.

²³ Le diplomate français Albert Salon est l'auteur d'une thèse de doctorat intitulé : *L'action culturelle de la France dans le monde : analyse critique*. Thèse de doctorat – Université Paris I Panthéon–Sorbonne, mars 1981.

appelle *action, politique* ou *diffusion culturelle* permet de formuler des points de vues divergents et requiert la participation réciproque des acteurs locaux, à la différence de la propagande (Dueck : 2010, 143). Rappelons également que la politique culturelle, « l'instauration de la culture en une catégorie d'État », s'est consolidée en France en deux étapes d'institutionnalisation : au début des années soixante avec la création du ministère, du plan, etc., puis dans les années quatre-vingt où la culture bénéficie de crédits publics inédits (Dubois : 1999, 22).

Comme le rappelle Frédéric Attal, la notion même de diplomatie culturelle porte à la controverse du fait que sa composante culturelle soit communément associée au désintéressement, s'opposant ainsi à son autre composante diplomatique de stratégie d'influence, voire de domination (Attal : 2010, 1). La composante économique des motifs de poursuite d'une politique d'influence est évidente et depuis longtemps revendiquée par les plus hauts représentants français. Il est possible de mentionner ici les paroles du président Giscard d'Estaing en 1979 :

« [...] un lien d'interdépendance entre la puissance économique d'une nation et le rayonnement de sa culture... Non seulement la présence matérielle d'une nation ouvre la voie à sa présence spirituelle, mais cette dernière, grâce principalement au véhicule de la langue, contribue au dynamisme économique sur les marchés extérieurs. »
(Glissant : 1981, 197)

Cette notion de *soft power* a largement été reprise par les acteurs de la diplomatie culturelle qui ont fait leur objectif. Un colloque organisé par le ministère français des Affaires étrangères et l'Institut français au Collège de France en décembre 2011, intitulé : « Diplomatie culturelle : un atout pour la France dans un monde en mouvement », a été l'occasion d'en rappeler l'importance pour la France. L'Institut français nouvellement nommé et

réorganisé a pour mission première de renforcer l'influence de la France dans le monde (MAE : 2011).²⁴

La politique d'influence française passe également par le commerce extérieur des biens culturels français. Pourtant, la stratégie à poursuivre pour une meilleure diplomatie culturelle, selon Jessica Gienow-Hecht et Mark Donfried, devrait être séparée d'un agenda politique ou économique et devrait établir une plus grande interactivité entre ses acteurs (Gienow-Hecht, Donfried : 2010, 27). Certains analystes, comme l'historien Dominique Trimbur, constatent déjà l'évolution des pratiques de la diplomatie culturelle au XXI^e siècle vers une plus forte présence du marché privé au détriment des États : « Les relations culturelles internationales sont désormais plus médiatisées par le marché que par les États. » (Trimbur, 2002, 17). Sous l'impulsion du secteur privé, la diplomatie culturelle serait en train d'évoluer vers une action culturelle à l'étranger d'initiative privée, alors même que les États en bénéficient pleinement.

Les différents travaux qui décrivent et pensent la Francophonie depuis la fin du XX^e siècle reposent bien souvent sur des typologies qui mesurent le degré d'éloignement et d'intensité de la *francité* au sein de l'ex-empire colonial français. Il s'agit donc bien de penser la diffusion de l'influence de la France dans le monde à travers la Francophonie.

Jean-Louis Roy souligne l'importance de la création et de l'amplification d'un réseau, d'une toile d'influence dans les relations que les pays entretiennent entre eux :

« L'expansion de l'usage d'une langue et le rayonnement d'une culture sont désormais considérés comme des éléments forts de la présence, de l'influence et du réseautage²⁵ d'un pays vers un autre, d'un pays vers tous les autres, sources aussi de croissance et de développement. » (Roy : 2008, 98)

²⁴ Nous renvoyons également à l'article publié par Frédéric Martel le 13 décembre 2011 dans *L'Express* : « Pourquoi la France a perdu la bataille de la diplomatie culturelle », de même qu'à l'article publié par Martine Robert le 13 décembre 2011 dans *Les Échos* : « La diplomatie culturelle plus que jamais d'actualité ».

²⁵ Nous soulignons.

En insistant sur le caractère décisif de l'extension de l'influence française par le biais du réseau francophone, la Francophonie se condamne à être taxée de nationaliste et d'impérialiste. Pourtant, ce même auteur écrit à propos du rôle de la France dans la Francophonie : « Ce qui est attendu de la France, au-delà de ces constats et pétitions de principe, c'est l'inscription durable de la Francophonie comme expression de *sa vision du monde* au XXI^e siècle et élément constitutif de *sa politique étrangère*. »²⁶ (Roy : 2008, 21).

Dans le contexte de la multipolarisation du monde au XXI^e siècle, la France utilise les alliances avec les autres pays francophones afin d'adapter son combat aux nouvelles cibles dans la mesure où la diplomatie culturelle ne consiste plus désormais à s'opposer, en face à face, à l'anglais et l'hyperpuissance américaine, mais à composer avec la concurrence hispanique, chinoise, indienne ou encore russe et allemande :

« Le [nouveau] face à face met la Francophonie en présence d'une pluralité d'aspirations, certaines bénéficiant des effets d'une croissance démographique considérable telle l'hispanophone, d'autres, telle la chinoise et l'indienne, de leviers géopolitiques et économiques quasi irrésistibles, d'autres encore, la russe et l'allemande, sur la conviction que l'issue de cette bataille linguistique et culturelle sera déterminante dans la recomposition des rapports de puissance au XXI^e siècle. » (Roy : 2008, 199)

En effet, jusqu'à présent, le *soft power* américain dépendait de sa domination unipolaire du monde, qui n'a plus lieu d'être dans un siècle où les prévisions du classement des puissances pour la perspective de 2040 placent en tête la Chine, les États-Unis, l'Inde, le Brésil et le Mexique (malgré la superpuissance militaire des États-Unis qui représente la moitié des dépenses militaires mondiales). La Francophonie présente désormais son projet comme une stratégie d'alliance entre les pays francophones pour faire front aux autres langues-puissances en quête d'influence. Face au gigantisme d'adversaires tels que les États-Unis ou la Chine, cette alliance relèverait d'une impérieuse

²⁶ Nous soulignons.

nécessité. L'auteur francophone Patrick Chamoiseau décrit les conséquences de la prédation des langues coloniales, à l'époque postcoloniale :

« [...] les langues dominantes commencent à souffrir de cette loi des fauves qui ne profite qu'à l'une d'entre elles : *ô prédateurs, il est un Predator !* La logique du filet, fourrière de l'expansion linguistique des Centres, se retourne contre les langues conquérantes pour en élire une seule. Voyant mourir leur langue, ces Centres fomentent des ministères de la *Filetphonie* que chacun doit soutenir au gré des alliances (ou des pressions subies). » (Chamoiseau : 1997, 279)

Dans ce passage, l'auteur ne masque pas le parallèle qu'il établit entre la métaphore du filet qui désigne la manière avec laquelle des centres coloniaux européens ont projeté leurs langues, (ceux que l'auteur nomme les « Centres »), et l'organisation actuelle de la Francophonie. Il parle des « ministères de la *Filetphonie* »²⁷ pour mieux marquer le caractère prédateur d'une Francophonie institutionnelle soutenue par des alliances, (les Alliances françaises semblent être désignées en creux), qui s'apparentent davantage à des moteurs de pressions. Patrick Chamoiseau poursuit sa critique acerbe de l'organisation de la Francophonie lorsqu'il dénonce plus loin la « domination furtive » du Centre anciennement colonial, et devenu à présent métropolitain : « Ces organismes devenus complexes, ont développé (par-delà les États) leurs propres *réseaux d'influences furtives*, comme certains monstres, soumis aux lois de l'évolution, se sont adaptés à leur milieu ambiant... » (Chamoiseau : 1997, 280). À travers l'expression « réseaux d'influences furtives », l'auteur martiniquais semble traduire l'expression anglaise de *soft power*, qu'il compare à un monstre.

Enfin, le discours-stratégie de défense contre l'anglais et l'hyperpuissance américaine, perd encore davantage sa pertinence lorsque l'alternative qui lui est proposée en imite les raisons et les mécanismes d'expansion. Nous avons pu observer que l'un des enjeux politiques des discours de la f(F)rancophonie est l'utilisation de la communauté francophone

²⁷ Nous soulignons.

par ses institutions afin de servir la politique d'influence « douce » de la France. L'imposition d'une telle stratégie d'influence passe nécessairement par la construction d'un argumentaire qu'il convient d'étudier.

1.3. L'argumentaire conventionnel francophone

L'étude des discours les plus significatifs, sans prétendre à une impossible exhaustivité, permet de cerner les contours et les limites de cet argumentaire, parfois désigné comme « francodoxe ». Les arguments choisis et leur enchaînement tendent à mettre en évidence une logique, un raisonnement causal qui justifie l'existence et l'action de la Francophonie. Grâce à la captation d'opinions communément partagées se dessine dans le temps un appel à la résistance contre l'américanisation du monde, dont l'objectif est de présenter la francophonie comme une cause de combat légitime. L'évolution chronologique de cet argumentaire s'accompagne d'une adaptation du discours aux menaces concurrentielles qu'apporte la mondialisation du XXI^e siècle.

1.3.1. La « proto-francodoxie » de François Provenzano

François Provenzano élabore le concept de *francodoxie* qui désigne une série de « *topoi* et autres procédés rhétoriques auxquels puise ce discours métalittéraire » qui tissent un lien entre les deux grands ensembles que sont la Francophonie comme institution et la constellation des littératures francophones (Provenzano : 2011, 55).

Selon l'auteur belge, la métalittérature francodoxe est en réalité proto-littérature de par son caractère « injonctif et naturalisant [...] énonçant à l'avance les principes esthétiques qui devront guider les œuvres à venir et promouvant ces principes selon l'argument de l'évidence – c'est en cela qu'elle apparaît bien comme une *doxa*. » (Provenzano : 2011, 56). Si nous partageons la description de la construction doxique des discours de la Francophonie, où la production des discours officiels demeure relativement bien encadrée notamment grâce aux préfaces légitimatrices, il semble plus délicat d'attribuer à ces discours l'initiative et la motricité des œuvres littéraires francophones. Cet éclairage semble déterministe dans la mesure où les auteurs francophones eux-mêmes critiquent la Francophonie. Nous reviendrons sur la parenté des discours de cette *doxa* francophone et le partage d'une imagerie commune.²⁸ Il est également vrai que ces discours doxiques francophones sont accompagnés de discours épistémiques qui tendent à légitimer et à renforcer ce qui ne relève dans un premier temps que de croyances (Provenzano : 2011, 59). La prise en compte du contexte d'énonciation de ces discours brouille la frontière entre l'œuvre littéraire, entendue dans une logique esthétique, et la production qui pourrait être regroupée sous le nom de littérature d'idées. Cependant, un pas reste à franchir pour démontrer, comme le suppose François Provenzano, que la métalittérature est en réalité une proto-littérature, qui guide par avance les littératures francophones.

Les auteurs suisses Pierre-André Sayous (1808–1870) et Virgile Rossel (1858–1933) ont certainement inauguré le rapport de domination symbolique entre le centre français et les périphéries francophones (Provenzano : 2011, 77). Les couples conceptuels de l'assimilation *versus* la dissimulation, de l'aventurisme *versus* le purisme, qui alimentent les lieux communs des discours de la Francophonie sont déjà présents dans les ouvrages de ces auteurs antérieurs au géographe des colonies Onésime Reclus (1837–1916), auquel on attribue couramment la paternité du terme « francophonie ». Néanmoins, bien

²⁸ Nous renvoyons ici au sous-chapitre 2.1. de notre première partie.

que l'antériorité généalogique de cette proto-francodoxie (étudiée par François Provenzano à travers ces deux auteurs suisses) induise certainement la francodoxie qui poindra, (sans nécessairement entretenir une relation de cause à effet avec celle-ci), il est difficile d'envisager qu'elle puisse déterminer, comme semble le suggérer l'auteur, les œuvres francophones proprement littéraires. S'il prend la précaution de signaler au passage que les œuvres littéraires ne sont pas réductibles à ces discours, dans les faits, il ne laisse pas beaucoup de marge de manœuvre aux auteurs ni à leurs créations. La francodoxie revêt selon l'universitaire belge un caractère hégémonique dans la mesure où « elle opère à la manière d'une hégémonie en régulant la production des discours qui s'appliquent à la culture en langue française. » (Provenzano : 2011, 61). Plus précisément, l'hégémonisme de la francodoxie porterait sur l'assimilation systématique entre la langue française et la clarté, ou bien sur l'évaluation de la légitimité des œuvres littéraires francophones, se faisant ainsi « censure implicite » (Provenzano : 2011, 61).²⁹ D'autre part la production de discours officiels est relativement bien contrôlée, puisque grâce au recours à la co-édition, ou aux préfaces légitimatrices, la Francophonie institutionnelle officialise ainsi de nombreux auteurs n'ayant pas de fonctions effectives dans ses propres organes.

L'association de la langue française à un certain nombre de valeurs est évidente,³⁰ de même que l'évaluation d'œuvres littéraires francophones par les institutions (non littéraires) de la Francophonie pose un sérieux problème d'adéquation. Lorsqu'Abdou Diouf publie une tribune dans *Le Monde* du 19 mars 2007 en réponse au dit « Manifeste des 44 », qui serait susceptible d'offrir un exemple éloquent de cette censure francodoxe mais qui reprend en réalité un certain nombre des *topoi* propres à la francodoxie examinés par François Provenzano, nous percevons plutôt la prise en considération des

²⁹ François Provenzano convoque ici l'expression des « voleurs de langue » pour indiquer que le mythe de la clarté et de la pureté de la langue a été remplacé par le paradigme de la langue bâtarde (Provenzano : 2011, 61).

³⁰ Nous renvoyons ici au chapitre 2 de notre première partie.

critiques adressées à la Francophonie qui participe, à long terme, à l'adaptation de ces discours.³¹

Si, comme le suggère François Provenzano, l'institution francophone s'approprie les discours littéraires, y compris les plus divergents par rapport à la francodoxie, il n'est pas moins vrai que les auteurs ne sont pas responsables à part entière de cette appropriation, déjà étudiée par ailleurs par le situationniste Guy Debord dans *La Société du spectacle* (1967). De surcroît, il nous semble que le propre du discours artistique est (sauf lorsque sa production est orchestrée par un régime politique donné), précisément de se placer là où il n'est pas attendu.

1.3.2. L'argumentaire francodoxe ou le raisonnement causal

Parmi les prémisses de l'argumentaire qui seront décrites *a posteriori* comme autant de causes de l'action francophone, figurent l'affirmation selon laquelle la Francophonie est éminemment politique. Dans son ouvrage *Quel avenir pour la langue française ? Francophonie et concurrence culturelle au XXI^e siècle* (2008), Jean-Louis Roy, qui fut pendant huit ans secrétaire général de l'ACCT (qui devint l'OIF en 1995), concentre remarquablement cet argumentaire, et affiche sur sa page de couverture que : « La Francophonie est politique par nécessité et culturelle par essence. » La culture, les langues de manière générale et le français en particulier, représentent des enjeux politiques dont l'importance est soulignée par Abdou Diouf : « [...] les enjeux géoculturels constituent, au même titre que les enjeux géoéconomiques et géopolitiques, un axe de gouvernance mondiale. » (Diouf : 2010, 68).

³¹ En ce qui concerne les liens entre la Francophonie, entre ses discours et une entreprise hégémonique, nous observerons dans la prochaine sous-partie (1.3.3.) que cette accusation d'hégémonie est assimilée, réfutée et reportée sur ce qui pourrait être désigné comme une *anglo-américanophobie*.

Il est possible d'observer une organisation de l'argumentaire francodexe autour d'une situation initiale, d'une série de causes qui rendront nécessaire le reste des arguments, qui apparaîtront ainsi comme autant de conséquences, de réponses légitimes. De toute évidence, le positionnement des discours de la Francophonie dans une logique de combat ou de défense du français et de certaines valeurs, induit la présence d'une situation initiale menaçante. On se défend d'un agresseur de même que l'on combat un ennemi. Que ce soit au niveau d'un discours prononcé par les autorités de la Francophonie, donc circonscrit dans un contexte d'allocation, ou bien au niveau de la construction d'un essai du linguiste Claude Hagège, le même schéma se répète.³² Mais en quoi consiste précisément cette situation menaçante ?

En premier lieu, le constat d'un appauvrissement linguistique à l'échelle mondiale constitue un puissant levier d'adhésion en faveur de la nécessité de renverser cette tendance en rejoignant les rangs francophones. Encore faut-il relativiser certains propos alarmistes sur la *mort* du français. Outre le fait que la terminologie mortuaire hante les discours de la Francophonie, certains auteurs cherchent à capter l'émotion du lecteur en ayant recours à des titres-slogans tels que : *Halte à la mort des langues* (Hagège : 2000) ou *Pourquoi veulent-ils tuer la langue française ?* (Lecherbonnier : 2005). Il est tout de même nécessaire d'établir une distinction claire entre la langue française et des langues minoritaires, entre la régression d'une expansion et la menace d'une disparition voire l'extinction totale d'une langue.

Il est indéniable que l'identité et la langue sont intimement liées, sans pour autant que cette première se résume à cette dernière. La langue est une composante particulièrement sensible de l'identité, et lorsque la langue est concurrencée, voire menacée, le réflexe puriste exacerbe l'identité nationale. Laurent Dubreuil compare la situation de concurrence entre les Français et les Italiens à la Renaissance avec la nouvelle concurrence contemporaine à

³² Nous prenons l'exemple de son essai *Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures*, (2006) divisé en deux parties. La première partie dresse le constat de la menace autour du titre : « Hier le français, aujourd'hui l'anglais ? », alors que la deuxième partie entend proposer : « Les chemins d'action ».

laquelle font référence les discours sur la Francophonie : « Quand s'opère une concurrence entre Français et Italiens à la Renaissance (ou Français et Anglo-américains aujourd'hui), le purisme va revendiquer un langage débarrassé de ces influences externes, en miroir de la tension politique. » (Dubreuil : 2008, 134).

Les emprunts aux langues étrangères sont d'autres marqueurs des tensions politiques ou identitaires d'une époque. L'auteur constate par exemple que les adaptations médiévales de l'arabe de mots savants tels que : « *zéro, chiffre, alchimie* ou *hasard* » ont cédé dans l'actualité leur place aux emprunts teintés de négativité de mots tels que « *fatma, gourbi, ou bled* » (Dubreuil : 2008, 132).

La rhétorique francophone du trésor et de l'enrichissement s'oppose à la prémisses de la pauvreté et de l'appauvrissement. Mais la menace la plus importante face à laquelle la Francophonie est tenue de réagir est bien entendu l'anglo-américanisation du monde, cette « hyperculture » de l'« hyperpuissance » qui constitue le véritable anti-modèle de la Francophonie, et pour certains aussi, sa véritable raison d'être.

1.3.3. L'anti-américanisme francophone

L'étude de notre corpus de discours du XXI^e siècle révèle des continuités certaines dans l'argumentaire francodexe des siècles précédents décrit par François Provenzano. Singulièrement, l'inspiration de ces discours anti-américanistes est déjà présente à partir des années soixante au travers de ce que l'auteur nomme le « paradigme colonial » (Provenzano : 2011, 137). Dans le cadre du XXI^e siècle qui est le nôtre, il semble tout de même essentiel d'évoquer le pamphlet de René Étiemble *Parlez-vous français ?* publié en 1964 mais dont l'influence sur la francodoxie est considérable.

Dès l'avant-propos, le professeur de la Sorbonne s'insurge contre les anglicismes et autres contaminations linguistiques que subit la langue

française. Préférant « maintenance » à « révision », « franc jeu » à « fair-play », « fin de semaine » à « week-end », « remise » ou « rabais » à la traduction de l'anglais « prix cassés » ou « prix discount », l'auteur affirme avoir recensé « trois cents kilos de fiches » de ces assauts faits à la langue de Molière, que ce soit dans la presse, à la radio ou à la télévision (Étiemble : 1973 (1964), 14). Sa volonté est de « lutter contre un fléau qui nous livre à l'impérialisme yanqui. » (Étiemble : 1973 (1964), 21) ; source du « sabir atlantique », de l'« anglofolie » ou de l'« américanolâtrie » (Étiemble : 1973 (1964), 47). Mais le purisme linguistique de celui qui rédige une grammaire complète de ce « sabir atlantique », qui regrette l'abandon des mots français pour leurs équivalents anglais dans les secteurs du sport et de la publicité, se prolonge vers une farouche opposition à l'américanisation du mode de vie français dès l'enfance. Dans ses recours à l'histoire des langues, l'auteur omet cependant de s'attarder sur la francisation de l'anglais. Pourtant en Angleterre jusqu'au XIV^e siècle, le « français » était la langue de la classe dirigeante, langue de cour et d'élégance, alors que l'anglais était réservé au peuple. Rappelons que jusqu'au XIII^e siècle, les relations entre l'Angleterre et la France sont restées particulièrement étroites car les rois d'Angleterre étaient, en même temps, ducs de Normandie. La langue anglaise a une double filiation en provenance de l'anglo-saxon pour les mots familiers, et du latin-français pour les mots savants, cultivés et littéraires.

Ici, l'histoire de l'anglicisation du français devient bientôt un brûlot anti-libéral dans lequel l'auteur déplore le plan Marshall de même que les 1,2 % de revenu national que représentent les investissements américains en France en 1957 (Étiemble : 1973 (1964), 276). Le passage de la langue, au mode de vie, puis à la politique économique se fait ici naturellement :

« On ne me reprochera point, j'espère, d'avoir accablé ceux de mes compatriotes qui, chaque jour un peu plus, sabotent le français au point de le trahir : je n'ai caché ni les empiètements politiques, ni les appétits

financiers des Yanquis,³³ ni, d'un mot, leur effort pour nous coloniser. » (Étiemble : 1973 (1964), 333)

En s'approchant de la conclusion de l'ouvrage le style devient encore davantage agressif, et on peut lire que :

« Nul ne parle innocemment le sabir ; nul en tout cas ne le parle impunément. *Héritage de mots, héritage d'idées* :³⁴ avec le *twist* et la *ségrégation*, la civilisation *cocalcoolique*, "la manière américaine de ne pas vivre" vont contaminer et bousiller ce qui nous reste de cuisine, de vins, d'amour et de pensées libres. » (Étiemble : 1973 (1964), 377)

À la grossière caricature du mode de vie américain, s'ajoute la menace de l'invasion (« contaminer ») et le glissement de l'argument de la langue à celui des idées que celle-ci est censée porter en elle. L'anglais impliquerait le libéralisme économique comme le français, l'universalisme. Mais l'universitaire poursuit en devenant insultant, lorsqu'il dérive vers des commentaires sur la vie sexuelle du peuple américain qu'il affirme connaître :

« N'ayant presque jamais publié aux Etats-Unis un texte qui ne fût à mon insu mutilé, expurgé, adapté à la "libre entreprise" (dernière métamorphose langagière des monopoles capitalistes), je parle ici en connaisseur ; d'autre part, quand on la connaît, comment ne pas déplorer, *pour lui*, la *grande misère sexuelle*³⁵ d'un peuple asservi par des femmes frigides, obsédées, puritaines et dominatrices (mes amies américaines m'approuveront, j'en suis sûr) pour qui l'homme se tue bêtement à la tâche et à l'alcool. » (Étiemble : 1973 (1964), 378)

La rancœur, voire la haine, qui nourrissent les propos de celui qui dit avoir fui le « cauchemar climatisé » américain où il vécut cinq ans, sont ici notoires et semblent être particulièrement déplacés dans un ouvrage au sujet de la langue française (Étiemble : 1973 (1964), 378). Mais dans un livre où la rage l'emporte sur l'argumentation et les idées (les dernières lignes qui précèdent la

³³ Remarquons ici que René Étiemble francise la graphie du mot anglais : « *yankee* ».

³⁴ Nous soulignons.

³⁵ Nous soulignons.

conclusion, qui ne sont qu'une série de points d'interrogations et d'exclamations, marquent d'ailleurs l'apothéose de cet emportement), le sentiment anti-américain dépasse largement le regret de l'emploi des anglicismes dans le français contemporain et dresse en véritable ennemi, celui qui est nommé de façon dépréciative, le « yanqui ».

La menace d'américanisation à cause de la concentration à l'échelle mondiale des entreprises de production d'informations et de loisirs est reprise de façon constante jusque dans les mots du plus haut représentant de l'OIF, Abdou Diouf. Il invoque la nécessité de s'opposer à la façon avec laquelle les États-Unis imposent leur manière d'être au monde (entendons leur *way of life*), leur vision et leur gestion du monde, et de lutter contre l'instauration d'un « apartheid culturel ». Il agite la menace que l'hyperculture de l'hyperpuissance américaine ferait peser sur toutes les autres « hypocultures ». Ces dernières seraient désormais condamnées à n'exprimer que la mémoire, les traditions locales et le folklore (Diouf : 2010, 69). Le secrétaire général de l'OIF et ancien président du Sénégal, se livre, dans un discours adressé au Congrès des Acadiens (2009), à une critique déguisée de l'impérialisme culturel américain dans une construction anaphorique où le sujet « Certains » désigne bien la nation américaine :

« Certains, de manière moins grave, mais mus par la même arrogance, continueront à imposer aux autres des schémas économiques, sociaux, politiques, sans prendre en compte les besoins, les stratégies, les manières de voir et de penser des bénéficiaires de l'aide bilatérale ou multilatérale qu'ils entendent fournir. » (Diouf : 2010, 61)

Alors que René Étiemble, en 1964, déplorait le plan Marshall et les investissements américains dans la France de l'après-guerre, Abdou Diouf, en 2010, nous offre une rétrospective de la construction historique de la puissance américaine dans les relations internationales :

« Et le nouvel ordre mondial que d'aucuns nous promettaient a laissé place à une situation de vacuité : une situation par défaut, voulue par certains, subie par d'autres, une situation caractérisée par le *triomphe*

du marché et des lois attachées à l'ordre *libéral*,³⁶ par la multiplication des conflits à l'intérieur même des nations, par l'affirmation d'une unique superpuissance, qui s'est très vite accompagnée de l'idée que la gestion de l'après guerre froide, par l'ONU et les organisations régionales, ne pouvait se réaliser sans l'accord et l'appui actif de cette superpuissance. » (Diouf : 2010, 92)

De nouveau, le cadre linguistique et culturel est rapidement élargi au modèle économique et politique. Jean-Louis Roy invoque d'ailleurs l'ouvrage du géopoliticien américain Walter Russel Mead, *God and Gold : Britain, America and the Making of the Modern World* (2008), afin de soutenir que la sphère linguistique est aujourd'hui incorporée dans la culture américaine. Cette culture est celle du gouvernement politique libéral qui favorise le « [...] système capitaliste comme moteur de croissance, de l'innovation et de la production de la richesse. » (Roy : 2008, 52).

Le libéralisme politique et le capitalisme économique, sont les deux principaux centres de convergence des critiques adressées au modèle américain. Dans une nouvelle construction anaphorique de ses discours, censée renforcer et apporter plus d'énergie à l'affirmation, Abdou Diouf situe la Francophonie dans son ensemble à l'opposé de ce modèle américain :

« Alors nous sommes ici parce que nous refusons de voir la *loi du marché* ou la *loi du plus fort* imposer un *darwinisme culturel*.³⁷ [...] Nous sommes ici parce que nous refusons de voir les préjugés, la suspicion, l'amalgame entre musulmans et terroristes, entre occidentaux et impies, présider aux relations entre les hommes. » (Diouf : 2010, 81)

Cette insistance sur l'anti-modèle américain offre des similitudes avec le processus de construction rhétorique du tiers-mondisme décrit par Pascal Bruckner dans son essai *Le sanglot de l'homme blanc. Tiers-monde, culpabilité, haine de soi* (1983) :

³⁶ Nous soulignons.

³⁷ Nous soulignons.

« Face aux démunis des quatre continents, face aux traditions de raffinement, de culture de l'Europe, la méchante Amérique se voyait revêtue de tous les signes auxquels se reconnaît la culpabilité de l'Occident : riche jusqu'à la satiété, impérialiste, dominatrice, insolente, polluante, aliénant les siens, exploitant ses minorités, se glorifiant d'être fondée sur un génocide et ne prospérant que par le massacre et le meurtre, nation qui avait remplacé la douceur de vivre par la course aux profits et les valeurs morales par le seul culte du dollar. En un mot, l'apothéose de la rapacité et de la violence. »
(Bruckner : 2002 (1983), 35)

De même, selon Claude Hagège, le ferment de l'union européenne serait avant tout le « désir de faire front à la puissance américaine » (Hagège : 2008, (2006), 36). La Francophonie se présente donc comme étant l'alternative à ce modèle, la meilleure réponse mais aussi la conséquence logique de cette menace d'américanisation : « Elle [la Francophonie] constitue *par là même* le plus solide contrepoids aux approches essentiellement économiques et commerciales qui favorisent l'uniformisation,³⁸ la standardisation, l'aplatissement culturel. » (Diouf : 2010, 126).

Certains commentateurs nuancent leurs critiques du modèle de politique culturelle américain et valorisent les initiatives expérimentales, sans visée de rentabilité, qu'il autorise.³⁹ Mais l'élément clé qui va permettre d'établir le passage logique de la critique de l'expansion de l'usage de la langue anglaise à celle de l'expansion du modèle économique et culturel américain est la démonstration d'une parenté voire d'une coprésence entre la langue et les idées exprimées par celle-ci. Claude Hagège nous offre un exemple de paralogisme, ou d'argument fallacieux quand il prétend démontrer que la langue anglaise est bel et bien indissociable des contenus dont elle est le support. Il écrit :

³⁸ Il apparaît clairement ici la marque de la relation de cause à effet.

³⁹ Jean-Louis Roy déclare ainsi : « On aurait tort de penser que le système culturel américain est complètement dominé par l'économie de marché. Si la culture marchande apparaît dominante, elle cohabite cependant avec une myriade d'initiatives expérimentales et de recherches en dehors de toute perspective de rentabilité, sinon virtuelle. » (Roy : 2008, 75).

« [...] s'il était vrai, donc, que l'on pût dissocier complètement une langue et les contenus dont elle est le support, pourquoi l'idéologie culturelle de l'ultra-libéralisme, qui règne actuellement aux États-Unis, en Europe et dans une grande partie du monde, ne devrait-elle pas s'exprimer en allemand, en espagnol ou en français ? Or, aujourd'hui, c'est d'abord en anglais qu'elle s'exprime. »
(Hagège : 2008, (2006), 31-32)

Afin de justifier le caractère indissociable de la langue et de l'idéologie, l'auteur invoque ici un argument *ad ignorantium*, qui tire la véracité de l'assertion du fait qu'elle n'ait pas été démontrée comme fausse. Afin d'asseoir le caractère nécessairement libéral de l'idéologie imputable à la langue anglaise, l'auteur mentionne les œuvres d'Adam Smith (1776), David Hume (1740), David Ricardo (1817) et de John Stuart Mill (1848) pour en déduire à la fois le monopole anglophone de la théorie en occultant du même fait l'ensemble de la production anti-libérale de langue anglaise, la naissance aux États-Unis de mouvements de contestation aussi importants que le mouvement afro-américain des droits civiques des années cinquante et soixante, ou celui de la contre-culture des années soixante. Ailleurs, c'est l'analyse linguistique qui est mise à l'épreuve pour démontrer que la polysémie caractéristique de la langue anglaise et sa tendance à l'ellipse comparées à la richesse lexicale et à la précise structuration du français, font de cette première une langue impropre à une projection internationale (Hagège : 2012, 145-150).

Enfin, si la logique n'est pas le moteur de progression de cette argumentation, son résultat consiste bien à donner l'apparence d'un raisonnement où le passage de la cause à l'effet s'opère de façon *naturelle*. La naturalité de lien entre idéologie et langue va *crescendo*, alors qu'initialement « une solidarité naturelle unit l'idéologie libre-échangiste et la langue anglaise » (Hagège : 2008, (2006), 61). On lit bientôt que : « Le choix de la langue est solidaire d'un choix de civilisation, s'il n'en est pas, même, la conséquence naturelle. » (Hagège : 2008, (2006), 92). Il est donc surprenant de retrouver l'argument de l'étroite corrélation de la langue et de l'idéologie inversé afin de nier la connivence du français et de l'idéologie coloniale :

« Une langue est un mécanisme à produire des discours, et si certains des discours qui l'ont prise pour véhicule viennent un jour, les idéologies se transformant, à paraître odieux, cela ne saurait en aucune façon avoir la moindre incidence sur le visage de cette langue ni le rendre lui-même odieux. » (Hagège : 2008, (2006), 72)

À l'aube du XXI^e siècle une nouvelle menace, jusque-là absente des argumentaires francodoxes, fait son apparition. Reflet de l'adaptation de la politique étrangère française à l'évolution du monde, la peur de la montée en puissance des pays dits « émergents » et singulièrement de la sinisation du monde apparaît comme une partie de la menace à laquelle devra répondre l'entreprise francophone. Un des effets de la mondialisation économique sur la culture est la naissance de l'ambition, pour de nouvelles puissances, de prétendre une influence culturelle dans le monde. En 2008, Jean-Louis Roy relève que : « Globalement, les aspirations et les investissements de la Chine visent à établir sa langue comme l'autre *lingua franca*. [...] la Francophonie doit déjà composer avec cette stratégie nouvelle et universelle de la Chine en faveur de sa langue. » (Roy : 2008, 11). Il rappelle que le mandarin est la première langue du monde de par le nombre de locuteurs. Mais c'est aussi la première de l'Asie, la première langue en nombre d'internautes et celle qui bénéficie de relais sur l'ensemble des continents grâce à la première diaspora du monde.

1.3.4. Les conséquences de l'argumentaire conventionnel francophone

Il apparaît clairement une continuité entre les discours de la Francophonie sur la menace et la réponse combative qui lui est opposée. Depuis le traité de *L'art de la guerre* de Sun Tzu (circa VI^e siècle av. J-C), il est bien connu qu'un des principes de la guerre est de gagner l'adhésion des

siens à la cause de la bataille. Si la Francophonie n'inscrivait pas ses discours dans un contexte de lutte, il ne serait pas nécessaire d'occuper tant d'énergie à convaincre le public de la valeur de la cause francophone. Dans l'argumentaire décrit ici, le combat ou la contre-attaque est de toute évidence la conséquence majeure des menaces précédemment abordées, et il nous appartiendra d'analyser dans le chapitre suivant, l'imagerie qui lui est associée.

Néanmoins, il convient de remarquer que face aux accusations de représenter « un combat dépassé contre l'anglais » dont la Francophonie fait l'objet, les discours s'adaptent (Diouf : 2010, 256). Abdou Diouf par exemple, place habilement l'anglais du côté des victimes de la mondialisation, aux côtés du français, à cause du triomphe de sa version « abîmée » : le *globish*. Mais en distinguant l'« anglais d'aéroport » de la langue de Shakespeare, il réactive du même coup le purisme des linguistes et alimente la nostalgie de l'usage classique des langues européennes :

« Qu'on ne s'y méprenne pas : je respecte la langue anglaise, j'aime ses écrivains. Et je pense, avec bien des anglo-saxons inquiets comme moi, que c'est la langue anglaise qui est au premier chef menacée par sa version mondialisée, cet "anglais d'aéroport", que l'on s'égare à confondre avec elle. » (Diouf : 2010, 52)

Qu'il soit désigné en tant qu'« anglais d'aéroport », « *globish* », « sabir » voire « sabir néolithique » (selon l'expression de Bernard Lecharbonnier), le ton demeure dépréciatif vis-à-vis de la langue anglaise. L'autre véritable ajustement du discours illustrant la Francophonie comme la contre-attaque face à l'américanisation du monde est l'extension de la menace à d'autres langues (Lecharbonnier : 2005, 18). Il ne s'agit pas de nier la contre-attaque mais plutôt de l'élargir aux autres puissances, nouvellement concurrentes du français sur la scène internationale. Certains commentateurs dont Jean-Louis Roy tirent un trait sur la suprématie sans partage de l'anglais grâce à la *pax britannica* puis à la *pax americana*. Le potentiel d'expansion de la langue anglaise demeure considérable mais ne dispose plus des mêmes avantages au niveau géopolitique qui étaient ceux de la Grande-Bretagne et

des États-Unis depuis la fin du XIX^e siècle (Roy : 2008, 50). L'élément fondamental dans les stratégies de politiques géolinguistiques et géoculturelles est désormais celui de la concurrence internationale entre de nouvelles langues d'influence.

En revanche cette augmentation du nombre de concurrents, d'adversaires ou d'ennemis, diffuse mais n'efface pas le cadre belliqueux de l'affrontement. Cette mise en scène rhétorique autour de ce nouveau combat concurrentiel s'oppose à l'argument récurrent selon lequel la Francophonie est avant tout un lieu de coopération entre les grandes aires « macro-linguistiques ».

L'organisation mondiale en grandes aires linguistiques, dans lesquelles s'inscrit la Francophonie (depuis 1970 avec l'OIF), s'est opérée grâce aux relais des diasporas mais aussi grâce à l'adhésion des deux tiers des pays à des rassemblements tels que le *Commonwealth* (1949), la Ligue des États arabes (1945), l'Organisation des États ibéro-américains (1985), la Communauté turcophone (1992), et la Communauté des pays de langue portugaise (1996) (Roy : 2008, 45–46). La répétition de l'argument de la coopération entre grandes aires linguistiques est presque systématique dans les discours du secrétaire général de l'OIF. Parler de « collaboration » est sans aucun doute une manière d'écarter l'accusation d'impérialisme linguistique que revêtirait l'entreprise francophone en limitant son action au français. En observant la liste d'organisations précédemment citées, on remarque que l'expansion coloniale des nations européennes constitue l'origine de ces unions, et la volonté de s'étendre dans le futur leur objectif commun. Bien que l'on puisse douter de l'efficacité et de la sincérité de ces coopérations, la Francophonie attache pourtant aujourd'hui une importance certaine à communiquer autour de ce sujet. L'action de la Francophonie en faveur des langues dites ici « partenaires » et ailleurs « concurrentes » fournit une solide preuve, pour la Francophonie, de sa promotion de la diversité culturelle :

« J'en veux pour preuve les alliances étroites que nous avons nouées depuis quelques années, à l'échelle internationale, avec les autres

grandes aires linguistiques que sont la lusophonie, l'hispanophonie, l'arabophonie, ou le Commonwealth. » (Diouf : 2010, 111)

Or, le fond du discours-stratégie de la Francophonie ne change pas pour autant. La liste des menaces, des opposants à la Francophonie s'élargit à de nouveaux pays sans véritablement modifier le discours existant. Pour l'écrivaine Katia Haddad, nous nous trouvons face aux conséquences de l'absence d'une véritable stratégie à long terme pour la Francophonie, au-delà de l'opposition à la mondialisation et aux États-Unis, qui relève en réalité d'une tactique ponctuelle :

« En somme, l'essentiel de la stratégie francophone consiste en une attitude défensive face à l'anglais, c'est-à-dire face aux États-Unis. Il n'est sans doute pas besoin de rappeler tout le discours antimondialisation qui prévalait il y a quelques années encore, et qui s'est à peine nuancé aujourd'hui. » (Haddad : 2008, 185-186)

Le diagnostic d'une réduction rapide et drastique du nombre de langues existantes au niveau mondial est digne de préoccupation, de même que la promotion de la diversité culturelle, censée y remédier, revêt indubitablement un caractère légitime. Cependant, le travestissement d'une politique d'influence nationale, quand bien même serait-elle culturelle, sous l'apparence d'intérêts communs poursuivis par désintéressement est problématique.

Les enjeux des discours de la f(F)rancophonie s'incarnent donc dans la stratégie d'influence culturelle française, qui se nourrit de la complémentarité de l'argumentaire conventionnel et de l'orientation des actions de son dispositif institutionnel. Les politiques francophones linguistiques, éducatives et de coopération servent le *soft power* français, qui renforce dans les discours sa position de puissance en désignant l'adversaire et le cadre de la lutte.

Il serait judicieux de se demander si l'entreprise de déguisement qu'offre l'argumentaire francophone ne conduit pas à des résultats plus nuisibles que bénéfiques pour la crédibilité de la Francophonie. L'utilisation de la Francophonie par la diplomatie culturelle française pour atteindre un *soft power*, est préjudiciable pour l'avènement d'une Francophonie enfin

décolonialisée et donc détachable du paradigme colonial, qu'il soit *néo-* ou même postcolonial.

L'étude du franco-centrisme du dispositif institutionnel et de l'argumentation légitimatrice doit conduire à la prise en compte des valeurs constamment mobilisées, de façon problématique, pour dessiner une identité culturelle francophone.

Chapitre 2. Valeurs et identité culturelle dans les discours de la f(F)rancophonie

La question de la langue alimente les préoccupations de la francophonie littéraire et les problématiques environnant la politique linguistique. Et bien que nous abordions à présent des questions identitaires, la langue continue d'irriguer notre réflexion dans la mesure où les discours de la Francophonie attribuent à la langue française un ensemble de valeurs intrinsèques autour desquelles s'érigerait la communauté francophone. En tant que support privilégié des discours que nous analysons ici, la langue est à la fois sujet et objet d'étude. Diverses stratégies d'ordre linguistique et discursif sont ainsi mises au service de l'exaltation des valeurs propres à une identité francophone qui repose pour l'essentiel sur la langue française. La forme semble vouloir illustrer le fond, les ressources du français se mettent au service de la défense et illustration de la cause francophone, dans ce qui ressemble parfois à une litanie ou à une rhétorique du refrain.

2.1. Un lyrisme francophone persuasif

La rhétorique francophone se situe bien dans le domaine de l'opinion, de la vraisemblance. Comme le rappelle Ruth Amossy, dans la tradition aristotélicienne, la définition de la rhétorique insiste sur l'importance de la prise en compte de l'auditoire et sur la visée pragmatique du discours qui,

construit grâce à une série de techniques, influence l'auditoire en se réclamant de la parole et de la raison (Amossy : 2012, 13–14). Les discours convoqués répondent aux principales caractéristiques de la rhétorique persuasive. Nous traitons ici avec une plus grande acuité la construction de l'*elocutio* (cette partie de la rhétorique qui traite du choix et de l'arrangement des mots et qui s'apparente au style), à travers le recours aux images récurrentes ainsi que la dimension affective de l'argumentation, le *pathos*, qui, en suscitant l'émotion de l'auditoire, donne au travail sur la forme discursive tout son sens persuasif.

2.1.1. La métaphore de la langue comme trésor au service de la rhétorique francophone

Les discours de la francophonie s'apparentent souvent à un lyrisme poétique, dans lequel les métaphores accompagnent, voire se substituent aux arguments. Certaines études ont montré la prégnance de stéréotypes coloniaux dans la société française contemporaine, et notamment le travail de Mireille Rosello sur la confrontation et la réappropriation des stéréotypes de l'altérité ethnique dans la production francophone contemporaine (1998). De la même manière, nous considérons que l'usage de métaphores à propos de la langue française permet de fonder un véritable lyrisme francophone, aux relents souvent nostalgiques, dont la portée argumentative demeure toujours présente.

Une des métaphores qui nourrit ces discours associe la langue à un trésor, et la multiplication du lexique et de son usage à un enrichissement pour ses utilisateurs. Dès les mots de Léopold Sédar Senghor, la langue française, dans le cadre de la francophonie, est érigée en trésor, en « outil merveilleux » (Senghor : 1962, 844). Évoquer le « trésor de la langue française », dont un célèbre dictionnaire porte le nom, est une façon commune de se rapporter à la

langue. Pierre Bourdieu remarque la présence de la métaphore du trésor dans la théorie linguistique depuis Auguste Comte et Ferdinand de Saussure :

« Auguste Comte offre une expression exemplaire de l’illusion du communisme linguistique qui hante toute la théorie linguistique. Ainsi Saussure résout la question des conditions économiques et sociales de l’appropriation de la langue sans jamais avoir besoin de la poser, en recourant, comme Auguste Comte, à la métaphore du trésor, qu’il applique indifféremment à la “communauté” ou à l’individu : il parle de “trésor intérieur”, de “trésor déposé par la pratique de la parole dans les sujets appartenant à la même communauté”, de “somme des trésors de langue individuels”, ou encore de “somme d’empreintes déposées dans chaque cerveau”. » (Bourdieu : 2012 (1982) 24)

Si la notion de trésor a surtout servi par le passé à souligner le capital symbolique dont disposent les utilisateurs de la langue française et qui demeure à la portée de tous les utilisateurs potentiels de la « communauté » francophone internationale, l’accent est mis aujourd’hui sur la contribution de ces utilisateurs à l’augmentation du capital symbolique de la langue à travers l’incorporation de mots et d’expressions venues des quatre coins du monde francophone. Les nombreuses études et compilations lexicographiques sur les particularismes de la francophonie participent à la mise en valeur de l’enrichissement de la langue française que supposent les variations francophones.⁴⁰ Nous pouvons lire par exemple en introduction de l’ouvrage

⁴⁰ Nous reproduisons ici une liste indicative de lexiques spécialisés : BAVOUX C. *Le française de Madagascar : Contribution à un inventaire des particularités lexicales*. Bruxelles : Duculot, 2000 ; BENIAMINO M. *Le français de la Réunion : Inventaire des particularités lexicales*. Vanves : EDICEF-AUPELF, 1996 ; BENZAKOUR F., GAADI D. et QUEFFÉLEC A. *Le français du Maroc : Lexique et contacts des langues*. Bruxelles : Duculot, 2000 ; BLUM C.. *Corpus de la littérature francophone d’Afrique noire, des origines aux indépendances*. Paris : Champion, 2006 ; CAMARA A., DIALLO A.-M. ET MILLIMOUNO M.-T. *Le français en Guinée : Contribution à un inventaire des particularités lexicales*. Vanves : EDICEF-AUPELF, 1999 ; CLAS A. et OUOBA B.. *Visages du français, Variétés lexicales de l’espace francophone*. Paris : AUF, 1990 ; DALOBA J., QUEFFÉLEC A. et WENEZOUÏ-DÉCHAMPS M. *Le français en Centrafrique : Lexique et société*. Vanves : EDICEF-AUPELF, 1997 ; DEPECKER, L.. *Les mots de la francophonie*. Paris : Belin, 1990. DEPECKER L. *Guide des mots francophones. Le ziboulateur enchanté*. Paris : Seuil, 1999 ; DUCLOS J. *Dictionnaire du français d’Algérie. Français colonial, pataouète, français des Pieds-noirs*. Paris : Bonneton, 1992 ; FREY C. *Le français au Burundi : Lexicographie et culture*. Vanves : EDICEF-AUPELF, 1996 ; WIJNANDS P. *Dictionnaire des identités culturelles de la francophonie : analyse du discours identitaire de langue française à travers 3 000 notions*. Paris : Conseil international de la langue française, 1993.

Le vocabulaire de la Francophonie (2008) que : « La francophonie fait de la langue française une langue toujours en mouvement que les communautés francophones des cinq continents ne cessent de vivifier. Elles enrichissent le français [...] » (Baladier : 2008, 6).

Le trésor désignerait ainsi le butin que représente l'accumulation de mots et expressions nouvelles en français, provenant des pays francophones, qui sont fréquemment répertoriés dans les dictionnaires et autres lexiques spécialisés. Mais la logique franco-centrée inhérente à l'utilisation de la métaphore du « trésor » se trouve ainsi perpétuée dans ce double mouvement d'incorporation/appropriation de l'Autre linguistique. Cette tendance de promotion d'une sorte d'exotisme lexical est à mettre en relation avec l'histoire de l'évolution de la langue française, en termes d'extension et de contraction lexicale, dont le moment francophone serait la dernière période d'ampliation. Remarquons par ailleurs que l'expression anglaise de *Commonwealth*, qui réunit la majorité des anciennes colonies britanniques, signifie littéralement : la richesse commune.

Selon François Provenzano, la conception de trésor à laquelle font référence les discours de la Francophonie implique aussi celle d'une France ayant le rôle de « banque centrale des biens littéraires » laquelle « prête généreusement aux nécessiteux, qui se doivent de lui rembourser leurs dettes, si possible avec intérêts. » (Provenzano : 2011, 82). Les discours s'attachant à qualifier le style des littératures francophones évaluent souvent ces textes dans leur rapport à la norme française, en termes de distance (rapprochement et éloignement) et d'apport (enrichissement ou déformation appauvrissante). Il est possible de douter de la sincérité de ceux qui glorifient aujourd'hui les littératures francophones en leur attribuant le rôle de sources providentielles de renouvellement ou d'enrichissement de la langue et de la littérature française décrites, notamment dans le « Manifeste des 44 », comme essoufflées, voire à bout de souffle :

« Les discours qui mettent l'accent sur l'enrichissement que les littératures francophones apportent à la production littéraire en langue

française, sur le souffle nouveau que ces écrivains apportent aux lettres françaises, sonnent toujours un peu faux. Ils ont un air de propagande qui cache quelque chose. Tout à coup, ceux que l'on récompensait comme de bons élèves se seraient métamorphosés en phénomènes littéraires faisant exploser tous nos cadres de référence. Miraculeusement après les indépendances, les petits maîtres seraient devenus de grands écrivains, dont on a désespérément besoin non plus pour révéler "l'âme nègre" mais pour fonder une littérature indépendante. » (Garnier : 2002, 238)

Le registre de la vivification par le souffle personnalise la langue ou la littérature. Le souffle est aussi, dans la mythologie, le moyen par lequel les muses transmettent, insufflent l'inspiration au poète. En conclusion de son hommage à Aimé Césaire prononcé au musée du Quai Branly, le 10 juillet 2010, Abdou Diouf offre un exemple de recours au registre de la vivification pour décrire le rôle que devrait jouer la poésie francophone : « Pour survivre et se maintenir en des horizons féconds, la poésie du XXI^e siècle devra ré-oxygéner ses sources dans les vers et la profondeur de la vision du monde de l'auteur de ce *Cahier d'un retour au pays natal* [...] » (Diouf : 2010, 58). La question du renouvellement de la langue française par les littératures francophones est un puissant moteur de discours critiques sur ces dernières, repris ici à son compte par la Francophonie institutionnelle.

D'un point de vue linguistique, la Francophonie serait donc responsable d'un mouvement de diastole de la langue française, d'un enrichissement lexical quantitatif grâce aux apports en mots nouveaux provenant des pays francophones. Mais au-delà de l'apport linguistique, les écrivains francophones contemporains signataires du « Manifeste des 44 » s'attribuent, en reprenant aussi à leur compte l'imagerie de la renaissance végétale, la responsabilité du combat par la langue qui consisterait à créer une langue littéraire pour sortir de la langue nationale. La Francophonie valorise les auteurs francophones en leur attribuant une mission d'ornementation et de régénération de la langue. Représentants de l'exotisme, ces derniers sont sommés de fournir les accents et les saveurs locales au français hexagonal. Abdou Diouf, à l'occasion de son discours prononcé devant le Cercle littéraire proustien, le 22 novembre 2003, associe directement la charge exotique

attribuée aux variations linguistiques au sein des espaces francophones à une contribution au trésor de la langue française :

« Une langue toujours recommencée, toujours renouvelée par ses locuteurs qui l'enrichissent de leurs appartenances à des espaces géographiques et culturels différents, tout en continuant à se comprendre entre eux. [...] Gardons, comme de précieux trésors vivants, la saveur et les accents des parlers du Québec, d'Afrique, des Antilles... » (Diouf : 2010, 53)

Ces discours issus de la Francophonie donnent lieu et viennent justifier des actions concrètes, telles que la création du Prix des cinq continents, créé en 2001 « pour consacrer le roman d'un écrivain témoignant d'une expérience culturelle spécifique *enrichissant* la langue française. »⁴¹ (Diouf : 2010, 50).

La soumission à l'idolâtrie de la langue française est perceptible dès les textes fondateurs de Léopold Sédar Senghor. L'écrivain kenyan Ngugi Wa Thiong'o dénonce avec rage la nécessité de thésauriser au profit de la langue française que l'académicien Senghor impose aux francophones anciennement colonisés :

« Bien que la langue coloniale lui ait été imposée, Léopold Sédar Senghor a très clairement dit que si on le laissait libre de recommencer, il opérerait de nouveau pour le français. Il se fait presque lyrique dans sa soumission à sa langue d'adoption : « Si nous sentons en nègres, nous nous exprimons en français, parce que le français est une langue à vocation universelle [...]. Je sais ses ressources pour l'avoir goûté, mâché, enseigné, et qu'elle est la langue des dieux. [...] Chez nous, les mots sont naturellement nimbés d'un halo de sève et de sang ; les mots du français rayonnent de mille feux, comme des *diamants*.⁴² Des fusées qui éclairent notre nuit. » En récompense de ses loyaux services, Senghor s'est vu gratifier d'une place d'honneur à l'Académie française, chargée de sauvegarder la pureté de la langue française. » (Wa Thiong'o : 2011 (1986), 43)

⁴¹ Nous soulignons.

⁴² Nous soulignons.

L'extrait du discours de Léopold Sédar Senghor repris ici par Ngugi Wa Thiong'o utilise le thème de la vocation universelle de la langue française dont les mots sont comparés à des « diamants » qui « rayonnent de mille feux », contrairement à la « sève » et au « sang » qui obscurcissent les langues africaines. De toute évidence, il existe une proximité entre les métaphores du trésor et celles du rayonnement dont il sera question plus loin. Une des qualités du trésor étant bien sûr la brillance, l'éclat. Il s'opère un changement entre les discours de l'époque coloniale sur la diffusion du français de France dans les colonies (dans une version abrégée pour la majorité des locuteurs *indigènes*), où le rôle de germe fertilisant de la langue est tenu par la mère-patrie, et ceux des discours de la Francophonie au XXI^e siècle sur l'apport fécondateur des écrivains francophones.

Un renversement a eu lieu. Les colons français chargés d'appliquer la politique linguistique coloniale, craignant la dénaturation de la langue de Molière par son usage africain, semblent avoir laissé place, comme un écho inversé, aux éloges de la créativité bruissonnante provenant des anciennes colonies, censée offrir aux vieilles nations européennes un bain de jouvence, une renaissance salutaire. La vocation documentaire et ethnographique des textes francophones, parfois percevable à travers le système de gloses et notes en bas de page et dans le recours à des glossaires dans les fictions littéraires, est renforcée par le discours de la Francophonie officielle. Ngugi Wa Thiong'o dénonce l'assimilation profonde du principe de la toute-puissance de la langue du colonisateur, au point où les auteurs de langues maternelles africaines se limitent eux-mêmes à réfléchir au moyen d'enrichir cette langue :

« D'autres questions auraient pu s'imposer à nous : comment enrichir notre propre langue ? Comment emprunter au riche héritage humaniste d'autres peuples, habitant d'autres pays, à d'autres époques, de quoi enrichir notre propre patrimoine ? Pourquoi ne pas traduire Balzac, Tolstoï, Brecht, Lu Xun, Neruda, Kim Chi Ha, Marx, Lénine, Einstein, Galilée, Eschyle, Aristote et Platon en langue africaine ? Pourquoi ne pas bâtir des monuments littéraires dans nos propres langues ? [...] non ces questions ne furent pas posées. Le problème qui semblait nous inquiéter davantage était le suivant : au terme de toute cette gymnastique littéraire consistant à emprunter à nos langues pour

accroître la vigueur et l'énergie de l'anglais et du français, le résultat serait-il malgré tout reçu comme du *bon* anglais et *bon* français ?⁴³ Les propriétaires de ces langues trouveraient-ils à redire à cet usage ? » (Wa Thiong'o : 2011 (1986), 26)

La langue française est perçue comme un outil précieux, l'instrument merveilleux dont parlait le poète Senghor en faisant toujours référence au chatoiement du trésor, parfois considéré comme un butin. Le butin étant ce qui est pris à l'ennemi après une victoire. La langue française est, pour certains, le butin de la décolonisation et pour d'autres un cadeau empoisonné ou un vol institutionnalisé. Le caractère contraignant et violent de la colonisation impose une langue au détriment d'autres en même temps qu'il interdit aux auteurs francophones d'être les héritiers légitimes de la culture du colonisateur. Enfants illégitimes, bâtards, les auteurs francophones se font voleurs du feu de la civilisation européenne (Casanova : 1999, 369-370). En prolongement de l'inspiration lumineuse du trésor, les discours de la Francophonie font constamment référence au *rayonnement* de la langue française.

2.1.2. Le rayonnement d'une langue nationale d'exception

Du point de vue de l'inspiration lyrique des discours étudiés, il est évident que le trésor que constitue la langue française a pour qualité intrinsèque de briller, de rayonner. Dès l'article fondateur de Léopold Sédar Senghor en 1962, l'élévation de la langue en soleil qui rayonne est continue. L'auteur sénégalais termine son article sur ces mots : « [...] le français, Soleil qui brille hors de l'Hexagone. » (Senghor : 1962, 844). Cependant, l'existence d'une imagerie lumineuse, qui évoque dans la conscience collective la richesse, la valeur, ne suffit pas à justifier l'élitisme francodexe ni l'assertion

⁴³ Nous soulignons.

apparemment irréfutable du caractère exceptionnel de la langue française. L'élitisme voire l'aristocratie intellectuelle des promoteurs de la francophonie se justifie d'abord par la certitude de partager avec l'auditoire une connivence intellectuelle. Les lieux prestigieux où sont prononcés les discours, de même que l'origine culturelle, le style et les contenus de la plupart des essais louant la francophonie nous indiquent que l'auditoire visé, quand il n'est pas constitué de ses représentants, partage à coup sûr les codes et les valeurs de la haute culture française. Claude Hagège, linguiste professeur au Collège de France, entame son livre intitulé *Combat pour le français* (2006), en s'appuyant sur l'opinion partagée avec la société française éclairée :

« Pour une partie de l'opinion, en France, il ne saurait y avoir de doutes quant à la vocation universelle du français. [...] Pour comprendre l'attitude des hommes et des femmes qui représentent cette partie de l'opinion française et *qui appartiennent à la société éclairée* [...] »⁴⁴
(Hagège : 2008 (2006), 16)

Et c'est de la possession de ce bagage culturel circonscrit au canon français que devrait surgir la conception francophone du monde. La « noosphère », cette communauté spirituelle autour de la Terre dont parle le poète Senghor, semble plutôt relever d'une connivence culturelle ayant Paris comme base.

Face à un auditoire homogène acquis à la cause défendue, l'argumentation s'oriente vers la communion dans des valeurs partagées, la réaffirmation d'une opinion commune visant à orienter ou susciter le désir d'action à venir (Amossy : 2012, 67). Thierry de Beaucé publie en 1988 un *Nouveau discours sur l'universalité de la langue française*, en reprenant ainsi le titre de l'essai d'Antoine de Rivarol (1784). Il attribue à la langue française une valeur culturelle aristocratique en la comparant à d'autres langues européennes, comme Rivarol plus de trois siècles auparavant, et déclare par exemple que la

⁴⁴ Nous soulignons.

langue française a moins le don de l'exotisme que l'espagnol ou l'anglais : « Goût de l'élite, origine monarchique, dogmatique, primauté de l'écrit, inhibitions exotiques, le français est confronté aujourd'hui à la nécessité des vertus opposées. » (Beaucé : 1988, 133). En soutenant que la langue française gagnerait en exotisme en s'ouvrant aux horizons de la francophonie, il corrobore ainsi l'étiquette généralement accolée aux auteurs francophones.

Le caractère exceptionnel de la langue et de la culture françaises, trésor destiné à l'élite qui, de par son éducation, peut en goûter les charmes, est particulièrement mis en valeur lorsqu'il est opposé à l'anglo-américain. Les États-Unis, ayant été le lieu d'apparition de la culture de masse et de l'industrie culturelle depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale, deviennent naturellement sous la plume du défenseur de la francophonie, l'anti-modèle par excellence.

Si l'élitisme se fonde bien sur la sélectivité aux dépens de la masse, il correspond également à une force spirituelle d'auto-exigence et d'exemplarité propre à ce que le philosophe espagnol Ortega y Gasset appelle la *minoría selecta*. Il écrit : « [...] *el hombre selecto no es el petulante que se cree superior a los demás, sino el que se exige más que los demás.* » [...] l'homme d'élite n'est pas l'outrecuidant qui se croit supérieur aux autres, mais celui qui s'exige plus que les autres.] (Ortega y Gasset : 2008, (1930), 77). Le modèle de l'honnête homme du XVII^e siècle est ici convoqué, ce courtois cultivé qui maîtrise le bon goût et l'art de la conversation. L'ouverture à des apports linguistiques venus d'ailleurs permet d'adapter aux nouveaux temps tout en la perpétuant la figure classique de l'honnête homme et du culte voué par le classicisme à la langue.

L'intarissable référence à la culture dans les discours de la Francophonie profite de la polyvalence de ce concept. Dans l'usage, la culture peut aussi bien être le patrimoine culturel ou le canon, que le fait d'avoir de la culture, d'être cultivé. On dénomme également par culture ce qui s'oppose à l'inné (: l'acquis) mais aussi les mythes, les institutions, les comportements propres à une société (son système symbolique). La référence à la culture s'accommode de l'ambivalence entre ce que l'on pourrait qualifier de

définition anthropologique de la culture, perçue comme conception du monde et forme de vie ; et la définition plutôt humaniste d'une culture produit, création. Cette culture, entendue dans un sens humaniste, est le produit d'une éducation, elle sélectionne, hiérarchise, normalise, canonise les créations et différencie la haute de la basse culture ou culture populaire. Bien que continuellement opposée à la haute culture, en tant que culture autre (ou culture de l'altérité), la culture populaire peut revêtir le sens de folklore, de culture de masse, mais aussi de champ de luttes idéologiques et d'affirmation d'identités divergentes. Toutefois, comme le démontre le sociologue britannique Stuart Hall dans ses *Notes sur la déconstruction du populaire* (1981), une analyse rigoureuse de la différenciation culturelle permet d'éviter de décrire dogmatiquement la culture populaire comme étant parfaitement authentique et autonome, en réponse à l'aliénation imposée par les médias de masse et la société capitaliste. De même qu'il n'existe pas de culture populaire parfaitement pour le peuple, par le peuple, du peuple, il n'existe pas davantage de barrière d'accès infranchissable, ni même hermétique, qui isole la haute culture du reste de la société. Umberto Eco nous rappelle dans *Apocalittici e integrati* (1964), que notre époque est celle de la porosité entre les différents niveaux culturels. Les contacts et échanges entre la haute et la basse culture se multiplient, alors que l'éclectisme est érigé en posture intellectuelle supérieure :

« Profesores universitarios se complacen en la lectura de comics (aunque con diferentes posturas respectivas, como se verá), mientras que, por medio de colecciones populares, miembros de las clases antes subalternas acceden a los valores “superiores” de la cultura. »
(Eco : 2006, (1964) 70)

[Des professeurs de l'université se complaisent dans la lecture de bande-dessinées (bien qu'avec différentes postures respectives, comme nous le verrons), alors que, au moyen des collections populaires, des membres des classes auparavant subalternes accèdent aux valeurs "supérieurs" de la culture.]

Des discours francophones comme celui-ci se réclament de l'ouverture vers d'autres langues et cultures tout en préservant la supériorité de la langue-culture qui les réceptionne ; de la même manière, la promotion d'autres formes d'expression contemporaines issues de la culture urbaine et largement diffusées dans l'actuel contexte mondialisé comme la bande-dessinée, le rap, le slam, etc., permettent de renouveler les productions culturelles francophones et, ce faisant, de nourrir la machinerie institutionnelle francophone dans laquelle ces productions sont intégrées, sans que la supériorité du patrimoine culturel français soit vraiment remise en cause.

La définition anthropologique de la culture, qui conduit les fondateurs de la Francophonie institutionnelle à parler de vision francophone du monde, masque en réalité une conception de la culture qui adopte une stratégie inclusive (emprunts linguistiques, nouvelles formes d'expression particulièrement perméables à ces emprunts), tout en préservant la suprématie du patrimoine culturel français. Subalternisées par rapport au centre régulateur de la vie culturelle qui demeure la métropole, ces productions culturelles coexistent avec celles de la « minorité sélecte », qui se trouve en possession de la haute culture tout en maîtrisant les nouveaux codes.

Sans prétendre rendre compte d'une étude véritablement quantitative, nous observons que les discours institutionnels sont loin d'intégrer, eux, ces apports culturels. Ainsi, les discours et interventions du secrétaire général de l'OIF entre 2003 et 2010 prennent appui sur un corpus d'auteurs et de figures qui, de toute évidence, n'appartiennent pas à la culture urbaine contemporaine (Diouf : 2010). Dans ces discours, la première référence est Léopold Sédar Senghor, cité à cinq reprises, devant Victor Hugo, cité quatre fois. Albert Camus, Aimé Césaire et Léon-Gontran Damas sont, quant à eux, cités à deux reprises. Trois prestigieux auteurs libanais sont mentionnés : Georges Schéadé, Khalil Gibran et Amin Maalouf. Nous remarquons que le canon littéraire français est largement sollicité puisque sont convoqués : Guillaume Apollinaire, Alphonse Daudet, Paul Valéry, Marcel Proust, Michel de Montaigne, François-René Chateaubriand, François Mauriac, Pierre Corneille, Montesquieu, Jacques Prévert, Voltaire, Antoine de Saint-Exupéry.

La majorité des références portent sur des figures ou des hommes politiques appartenant, pour la plupart, à la haute culture. Nous trouvons aux côtés des intellectuels et des écrivains du XX^e et XXI^e siècle comme Teilhard de Chardin, Onésime Reclus, Mac Luhan, Claude Lévi–Strauss, Jorge Luis Borges, Julien Green, Fernand Braudel, Claude Hagège et la canadienne Antonine Maillet, des figures majeures telles que Leibniz, Tchékhouv, ou particulièrement antiques telles qu’Isocrate et Térence.

Il est indéniable que ces références demeurent majoritairement françaises et occidentales. En ce qui concerne les hommes politiques, l’éventail est déployé, pour des raisons historiques évidentes, sur les territoires anciennement colonisés : il porte autant sur des figures phares de la Francophonie comme Habib Bourguiba, Hamani Diori et Norodom Sihanouk, que sur des hommes politiques tels que Jean Monnet, René Cassin, Charles Hélou ou Koffi Annan, ou des figures telles que Marat, Toussaint Louverture, Louis Delgrès, Martin Luther King, Nelson Mandela, l’Abbé Grégoire, Victor Schœlcher et Abraham Lincoln.

Les discours dénigrants la culture américaine masquent également un intellectualisme français lorsque la haute culture française est opposée à la culture populaire américaine. Cette dichotomie simplificatrice attribue des étiquettes trompeuses qui réduisent chaque culture à un de ses aspects. En d’autres termes, la culture populaire française de même que la haute culture américaine sont, *de facto*, passées sous silence. Davantage qu’en aristocratie (haine des masses), le discours de la francophonie se constitue en véritable intellectualisme aristocratique (haine de la culture de masse). Et il appartiendrait aux élites françaises, dont nombre de champions de la Francophonie font partie, de rappeler aux foules égarées des « distinctions capitales, comme celles qu’il faut faire entre l’essentiel et l’accessoire, entre le meilleur et le moins bon, entre la vulgarité et l’élégance. » (Hagège : 2012, 205-206). De la même façon que les Belles Lettres doivent *illustrer avec brio* la langue française, les intellectuels de la Francophonie ont la charge prométhéenne de remettre au commun des mortels le savoir divin, ce feu sacré de l’Olympe. Il serait urgent que les élites *clairvoyantes, éclairent* les masses

aveugles car « [...] la pensée unique est loin d'être immédiatement perçue comme telle par la masse d'une population qui, en France notamment, est encore aveugle. » (Hagège : 2012, 238).

La langue française est bien présentée comme la langue de Molière alors que celle de Shakespeare est ravalée, comme on a vu plus haut, au rang de *globish*. Le président Diouf parle d'« anglais d'aéroport »⁴⁵ alors que le professeur Étiemble dénonce un « sabir » (Étiemble : 1964, 47). La dépréciation de l'anglais sert de point d'appui afin de mieux y opposer le prestige du français :

« Les adversaires bien intentionnés de la diffusion mondiale de l'anglais font volontiers valoir, comme pour rassurer et se rassurer, en minimisant l'importance du défi, qu'il ne s'agit, en fait, que d'un anglais simplifié, d'un “sabir” de fortune au vocabulaire pauvre. » (Hagège : 2008, (2006), 83)

Le professeur au Collège de France reprend ici l'argumentaire des défenseurs de la francophonie, présentés ici comme « [...] les adversaires bien intentionnés de la diffusion mondiale de l'anglais [...] » (Hagège : 2008, (2006), 83), et lamente leur modération. La défense d'une langue française aristocratique, des lustres et des dorures, et la dépréciation parallèle de l'anglais, participent à la construction symbolique d'une exception culturelle française. La supériorité de la raison que la langue française est censée incarner nourrit la conscience collective du fantasme de l'excellence.

« L'idée d'une supériorité du français est ancienne. À la Renaissance, Henri Estienne lançait un projet de livre intitulé *De la precellence du langage François*. Ce statut particulier venait d'une secrète *affinité* avec la langue grecque, roine des langues. Plus tard, les Lumières s'accommodent parfaitement du *Discours sur l'universalité de la langue française* de Rivarol. Justement, ces textes et leurs semblables sont réintégréés dans une trame fictive, historique et progressiste qui

⁴⁵ Nous renvoyons ici au discours d'Abdou Diouf prononcé devant le Cercle littéraire proustien, le 22 novembre 2003 à Caboug-Balbec, intitulé : « Écrivains francophones : l'expression a longtemps désigné les écrivains hors Hexagone, comme si les écrivains français n'étaient pas eux-mêmes francophones ! » (Diouf : 2010, 52).

témoignerait de la prise de conscience graduelle de l'*exception française* par la France même. » (Dubreuil : 2008, 123)

Laurent Dubreuil compare ici l'avènement de cet argumentaire avec le fond d'un récit littéraire, la trame d'une histoire. On remarque donc l'utilisation de l'histoire de France et de sa langue pour construire un récit fictionnel autour de l'exception culturelle française. La croyance selon laquelle la culture et la langue françaises sont exceptionnelles participe d'un aristocratismes intellectuel nationaliste. La génialité de la culture se confond donc avec le peuple et la nation française toute entière.

Enfin, la logique des discours de la Francophonie déduit la nécessaire internationalisation et l'injonction au rayonnement de la langue française, de son caractère exceptionnel. Le recours à l'histoire de la langue française assoit ainsi le discours dans une légitimité que seule procure la science historique. L'utilisation de la métaphore du rayonnement est un élément constituant fondamental du lyrisme persuasif francophone, dans la mesure où il oriente la façon même de présenter l'histoire de la langue française. Le critère du rayonnement est largement privilégié lorsque la promotion de la Francophonie s'appuie sur une perspective historique pour justifier son action et sa raison d'être. Les discours conventionnels de la Francophonie saturent leur fil argumentaire d'images illustrant leurs propos et embellissant la réalité. Mais l'insistance sur le motif du rayonnement est avant tout au service de la promotion d'une vision nationaliste de la langue française et d'une conception franco-centrée de la communauté francophone.

2.2. Langue, nation et communauté francophone

Les discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle tendent à reprendre à leur compte le nationalisme linguistique français adaptée à la volonté de faire émerger une communauté francophone. Pourtant, la récupération de l'universalisme de l'époque coloniale, de même que le prolongement de la tradition française de défense de la langue nationale ne favorisent pas l'apparition d'un ensemble francophone indépendant.

2.2.1. Vers une nation francophone

Le nationalisme linguistique français perceptible dans les discours de la Francophonie prend sa source dans la corrélation entre nation et langue notamment décrite dès la fin du XIX^e siècle par les théories de Johan Gottfried Herder. Le penseur allemand conteste l'évidence de la philosophie de l'histoire des Lumières qui se répandent alors en Europe, parallèlement aux mouvements nationalistes. Selon Pascale Casanova :

« Herder [...] ne propose pas seulement un nouveau mode de contestation de l'hégémonie française valable pour la seule Allemagne, il met en œuvre une matrice théorique qui va permettre à l'ensemble des territoires dominés politiquement d'inventer leur propre solution pour lutter contre leur dépendance. En instaurant un lien nécessaire entre la nation et la langue, il autorise tous les peuples encore non reconnus politiquement et culturellement à revendiquer une existence (littéraire et politique) dans l'égalité. » (Casanova : 1999, 117)

Néanmoins, si les rapports de force linguistiques et culturels découlent plus ou moins directement des rapports de force politiques, le lien entre langue et nation permet aussi bien de penser la libération d'une culture ou d'une

langue dominée que de soutenir l'expansion, la domination d'une culture en parallèle de conquêtes militaires. Le lieu commun de la correspondance entre la nation et la langue française qui traverse les discours de la Francophonie convoque une conception dite *française* de la nation.

Comme le rappelle Michel Beniamino, la *doxa* francophone à propos de la question nationale est largement partagée par les élites intellectuelles et politiques africaines et se construit principalement à partir de l'analyse d'Ernest Renan. L'auteur s'intéresse aux « trois numéros de *Notre librairie* consacrés à la question nationale où peu de contributions – sinon aucune – ne paraissent soupçonner qu'Ernest Renan n'est pas le seul à avoir parlé de l'idée de nation. » (Beniamino : 1999, 260). La conception allemande précédemment évoquée, qui émerge autour des travaux de Johann Gottfried Herder (1744–1803) et de Johann Gottlieb Fichte (1762–1814), insiste sur l'importance d'une langue, d'un territoire et d'un peuple communs dans l'émergence d'une nation. Alors que les formulations des penseurs français Fustel de Coulanges (1830–1889) et Ernest Renan (1823–1892) insistent davantage sur le sentiment d'appartenance à une communauté, sur le désir de vivre ensemble. Dans *Qu'est-ce qu'une nation ? : Conférence faite en Sorbonne le 11 mars 1882*, Ernest Renan évoque le sens et l'importance de l'appartenance nationale en ces termes :

« Une nation est une âme, un principe spirituel. [...] le désir de vivre ensemble, la volonté de continuer à faire valoir l'héritage qu'on a reçu indivis. L'existence d'une nation est (pardonnez-moi cette métaphore) un plébiscite de tous les jours, comme l'existence de l'individu est une affirmation perpétuelle de vie. » (Renan : 1882, 28–29)

La conception d'une solidarité fondée sur une âme commune conforte le propos francophone dont il est question. Sans doute, cette solidarité spirituelle autour de la francophonie permet de déduire l'existence d'une âme francophone, comme Léopold Sédar Senghor décrivait une âme africaine. Remarquons toutefois que la description de l'idée de nation d'Ernest Renan

repose sur l'exagération de l'importance attribuée à une langue et une culture donnée, ce qui est préjudiciable pour la civilisation humaine :

« Cette considération exclusive de la langue a, comme l'attention trop forte donnée à la race, ses dangers, ses inconvénients. Quand on y met de l'exagération, on se renferme dans une culture déterminée, tenue pour nationale ; on se limite, on se claquemure. On quitte le grand air qu'on respire dans le vaste champ de l'humanité pour s'enfermer dans des conventicules de compatriotes. Rien de plus mauvais pour l'esprit ; rien de plus fâcheux pour la civilisation. » (Renan : 1882, 24)

Ernest Renan réaffirme ainsi la primauté de la culture humaine sur les cultures nationales. Le caractère « raisonnable » de l'homme prévaut sur sa langue d'expression, contrairement à ce qu'insinuent les arguments francophones qui rivent le contenu sur le contenant, les valeurs exprimées sur la langue d'expression.

« N'abandonnons pas ce principe fondamental, que l'homme est un être raisonnable et moral, avant d'être parqué dans telle ou telle langue, avant d'être un membre de telle ou telle race, un adhérent de telle ou telle culture. Avant la culture française, la culture allemande, la culture italienne, il y a la culture humaine. » (Renan : 1882, 24)

Pourtant, même s'il n'est jamais explicitement question d'une nation francophone, les discours des dirigeants des institutions évoquent en permanence la volonté d'appartenir à une communauté. L'émergence ou l'existence d'une identité commune servent de matrice au rassemblement francophone. En conséquence, la définition renanienne de nation, qui sollicite le sentiment d'appartenance, s'accorde avec les notes œcuméniques des discours francophones. Ces derniers nourrissent le *topos* républicain du vivre ensemble, de la volonté de faire communauté. Ce thème consacré de la concorde est une idée figée qui a valeur d'injonction lorsqu'elle est constamment répétée. Les pays francophones étant géographiquement dispersés, culturellement différents, et économiquement disparates, celui qui est aux commandes de l'OIF cherche en toute logique un terrain d'entente, un

ciment susceptible de regrouper, voire d'unir, l'ensemble francophone, ne serait-ce que dans la virtualité des discours.

Nous remarquons que ce mécanisme de transcendance du peuple par la langue qu'utilise le chef de file de la Francophonie est comparable à la transcendance attribuée à la langue dans le procédé de construction d'une nation décrit par Étienne Balibar. En insistant sur la complémentarité de la langue et de la race dans ce procédé historique, l'auteur affirme que celles-ci :

« [...] projettent une transcendance par rapport aux individus actuels, aux rapports politiques. Elles constituent deux façons d'enraciner les populations historiques dans un fait de "nature" (la diversité des langues autant que celle des races apparaissant comme un destin), mais aussi deux façons de donner un sens à leur durée, de dépasser sa contingence. » (Balibar : 1997 (1988), 132)

La volonté d'union censée animer les francophones du monde entier et qui est transmise dans les discours de la Francophonie, émergerait ici de la transcendance naturelle de la langue française parmi les peuples. Ce rôle de chaînon argumentatif du *topos* est décrit par la pragmatique intégrée d'Oswald Ducrot et Jean-Claude Anscombe sous le nom de « *topos* pragmatique », un lieu commun qui articule deux énoncés (Amossy : 2012, 133). La consubstantiation aux accents magiques de la langue et de la nation française s'extrapole afin d'intégrer la communauté des nations francophones. Des traces de ce raisonnement argumentatif, qui s'apparente à un tour de magie conceptuelle, sont déjà présentes dans les soubassements du discours colonial français, dans la continuité de la doctrine linguistique post-révolutionnaire :

« Dans l'après-coup de la Révolution, jusqu'à la Troisième République évidemment, la nature théologico-politique de la doctrine linguistique n'est pas atteinte par la sécularisation, ni la laïcisation. [...] Le corps de la nation tient la place de celui du Christ. Le Verbe divin, pour les missions apostoliques, unifiait la diversité des langues. Dans la nouvelle France théologico-politique, ce Verbe ne peut plus être *que* le français, un idiome devenu naturellement transcendant. »
(Dubreuil : 2008, 123)

De nombreux discours de la Francophonie assument de façon naturelle la transsubstantiation qui s'opère entre la langue et la nation française. Achille Mbembe prend également acte de la transcendance de la langue française, qui permet à certains discours argumentatifs francophones de se fonder en raison sur une sorte de pouvoir magique de la langue française. C'est dans cette mystique francophone autour de la langue et la nation française que le philosophe perçoit le paradigme du néocolonialisme et de l'aliénation culturelle :

« Les noces de la République et de la langue sont telles qu'on pourrait dire : la langue n'a pas seulement créé la République (l'État), la langue s'est elle-même créée au travers de la République. Dans un acte de transsubstantiation, la République s'est déléguée elle-même dans un substitut, la langue française, qui la représente et la prolonge. Du coup, parler ou écrire le français dans sa pureté, ce n'est pas seulement dire sa nationalité. C'est pratiquer, *de facto*, une langue universelle. C'est percer l'énigme du monde, discourir sur le *genre humain* tout court. » (Mbembe : 2006, 150–151)

La construction d'un lien naturel entre la langue et l'identité nationale française servira les argumentaires sur la nécessité de la mission civilisatrice française dans ses colonies. Le prodige de la langue française sera d'offrir l'opportunité au colonisé de se « civiliser » au contact de la langue. Laurent Dubreuil insiste sur le caractère magique qui soutient une telle réflexion, alors même que la raison qui serait propre à la langue française en constitue la prémisse :

« Le français illumine l'esprit indigène à la manière de la grâce. Dans la droite ligne du cartésianisme de Malebranche, l'État et ses agents admettent l'existence d'une *infusion surnaturelle* (*Traité de la nature et de la grâce*, II, I, XXXII). On observe quelquefois des *prodiges*. Un Noir habité par le français, qui s'est bien laissé envoûter par la civilisation, un miracle. » (Dubreuil : 2008, 125)

Dès lors, on peut se demander si l'exception culturelle française ne se réduit pas finalement à ce pouvoir d'élévation, ou plutôt d'arraisonnement de

la culture de l'autre et qui rend *de facto* nécessaire sa propagation à travers le monde. Il convient d'ailleurs d'observer les discours de la Francophonie sur le rayonnement de la langue française comme les relais d'un état de fait historique préexistant (principalement dû à l'impérialisme colonial français), malgré la volonté de s'inscrire dans une tradition française de militantisme linguistico-nationaliste. De plus, le double sens de rayonnement, en tant que propagation mais également en tant que splendeur, renforce le message.

Le linguiste Claude Hagège, dans son ouvrage intitulé *Combat pour le français* (2006), construit son histoire de la langue en dégagant trois moments dans le *rayonnement* du français : le moment médiéval puis absolutiste et enfin colonial, sans véritablement distinguer la langue de la nation. Dans cette historicisation des âges de la langue française, qui fait continuellement usage de la terminologie guerrière, le mot « français » signifie indifféremment l'homme, la nation, l'armée, le peuple et la langue. Par un curieux glissement, la langue semble se hisser à la pointe de l'étendard tricolore du soldat français. La proximité entre la langue et l'identité française se retrouve dans les discours sur la Francophonie avant même la création institutionnelle de cette dernière. En effet, l'avant-projet imaginait déjà une organisation mondiale de la Francophonie sous la forme de trois cercles concentriques : A, B et C. Allant de la Francophonie C à la Francophonie A, l'intensité de la coopération, des échanges, de même que le degré de pratique du français devait aller en augmentation progressive à mesure que l'on se rapprochait du centre. L'illumination partirait du centre désigné par la lettre A pour s'étendre jusqu'aux périphéries désignées par la lettre C. Malgré la réticence de la France à adhérer à cet avant-projet, le recours aux théories du diffusionnisme, qui appuient l'idée d'une culture française répandue de manière centripète par le biais de la Francophonie, nous enseigne la prégnance de l'idée de *rayonnement* du français dans ces discours, où la France métropolitaine tient toujours la place de mesure. Rappelons que la Francophonie est, selon les mots de Léopold Sédar Senghor, « le français, Soleil qui brille hors de l'Hexagone » (Senghor : 1962, 844).

Par ailleurs, la centralité du thème du rayonnement se voit soutenue par des métaphores végétales et généalogiques qui viennent renforcer l'image organiciste de la grande nation francophone.

En effet, il est possible de recenser parmi l'arsenal métaphorique et les ressources langagières des discours de la f(F)rancophonie d'autres expressions du rayonnement de l'identité francophone. Les métaphores de la roue et du foyer sont ainsi couramment employées pour qualifier les littératures francophones en insistant sur leur provenance, venant d'ailleurs, (hors de France il s'entend), tout en illustrant l'idée d'une expansion géographique centrifuge.

Afin de souligner le caractère postérieur des littératures francophones par rapport à la littérature française, des métaphores diachroniques, dites arbustives, sont régulièrement convoquées. Au tronc et aux racines françaises viennent s'ajouter les branches, les rameaux de ces littératures francophones (Beniamino : 1999, 105). Michel Beniamino explique l'archaïsme de l'emploi de ces métaphores par l'influence de la littérature coloniale chez des auteurs comme Auguste Viatte en 1958, mais s'inquiète de la pérennité de ces images dans les travaux contemporains de linguistes qui, tel Claude Hagège, parlent de « floraison du français » et de « sève créatrice » des pays francophones (Hagège : 1992, 118). Cette conception botanique de la littérature se retrouve dans toutes les expressions ayant trait à la fécondité des littératures francophones. La métaphore familiale reprenant l'image de la mère et des enfants s'inscrit dans la même logique diachronique d'expansion, tout en convoquant une terminologie paternaliste propre à l'époque coloniale.

Ces métaphores arbustives (troncs, rameaux) et familiales (parents, enfants) sont utilisées de manière récurrente, aussi bien dans la catégorisation des littératures francophones que dans la description du concept de Francophonie. Il s'agit de métaphores organicistes où le tronc de l'arbre, le patriarce, représente la maturité dans la mesure où il produit des branches, des enfants, devenant ainsi le modèle à suivre. Une fois l'union consommée entre la langue et la nation, l'impérialisme conquérant de la nation française à l'époque coloniale apporte indissociablement l'extension de la pratique de sa

langue. De sorte que le combat des Français contre d'autres peuples se traduit aussi par le combat impérialiste pour le rayonnement de la langue française.

Enfin, les métaphores diffusionnistes créent ou accentuent le lien tissé entre l'espace (soit la mesure de l'éloignement avec la France) et l'identité (soit le degré d'appartenance à la nation française). Les descriptions de la Francophonie en tant que guerre, combat, défense, en la situant dans la dialectique d'une histoire expansionniste de la langue française, nourrissent un débat aux accents nationalistes sur la propriété et la légitimité de la langue française dans le monde. La guerre des langues au sein de la République mondiale des Lettres fait exister des littératures elles aussi combatives. Mais les voix qui s'élèvent pour contester l'illégitimité de l'expansion francophone proviennent souvent d'une volonté de faire exister politiquement et littérairement le pays d'origine des auteurs, et montrent surtout l'intégration inconsciente des théories herderiennes du lien substantiel entre langue, nation et identité. Les critiques de la colonisation par la langue reprennent ainsi à leur compte le socle théorique de la politique d'assimilation par le français de l'époque coloniale.

La construction discursive du concept de *Francophonie* au prisme des identités francophones ne peut être séparée des métaphores qui décrivent ou renvoient à des systèmes de valeurs, qui alimentent le sens et la signification de celle-ci. De plus, le continuel recours à une histoire commune francophone est un puissant ressort pour créer un sentiment d'appartenance, préalable à tout combat militant. La Francophonie institutionnelle semble appliquer les conseils d'Ernest Renan sur l'importance d'une histoire partagée pour la mise en place d'une communauté solidaire. La Charte de la Francophonie adoptée en 2005, rappelle que la langue française est cette histoire commune, ce « précieux héritage commun qui fonde le socle de la Francophonie » (Roy : 2008, 112).

La convergence de la trame discursive de la Francophonie autour de la poursuite de la réalisation d'une communauté francophone bienveillante qui s'apparente à une grande nation invite à interroger les implications historiques du nationalisme linguistique français depuis l'époque coloniale.

2.2.2. République et colonie

Le modèle républicain est un modèle politique qui a été associé au modèle colonial, sans pour autant en être nécessairement dépendant, et qui se nourrit des principes et des idéaux des Lumières et de l'universalisme, sans pour autant se confondre avec eux. Pour autant, la philosophie des Lumières et les implications déduites de l'idée de progrès ont bien souvent servi de paravent à la civilisation–colonisation du monde par l'Occident chrétien. Le droit des puissances européennes à coloniser avait été théorisé, dès 1550, par Juan Ginés de Sepúlveda (1489–1573) opposé à Bartolomé de Las Casas (1484–1566) dans la célèbre controverse de Valladolid. La question centrale de la controverse résidait dans le fait de savoir si les Indiens possédaient une âme, et donc s'il était juste de les réduire en esclavage. Sepúlveda défendit le droit de l'Espagne à soumettre les populations des Amériques en invoquant : leur barbarie, la nécessité d'y mettre fin et de diffuser ainsi les idéaux universels ; et ainsi faciliter du même coup l'évangélisation chrétienne de ces populations.

Le siècle des Lumières attache, en théorie, la citoyenneté à l'idée de propriété, et en fait une conséquence du droit naturel. Mais cette conception de la société comme un ensemble de sujets rationnels et autonomes va évoluer vers celle d'un État détenteur du pouvoir exécutif, à l'image d'une totalité organique (Pisier : 2005 (1982), 333). Le XIX^e siècle est celui où l'homme blanc, rationnel, civilisé, adulte transforme le pillage irrationnel des pionniers et conquistadores en administration systématique pour tuer (Indiens d'Amérique, Maoris, Caffres) ou asservir (Afrique, Orient), au nom de la civilisation. Aux missionnaires qui, mus par l'œcuménisme chrétien, partent répandre la Bonne Nouvelle s'ajoutent les géographes, ethnographes, cartographes mus par l'universalisme européen et la conscience positiviste théorisée par Auguste Comte (1830) (Pisier : 2005 (1982), 342).

Il est alors possible de distinguer trois types de colonisation : la colonisation d'évangélisation et de pillage inauguré par Christophe Colomb, la colonisation commerciale, où les Anglais prennent la place des Hollandais, et

la colonisation administrative, où les États-Unis nouent pactes et traités (Pisier : 2005 (1982), 346). En ce qui concerne la grande vague de colonisation du XIX^e siècle, c'est la Grande-Bretagne qui ouvre la voie avec des colonies d'exploitation commerciale sur la route des Indes. Ce dynamisme impérial repose d'abord sur le soubassement idéologique du *softnationalism*, un nationalisme de grandeur mais sans agressivité promu par Benjamin Disraeli (1804–1881), avant de devenir plus raciste, renforcé par le darwinisme politique de Herbert Spencer (1820–1903) (Pisier : 2005 (1982), 346).

En France, le dynamisme impérial doit surmonter des obstacles au sein de la III^e République et se justifier plus précisément. La France sort très éprouvée de la guerre de 1870 qui lui fit perdre l'Alsace, la Lorraine et le bonapartisme. L'aventure coloniale se présente donc comme une alternative à une revanche contre l'Allemagne. Elle sera notamment encouragée par l'Église catholique ravie de pouvoir partir évangéliser de nouvelles populations, par les scientifiques comme les géographes qui permettront de justifier la conquête de territoires par l'intérêt de découvertes scientifiques qu'ils représentent, et par des politiciens dont Jules Ferry (1832–1893), qui fut président du Conseil, républicain et laïc, et qui se fit le défenseur systématique de l'entreprise coloniale. Il percevait dans la colonisation une aubaine économique, avec sa célèbre phrase : « La politique coloniale est fille de la politique industrielle. » (Blanchard : 2006, 31).

Le colonialisme est présenté comme une justification politique face au contexte de la concurrence entre pays européens où l'absence d'engagement colonial de la France provoquerait son inévitable décadence. Il est également présenté comme une nécessité humanitaire, argument qui illustre la parenté de la pensée de l'universalisme avec la colonisation : «...est-ce que quelqu'un peut nier qu'il y a plus de justice, plus d'ordre matériel et moral, plus d'équité, plus de vertus sociales, dans l'Afrique du Nord depuis que la France a fait sa conquête ? » (Ferry : 1890, cité par Lafon : 2001, 271). Mais sous l'apparente unité et cohérence du discours colonial républicain cohabitent pourtant des intentions qui semblent s'opposer, comme le remarque l'historienne Françoise Vergès dans *Culture coloniale 1871-1931*, (2003) :

« L'héritage républicain de 1789 impose aux Français l'obligation de sauver les opprimés et de protéger les droits de l'homme partout où ils sont menacés. Cet héritage est reçu sans que soit faite aucune analyse de ce qu'il contient d'ambiguïtés, d'équivoques. Ainsi les opposants à l'esclavage, tous fervents républicains, vont, une fois décrétée l'abolition de l'esclavage dans les colonies françaises (1848) soutenir la conquête coloniale. Émancipation et colonisation. Régénération de la nation française par l'accomplissement de la mission civilisatrice aux colonies. [...] Certes, il y a débat autour de la pratique, mais le but reste l'accomplissement de la mission civilisatrice. »
(Vergès : 2003, 196–197)

La conception d'une nation française unique et exceptionnelle, hautement cultivée et éclairée, et donc naturellement supérieure peut permettre de justifier la domination de la France sur les colonies. En ce sens, la possession d'un patrimoine culturel national de tradition écrite permet de ségréguer ceux qui en sont exclus. La culture devient donc une sorte de deuxième nature, un mécanisme d'enfermement généalogique comparable au racisme biologique :

« [...] le naturalisme biologique ou génétique n'est pas le seul mode de naturalisation des comportements humains et des appartenances sociales. [...] *la culture peut elle aussi fonctionner comme une nature*, en particulier comme une façon d'enfermer *a priori* les individus et les groupes dans une généalogie, une détermination d'origine immuable et intangible. » (Balibar : 1997 (1988), 34)

Le mouvement spontané de la mission civilisatrice française fait de la colonisation un idéal humanitaire, et du devoir d'éduquer un corollaire nécessaire au droit de coloniser. La science coloniale aide à affirmer la supériorité de la race européenne face à la barbarie et à l'ignorance des colonisés. Dès lors, si le colonisé s'apparente à un enfant, ignorant, incapable et soumis aux tentations vicieuses des sens, il devrait être guidé par une main ferme qui réprime et aime à la fois, car l'éducation œuvre pour le bien d'autrui, qu'il est lui-même incapable de découvrir seul. La colonisation est complète. Elle ne se limite pas à une domination physique et à une spoliation

économique, elle s'attache également à coloniser l'esprit. Comme le remarque Valentin-Yves Mudimbe dans *The Invention of Africa*, (1988), la loi coloniale se fonde sur :

« [...] *the domination of physical space, the reformation of native's minds, and the reintegration of local economic histories into the Western perspective. These complementary projects constitute what might be called the colonizing structure, which completely embraces the physical, human and spiritual aspects of the colonizing experience.* » (Mudimbe : 1988, 2)

[[...] la domination de l'espace physique, la réforme des esprits *natifs*, et la réintégration des antécédents de l'économie locale dans la perspective occidentale. Ces projets complémentaires constituent ce qui devrait être appelé la structure colonisante, qui adopte complètement les aspects physiques, humains et spirituels de l'expérience coloniale.]

Dans ces conditions, la République française, fille de la Révolution et du XVIII^e siècle, se doit de rendre universelles ses valeurs, et la colonisation n'est plus alors un droit mais un devoir, le devoir d'élever les colonisés aux lumières de la civilisation européenne, une *mission civilisatrice*. L'assimilation, également liée aux idéaux de la Révolution française, va servir de modèle idéologique à la France pour soumettre la diversité des populations et des cultures à l'empire. L'assimilation postule une égalité de principe entre tous les citoyens. Mais le régime colonial ne permettant pas cette égalité, le modèle de l'assimilation va opérer une distinction entre deux catégories de ressortissants des colonies : les colons et les colonisés. Grâce à cette ruse, l'égalité de principe et l'inégalité de faits est maintenue. Les différences entre populations colonisées sont réduites à la figure uniformisée, archétypale de l'indigène. Parallèlement, le discours assimilationniste postule comme finalité de l'œuvre civilisatrice, la possibilité pour l'indigène d'accéder au même degré de civilisation que le colon, d'être *assimilé* à sa civilisation. Or, cela reste en réalité un but inaccessible auquel l'écolier tentera laborieusement d'accéder mais en vain, à l'exception de quelques membres des élites locales (comme par exemple Houphouët-Boigny) qui seront promues à occuper de hautes

fonctions en métropole, et serviront de preuve concernant la validité du système tout en occultant la profonde inégalité constitutive du modèle assimilationniste. L'intégration par l'acculturation d'une infime minorité d'élite légitime ainsi l'exclusion d'une immense majorité. Car si la République est universelle, la possibilité de devenir citoyen français, elle, demeure un privilège.

Le modèle républicain de l'assimilation tend à effacer les différences entre les peuples colonisés pour les uniformiser sous la catégorie de l'indigène type, supposément dans le but de les intégrer à la nation-empire, mais fonctionne en réalité à deux vitesses. Il se situe dans la continuité de la tradition d'homogénéisation culturelle de la France au XVIII^e et XIX^e siècle, qui a conduit à lutter contre les cultures régionales, à imposer l'uniformisation linguistique et répandre sur tout le territoire, le pouvoir de l'état et l'autorité publique. Il nous semble que la mission d'éducation du genre humain dans laquelle s'inscrivent les discours de la Francophonie, constitués en *soft power*, prolonge le modèle d'assimilation dans l'action culturelle extérieure française qui tend à universaliser son modèle culturel national. À ce sujet Étienne Balibar perçoit dans la stratégie discursive de l'universalisme et des droits de l'homme la marque d'une « idéologie française » :

« Sans doute il existe une lignée spécifiquement française des doctrines de l'aryanité, de l'anthropométrie et du génétisme biologique, mais la véritable « idéologie française » n'est pas là : elle est dans l'idée d'une mission universelle d'éducation du genre humain par la culture du « pays des droits de l'homme », à laquelle correspond la pratique de l'assimilation des populations dominés, et par conséquent la nécessité de différencier et de hiérarchiser les individus ou les groupes en fonction de leur *plus ou moins d'aptitude ou de résistance à l'assimilation*. » (Balibar : 1997 (1988), 38)

L'invocation de l'idée d'universalisme pour promouvoir l'éducation et la culture française dans le monde est problématique, viciée, lorsqu'elle ne se démarque pas véritablement d'une volonté civilisatrice maquillée. Les réalisations faites au nom de l'universalisme cachent un paradoxe, puisqu'elles finissent par exclure alors même qu'elles prétendent intégrer. La contradiction

interne de la mission civilisatrice est sa tendance à exclure de l'humanité civilisée, rationnelle, les groupes minoritaires ou assujettis, au moment même où elle inclut virtuellement dans le champ de la citoyenneté, des droits politiques, du respect de l'intégrité physique, les Français de France, avec la déclaration des droits de l'homme. Du coup, l'universalisme se dénie lui-même, s'autodétruit en se proclamant ainsi, miné de l'intérieur par cette contradiction.

Nous avons pu apprécier que le combat militant de la Francophonie qui se fonde sans discernement sur l'universalisme, dans une perspective qui évoque l'époque coloniale de la République française, conduit à altérer la légitimité de la lutte. Dans le contexte contemporain de la mondialisation, la bataille de la Francophonie ne se manifeste pas simplement en tant qu'autopromotion mais aussi en tant que rivalité concurrentielle contre d'autres ensembles linguistiques. Sans pour autant qu'il y ait de rupture dans le schéma argumentatif des discours de la Francophonie ou dans ses implications idéologiques, la prise en compte de la mondialisation au XXI^e siècle est l'occasion d'un ajustement du discours combatif vers le registre de la concurrence et de la compétition.

2.2.3. Du combat à la concurrence

Les concurrents de la Francophonie ne se limitent plus aux puissances anglo-américaines. À contre-pieds des argumentations de la Francophonie en faveur de la coopération entre les aires linguistiques, le registre compétitif et concurrentiel nourrit de nombreux discours francophones actuels.

« Paris vaut bien une messe » s'exclamait Henri IV. Pour les francodoxes, la promotion de la langue française et de ses valeurs vaut bien un combat, sa défense une guerre. Entendre parler de la langue française comme d'un combat, d'une lutte d'influence, de domination sur d'autres langues en guerre les unes contre les autres, chacune étant le champion d'un peuple qui

s'identifie à elle et aux stéréotypes qui lui sont associés, invite d'abord à une réflexion historique sur la langue française manipulée à des fins belliqueuses.

La généalogie historique des combats pour la langue française devient significative à partir de la Renaissance, moment où le français entre en compétition avec le latin, la première langue de communication écrite de l'Europe et la langue des intellectuels, c'est-à-dire de ceux qui écrivent. Depuis lors, la métaphore guerrière est un motif classique de la transcription de l'histoire linguistique. Par la suite, les stratégies discursives de légitimation du combat pour le français se juxtaposent selon les époques, selon qu'il soit opposé au latin, à l'italien ou à l'anglais sans que cela modifie substantiellement les termes dans lesquels se joue le combat français pour la suprématie.

De nombreux auteurs français s'engagent à cette époque en faveur de la défense et du rayonnement de la langue française en Europe, sur les pas de Jean Lemaire de Belges (1473–1525), dès la fin du XV^e siècle. L'usage du français s'est étendu sur le territoire en même temps que s'étendaient le pouvoir et la justice royale, avant de devenir par la suite un élément populaire d'identification à une nation. François I^{er} (1494–1547) donne à la langue française le caractère juridique officiel de langue nationale avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539. Cependant, si le pacte de la nation et de la langue française est réputé naître à cette époque, il convient de rappeler que les langues parlées sur le territoire sont innombrables et qu'il n'existe pas encore de réglementation commune de l'orthographe, alors que l'écriture de l'histoire de France et de sa langue tend parfois à mythifier la continuité de la langue et du territoire dans un mouvement téléologique.

Parmi les figures de l'histoire de la défense de la langue française, Joachim Du Bellay (1522–1560) est célébré pour son texte *Deffense et illustration de la langue françoise* (publié en 1549), dans lequel il attribue au français la vocation d'égaliser le latin et le grec en termes d'élégance et de dignité. Il encourage son enrichissement pour en faire une langue d'enseignement et de référence. Le poète François de Malherbe (1555–1628)

quant à lui, s'attache à affiner et *épurer* la langue française afin de mieux pouvoir la normaliser.

Au XVIII^e siècle, Antoine de Rivarol (1753–1801) représente une autre figure source d'inspiration dans le combat pour le français avec son *Discours sur l'universalité de la langue française* publié en 1783. Ce bref essai est une réponse aux questions : « Qu'est-ce qui a rendu la langue française universelle ? Pourquoi mérite-elle cette prérogative ? Est-il à présumer qu'elle la conserve ? ». Le discours est rédigé à une époque où la langue française est devenue, notamment grâce au rôle joué par Joachim du Bellay et les écrivains de la Renaissance puis par le Classicisme, la langue des élites et de la diplomatie répandue dans toutes les cours européennes. Il s'agit d'un hymne à la gloire de la langue française qui justifie, après avoir écarté d'autres langues européennes, la supériorité du français pour des raisons historiques, géographiques, syntaxiques et grammaticales, auquel s'ajoutent les qualités suivantes : sa clarté innée, sa rigueur, l'exactitude de son vocabulaire et le charme de sa prononciation. Nous percevons donc aisément la veine d'inspiration dans laquelle s'inscrit Onésime Reclus lorsqu'il affirme en 1880 :

« Dans le français l'harmonie abonde, harmonie discrète. Pas de rythme accentué, nul clarisonance mais aussi pas de gutturales, de blaisements, de lettres zézayantes, point de consonnes amoncelées et heurtées, pas d'excès de sifflantes, rien de la cantilène méridionale, de la redondance espagnole ou des gloussements de l'anglais. » (Reclus : 1880, 413)

De manière schématique, on peut distinguer deux axes dans le combat de ces auteurs pour la langue française. D'abord l'effort pour faire naître le français comme langue écrite, savante, pour se substituer au latin, suivi du renforcement de son prestige face à l'italien dans le contexte de la concurrence des langues nationales européennes. Enfin, plus particulièrement sous la Troisième République, la véritable *glottophagie* à l'œuvre, selon les mots de Louis-Jean Calvet, fera des hussards noirs de la République les combattants du breton, du basque et des patois de France (Calvet : 1974).

Bien avant la naissance de la Francophonie, les luttes pour une langue ou contre une autre deviennent fort souvent l'occasion, ou le prétexte, permettant de réaffirmer ou d'inventer une identité nationale. Face à *l'attaque* de l'anglo-américain à partir de 1945, le français semble devoir se défendre en reprenant la violence des violentés. C'est ainsi qu'il est possible d'observer dans le sommaire d'un livre, publié par le professeur honoraire au Collège de France Claude Hagège, une partie intitulée « Franricainement vôtre », dont les titres sont : « Les *assauts* de l'extérieur et la tradition défensive dans l'histoire du français », « Réalité de l'*invasion* », « Les causes du *mal* », ⁴⁶ « La riposte » (Hagège : 1987, 7). La langue française est victimisée, présentée dans les discours de la Francophonie comme une langue minoritaire en danger face au rouleau compresseur anglo-américain.

De cette situation viendrait la nécessité, selon ces auteurs, d'entrer en *guerre* afin de reconquérir la suprématie économique et culturelle de l'ancien empire contre le nouveau. Plus que légitime, ce combat deviendrait alors nécessaire. Comme le décrit Laurent Dubreuil dans *L'Empire du langage. Colonies et francophonie* (2008), la langue reflète les tensions géopolitiques et bien souvent, la menace de relégation d'une langue provoque un réflexe puriste de retour vers son identité personnelle. En s'intéressant au choix des mots dans les discours de la Francophonie, on remarque par ailleurs qu'on réserve au terme de *mondialisation* le sens positif de l'idée, alors que l'adaptation du mot anglais *globalization* concentre son sens négatif.

À la suite de l'essai de Claude Hagège *Le Français et les siècles* (1987) et en reprenant le titre d'Antoine de Rivarol, Thierry de Beaucé, publie en 1988 un *Nouveau discours sur l'universalité de la langue française*. La francophonie y est décrite comme étant la stratégie culturelle française à l'étranger et le ton vindicatif associé au champ lexical du combat soulignent le caractère guerrier de l'entreprise. Il insiste avec fougue sur la nécessité de : « protéger des positions, ordonner le repli, dresser les bastions d'une reconquête, redéployer le dispositif, mener la guerre sur tous les fronts [...] et

⁴⁶ Nous soulignons.

tenir coûte que coûte les zones menacées d'une influence. » (Beaucé : 1988, 14).

Lorsqu'elle pense son rapport aux autres cultures, la Francophonie institutionnelle se décrit certes comme un instrument diplomatique, une force géopolitique mais aussi comme un promoteur de la diversité culturelle dans le monde. Abdou Diouf, son secrétaire général, déclare que : « [...] si la langue que nous avons en partage est le fer de lance de notre mouvement, l'ambition francophone ne se réduit pas à une simple finalité linguistique. La langue exprime la diversité des cultures et des identités. Elle porte des valeurs et des convictions. » (Tréan : 2006, 11). Néanmoins si la défense de la diversité culturelle de la Francophonie revient à promouvoir l'exception culturelle française sur la scène internationale en complément utile de sa diplomatie classique, alors la France ne ferait qu'imiter l'impérialisme culturel anglo-américain qu'elle dénonce et prétend contrer. Cependant, comme s'attachent à le démontrer les discours officiels, l'Organisation internationale de la Francophonie est consciente de ce risque, le désavoue et s'en écarte du mieux possible, transformant le risque en dynamique :

« [...] la dynamique de la Francophonie repose sur un paradoxe : née de la propagation d'une langue et d'une culture unique – la culture française –, la francophonie est devenue le terrain d'élection de la diversité à cause de la variété des lieux où elle s'est implantée et les cultures qu'elle y a rencontrées. Ce paradoxe est la force même. » (Ellenbogen : 2006, 30)

Comme nous l'avons vu, la nécessité de distinguer entre deux orientations des discours, vers l'unicité de la culture française ou la diversité des cultures francophones, clairement posée ici est bien plus ambiguë, voire absente dans d'autres cas. Dans la théorisation du rapport de la Francophonie avec les autres cultures au XXI^e siècle, on remarque le remplacement de la thématique du combat par celle de la concurrence, avec l'émergence de la notion de *force*. Il s'agit de la force-puissance, synonyme de pouvoir, présente dans l'expression de *soft power*, qui est poursuivi par la France au moyen de la

Francophonie. Françoise Massart–Piérard, professeure à l’université catholique de Louvain, dans un article intitulé : *La Francophonie : complexité, ambivalence et jeu de « position »*, reprend à son compte la distinction lexicale opérée par Michel Tétu dès 1987 (dans son ouvrage *La Francophonie. Histoire, problématique et perspectives*), parlant de *force* plutôt que de *richesse* de la Francophonie. Sa force proviendrait de sa capacité à tisser des alliances, à développer une structure relationnelle ayant pour but l’influence. La compétition ou la concurrence culturelle est aujourd’hui mondiale et multipolaire. Le rapport de force dans lequel se situe la Francophonie au XXI^e siècle s’inscrit dans le paradigme de la mondialisation en même temps qu’il veut être une réponse à celui-ci.

Jean–Louis Roy illustre largement l’idée d’une Francophonie du XXI^e siècle tournée vers la concurrence culturelle mondiale, dans son ouvrage : *Quel avenir pour la langue française ? Francophonie et concurrence culturelle au XXI^e siècle* (2008), dont le troisième chapitre s’intitule : « Vers une concurrence culturelle mondiale ». La première ligne de son introduction le situe de prime abord aux antipodes de la francodoxie lorsqu’il attribue à la mondialisation le rôle de vecteur d’une plus grande diversité culturelle : « La mondialisation a transformé l’espace économique mondial dans le sens de sa plus grande unité. Elle est en voie de transformer l’espace culturel mondial dans le sens d’une plus grande diversité. » (Roy : 2008, 9). Mais on apprend dès les pages suivantes que cette diversité culturelle de la mondialisation est en réalité une « grande bataille linguistique et culturelle » à venir, dans laquelle « la langue française est et sera soumise à rudes compétitions en Europe et en Afrique » (Roy : 2008, 10). L’auteur indexe l’avènement d’une plus grande diversité à l’échelle mondiale à une intensification nécessaire de la concurrence entre les aires culturelles et linguistiques dans lesquelles s’inscrit la Francophonie. La diversité culturelle pourtant louée par ailleurs et brandie comme l’implacable contre–argument aux accusations d’impérialisme colonial, devient synonyme d’une accentuation de la concurrence, de la compétition culturelle qui vient se substituer aux combats passés. La terminologie compétitive et concurrentielle de la Francophonie offre une version diluée du

combat et de la guerre culturelle et évoque ainsi au public le terrain pacifié des rencontres sportives ou des échanges commerciaux équitables.

Le parcours argumentatif des discours de la f(F)rancophonie qui soutient la promotion du français dans le monde prend son ancrage dans une situation historique de fait, qui est la conséquence de l'impérialisme colonial français, mais évacue pourtant les problématiques de cet héritage en se retranchant derrière le motif tutélaire du rayonnement. La volonté d'édification d'une communauté linguistique s'apparente à un nationalisme francophone qui reproduit le geste impérialiste en maquillant le combat pour l'influence culturelle à l'échelle mondiale derrière les apparences d'une coopération ou d'une saine concurrence respectueuse des différences. Nous abordons à présent la place et les conséquences de l'utilisation de l'universalisme, cette source intarissable d'inspiration pour les argumentations en faveur de la Francophonie. Pourtant cette ferveur pour l'universalisme associé au projet francophone, élevé au rang de mission spirituelle d'envergure internationale et d'importance transhistorique, réactive les fondements de la mission civilisatrice française.

2.3. Universalisme et *universalisation* francophones

Nous avons vu au début de ce chapitre que la question de l'universalisme est fondamentale dans les discours de la f(F)rancophonie. L'universalisme y semble tenir lieu de véritable fondement, s'ériger en principe irréfutable, indiscutable et indépassable, et donc jamais questionné. L'intimité de l'universalisme et de la Francophonie, l'assimilation de l'un à l'autre dans les discours qui nous occupent, les rendent solidaires au point qu'interroger le premier peut revenir à critiquer le second. L'omniprésence de

la référence universaliste masque un usage polysémique et souvent vague d'une notion rarement définie. La projection internationale d'une organisation telle que l'OIF est bien souvent retranscrite dans les discours en termes de mission universelle. L'universalisme qui serait propre à la langue française permettrait pourtant de s'étendre à toutes les cultures en les subsumant toutes mais en n'en discriminant aucune.

2.3.1. Valeurs et idéologie universaliste

Dans les discours de la Francophonie, les valeurs tiennent à la fois lieu de définition de l'identité francophone, de plan d'action et de projet commun. Le recours à ces valeurs permet d'activer la composante pragmatique des discours dans la mesure où ce cadre stratégique guide les programmes, les actions d'une organisation internationale. De surcroît, la référence à ces valeurs est une marque supplémentaire du caractère politique de la Francophonie institutionnelle, qui vient s'ajouter à l'origine politique du projet francophone, de sa mise en place et de sa pérennité.

La définition de la Francophonie qu'affiche l'Organisation internationale de la Francophonie sur son site internet convoque expressément des « valeurs universelles » : « La Francophonie est le dispositif institutionnel qui organise les relations politiques et de coopération entre les États et gouvernements de l'OIF, ayant en partage l'usage de la langue française et le respect des *valeurs universelles*. ».⁴⁷ Dans l'actualité, la diplomatie française partage le discours de la Francophonie sur les valeurs universelles et l'érige en clé de voûte de l'union entre la France et l'entreprise francophone. Le ministre français des Affaires étrangères et européennes, Laurent Fabius, déclarait lors de la XVII^e session de l'Assemblée des français de l'étranger (le 3 septembre 2012) que :

⁴⁷ Nous soulignons.

« La francophonie sera une autre priorité de notre action. [...] Les enjeux sont considérables et touchent à la fois à la défense de la langue française, à sa promotion, à celle de nos valeurs. Car la langue n'est pas seulement un moyen de communication, c'est aussi le véhicule de valeurs, un pont entre les sociétés, un trait d'union entre les individus. Notre langue, c'est notre culture, un outil de saisie du monde, un mode d'expression mais aussi de pensée. Le combat pour la langue française est une bataille pour la diversité et le pluralisme, une manière pour notre pays d'être plus grand que lui-même. Chaque Français installé hors de nos frontières est un ambassadeur de la francophonie. » (Fabius : 2012)

Dans la phrase : « Notre langue, c'est notre pensée [...] », la virgule fait figure de double point, on établit une équivalence, une synonymie parfaite, sans justification aucune. Le locataire du Quai d'Orsay répète ici la confusion entre langue et culture en fin de phrase avec l'assimilation du « mode d'expression [...] mode de pensée ». En s'adressant à un public de Français expatriés, le ministre reprend ainsi à son compte le lieu commun des discours de la Francophonie sur l'équivalence entre la langue (le messenger) et la culture (le message). Il désigne la langue comme étant un « véhicule », un « pont », et la culture comme un modèle particulier de société, le tout sans oublier d'utiliser le registre guerrier de rigueur : « défense [...] combat [...] bataille ». Il confond, dans la même phrase, en les utilisant comme des synonymes grâce à l'ellipse de la virgule, le pluralisme culturel et la politique d'influence de la France : « pluralisme [...] pays plus grand que lui-même ». Enfin, il écrit indifféremment « France » et « francophonie » ; « français » ou « francophone » pour désigner les intérêts de la France. La France et la Francophonie sembleraient donc se rejoindre autour des valeurs universelles, valeurs auxquelles on a coutume d'attribuer une paternité française depuis la Révolution de 1789.

L'importance des valeurs universelles dans les discours de la Francophonie est notamment perceptible dans le fait qu'elles constituent le facteur principal d'identification à une communauté francophone. En d'autres termes, le lecteur s'intéressant à la Francophonie, se rendra compte dès ses

premières lectures qu'il ne suffit pas de parler français pour être francophone, il faudrait également partager un certain nombre de valeurs universelles. Plus exactement, le fait de maîtriser la langue française prédispose miraculeusement à la reconnaissance si ce n'est au partage de ces valeurs. Lors de son discours devant le Collège européen à Bruges, le 20 septembre 2007, Abdou Diouf déclarait aux invités européens que la participation à la Francophonie est assimilée au partage de valeurs communes :

« Ces États, dans lesquels la langue française est rarement langue maternelle, le plus souvent langue seconde, parfois même troisième langue, se reconnaissent dans le projet de société que nous privilégions, dans les valeurs qui le sous-tendent. » (Diouf : 2010, 96).

Christian Valantin, qui a été chef de cabinet du président Senghor dès 1959, représentant personnel d'Abdou Diouf auprès de la Francophonie pendant quatorze ans, puis directeur du Haut conseil de la Francophonie de 2002 à 2006 avant d'être conseiller personnel du secrétaire général de l'OIF, perçoit le déficit de ces valeurs universelles et donc francophones, comme étant la raison du rapprochement des pays de l'Europe de l'Est avec la Francophonie :

« Les pays de l'ex-empire communiste ont cherché la sécurité auprès des Américains, tandis qu'ils trouvaient auprès de la Francophonie les valeurs de cette culture française et européenne qui leur avaient tant manqué pendant soixante-dix ans [...] » (Valantin : 2010, 106)

Le ralliement à la Francophonie de pays qui n'ont pas été d'anciennes colonies françaises se ferait pourtant autour d'une communauté de valeurs françaises. Les principales valeurs revendiquées par la Francophonie sont représentées par les grandes délégations de l'OIF chargées d'exécuter ses actions. L'OIF, dans son *Cadre stratégique décennal de la Francophonie*,

recense les principales missions de la Francophonie qui sont autant de valeurs par lesquelles elle s'autodéfinit.⁴⁸

Dans ce programme stratégique, la promotion de la langue française est directement associée à celle de la diversité culturelle et linguistique. Le deuxième point stratégique est la promotion de la paix, de la démocratie et des droits de l'homme, et apparaissent ensuite l'éducation, la formation, l'enseignement supérieur et la recherche ; puis la coopération au service du développement durable. Maintes fois convoquées, reformulées et ressassées, ces valeurs s'apparentent à une sorte de refrain sur lequel s'appuie la phraséologie francophone. Jean-Louis Roy, dans un chapitre intitulé « Les valeurs », synthétise cette musique interne aux discours de la Francophonie : « La Francophonie est aujourd'hui rassemblée pour promouvoir le respect de la diversité culturelle et linguistique, la liberté humaine, l'accès à l'éducation et au savoir, le développement durable et la solidarité. » (Roy : 2008, 110). Les principales valeurs promues par la Francophonie institutionnelle sont celles des droits de l'homme. L'article premier des Objectifs de la Charte de la Francophonie énonce que :

« La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et du développement, a pour objectif d'aider : – à l'instauration et au développement de la démocratie, à la prévention des conflits et au soutien à l'état de droit et aux droits de l'Homme. » (Laulan : 2008, 17)

L'OIF dispose d'une Délégation aux droits de l'homme, à la démocratie et à la paix (DDHDP). La déclaration de Bamako, adoptée le 3 novembre 2000 à Bamako, au Mali, tient lieu pour la Francophonie de texte normatif et de référence dans les domaines de la démocratie, des droits et libertés. Le quatrième engagement de la déclaration de Bamako concernant la promotion

⁴⁸ Le *Cadre stratégique décennal de la Francophonie* en vigueur est celui adopté à la X^e Conférence des chefs d'États et de gouvernements des pays ayant le français en partage, à Ouagadougou, (Burkina Faso), le 26–27 novembre 2004.

d'une culture démocratique et le respect des droits de l'homme a été appuyé par les déclarations suivantes, celle de Saint-Boniface en 2006, et celle de Paris sur la sécurité humaine en 2008. Le rôle joué par l'OIF en matière de droits de l'homme consiste à entretenir des liens avec les Nations unies, l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, avec les institutions nationales et les organisations non gouvernementales spécialisées, et à organiser des séminaires et formations visant à assurer le respect de ces droits fondamentaux. Christian Valantin souligne l'importance de la pédagogie par la formation aux droits de l'homme :

« En ce domaine capital pour comprendre la démocratie, pour s'en approprier les méthodes et pratiques, pour s'habituer à respecter les droits de l'homme et à la faire respecter, l'enseignement, depuis l'école élémentaire jusqu'à l'université, la sensibilisation et la formation sous toutes ses formes spécialisées, sont des moyens puissants pour interioriser cette culture particulière de l'État de droit. »
(Valantin : 2010, 169)

L'OIF dédie une partie de ses fonds à l'organisation de programmes d'éducation aux droits de l'homme, dans la lignée des organisations non gouvernementales d'aide au développement, qui héritent du discours civilisateur mis sur pied à l'époque coloniale. Les nombreux programmes de développement menés par la Francophonie institutionnelle exhibent l'équation entre les discours et leurs réalisations factuelles. En se situant dans le champ de l'action humanitaire, les pays membres du Nord deviennent, grâce à leur contribution au financement de ces programmes, les acteurs d'une solidarité francophone. Or, le passé colonial qui unit la France, le premier des contributeurs à cette solidarité francophone, et ses anciennes colonies, offre des conditions propices au prolongement des discours sur la mission civilisatrice.

Le médecin Rony Brauman, qui a été pendant douze ans président de *Médecins sans frontières*, évoque le caractère néfaste d'une opposition entre pays sous-développés et développés qui demeure tributaire de l'opposition entre sociétés traditionnelles et modernes, attardées et avancées, chère à la pensée coloniale. Dans un article intitulé : « Indigènes et indigents : de la

“mission civilisatrice” coloniale à l’action humanitaire », il établit un parallèle entre les représentations coloniales et les discours des volontaires des organisations non gouvernementales et autres experts onusiens invitant à l’appréhension des sociétés récipiendaires de l’aide humanitaire en tant que « communautés » (Brauman : 2005, 172). Les actions dites de sensibilisation à l’hygiène pêcheraient également d’une mise en rapport douteuse entre propreté et rédemption tenant peu compte des cultures locales et des coutumes liées à l’intime. Ainsi certaines actions humanitaires peuvent s’apparenter, si ce n’est à une mission civilisatrice, à une mission moralisatrice de populations indigentes ou de peuples *indigènes*. Rony Brauman remarque également qu’il existe une différence entre l’intrusion dans les espaces familiaux au nom de l’impératif de santé et l’ingérence armée drapée d’un prétexte humanitaire, mais que « [...] l’une et l’autre se rejoignent en une position d’avant-garde œuvrant à l’émancipation d’autres peuples prisonniers de traditions ou de systèmes politiques archaïques [...] » (Brauman : 2005, 175–176).⁴⁹

En s’attribuant un magistère moral, la Francophonie, grâce à un glissement dans le discours allant de la promotion de la langue à celle de la culture française pour terminer par la réalisation de l’idéal universaliste, semble confondre l’idée d’universalisme avec la mission civilisatrice portée par la langue française.

⁴⁹ Pour une étude plus approfondie sur les continuités du discours civilisateur dans l’Humanitaire nous renvoyons à : BAAZ Eriksson. *The paternalism of partnership : a postcolonial reading of identity in development aid*. London : Zed books, 2005 ; WALLERSTEIN Immanuel. *L’universalisme européen : de la colonisation au droit d’ingérence*. Paris : Demopolis, 2008 et IBHAWOK Bonny. *Imperialism and Human rights : colonial discourses of rights and liberties in African history*, Albany : NY Univ. Press, 2007.

2.3.2. La langue française, langage de l'universel

« Le choix de langue est solidaire d'un choix de civilisation, s'il n'en est pas, même, la conséquence naturelle. La preuve de ce lien est apportée par le fait que, [...] la majorité de ceux qui adoptent volontiers l'anglais sont, en fait, séduits par les valeurs dont il est porteur, c'est-à-dire par les rituels sociaux et culturels des États-Unis, des vêtements aux spectacles, de la musique à la danse et des loisirs aux sports. [...] Qu'il prenne la forme d'une langue des élites économiques, politiques et techniques, ou celle d'un vecteur apparemment simple et direct des cultures de masse, l'anglais est, en fait, la langue dans laquelle s'exprime une certaine conception de l'existence. » (Hagège : 2008 (2006), 92)

Dans le prolongement des stéréotypes rivaroliens sur l'universalité de langue française, Claude Hagège établit une relation causale entre la langue et la civilisation qu'il renforce d'un lien naturel (: « conséquence naturelle »). La conclusion tirée de cet extrait d'argumentation syllogistique relève d'une assimilation entre la langue et la « conception de l'existence ». Pour justifier la prémisse selon laquelle le choix d'une langue équivaut à un choix de civilisation, l'auteur avance que « la majorité » de ceux qui choisissent l'usage de la langue anglaise revendique un certain mode de vie, allant de l'opinion politique, au port de vêtements en passant par le rapport au sport. En s'appuyant sur une généralité abusive, l'auteur entend prouver une équivalence entre des domaines aussi variables et personnels comme le sont la langue, la politique ou la mode. La pratique de l'anglais n'implique pas la soumission aux « rituels sociaux et culturels des États-Unis », comme entend le montrer ce paralogisme, psychologiquement convaincant nonobstant ses carences logiques. Les « valeurs » de l'anglais se limitent d'ailleurs ici à l'art, à la mode vestimentaire et aux sports américains. Du dénigrement des valeurs marchandes et corrompues de la société de masse, valeurs supposément associées à l'anglais, on devine par contraste l'éloge des valeurs universelles du français.

Il devient donc aisé de dresser par antinomie l'apologie de la langue et de la culture françaises, et toujours à la fois, universelles. En se référant à une définition de la culture comme processus de distinction, il apparaît clairement que l'élitisme culturel que nourrissent ces discours impose une distinction sociale :

« La culture littéraire et artistique constitue donc, comme on le voit, un code qui permet à chacun de distinguer et de se faire distinguer. [...] Il faut donc que tous acceptent de l'utiliser pour mesurer ou se faire mesurer. Or, le meilleur moyen d'arriver à ce but est justement de faire en sorte que son caractère de code ne se révèle pas à la conscience des utilisateurs. [...] la culture littéraire sera donc *culture légitime*. »
(Mouralis : 2011 (1975), 33)

Bernard Mouralis explique ici la constitution de la légitimité de la culture comme code culturel au sein d'une société. Mais la raison qui permet l'édification et le maintien de ce code de différenciation est de ne pas apparaître comme le privilège de la classe sociale dominante, mais comme l'expression universelle de l'homme : « L'acquisition de la culture littéraire et son utilisation comme codes légitimes, tout d'abord, parce qu'elle se présente non comme l'expression d'une classe particulière mais comme l'expression de l'homme en général, un homme abstrait et de tous les temps. » (Mouralis : 2011 (1975), 33).

Dans la définition de l'identité francophone, le passage de la communauté de langage, à la communauté de valeurs universelles se fait naturellement. Dans son discours lors de la Conférence à l'université de Saint-Joseph à Beyrouth (le 20 mars 2009), Abdou Diouf reprend les mots de Charles Hélou, (président de la République libanaise de 1964 à 1970 et président de l'Association internationale des parlementaires de langue française de 1972 à 1979), pour définir ainsi l'identité francophone contemporaine :

« Être francophone aujourd'hui, c'est bien sûr parler la même langue, mais c'est aussi comme le disait si justement le président Charles

Hélou, “tenir un même langage, celui de l’humain et de l’universel”, et donc partager des convictions, des valeurs, un projet de société à l’échelle du monde. » (Diouf : 2010, 87)

Cette utilisation de l’universel se confond ici avec le sens d’échelle mondiale, et masque la différence sémantique entre l’universalité et la dimension planétaire. François Jullien rappelle l’ambiguïté du concept de l’universel qui sert, soit à « reconnaître une totalité constatée dans l’expérience », soit à désigner « un devoir être projeté en *a priori* et établissant une norme absolue pour toute humanité » (Jullien : 2008, 13). La référence constante à la source originelle de la Déclaration de 1789 dans les discours de la Francophonie imprime un caractère universel inconditionnel au texte cardinal de la Révolution française. Pourtant, les droits de l’homme sont conditionnés dès la Déclaration de 1789 :

« La Déclaration de 1789 aurait d’ailleurs du mal à dissimuler son *conditionnement* d’origine sous l’universalité inconditionnelle de ses formulations : qu’elle est née d’une protestation contre un arbitraire royal déjà ébréché ; qu’elle s’entend principalement en réaction contre les privilèges d’une noblesse précipitant son déclin ; ou que la liberté de culte s’y défend sous la vigilance des protestants ; ou que, sous la question générale de la “propriété” [...] se débat la question du rachat des droits féodaux, etc. » (Jullien : 2008, 164)

Malgré la circonscription nécessairement historique de la Déclaration de 1789, les principes qui y sont énoncés ne périssent pas au fil des siècles ni ne s’érodent selon les latitudes géographiques. Leur caractère inconditionnel vient de leur capacité à être un principe régulateur, puisque leur absence fait inconditionnellement défaut :

« Ce qui revient à dire [...] que les droits de l’homme ne sont pas en eux-mêmes universels (la singularité de leur avènement le montre), mais que leur *défaut* ou privation fait bien surgir à vif un universel de l’humain – transculturel-transhistorique – que, sinon, je ne pourrais nommer ; et au nom duquel je peux dire non, *a priori*, à tout ce qui les met en cause, dans quelque contexte culturel que ce soit, et légitimement protester. » (Jullien : 2008, 185)

Davantage qu'une liste *a priori* donnée qui, tel un carnet de vaccination, prémunirait de tous maux et officierait d'oriflamme valable pour toutes les causes et tous les combats, c'est la privation, la carence des droits de l'homme qui fait universellement défaut. La construction discursive qui transforme la langue française en langage de l'universel fait de l'usage de cette langue le cœur d'un caractère permanent, fondamental et singulier, en d'autres termes d'une identité francophone.

2.3.3. L'identité francophone universalisante

« Repoussant farouchement tout soupçon de néo-colonialisme, le discours de l'engagement francodoxe entend exalter les valeurs de solidarité, de partage, de communauté, de métissage culturel sur fond d'équité symbolique. La centralité des référents est rachetée par un discours qui place l'homme au centre et s'affiche comme un "rappel œcuménique" : c'est au nom de l'humanisme, cette philosophie intemporelle et dont les bienfaits sont universellement reconnus, que l'intellectuel francodoxe plaide pour une unification linguistique. » (Provenzano : 2011, 170)

La langue se situe dès l'origine au cœur de la Francophonie, et le poète président Léopold Sédar Senghor, associe la langue à la culture dès son article fondateur paru dans la revue *Esprit* en novembre 1962. Comme le souligne François Provenzano, la parution de ce numéro non seulement rendra la Francophonie plus visible mais l'érigera aussi en cause politiquement significative (Provenzano : 2011, 166). La langue française y est présentée comme un outil politique de communication entre pays africains et au sein des organisations internationales. *L'outil merveilleux* qu'est la langue française célébrée par l'auteur sénégalais forme un espace idoine à l'expression symbolique des identités. En effet, la langue identifie son allocutaire, ne serait-ce que pour signifier à autrui sa nationalité ou son origine géographique, (selon

l'accent et la prononciation), ou encore l'origine sociale (selon les codes utilisés).

Dans *Chants d'ombre* (1945), Léopold Sédar Senghor (1906–2001) oppose la raison hellénique à l'émotion noire et convoque de fait les préjugés racistes sur l'animalité de la *race noire*. Grâce à l'introspection, l'homme noir cherche son identité intacte mais oubliée, comme l'illustre la préface de Jean-Paul Sartre à l'*Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française* intitulée : « Orphée noir » (1948). L'étude de Kathleen Gyssels de la préface sartrienne montre bien que :

« [...] Sartre n'est pas *postcolonial* dans la mesure où les théoriciens mettent en garde contre une simple inversion des termes et qu'ils entendent sous le préfixe "post" plus qu'un simple indice temporel ("après") et oppositionnel ("contre"). Ils mettent au jour les écueils et les fausses trappes d'une pensée dichotomique (eux/nous) qui risque d'insuffler vie à de nouveaux sectarismes et communautarismes. » (Gyssels : 2005, 647)

En conditionnant la libération de l'homme noir à son essence, Léopold Sédar Senghor commet le « péché » d'essentialisme et se contente d'imiter en le renversant le préjugé colonial qui érige l'homme blanc en modèle de supériorité. Dans les discours de la Francophonie la référence au père fondateur Senghor semble draper tout point de vue d'une légitimité irréfutable. Le promoteur de la revue *Légitime défense* (1932) développe une pensée de la « civilisation de l'universel » qui fournit de nombreux outils pour aborder l'universel francophone. La théorie senghorienne s'inspire aussi bien des travaux de l'ethnologue allemand Leo Frobenius (1873–1938) sur la civilisation africaine, que de ceux du philosophe français Henri Bergson (1859–1941) sur l'élan vital ou encore ceux de Pierre Teilhard de Chardin (1881–1955) (qui reprend lui-même au géochimiste russe Vladimir Vernadski (1863–1945) la notion de « noosphère »).

D'après Léopold Sédar Senghor, la civilisation et la culture sont intimement liées, et entretiennent l'une par rapport à l'autre une relation de corps à esprit, dans laquelle la culture est l'esprit de la civilisation. Il écrit dans

Liberté I : « [...] une civilisation est, d'une part, un ensemble de valeurs morales et techniques, d'autre part, la manière de s'en servir [...] la culture pourrait être définie comme la civilisation en action, ou mieux, l'esprit de la civilisation. » (Senghor : 1964, 93). Le caractère universel de la civilisation provient de l'ouverture au monde de la culture française, de la francité dans le cas de la Francophonie. Le continent noir, siège de la civilisation nègre est, selon l'auteur, la base de cette civilisation de l'universel, qui n'est pourtant ni un panafricanisme ni un pangallisme, puisque le respect de la spécificité de chaque culture en est le substrat. Néanmoins, cette civilisation senghorienne de l'universel, dont la Francophonie se fait le porte-voix, se fonde sur la supposition d'une équivalence exacte de la culture et de la langue, ainsi que sur la réduction de la première à la deuxième, tout en consacrant l'essence universelle de la langue française.

Dans un discours hommage à Léopold Sédar Senghor intitulé : « Léopold Sédar Senghor et les jeunes : vers une civilisation de l'Universel », prononcé devant le Conseil économique et social à Paris, le 5 décembre 2006, le président Diouf rappelle la différence entre le global et l'universel :

« Alors même que Mac Luhan pouvait faire croire que les technologies de la communication allaient donner naissance au “village global”, Senghor comprenait qu'il ne pourrait pas y avoir de civilisation “globale” mais une “civilisation de l'Universel” qui rassemble les cultures sans les fusionner et reconnaît l'altérité comme base du respect mutuel. » (Diouf : 2010, 17-18)

La formule de l'humanisme intégral est devenue une référence commune qui s'apparente parfois à un refrain, et qui sert à compléter l'argumentaire selon lequel la symbiose est la mission spirituelle qu'il incombe à la Francophonie de réaliser : « La Francophonie, c'est cet Humanisme intégral, qui se tisse autour de la terre : cette symbiose des “énergies dormantes” de tous les continents, de toutes les races, qui se réveillent à leur chaleur complémentaire. » (Senghor : 1962, 844). Il semble que non seulement l'œuvre politique et intellectuelle de Léopold Sédar Senghor mais aussi son

rapport à la spiritualité, notamment au travers du recours à la notion d'humanisme intégral, soient des sources constantes d'inspiration pour les discours de la Francophonie. Cette expression d'humanisme intégral est empruntée au philosophe catholique Jacques Maritain dans son livre *Humanisme intégral. Problèmes temporels et spirituels d'une nouvelle chrétienté* (1936). Cet humanisme chrétien se caractérise par une conception profane du temps, qui permet aux chrétiens d'agir en politique en dehors de l'Église, dans un cadre démocratique mais pas uniquement occidental. Pourtant lorsque Léopold Sédar Senghor se propose de répondre à la question : « Comment expliquer cette faveur, cette ferveur, singulièrement cette dissociation de la politique et de la culture françaises ? » (dans ce même article, publié dans la revue *Esprit* en 1962), il évoque étonnamment l'humanisme *français* :

« [...] l'humanisme *français*. C'est précisément, dans cette élucidation, dans cette re-création, que consiste l'humanisme français. Car il a l'homme comme objet de son activité. Qu'il s'agisse du droit, de la littérature, de l'art, voire de la science, le sceau du *génie français*⁵⁰ demeure ce souci de l'Homme. Il exprime toujours une morale. D'où son caractère d'universalité, qui corrige son goût de l'individualisme. » (Senghor : 1962, 841)

L'humanisme français serait donc avant tout humain et *vice versa*. Le cheminement argumentatif conduit de la supposée universalité de la langue française, aux valeurs universelles qu'elle est censée véhiculer, à l'identité francophone qu'elle impliquerait. Comment donc n'est-il pas possible de percevoir derrière l'humanisme universellement valide un déterminisme national français, si la source ou le canal de l'universel reste français ? François Provenzano remarque le déplacement dans les discours de la Francophonie du caractère à l'idéal d'universel, synthèse des différentes cultures :

⁵⁰ Nous soulignons.

« De manière synthétique, on peut dire que le caractère d’ “universalité” en tant qu’attribut de la langue française a été déplacé vers l’idéal de l’ “universel” comme point de convergence nécessaire d’un “dialogue des cultures” dont la langue française serait l’instrument privilégié. » (Provenzano : 2011, 212)

En effet, la polysémie du terme universel sert amplement les louanges bien-pensantes autour de l’identité francophone. L’universel est parfois employé pour désigner le caractère international de la langue française, certaines fois pour nommer par inertie ses locuteurs, et d’autres fois pour qualifier l’idéal d’universalité, en tant que symbiose des cultures, que tendrait à réaliser la langue de Molière. L’actualisation de l’universalisme rivarolien permet de justifier la classification « francophone » des littératures et des peuples en dehors de l’Hexagone (Provenzano : 2011, 211–212).

Ce déplacement peut s’apparenter à une stratégie discursive autorisée par la sorte de ruse que représente l’invocation du principe d’universalisme sans lui ôter son assise idéologique colonialiste. Aimé Césaire, dans son pamphlet anticolonialiste *Discours sur le colonialisme* (1950), déduit de la barbarie européenne dans les colonies sous couvert d’universalisme la marque de la décadence de la civilisation européenne :

« Une civilisation qui s’avère incapable de résoudre les problèmes que suscite son fonctionnement est une civilisation décadente.
Une civilisation qui choisit de fermer les yeux à ses problèmes les plus cruciaux est une civilisation atteinte.
Une civilisation qui ruse avec ses principes est une civilisation moribonde. » (Césaire : 1989 (1950), 11)

Le penseur, poète et député Martiniquais, auteur du *Cahier d’un retour au pays natal* (1939), mais partisan du rattachement de la Martinique à la France, est un exemple de la complexité des rapports entre la métropole française et ses anciennes colonies.

La récupération de l’universalisme rivarolien dans les discours de la Francophonie sur l’universel ne fait pas de doute. Il semble qu’au XXI^e siècle, le recours à l’universel s’inscrive davantage dans une stratégie de promotion

du métissage et de la diversité culturelle, comme nous le verrons par la suite. Pourtant, l'universalisme revendiqué dans les discours de la Francophonie peine, tel qu'il est envisagé, à se dégager des oripeaux de l'identité nationale française. Le travers, la faille qui enraye la dialectique universaliste et interdit à la synthèse de la communion transculturelle de se réaliser est l'ancrage indissoluble dans le déterminisme d'une identité nationale. En d'autres termes, l'universalisme comme universalisation de l'identité nationale française ne peut conduire à la réalisation d'une diversité culturelle pourtant déjà acclamée.

L'évocation de l'identité nationale française, ne serait-ce que par la médiation de sa culture, inscrit les discours de la Francophonie dans une trame de débat en vogue dans la France contemporaine. De novembre 2009 à janvier 2010, Éric Besson, ministre français de l'Immigration, de l'intégration, de l'*identité nationale*⁵¹ et du développement solidaire (dans le deuxième gouvernement de François Fillon, sous la présidence de Nicolas Sarkozy), lance un débat public autour de la question : « Que représente l'identité nationale aujourd'hui ? ». La quantité d'encre qu'aura fait couler ce débat national est révélatrice de l'élévation de la question de l'identité nationale française au rang de thème de société parcourant ce début de XXI^e siècle. En effet, durant l'année 2005, la loi portant reconnaissance de la nation et contribution nationale en faveur des Français rapatriés (dont l'alinéa 2 de l'article 4 précise que les programmes scolaires devront reconnaître le « rôle positif de la présence française outre-mer »), ainsi que les émeutes dans les banlieues au mois d'octobre et novembre contre les représentations de l'État, avaient alimenté le débat sur la crise de l'identité nationale.⁵²

Dans le cas de la relation particulière qu'entretient la France avec le reste des pays francophones, il existe bien une matérialisation légale qui rend compte du lien entre l'identité nationale française et ce qu'il est possible de nommer l'identité culturelle francophone. Au-delà des accords entre nations par le biais des institutions francophones, une disposition à propos de

⁵¹ Nous soulignons.

⁵² Il convient également d'évoquer le retentissement provoqué par le discours de Dakar, prononcé par Nicolas Sarkozy le 26 juillet 2007 à propos de l'entrée de l'Afrique dans l'histoire et des bienfaits de la colonisation.

l'acquisition de la nationalité française affecte directement les ressortissants français et francophones. En effet, la loi française prévoit un traitement de faveur pour l'acquisition de la nationalité française par naturalisation, en dispensant de durée minimum de résidence en France les ressortissants des pays francophones. Plus précisément, cette dispense est attribuée dans la situation suivante :

« Appartenir à l'entité culturelle et linguistique française, lorsqu'il est ressortissant d'un territoire ou État dont la langue officielle ou l'une des langues officielles est le français et que le français est sa langue maternelle ou qui justifie d'une scolarisation d'au moins 5 ans dans un établissement enseignant en langue française. » (Service public : 2011)

La langue française et sa maîtrise conditionne donc l'appartenance à une « entité culturelle et linguistique française » et peut influencer directement la situation administrative de ressortissants de pays francophones résidants en France. Remarquons que les établissements d'enseignement de langue française à l'étranger, fers de lance de la politique culturelle extérieure, représentent une prolongation de l'État français, au-delà de son système éducatif.

Que ce soit en ayant recours à la pensée senghorienne ou à la promotion d'une identité culturelle francophone, la revendication universaliste des discours de la Francophonie s'enlise dans les méandres de l'identité nationale française et soulève des interrogations sur la validité du modèle culturel universaliste.

2.3.4. Objections au modèle culturel universaliste

Les objections faites au modèle culturel français, fondé sur l'universalisme et repris par les discours de la f(F)rancophonie, s'inspirent

d'une critique plus large de la culture comme espace de domination. À partir des années soixante, les *Cultural Studies* voient le jour en Angleterre avec les travaux fondateurs de critique de la notion de culture menés par Richard Hoggart (1918–), Raymond Williams (1921–1988), Edward Thompson (1924–1993) et Stuart Hall (1932–2014) dans le cadre du *Center for Contemporary Cultural Studies* de Birmingham (Fleury : 2006, 23). Du malaise éprouvé envers la culture élitiste, Raymond Williams décrit la captation de la culture par l'élite dans le but d'assujettir, tout en maîtrisant cette culture afin de se distinguer du reste de la société. En reprenant la notion gramscienne d'hégémonie, Raymond Williams réalise une application critique de l'hégémonie dans le cadre national anglais dans son ouvrage *The Country and the City* (1973). Après lui, Edward Said (1935–2003) élargira cette critique de la culture en prenant en compte l'impérialisme, en passant du national à l'impérial dans *Culture and Imperialism* (1993). Les deux théoriciens de la culture utilisent les réflexions de Matthew Arnold (1822–1888) dans *Culture and Anarchy* (1869) sur l'importance de l'État dans la matérialisation culturelle et sur la culture en tant que processus non figé. Edward Said dénonce donc la cristallisation nationale du processus culturel en patrimoine culturel qui devient source d'impérialisme.

« Elle [la culture] est ce qui fait la différence entre “eux” et “nous”, presque toujours avec quelque xénophobie. Prise en ce sens, la culture est une source d'identité, et en plus prompte à en découdre. Les récents “retours” à la tradition le montrent assez : on connaît la rigidité de leurs codes intellectuels et moraux, leur hostilité à la permissivité induite par des philosophies plus tolérantes, comme le multiculturalisme et le métissage culturel. » (Said : 2000, 13–14)

Aux retours vers les traditions nationalistes et séparatistes, Edward Said oppose la tolérance du modèle de société visant la diversité comme le multiculturalisme et le métissage culturel. Dans le cadre de la société française contemporaine, l'historien Benjamin Stora constate qu'il existe une tendance à ne pas reconnaître le passé colonial mais à accepter volontiers le modèle

universaliste. L'oubli du passé colonial s'accompagne de querelles sur le modèle culturel :

« Le présent que nous vivons est rempli de querelles à propos du multiculturalisme, de critiques de l'universalisme, d'interprétations du métissage et de sa nature ambiguë. Pourquoi les sociétés ex-colonisatrices ont-elles laissé à leur périphérie cette histoire de l'empire colonial ? Existe-t-il un lien entre les mises à l'écart d'hier et les représentations d'aujourd'hui ? » (Stora : 2011, 100)

Une rapide incursion dans deux appels d'initiative citoyenne publiés en France ces dernières années permet d'apprécier l'expression publique d'une remise en cause du modèle culturel français. L'expression du mécontentement d'une génération d'enfants d'immigrés provenant des anciennes colonies françaises (pour la plupart pays francophones) se porte sur le modèle culturel actuel.

D'abord l'association « Les indigènes de la République » publie sur Internet en janvier 2005 : « L'appel des indigènes de la République pour la tenue d'assises de l'anticolonialisme », alors même que la loi du 23 février 2005 sur le rôle positif de la présence française outre-mer occupe le débat public. Le nom d'*indigènes* fait clairement allusion à l'époque coloniale française, où la catégorie de l'indigénat est réservée aux populations autochtones. En 2006, le film réalisé par Rachid Bouchareb : *Indigènes*, reprend ce nom attribué aux combattants de l'armée française originaires des colonies depuis la Seconde Guerre mondiale, et attise les débats sur le traitement de l'histoire coloniale française.

Dès le titre de l'appel de 2005, un lien direct est établi entre les discriminations dont les immigrés souffriraient dans la France actuelle et le passé colonial du pays. L'accusation de néocolonialisme est clairement dirigée contre l'État français contemporain puisque l'ensemble de l'appel est organisé autour des axes suivants: « La France a été un État colonial. [...] La France reste un État colonial. [...] La décolonisation de la République reste à l'ordre du jour. ». L'historien Benjamin Stora, pourtant engagé pour une meilleure

connaissance et reconnaissance de l'histoire coloniale française, déplore, dans son livre intitulé *La guerre des mémoires* (2011), que les auteurs de cet appel ont tort d'assimiler la société française contemporaine à une société coloniale :

« [...] les “indigènes de la République” s'imaginent vivre, encore aujourd'hui, dans une “société coloniale”, ils se trompent. [...] les auteurs de l'appel se contentent d'agiter des stéréotypes. Leur discours ethnico-laïc surfe sur le débat très actuel de l'identité : nous sommes discriminés parce que nous sommes Arabes. » (Stora : 2011, 77)⁵³

Jean- François Bayart abonde d'ailleurs dans le même sens lorsqu'il affirme que les Indigènes de la République “[...] inventent la colonie de leurs cauchemars et aussi de leurs rêves, c'est-à-dire de leur combat contre l'exclusion, l'injustice sociale, le racisme ordinaire.” (Bayart : 2010, 98). Il semble donc que l'appel des « indigènes de la République », qui s'inscrit dans un mouvement qui se définit comme anti-colonialiste, anti-impérialiste, anti-sioniste et anti-mondialisation, simplifie l'histoire et griffonne des homogénéisations simplistes.

Le deuxième appel d'initiative citoyenne est lancé le 7 janvier 2010 dans les pages de la revue *Respect Magazine*,⁵⁴ sous le nom d'« Appel pour une République multiculturelle et postraciale ». L'appel reprend cent propositions de cent « personnalités, scientifiques ou chercheurs, responsables politiques ou associatifs, acteurs de la société civile ou militants » autour de ce qui constituerait le défi majeur de la société française : « [...] comment ouvrir la République à tous les citoyens qui la composent ? » (Appel : 2010). Parmi les cent propositions de l'appel, de nombreuses idées suivent le modèle de discrimination positive américain. Malgré cette source évidente d'inspiration

⁵³ Remarquons ici que les éditions Amsterdam ont publié une anthologie de textes : BOUTELDJA, Houria et KHIARI, Sadri, *Nous sommes les indigènes de la République*, (Paris : Éditions Amsterdam, 2012), produits durant les sept dernières années par le Mouvement des Indigènes de la République (M.I.R.) puis par le Parti des Indigènes de la République (P.I.R.), qui constituent la poursuite des revendications antiracistes de l'appel sous les formes d'un mouvement puis d'un parti politique.

⁵⁴ Rokhaya Diallo est la fondatrice de l'association « Les Indivisibles », alors que Marc Cheb Sun est directeur de la rédaction de *Respect Magazine*.

américaine,⁵⁵ le modèle culturel de l'appel se veut à la fois multiculturel et républicain parce qu'« il n'y a pas de combat plus républicain que de s'attaquer à tout ce qui exclut de notre famille certains de nos enfants. Et que l'humanité d'une société se juge à l'attention qu'elle porte à tous. » (Cheb Sun : 2010). Pourtant, le titre de l'appel qui qualifie la République de *multiculturelle* semble confirmer, en définitive, le choix en faveur du multiculturalisme.

Le multiculturalisme peut soit désigner la coexistence de différentes cultures au sein d'un même pays, soit nommer diverses politiques antidiscriminatoires ou communautaristes, permettant l'existence de statuts légaux spécifiques aux membres de telle ou telle communauté culturelle.⁵⁶ Le philosophe canadien Charles Taylor dans son livre : *Multiculturalism and The Politics of Recognition* (1992), part du principe selon lequel l'identité de chacun est intimement liée aux formes de sa reconnaissance. Il écrit : « la reconnaissance n'est pas simplement une politesse que l'on fait aux gens [...] c'est un besoin humain vital. » (Taylor : 1992, 42). Affirmer son identité au sein d'un ensemble multiculturel passe donc nécessairement par l'intervention d'autrui et sa reconnaissance.

Le sens des politiques de reconnaissance est d'œuvrer dans la voie d'une égalisation qui passe par la valorisation de la différence dans l'identité. Autrement dit, l'enjeu est de restituer à l'égal sa différence et cela, paradoxalement, pour aller plus loin dans l'instauration de l'égalité. Ce que Charles Taylor appelle la « politique de la différence », est en fait une égalité dans la différence reconnue (Taylor : 1992, 58).⁵⁷ Le lien entre la non-

⁵⁵ Il convient de rappeler ici que François Durpaire, l'un des initiateurs de l'appel, est historien spécialiste des États-Unis et des questions identitaires.

⁵⁶ Les premières communautés à bénéficier d'une politique multiculturelle furent les peuples autochtones indiens au Canada et aux États-Unis, maoris en Nouvelle-Zélande, aborigènes en Australie. Leurs revendications débouchèrent dans les années soixante-dix, sur la reconnaissance de leur droit à exister en tant que groupe spécifique au sein de la société, protégé par des droits comme celui de préserver leur langue, leurs pratiques culturelles et parfois doté d'une certaine autonomie dans la gestion de quelques secteurs de la vie sociale (éducation par exemple) (Savidan : 2009, 18).

⁵⁷ Dans le modèle multiculturaliste la prise en considération des inégalités économiques et sociales est fondamentale. Dans le cas particulier du multiculturalisme américain et de la communauté *latino*, le discours multiculturaliste doit prendre en compte les inégalités pratiques d'accès au système scolaire, au travail ou au système de santé (Mattelart : 2003).

reconnaissance de l'identité et l'aliénation coloniale de la personne est théorisé par Frantz Fanon. À partir d'une analyse psychiatrique du racisme et de son expérience de psychiatre en Algérie française, il avait déjà constaté que :

« Si la psychiatrie est la technique médicale qui se propose de permettre à l'homme de ne plus être étranger à son environnement, je me dois d'affirmer que l'Arabe, aliéné permanent dans son pays, vit dans un état de dépersonnalisation absolue [...] La structure existant en Algérie a été hostile à toute tentative de rendre l'individu à son lieu d'origine. »
(Fanon : 2001, 60)

La discrimination raciste et l'aliénation forment la base de toute l'institution coloniale. En conséquence, il s'opère une dépersonnalisation du colonisé qui intériorise dans son être le conflit colonial et voit ses actions individuelles, de même que les comportements collectifs, déterminés par cette condition d'infériorité. Frantz Fanon avait reformulé le concept de reconnaissance pour lui donner une perspective coloniale en se focalisant sur la race. L'aliénation est non seulement culturelle et linguistique mais devient aussi, selon Frantz Fanon, biologique. Toujours en gardant l'importance de la problématique de la reconnaissance à l'esprit et en intégrant la vulnérabilité dans la recherche d'un modèle de relations pacifiées, Judith Butler (2004) théorise une éthique de l'interdépendance. Cependant, l'homologie qu'établit la philosophe féministe entre l'intimité et la sphère sociopolitique, soulève un problème d'adéquation en faisant des structures psychologiques individuelles un modèle de politiques publiques (Schueller : 2009, 249).

Le recours aux sciences politiques et à l'histoire coloniale française permet d'approfondir les enjeux idéologiques des querelles autour du modèle culturel. La politologue française Françoise Lorcerie, dans son chapitre intitulé : « Le primordialisme français, ses voies, ses fièvres », fait état d'un imaginaire ethnique caché sous le modèle républicain, bien qu'il soit dénié, et qui surgit lors des débats sur l'immigration (Lorcerie : 1997). Elle fait écho à la description par l'Association pour la connaissance de l'histoire de l'Afrique

contemporaine (ACHAC), d'un « ethnonationalisme racialisant » selon l'expression d'Achille Mbembe dans *La fracture coloniale* (2006). Françoise Lorcerie décrit le primordialisme sous-jacent au modèle d'intégration universaliste français qui lutte contre les minorités et non contre les minorations et qui entre en conflit avec les principes républicains (Lorcerie : 1997, 299).⁵⁸

Mais la volonté de ressemblance des minoritaires à la majorité promue par le discours formel des institutions publiques chancelle à l'épreuve de l'intégration sociale.⁵⁹ L'assignation de la qualité d'immigré à des descendants d'immigrés désigne une non-appartenance naturelle transmise par le sang et racialise le langage.⁶⁰ Les travaux de Marcel Mauss (1920) nous rappellent que la nation détermine la désignation de races. C'est de la configuration ethnique moderne que représente la nation qu'émerge la race, selon Max Weber (1921).⁶¹ En 1951, dans *The Origins of Totalitarianism*, Hannah Arendt écrivait à propos de l'État-nation et en se fondant sur le constat de l'exclusion des minorités dans la construction des États, que l'État tire sa légitimité de la nation qui exprime une certaine identité nationale. Ce qui signifie que les minorités nationales qui sont exclues de cette appartenance identitaire sont

⁵⁸ Le concept de « primordial » sur lequel s'appuie Françoise Lorcerie désigne, selon Clifford Geertz dans son ouvrage *Old Societies and New States. The Quest for Modernity in Asia and Africa* (1963), un mode de cohésion imaginaire des États, un sentiment d'affinité naturel et spirituel.

⁵⁹ Par ailleurs, comme le signale le sociologue Patrick Savidan à propos de la communauté philippine à Rome, laotienne à Paris, algérienne à Marseille, dans son ouvrage : *Le multiculturalisme* (2009), « on observe qu'elles ne reproduisent plus toujours fidèlement les scissions de l'immigration à l'âge des États-nations : le départ, le voyage, l'installation, l'intégration réussie ou non. ». Les communautés s'inscrivent dans des espaces atypiques qui mêlent le lieu de départ et le lieu d'arrivée : « ni complètement parties ni complètement installées », d'où l'émergence de ce qu'il appelle des « vies transnationales » (Savidan : 2009, 11).

⁶⁰ Voir à ce sujet l'étude du mode langagier et de la désignation différentielle des Noirs : GUILLAUMIN Colette. *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris : Gallimard, 2002 (1972).

⁶¹ En effet, Colette Guillaumin (2002), nous rappelle que : « Une différence physique réelle n'existe que pour autant qu'elle est ainsi désignée, en tant que signifiant, par une culture quelconque. » (Guillaumin : 2002 (1972), 96). Nous renvoyons également ici à l'ouvrage : DORLIN Elsa. *La matrice de la race*. Paris : La Découverte, 2009 (2006).

illégitimes. Hannah Arendt ramène ainsi l'exclusion des minorités de l'identité nationale à un mécanisme de construction des États (Arendt : 1951).

Le modèle du multiculturalisme tolère de façon problématique le métissage dans la mesure où il se base sur la reconnaissance sociale et politique des différences selon un critère de quotas. La logique de représentabilité politique dans le cadre du modèle multiculturel peut conduire à des situations extrêmes où une minorité sociale (dans le cas du communalisme de l'île Maurice), ou une minorité raciale (dans le cas de l'*apartheid* en Afrique du Sud), organisent un système de favoritisme ou de ségrégation.

Le discours du rejet du multiculturalisme par la Francophonie est, selon Achille Mbembe, une réaction belliqueuse face au ravalement de la langue française au rang d'un idiome parmi d'autres, alors que l'anglais triomphe comme langue dominante mondiale, et la manifestation d'un chauvinisme latent à une langue trop inextricablement unie à la nation française (Mbembe : 2006, 149). Le modèle multiculturaliste ne ferait que souligner la perte relative d'influence de la France sur les élites africaines qui contraste avec la capacité des États-Unis à capter et à recycler les élites mondiales, notamment grâce aux politiques de discriminations positives (*affirmative action*) et surtout grâce aux puissantes institutions philanthropiques (fondations, églises,...).

Nous avons pu observer que la défense par la Francophonie du modèle culturelle universaliste s'inscrit dans le cadre de débats actuels en France autour de la question multiculturelle. Certaines voix, dont celle d'Edgar Morin dans l'ouvrage collectif : *La France une et multiculturelle* (2012), évoquent la nécessité d'inscrire jusque dans la constitution française son caractère multiculturelle (Morin : 2012, 8). Il nous semble que l'insistance du multiculturalisme sur le critère de la différence conduit à prêter une attention surdimensionnée aux catégories physiques restrictives, au détriment des qualités humaines communes. Les mécanismes de discrimination positive font courir le risque de « moraliser la race », en substituant le jugement de valeur par la dichotomie du semblable et du différent. Au lieu de suivre le vœu de Julia Kristeva « [...] d'étendre à la notion d'étranger le droit au respect de

notre propre étrangeté et, en somme, du “privé”, qui garantit la liberté des démocraties [...] » (Kristeva : 1988, 289), la poursuite de la représentativité visible limite la justice à une fonction compensatrice.

Face au rejet du multiculturalisme, mais consciente des problèmes liés à la revendication par tous les moyens du modèle universaliste, les discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle se réorientent vers le paradigme discursif de la diversité culturelle fondée sur l’utopie interculturelle, qui noie la reconnaissance des minorités dans la célébration du métissage.

2.4. La diversité culturelle ou la panacée francophone

La diversité culturelle, qui se fonde sur le principe de l’*inter*– et non du *multi*–culturel, sature les discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle. Georg Glasze démontre, dans un travail intitulé : « *The Discursive Constitution of a World-Spanning Region and the Role of Empty Signifiers : The Case of Francophonia* », l’importance de la notion de diversité culturelle pour la construction discursive de la Francophonie. Le géographe allemand s’appuie sur la définition d’Ernesto Laclau et de Chantal Mouffe selon laquelle⁶² « [...] *a community is constituted by a specific nodal point, an empty signifier, which allows different elements to associate in a relation of equivalence.* » (Glasze : 2007, 673), [[...] une communauté est constitué par un point nodal spécifique, un signifiant vide, qui autorise différents éléments à s’associer dans une relation d’équivalence.]. À partir de l’étude d’un corpus de discours de l’OIF, des Sommets de la Francophonie, du quotidien *Le Monde* ainsi que de

⁶² La définition de discours à laquelle fait ici référence Georg Glasze est développée par Ernesto Laclau et Chantal Mouffe dans l’ouvrage : *Hegemony and Socialist Strategy : Towards a Radical Democratic Politics*. 1985, p.105.

discours des présidents de la République française depuis la fin des années soixante, et en ayant recours à l'analyse lexicométrique et narrative, l'auteur situe le « *nodal point* » de la constitution discursive de la Francophonie (entendue comme une communauté politique imaginée) dans l'expression « diversité culturelle » dès les années quatre-vingt-dix, qui succède à celle de « langue française ». Fil conducteur des discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle, la diversité culturelle implique également une certaine revendication politique de la culture qui repose sur le choix idéologique de l'interculturel.

2.4.1. La diversité culturelle comme stratégie discursive de la Francophonie au XXI^e siècle

La diversité culturelle sert de stratégie discursive pour le renouvellement du discours de la Francophonie au XXI^e siècle et constitue un faisceau convergent de discours qui contribuent, de par les conflits d'intérêts existants entre la coopération culturelle francophone et la France, à la mise en évidence de la f(F)rancophonie. En effet, si la promotion de la diversité culturelle dont se pare la Francophonie revient à défendre l'exception culturelle française sur la scène internationale en complément utile de sa diplomatie classique, alors la France ne ferait qu'imiter l'impérialisme culturel anglo-américain qu'elle dénonce et prétend contrer, en essayant d'être plus impérialiste que l'Empire (ou d'être un Empire de nouveau ?).

L'Organisation internationale de la Francophonie s'appuie sur la définition de « diversité culturelle » adoptée par cent quarante-huit pays, le 20 octobre 2005 lors de la Convention sur la protection et la promotion de la diversité des expressions culturelles de l'UNESCO pour s'inscrire contre la mondialisation économique et culturelle dominée par l'anglo-américain :

« “Diversité culturelle” renvoie à la multiplicité des formes par lesquelles les cultures des groupes et des sociétés trouvent leur expression. Ces expressions se transmettent au sein des groupes et des sociétés et entre eux. La diversité culturelle se manifeste non seulement dans les formes variées à travers lesquelles le patrimoine culturel de l’humanité est exprimé, enrichi et transmis grâce à la variété des expressions culturelles, mais aussi à travers divers modes de création artistique, de production, de diffusion, de distribution et de jouissance des expressions culturelles, quels que soient les moyens et les technologies utilisés. » (OIF : 2012)

La référence à cette Convention, dont l’OIF est signataire, est constante. À titre d’exemple, la compilation des discours et interventions d’Abdou Diouf entre 2003 et 2010 ne présente pas moins de dix références explicites à cette Convention de l’UNESCO de 2005 sur la diversité culturelle (Diouf : 2010). Auparavant, lors du cinquième Sommet de la Francophonie en 1993, qui eut lieu à l’île Maurice, les participants adoptèrent à l’unanimité une résolution en faveur de l’établissement au sein du GATT (*General Agreement on Tariffs and Trade*) : « de la même exception pour toutes les industries culturelles, cette disposition constituant un moyen efficace pour maintenir une forte production culturelle francophone. » (Gonthier : 1996, 40). En 1997 le septième Sommet, ou Sommet de Hanoï, est l’occasion de l’adoption et de l’entrée officielle en application de la Charte de la Francophonie qui donne une base juridique à l’OIF et dont le premier article rappelle l’objectif d’ « intensification du dialogue des cultures et des civilisations » :

« La Francophonie, consciente des liens que crée entre ses membres le partage de la langue française et souhaitant les utiliser au service de la paix, de la coopération et du développement, a pour objectifs : d’aider à l’instauration et au développement de la démocratie; la prévention des conflits et le soutien à l’État de Droit et aux droits de l’Homme; l’intensification du dialogue des cultures et des civilisations; le rapprochement des peuples par leur connaissance mutuelle; le renforcement de leur solidarité par des actions de coopération multilatérale en vue de favoriser l’essor de leurs économies. » (Tétu : 1997, 289)

Les discours de la Francophonie au XXI^e siècle affichent une volonté de dépasser le référent de la colonisation et de la décolonisation pour s'approprier celui de la mondialisation porteuse de métissage et de diversité culturelle :

« La Francophonie dont il est question n'est pas la francophonie de la fin du XIX^e siècle, ni celle de la décolonisation. C'est une troisième Francophonie, celle de communautés de *métissage*⁶³ et de solidarité. C'est celle du dialogue et des échanges mondialisés au sein de l'*union géoculturelle de langue française*. C'est ce qui fonde sa légitimité. Avec cette troisième Francophonie, on passe des communautés postcoloniales aux ensembles mondialisés de dialogue interculturel. La Communauté organique voulue par Senghor en 1983 en était la préfiguration. » (Guillou : 2008, 89)

La Francophonie s'approprie les critiques à son égard sous l'emblème unificateur du *métissage*. En évoquant la linéarité temporelle d'époques se succédant jusqu'à l'avènement de la troisième Francophonie, Michel Guillou reprend l'expression de « troisième dialogue » que Huu Ngoc emploie afin de désigner le dialogue interculturel (Guillou : 2008, 89). Le troisième moment, communément celui de la synthèse, permet de dépasser la Francophonie de la décolonisation des années soixante qui devient, *a posteriori*, la deuxième Francophonie, après le surpassement de la première, celle de la conquête coloniale. Le rejet des thèses du choc des civilisations de Samuel Huntington, qui, dans *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order* (1966), décrit l'ordre géopolitique mondial selon des facteurs civilisationnels au cœur desquels se trouve la religion, apparaît également en filigrane.

La référence au nouveau moment du XXI^e siècle dans l'histoire de la Francophonie participe d'une dynamisation du concept. En s'adressant au Congrès mondial des Acadiens (le 8 août 2009), Abdou Diouf insiste sur le caractère essentiel de la défense de la diversité culturelle pour la Francophonie. Et il précise que :

⁶³ Nous soulignons.

« La diversité culturelle, telle que l'entend la Francophonie, n'est pas un concept statique. Elle ne relève pas de la muséographie [...] Elle est, bien au contraire, un processus dynamique, et par là même une grille de lecture pour le monde de demain, un outil essentiel [...] dans l'avènement de ce nouvel humanisme pour le XXI^e siècle que nous revendiquons. » (Diouf : 2006, 60)

La diversité culturelle semble donc être devenue la source et l'horizon de la Francophonie, un outil capable de sculpter son avenir. Plus loin, dans le même discours, le secrétaire général de l'OIF annonce superbement que la promotion de la diversité culturelle n'est rien de moins que « le fil conducteur de toutes nos actions [...] le label de la Francophonie » (Diouf : 2010, 62). Ce même message se retrouve dans de nombreux discours, comme dans celui prononcé à Bruxelles lors de la Rencontre des bibliothèques nationales et patrimoniales des pays ayant le français en partage (le 13 septembre 2007), où il assure que la diversité linguistique et culturelle de la Francophonie n'est pas un slogan mais bien « [...] un enjeu fondamental pour le monde de demain ! » (Diouf : 2010, 75).

À l'occasion d'un discours prononcé devant le Cercle littéraire proustien en 2003, Abdou Diouf détaille le nouvel argumentaire francophone sur la diversité culturelle, qui est qualifiée de philosophie, puis d'éthique nouvelle et qui donne parfois l'impression d'être le lieu commun d'une époque, somme toute une mode :

« Comment la Francophonie prend-elle aujourd'hui concrètement sa part à l'élaboration d'une philosophie, d'une éthique nouvelle aux dimensions planétaires, capable de répondre aux aspirations des peuples à l'heure de la mondialisation ? D'abord en associant la défense du français à la défense des autres langues, à la défense de ce qu'il est désormais convenu d'appeler la "diversité linguistique et culturelle mondiale". C'est ainsi, en mobilisant un large front du refus contre l'arasement linguistique de la planète, que nous servirons le mieux la cause du français. » (Diouf : 2010, 53-54)

La transparence de ces lignes dévoile une des matrices argumentatives des discours de la Francophonie sur la diversité culturelle. Il s'agit d'abord

d'une problématique contemporaine, d'« aujourd'hui » et « nouvelle », et qui partage avec la langue française universelle des « dimensions planétaires ». Curieusement, c'est par la défense d'autres langues que se fera de manière plus efficace (« le mieux ») la défense du français. La solidarité dans l'opposition, le « refus » de l'érosion linguistique, établit une solidarité dans l'adversité. Le discours s'adresse à un auditoire auquel on demande de partager les valeurs de justice et que l'on entend mobiliser (« mobilisant ») pour servir une cause (« servons le mieux la cause »). L'emploi de la première personne du pluriel permet de connecter l'allocutaire et son auditoire et d'entamer la complicité dont il est question. L'enjeu est de mobiliser des troupes pour former un « front » de défense pour un combat, qui est présenté dès le début comme légitime puisqu'il se contente de « répondre aux aspirations des peuples », de faire justice contre la « mondialisation ».

La diversité culturelle s'apparente pour certains au « nouveau noyau idéologique francodexe » :

« En deuil d'un exclusivisme national, la nouvelle universalité française se nourrit ainsi d'une littérature "francophone" qui demeure malgré tout sélectionnée et légitimée selon des critères strictement hexagonaux. Et comment rendre cette production littéraire plus conforme à ces critères, sinon en la lisant en fonction du nouveau noyau idéologique francodexe, combinant l'universel et le singulier dans la figure du "dialogue" ou du "métissage" ? » (Provenzano : 2011, 217)

En plus d'être associée au militantisme francophone, la production littéraire francophone est rassemblée sous le signe du métissage culturel et de la quête identitaire dans un monde globalisé.

L'image d'un espace francophone métisse permet de dégager l'idée d'une communauté diverse mais unie. Stélio Farandjis, maître de conférences d'histoire moderne à la Sorbonne et qui a été secrétaire général du Haut comité de la langue française en 1981 avant de devenir secrétaire général du Haut conseil de la Francophonie de 1984 à 2001, proposait le terme « civisme gigogne », dans son ouvrage *Francophonie fraternelle et civilisation universelle* (1991). Cette notion de « gigogne » appliquée à la francophonie

entend désigner la cohabitation entre les différentes cultures au sein d'une communauté francophone métisse. L'image de l'emboîtement, tel des poupées russes, rappelle un modèle d'interrelation entre les cultures, un certain concubinage. Stélio Farandjis, en évoquant une « Francophonie fraternelle » insistait déjà sur le caractère convivial de l'échange des cultures. Il écrit : « [la francophonie] c'est la langue française *plus* les autres langues. C'est une convivialité, une coexistence, un concubinage, une imbrication des langues et des cultures, des cœurs et des cervelles. » (Farandjis : 1991, 72). La Francophonie serait donc en mesure, voire en charge, de proposer un idéal convivial de diversité culturelle. Dans une perspective semblable, on peut lire dans un ouvrage préfacé par Abdou Diouf et intitulé : *Diversité culturelle et mondialisation* (2004), que : « [la Francophonie] peut proposer une formulation "conviviale" de la diversité culturelle, formulation qui se démarque clairement de la conception dominante du multiculturalisme. » (Wicht : 2004, 26).

Le paradigme de la diversité culturelle dans les discours de la f(F)rancophonie s'enracine dans le concept de l'interculturel, qui exprime un idéal de réciprocité et d'ouverture dans les relations entre les cultures. À l'inverse du modèle multiculturaliste, qui est incompatible avec toute prétention universaliste et qui représente l'adversaire anglo-américain à combattre, l'utopie interculturelle tolère le fondement universaliste de la démarche et des discours de la Francophonie auto-complaisante. Le modèle idéologique d'organisation des sociétés qui correspond à l'idéal de réalisation de l'interculturel est le cosmopolitisme. En effet, selon le philosophe Kwame Anthony Appiah, le premier postulat de l'idéal cosmopolitique est le devoir d'apprendre à coexister, à vivre ensemble, à s'associer, dans le sens que l'on attribuait autrefois au terme « converser » (Appiah : 2008 (2006), 19).

Toutefois, le fait de revendiquer le cosmopolitisme en lieu et place du multiculturalisme comme modèle d'action pour la Francophonie ne fait que déplacer le problème si le point de départ reste en exclusivité la culture et l'identité française. Le cosmopolitisme est un autre concept parfois évoqué et qui entretient une filiation avec l'universalisme et la téléologie des droits de

l'homme. Il s'agit à l'origine d'un concept de philosophie politique qui désigne un idéal d'union mondiale des institutions politiques, économiques, juridiques, linguistiques, religieuses ; un idéal d'unification et d'universalisme. Emmanuel Kant introduit ce terme en France en 1784 avec son *Idée d'une histoire universelle d'un point de vue cosmopolitique*, qui sera considéré par la suite comme un moment historique de l'histoire du droit international. L'organisation internationale de la Francophonie s'inscrit dans la tradition des regroupements internationaux ou organisations humanitaires qui ont vu le jour après la naissance de la Croix-Rouge en 1863 : notamment la Société des nations (SDN) née à Genève dans le but de « développer la coopération entre les nations et de garantir la paix et la sécurité » à la suite du Traité de Versailles (1919), puis l'Organisation internationale du travail (OIT) (1919). Le caractère paternaliste des fondements idéologiques et du but de pareilles organisations internationales ou d'autres organisations non gouvernementales humanitaires a largement été discuté.

À la différence des origines du mot, l'usage courant du cosmopolitisme désigne aujourd'hui un lieu de rencontre et de coexistence pacifique. On évoque généralement la vocation cosmopolitique d'une ville ou d'un port afin de localiser un lieu qui a été, historiquement, le théâtre d'échanges, de mélanges de cultures et de cohabitation pacifique.⁶⁴

Étant donné que le cosmopolitisme implique l'appartenance profonde à une seule culture, qui, par un long travail peut être élevée jusqu'à un point d'universalité où elle est susceptible de rencontrer les autres cultures, il pourrait être considéré comme la figure ultime de l'universalisme dans sa dimension géopolitique. Mais dans son utilisation dans les discours de la Francophonie, le cosmopolitisme, comme l'universalisme, recèlent la même contradiction fondamentale. Comment est-il possible d'évoquer l'universalisme ou le cosmopolitisme s'ils sont portés en exclusivité par une culture et une langue ?

⁶⁴ Par ailleurs, dans le cadre des études postcoloniales contemporaines, le terme de « *cosmopolitics* » bénéficie d'une popularité croissante. L'innovation terminologique se traduirait-elle ici par l'innovation conceptuelle ? Rien n'est moins sûr.

La principale difficulté à laquelle est confronté le modèle culturel français, soutenu par la Francophonie, est donc de réussir à concilier des valeurs universelles avec les particularismes, d'éviter les écueils du communautarisme et de l'universalisme abstrait. Car les désirs de reconnaissance d'une identité de groupe, bien que cette identité corresponde souvent à une unité dans l'exclusion, aboutissent parfois à la défense d'un modèle communautariste qui promeut un rapport de force entre groupes ethniques. Au XXI^e siècle, à l'heure de ce qui est pour certains la troisième francophonie, le paradigme francophone, qui est présenté comme étant susceptible d'aller au-delà de la cohabitation du multiculturel et de réaliser une véritable synthèse des cultures, est celui de l'interculturel, moteur de la diversité culturelle. Cette stratégie discursive de conciliation du rejet du multiculturalisme et d'adaptation de l'universalisme dans un monde global peut trouver dans la théorie postcoloniale des outils d'analyse efficace pour ne pas demeurer dans l'acceptation naïve de discours œcuméniques.

2.4.2. Théorie postcoloniale et f(F)rancophonie

Le métissage et la diversité culturelle dont nous avons pu observer l'importance dans les discours de la f(F)rancophonie est à la fois une dominante des littératures postcoloniales et un objet d'étude critique. L'universitaire français Jean-Marc Moura considère même que le métissage se trouve au fondement de l'intérêt actuel pour les littératures et les études postcoloniales : « Le sentiment d'appartenance multiple, de métissage dû à un monde plus cosmopolite que jamais est la dominante de la littérature postcoloniale, le fondement de l'intérêt que lui portent ses millions de lecteurs et les critiques qui l'étudient. » (Moura : 1998, 174). Le métissage est aujourd'hui en vogue dans les médias, les arts, la mode, il constitue une valeur

positive de la globalisation au XXI^e siècle et repose sur une tradition théorique et métaphorique d'envergure (Chanson : 2011, 17).

De façon schématique, la pensée du métissage s'attache à théoriser l'identité mouvante et à questionner les catégories d'identité et de culture. En s'intéressant aux métaphores utilisées pour penser le métissage, Philippe Chanson recense la métaphore du divers (Victor Segalen : 1904–1918), du bricolage (Claude Lévi-Strauss : 1952–1962), du syncrétisme en mosaïque (Roger Bastide : 1953–1967), du rhizome (Gilles Deleuze et Félix Guattari : 1976–1980), du désordre (Georges Balandier : 1971–1988), de l'identité narrative (Paul Ricœur : 1985–2004), de l'ajout (René Depestre : 1998–1998), du mélange (Serge Gruzinski : 1993–1999), du branchement (Jean-Loup Amselle : 1990–2001), et de l'oscillation (François Laplantine et Alexis Nouss : 1994–2005) (Chanson : 2011).

Or, une des conséquences logiques de la pensée du métissage et de l'hybridité culturelle se trouve dans la supposition préalable qu'il existe bien une racine originale, unique, pure, à laquelle la diversité vient apporter la multiplicité, le mélange. Jean-Loup Amselle remarque en effet que :

« [...] l'hybridité est devenue la forme paradigmatique de la postcolonialité parce qu'elle exprime la situation de porte-à-faux des cultures dominées au sein d'un espace international hiérarchisé. Mais l'inconvénient majeur de ces concepts d'hybridité, de créolisation et de parodie,⁶⁵ c'est qu'ils supposent au départ, à l'instar de celui du métissage, des espèces végétales, animales ou culturelles « pures » ou « authentiques », espèces destinées à donner, à l'issue du processus de croisement, des entités mêlées et, à ce titre, considérées peu ou prou comme inauthentiques. » (Amselle : 2008, 23)

La théorie postcoloniale apporte à la construction d'un discours f(F)rancophone des pistes d'évolution pour penser le décentrement du paradigme universaliste francophone. Les réflexions postcoloniales sur la

⁶⁵ L'auteur renvoie ici au concept de « *mimicry* » développé par Homi K. Bhabha qui désigne une sorte de parodie de la culture occidentale dans laquelle les peuples diasporiques du Sud sont condamnés à se situer. Lire à ce sujet : BHABHA Homi K.. *The Location of Culture*. New York : Routledge, 1994.

globalisation et la prise en compte de la diversité identitaire se retrouvent dans l'engouement des discours de la f(F)rancophonie pour la diversité culturelle, nouveau fer de lance du combat de la Francophonie au XXI^e siècle. La question postcoloniale devient un point de convergence unificateur face à l'hétérogénéité des problématiques qui recoupent les espaces francophones :

« La francophonie peut être considérée comme un espace virtuel situé à l'intersection de plusieurs espaces particuliers : la théorie postcoloniale dessine l'un de ces espaces, la particularité de celui-ci par rapport à ses homologues (linguistique, géographique et humain, politique-économique-stratégique, culturel, néo-colonial) est qu'il est littéraire et peut prétendre à une certaine homogénéité mise en évidence par cette théorisation. » (Moura : 1999, 9)

Malgré le déficit d'attention qui caractérise les études postcoloniales en ce qui concerne la diversité des histoires coloniales dans laquelle s'inscrit l'expérience coloniale française, elles partagent un projet contestataire de la colonisation et de la permanence de ses représentations après les indépendances qui sert notre propos, dans la mesure où certains apports de cette théorie permettent de penser la problématique du modèle identitaire et culturel des discours de la f(F)rancophonie. La proposition du paradigme de la diversité culturelle, de même que l'appropriation d'un positionnement « glocal » par les instances de la Francophonie institutionnelle montrent la situation d'inconfort, de malaise qui se cache derrière la stratégie discursive francophone face au moment colonial et postcolonial.

Hannah Arendt est considérée comme l'un des ancêtres fondateurs du postcolonialisme du fait de sa critique de l'esprit des Lumières accompagnant l'entreprise coloniale européenne qui entretient un lien étroit avec le nazisme. La philosophe préfère le droit des peuples au droits de l'homme entachés par l'exclusion des colonies des prétentions humanistes des démocraties occidentales (Amselle : 2008, 27).

Le recours à la théorie postcoloniale, dont les études du même nom ne seront institutionnalisées dans le domaine académique qu'à partir des années soixante-dix, tend à renforcer notre thèse sur la f(F)rancophonie dans la

mesure où la continuité des schèmes coloniaux dans le monde postcolonial, et plus précisément la pérennité de certaines représentations coloniales chez l'élite des sociétés nouvellement indépendantes est rendue explicite. La réponse postcoloniale (en référence au titre de l'essai de Bill Ashcroft, Gareth Griffiths et Helen Tiffin : *The Empire Writes Back* [L'Empire vous répond], 1989, qui fait lui-même écho au titre de l'œuvre de science-fiction : *Star Wars : Episode V. The Empire Strikes Back* [L'Empire contre-attaque], 1980), évoque une riposte à une attaque (comme le suggérait déjà la revue de la Négritude : *Légitime Défense*), et souligne la permanence des représentations coloniales :

« [...] *the subalternizing and silencing propensities of the colonialist representations are often – and symptomatically – evident, too, in elite representations issuing from within the colonized – and then, after decolonisation, the postcolonized (nominally independent) – society: in the language and thought of members of the political classes, national and local leaders and spokespeople, men and women of substance, the rich, the landed, the propertied, the educated.* » (Lazarus : 2006, 8)

[[...] les propensions à subalterniser et passer sous silence les représentations coloniales sont souvent – et symptomatiquement – évidentes, aussi, dans les représentations de l'élite émanant du cadre de la société colonisée – et ensuite, après la décolonisation, postcolonisée (nominale indépendante) : dans le langage et la pensée des membres des classes politiques, des dirigeants et porte-paroles nationaux et locaux, des hommes et des femmes fortunés, les riches, les aristocrates terriens, les possédants, les instruits.]

La persistance de modèles de représentations hérités du colonialisme peut évidemment perdurer après le colonialisme. Comme nous l'évoquons auparavant, la colonisation ayant été à la fois physique, spirituelle, économique, structurelle, affectant l'ensemble des colonisés tout comme les représentations des colons, le processus de décolonisation d'études qui disent contre-attaquer l'Empire devrait lui aussi être complet. Benita Parry attire notre attention sur le fait que l'agenda des études postcoloniales doit être marqué par l'objectif de restaurer le colonisé en tant que sujet. À l'inverse, une simple

inversion des termes de la dichotomie coloniale ne ferait que prolonger le discours colonial : « [...] *a simple inversion perpetuates the colonizer/colonized opposition within the terms defined by colonial discourse, remaining complicit with its assumptions by retaining undifferentiated identity categories.* » (Parry : 2004, 37), [une simple inversion perpétue l'opposition colonisateur/colonisé dans les termes définis par le discours colonial, demeurant complice de ses suppositions en conservant des catégories d'identité indifférenciées.].

Une autre raison d'aborder les problématiques postcoloniales qui se rapportent à notre travail provient de l'intention de conceptualiser la possibilité d'une émancipation. En ce sens, les études postcoloniales se rapprochent des études culturelles et abandonnent une certaine proximité avec les entreprises de glose textuelle :

« Understandings of postcolonialism [...] appear to have more in common with the conceptually emancipatory, methodologically ethnographic projects of contemporary cultural studies than with earlier, text-centered definitions of postcolonial (literary) studies as a locus of anti-imperial resistance and critique. » (Huggan : 2008, 3)

[Les compréhensions du postcolonialisme [...] paraissent avoir davantage en commun avec les projets conceptuellement émancipateurs et méthodologiquement ethnographiques des études culturelles contemporaines qu'avec les définitions précédentes, centrées sur le texte, des études (littéraires) postcoloniales en tant que lieu de résistance et de critique anti-impériale.]

Du coup d'éclat d'Edward Said avec *Orientalism* (1978) à la tradition subalterniste, la volonté de décentrement du vieux continent apparaît nettement. Dans *Provincializing Europe* (2000), Dipesh Chakrabarty remonte aux écrits de Karl Marx (1818–1883) au sujet de l'histoire mondiale et à la distinction établie entre pays développés et ceux en « voie » de l'être, qui crée une distance culturelle entre l'affirmative des occidentaux développés et la négative des non-occidentaux non-développés. En effet, le philosophe du communisme décrit les pays industrialisés comme le futur des pays moins

développés, (et donc « en voie » de développement), rejetant ainsi les peuples non-européens dans une « salle d'attente imaginaire de l'histoire ».⁶⁶ La réflexion de Dipesh Chakrabarty s'appuie sur Karl Marx et Martin Heidegger (1889-1976) pour essayer de concilier la critique de l'impérialisme capitaliste et de l'universalisme abstrait des Lumières avec une certaine appartenance au monde :

« Cette narration [du capital faite par Marx] nous fournit à la fois une critique de l'impérialisme capitaliste et des aperçus brefs mais nécessairement énergisants de la promesse des Lumières d'une humanité abstraite, universelle, destinée à n'être jamais réalisée. [...] D'un autre côté, on trouve la pensée relative aux diverses manières d'être humain, les incommensurabilités infinies à travers lesquelles nous luttons – toujours de manière précaire, mais inévitablement – pour “mondanéiser le monde” afin de vivre au sein de nos différents sens d'appartenance ontique. » (Chakrabarty : 2009 (2000), 375)

Comme le remarque Jean-Loup Amselle dans : *L'Occident décroché : Enquêtes sur les postcolonialismes* (2008), les contempteurs de la suprématie européenne trouvent chez Martin Heidegger et sa haine du modernisme et de la civilisation industrielle, une source d'inspiration. Selon l'anthropologue français, Dipesh Chakrabarty, ainsi que les subalternistes, s'appuient sur la phénoménologie et l'herméneutique de Martin Heidegger, « c'est-à-dire la saisie intuitive de la spécificité de chaque culture [...] pour se dresser contre l'universalisme abstrait des règles intemporelles des grands systèmes. » (Amselle : 2008, 11). L'intuition « d'être au monde », ce concept heideggerien de *Dasein* développé dans *Sein und Zeit* (1927), permet à l'historien subalterne de légitimer une façon particulière d'être bengali dans le monde. Le projet subalterniste de provincialisation de l'Europe se défend donc d'œuvrer dans le sens du relativisme ou de l'indigénisme. Mais la critique simpliste de l'expansion de l'idéologie occidentale de l'universalité et de la raison est également à relativiser :

⁶⁶ Remarquons ici que plus d'un siècle après l'œuvre de Karl Marx, cette distance culturelle s'est en apparence réduite au profit de ce que certains appellent une occidentalisation du monde (Latouche : 2005).

« [...] cette façon d'opposer en termes binaires l'Inde et l'Europe, la pensée indienne et la pensée occidentale, ne conduit pas [...] à isoler ces entités de toutes leurs connexions. Autrement dit, la volonté de "provincialiser l'Europe" ne consisterait-elle pas, en définitive, à continentaliser la pensée ? » (Amselle : 2008, 30)

En effet, décrire l'Europe comme une aire culturelle parmi d'autres est une façon de poursuivre la « culturalisation » de la pensée, la segmentation du savoir et des études en aires culturelles, reproduisant ainsi le même schéma de découpage des disciplines et des départements dans les universités américaines (dont sont issus la plupart des théoriciens subalternalistes comme Dipesh Chakrabarty ou Gayatri Spivak par exemple). Le paradoxe de l'orientalisme que Michel Foucault a détecté dans la pensée de Said, est que précisément au moment où l'Occident pense son décentrement, son ouverture au monde, c'est en réalité un discours de vérité sur l'ensemble du monde qui est produit depuis l'Occident. C'est depuis et grâce au centre que les périphéries peuvent se connaître. Bien qu'il n'y ait pas de discours unique du centre, l'ordre impérial demeure si le centre piège les périphéries, leur assigne une identité et y projette un préjugé d'innovation. Les notions de multiculturalisme et de diversité culturelle sont toutes les deux soutenues par une idée de culture qui n'échappe ni à la critique d'hégémonisme formulée par Antonio Gramsci (*Quaderni del carcere*, 1975) dans un contexte national, où il décrit l'hégémonie culturelle du Nord de l'Italie sur le Sud, ni à la critique de domination pensée par Edward Said (*Culture and imperialism*, 1993) dans un contexte impérial.

Garantir la diversité culturelle, soit la multiplicité des formes d'expression culturelle ne prévient pas pour autant de la hiérarchisation de ces expressions par un centre impérialiste, qui organise les autres cultures entre elles. Bien au contraire, cette diversité de cultures fonctionne convenablement dans un dispositif impérial, puisque pour permettre une interaction entre différentes cultures il est nécessaire de les avoir au préalable différenciées entre elles.

Le livre de Michael Hardt et Antonio Negri intitulé *Empire* (2000) défend la thèse selon laquelle nous nous trouvons immergés dans une époque

postmoderne de l'Empire qui, bien qu'il ait son moteur aux États-Unis, n'est pas localisable. Cet Empire se caractérise par l'absence d'un centre et de périphéries, il est global :

« Yet the binary temporal logic of Empire relegates imperialism, along with anticolonial national aspirations, to a misguided nostalgia for the past, while the idea of a decentred and territorializing empire becomes the master narrative of the present. But even if we momentarily accept globalization as present reality, it would be useful to maintain a healthy anthropological scepticism of grand universals and recognize the particularity of the functionings of global capital in different spaces. » (Schueller : 2009, 240)

[Pourtant la logique temporelle binaire de l'Empire relègue l'impérialisme, avec les aspirations nationales anticoloniales, à une nostalgie dévoyée du passé, alors que l'idée d'un empire décentré et territorialisant devient le principal récit du présent. Mais même si nous acceptons momentanément la globalisation comme une réalité présente, il serait utile de maintenir un scepticisme anthropologique salutaire envers les grands universels et de reconnaître la particularité des fonctionnements du capital global dans différents espaces.]

Paradoxalement, les théories globales contemporaines, dont celle de Michael Hardt et Antonio Negri dans *Empire* (2000), s'appuient sur des théoriciens qui ont ancré leurs réflexions dans un contexte occidental non colonial. Parmi eux figurent Giorgio Agamben (1998) qui applique aux camps de concentration la notion de biopolitique et la distinction entre *zoe* et *bios* que Michel Foucault développe dans son *Histoire de la sexualité Tome I. La volonté de savoir* (1976). Qu'il s'agisse de la théorisation de l'expérience de la prison (Foucault) ou de celle des camps (Agamben), l'absence de la dimension coloniale extra-européenne pose problème au moment de construire une théorie globale postcoloniale, car la construction du sujet occidental demeure influencée par la relation à l'altérité de l'époque coloniale. Malini Johar Schueller regrette que le passage de la prison aux camps n'ait pas été prolongé par la prise en compte des colonies dans ces théories, ce qui aurait permis d'offrir plus de justesse à la construction du sujet biopolitique occidental :

« *In the spirit of Agamben's critique of Foucault, then, we can say that we need to move not only from prison to camp but also from prison and camp to colony. Such a move would not only illuminate the role of the exception of colonial difference to the construction of modern biopolitical power, but also help understand the construction of the western biopolitical subject.* » (Schueller : 2009, 242)

[Dans l'esprit de la critique de Foucault par Agamben, donc, nous pouvons dire que nous avons besoin de nous déplacer de la prison au camp mais aussi de la prison au camp et à la colonie. Un tel déplacement devrait non seulement éclairer le rôle de l'exception de la différence coloniale dans la construction du pouvoir biopolitique moderne, mais aussi aider à comprendre la construction du sujet biopolitique occidental.]

Le principal reproche adressé à ces théoriciens, qui nous fournissent des armes de contestation de l'universalisme évoqué dans les discours de la f(F)rancophonie, est d'avoir construit un Occident indépendant du reste du monde. Le global contemporain, caractérisé par l'uniformisation des cultures qui serait inhérent au capitalisme international, comme le décrivent les hérauts de la Francophonie, est désormais présenté comme le nouvel impérialisme et le véritable danger. La similitude des raisonnements entre la critique du colonialisme et de ses avatars culturels contemporains et la critique de capitalisme au XXI^e siècle dans les théories globales suggère que la critique postcoloniale, et sa contestation du système colonial, a été remplacée par la critique du système capitaliste, ce nouveau colonialisme. Mais la réduction de la situation postcoloniale à une analyse socio-économique pose problème. Neil Lazarus critique la définition de Kwame Anthony Appiah du postcolonial en tant que condition du « *comprador intelligentsia* », qui se réduit à un groupe restreint d'écrivains et de penseurs formés par l'Occident et qui se chargent, depuis les périphéries, du commerce des marchandises culturelles du monde capitaliste (Appiah : 1992, 149). Selon Neil Lazarus cette définition est coupable de supposer un déterminisme abusif dans la mesure où la situation postcoloniale est réduite à une situation sociale qui aurait des conséquences nécessaires dans le positionnement philosophique et politique (Lazarus : 2006, 6).

Enfin, il nous semble que le paternalisme aux accents coloniaux des discours de l'organisation internationale que constitue la Francophonie s'abreuve (comme le font certains hommes politiques, diplomates ou autres organisations internationales), à la même source de la rhétorique des droits de l'homme et de l'universalisme des Lumières afin de s'enorgueillir de *penser* ou plutôt de *parler global*.

2.4.3. Mondialisation de la culture, influence nationale et diversité

Une preuve de l'importance que revêt la mondialisation pour la Francophonie est la création par l'OIF en 2001 à Lyon de l'Institut d'enseignement et de recherche sur la Francophonie : IFRAMOND, dont le sigle est formé à partir des mots : institut, francophonie et mondialisation. Le constat d'une mondialisation de la culture est un point de départ consensuel des discours contemporains portant sur la culture et un axe fondamental des discours de la Francophonie au XXI^e siècle. La mondialisation de la culture est communément perçue comme le triomphe international de la culture américaine, mais aussi comme l'expression à l'échelle internationale d'une diversité de cultures jusque-là cloisonnées :

« Certes les réseaux mondiaux découlant des cycles économiques et technologiques nouveaux ont produit d'indéniables convergences, et la phase actuelle, une tension univoque et universelle vers un même système de croissance et de développement. Néanmoins, ces vastes mouvements n'ont pas produit l'homogénéisation célébrée par les uns, honnie par les autres. Ils n'ont pas dissout la complexité du monde et sa diversité constitutive. » (Roy : 2008, 31)

Un intérêt notoire pour la question de la diversité culturelle s'est accru en France, au cours de ces dernières années, au-delà des discours de la

Francophonie et en synchronie avec les débats sur l'identité nationale. À titre d'exemple de cette préoccupation institutionnelle française, en février 2007 s'est tenu au Sénat un colloque sur le rôle de l'éducation à la diversité culturelle, et en juin de la même année le siège de l'UNESCO à Paris organisait un colloque intitulé : *Connaître et comprendre nos sociétés : universalisme scientifique et diversité culturelle* (Laulan : 2008, 12).

La diversité culturelle revêt, dans les discours de la Francophonie, l'apparence d'un *leitmotiv*. Mais au lieu de vouer à cette notion une adoration devenue fétichiste, la Francophonie, de même que tous ceux qui la brandissent en horizon indépassable, gagnerait à en préciser les termes. L'attribution à la notion de diversité de contours à géométrie si variable, abstiennent en réalité ceux qui la manient de toute réflexion sur les conditions de son avènement. En effet, la Francophonie partage avec la diplomatie culturelle française la sollicitation constante de l'emblème de la diversité culturelle.

Le *Livre blanc sur la politique étrangère et européenne de la France 2008–2020*, rédigé sous la présidence d'Alain Juppé et de Louis Schweitzer, offre un exemple de la stratégie d'influence de la France qui se cache sous le discours d'éloge de la diversité et de la Francophonie, l'une et l'autre devenant souvent synonymes. Effectivement, on peut lire dans une sous-partie, dont le titre même place la diversité comme le but de la promotion des idées et de la culture françaises, que l'action culturelle extérieure de la France doit répondre à une stratégie d'influence déjà poursuivie par d'autres moyens moins culturels, entendons là des moyens coercitifs : « Au-delà de la réforme nécessaire du réseau et de nos modes d'intervention, notre action culturelle doit être rendue plus cohérente et être mieux articulée avec les autres volets de notre action extérieure, notamment nos stratégies d'influence. » (Juppé : 2008, 78). Les notions de *soft* et *hard power* évoquées plus haut sont ici reprises, pour souligner l'importance de leur complémentarité :

« Elle [la Francophonie] ne dissimule pas son ambition pour la langue française et sa volonté de lui conserver un statut de langue internationale. Mais elle l'inscrit dans une vision inclusive de la diversité culturelle et linguistique de la famille humaine. Selon cette

philosophie, chaque héritage dans ces domaines trouve dans la reconnaissance des autres la considération qu'il recherche pour lui-même. » (Roy : 2008, 175)

La diversité culturelle et linguistique semble permettre de concilier l'« ambition » de domination internationale de la langue française et une certaine « philosophie » douce de respect des différences et de reconnaissance mutuelle. La notion de diversité culturelle peut donc ainsi être utilisée comme un contre-argument opposé aux accusations d'impérialisme culturel français :

« [...] la Francophonie n'est pas un aimable reste de la puissance passée de la France, mais bien une chance pour tous les peuples qui partagent cette langue et ces valeurs. Une chance pour apprivoiser cette mondialisation, dépourvue de sens, comme la jungle économique. La diversité culturelle est la condition de la mondialisation, et non un obstacle. » (Wolton : 2008, 24)

Le sociologue de la communication Dominique Wolton, insiste abondamment sur le contexte de la mondialisation pour faire l'éloge de la Francophonie. Comme dans l'exemple de cette citation, la mondialisation est décrite comme une bête dangereuse, inhumaine et « dépourvue de sens » qu'il conviendrait d'« apprivoiser », d'humaniser, d'ordonner. Le lien entre la langue française et certaines valeurs susceptibles d'humaniser la mondialisation est ici tenu pour évident. Et la Francophonie tend à désigner par métonymie les valeurs qu'elle représente.

Le nouveau paradigme de la diversité culturelle offre aux discours de la Francophonie une voie de raisonnement qui permet de passer de la défense du français, à celle de la diversité culturelle, elle-même élevée au rang sacré de valeur universelle qui devrait permettre de faire émerger une autre mondialisation.⁶⁷ La formulation de la Francophonie de demain,⁶⁸ de Dominique Wolton, opère plusieurs sauts dans le raisonnement : tout d'abord

⁶⁷ Nous renvoyons ici à l'ouvrage de Dominique Wolton intitulé : *L'autre mondialisation*. Paris : Flammarion, 2003.

⁶⁸ Nous faisons référence ici au titre de l'essai de Dominique Wolton : *Demain la francophonie*. Paris : Flammarion, 2006.

elle assimile les valeurs universelles à la Francophonie, puis parmi ces valeurs universelles, la diversité culturelle est imposée de fait, et enfin le troisième saut argumentatif dote cette diversité du pouvoir de faire émerger une autre mondialisation. L'auteur s'attache à présenter la Francophonie non seulement comme une réponse à l'américanisation culturelle mondiale mais aussi à l'introniser au rang de facteur de maîtrise de la mondialisation : « Comme les autres aires linguistiques et culturelles (*Commonwealth*, Hispanophonie, Lusophonie, Arabophonie, Russophonie...), la Francophonie sert de *passage* entre l'histoire de la colonisation et la maîtrise de la mondialisation du XXI^e siècle. » (Wolton : 2008, 25).

La contextualisation de la Francophonie dans les aires linguistiques sert à la fois l'argument selon lequel la francophonie réalise la diversité culturelle en défendant les langues partenaires (selon l'expression de François Mitterrand) et réaffirme en même temps le dépassement de l'ère coloniale. Il est cependant douteux de justifier la maîtrise de la mondialisation du XXI^e siècle en établissant un parallèle avec le découpage en aires culturelles de l'ethnologie coloniale. De plus, les discours, évoqués plus haut, qui détaillent le caractère hautement compétitif et concurrentiel des langues dominantes au XXI^e siècle contredisent une supposée coopération désintéressée entre aires linguistiques. Un passage vers une autre mondialisation qui, pour arriver à la diversité culturelle, emprunte le paradigme de l'universalisme européen, qui, lors de la colonisation a servi à universaliser son propre culturalisme, semble bien instable, voire caduque. De surcroît, la nationalisation de la culture décrite plus haut par le biais de l'exception culturelle française rend difficile la synthèse de la diversité culturelle censée prendre le contrôle sur l'état de faits de la mondialisation de la culture. En conséquence, le passage de l'universalisme à la conciliation de la diversité est particulièrement difficile à mettre en place au sein du modèle républicain français :

« Jusque dans les années 1980–1990, nous avons vécu sur un modèle républicain inchangé depuis la Troisième République. Un système qui a toujours lutté contre tous les particularismes linguistiques et régionaux, et qui n'a eu d'autre fonction que de dissoudre les minorités,

les groupes, au profit d'une République, "patrie des Droits de l'homme", dépositaire d'un universalisme à propos du monde entier. Ce modèle républicain français d'assimilation, qui refuse *a priori* tout multiculturalisme, est touché de plein fouet par la mondialisation culturelle, politique et économique. » (Stora : 2011, 50)

Michel Wieviorka rappelle quant à lui que les identités culturelles « relèvent, tout à la fois, du dedans et du dehors de notre société, elles s'inscrivent dans des réseaux transnationaux, tout en ayant un fort ancrage local et national. » (Wieviorka : 2008, 183). Cette importance de l'identité culturelle dans nos sociétés contemporaines est significative, selon Alain Touraine, du passage « d'un monde structuré par des catégories sociales (classes, capital, grève, etc.) à des catégories de pensée et d'action essentiellement culturelles (condition des minorités, vivre ensemble avec nos différences, la situation des femmes, la mort, etc.). » (Touraine : 2008, 189).

Dans une tribune parue dans *Le Figaro* (27 mars 2008), le président Diouf élargit toujours davantage le spectre de la diversité à celui de la biodiversité. Bien qu'il ne s'agisse sûrement que d'une déclaration de principes, l'insistance sur le respect indiscriminé de toutes les diversités emphatise la place centrale désormais occupée par la diversité :

« [...] nous devons être plus ambitieux encore, et anticiper les mutations qui se profilent afin d'en limiter les effets nocifs et irréversibles, afin de préserver ce qui doit l'être : la biodiversité, bien sûr, mais aussi la diversité culturelle et linguistique, afin d'éviter que certains de nos comportements ne portent gravement atteinte aux objectifs que nous poursuivons par ailleurs. » (Diouf : 2010, 107)

Il ressort clairement de cet extrait la revendication d'un *ethos* de sage qui énonce le devoir de protection de l'humanité (« nous devons », « préserver ce qui doit l'être »). L'appel au devoir et le procédé de répétition permettent d'orienter l'argumentation. L'auteur ménage sa face d'allocutaire dominant, il se situe au-dessus de la mêlée et affiche une volonté de dépasser les intérêts individuels contemporains, pour le bien futur de l'humanité entière. Il établit précisément une continuité entre la biodiversité et la diversité culturelle, entre

la diversité de la vie et celle des cultures en adoptant une perspective diachronique à long terme, dans un plan d'action qui œuvre pour les générations futures.

La f(F)rancophonie se caractérise notamment par les tensions que ces discours tissent entre la prétention au respect de la diversité culturelle et le déploiement d'un impérialisme culturel doux. Il convient donc de poursuivre notre étude d'une argumentation qui se nourrit de la synthèse des contraires.

2.4.4. Vers le *glocalisme* francophone

La prétention universelle des discours de la Francophonie, entendue ici dans le sens de recherche de la globalité, est paradoxalement soumise au reniement des particularités locales dans son travail de décontextualisation des valeurs engagées.

Comme le remarque Alban Bensa au sujet de l'anthropologie, les sciences sociales sont prisonnières du paradoxe qui consiste à poursuivre l'universalité que permettrait l'étude décontextualisée de faits sociaux pourtant indissociables de leurs contextes historiques :

« Si l'anthropologie est bien, comme les autres sciences sociales, une science historique, elle ne saurait être fondée à s'extraire du flux des actions pour asseoir le sens des pratiques sur un socle supposé global ou universel. [...] Le passage du singulier au global ne peut en effet être mené à bien qu'au terme d'un travail de décontextualisation qui extrait arbitrairement les faits sociaux des contingences dont ils sont pourtant indissociables. » (Bensa : 2006, 9)

Cette abstraction des faits sociaux s'appuie selon l'auteur sur les dénis du réel, de l'histoire et de l'acteur. Il y aurait déni du réel dès lors que « [...] les quelques principes logiques ou même statistiques que l'on pense avoir dégagés gouvernent moins le monde étudié que la méthode d'investigation. » (Bensa : 2006, 11). Le déni de l'histoire consiste, lui, à amputer le social de sa

consubstantialité au temps, qui représente sa principale propriété (Bensa : 2006, 12). Enfin, le déni de l'acteur s'opère en ramenant « les rapports sociaux à de purs effets de structure. » (Bensa : 2006, 13). Ces trois axes constituent le noyau de la critique de l'anthropologie que propose Alban Bensa, et permettent de penser, pour notre propos, les difficultés inhérentes à tout discours aux prétentions universelles.

En faisant de l'universalisme une notion refuge de leur stratégie argumentative, les discours de la Francophonie ne se prémunissent ni des effets néfastes de l'emploi passé de cette notion, ni de l'*ethos* discutable, car partial, de certains de ces énonciateurs diminuant proportionnellement leur crédibilité, ni de la promiscuité avec des intérêts nationaux particuliers. Afin d'éviter certains de ces pièges de l'argument universaliste, nous observons une tendance des discours de la Francophonie à prêcher de manière très diplomatique, l'union de contraires, des dichotomies telles que l'universel et le particulier, l'unité et la diversité, ou encore le global et le local. Ces synthèses irréalisables donnent aux discours des accents de vœux pieux, voire, grâce aux fastes des présentations, de formule magique ou d'incantation surnaturelle.

Les discours du plus haut représentant de l'OIF, Abdou Diouf, sont souvent l'occasion de ce genre de déclarations œcuméniques, où la grandeur de l'annonce se substitue aux détails de son explication, telles que : « La Francophonie propose une autre voie, celle d'un "humanisme de la différence" qui fait dialoguer le particulier et l'universel » (Diouf : 2010, 51). La déclaration de Bamako (2000) recueille la bipolarité de l'universel et du particulier dès le deuxième alinéa du troisième paragraphe où il est inscrit que :

« [...] pour la Francophonie, il n'y a pas de mode d'organisation unique de la démocratie et que, dans le respect des principes universels, les formes d'expression de la démocratie doivent s'inscrire dans les réalités et spécificités historiques, culturelles et sociales de chaque peuple ; [...] » (OIF : 2000)

En d'autres termes, l'injonction au respect des principes universels, qu'on assume être connus de tous, s'accompagne du nécessaire agencement

aux réalités de chaque peuple. L'aspiration de la Francophonie à réaliser la synthèse de l'unité et de la diversité est constamment répétée : « [...] il est un mot d'ordre qui irrigue toutes nos actions, tant dans le domaine de la coopération éducative, culturelle, économique, que dans le domaine politique et diplomatique. Réaliser l'unité dans le respect de la diversité. » (Diouf : 2010, 96).

L'élan collaboratif de la Francophonie naît de la réalisation d'une unité autour des valeurs universelles tout en respectant la diversité de tous les acteurs. À l'occasion de la troisième édition des Journées européennes pour le développement à Strasbourg, le 15 novembre 2008, Abdou Diouf déclare : « Travailler ensemble, c'est vouloir, enfin, la réalisation d'objectifs communs et l'affirmation de valeurs universellement partagées, dans le respect de la diversité de chacun. » (Diouf : 2010, 156).

La stratégie discursive à l'œuvre réside dans la distanciation antagoniste du modèle de l'unité dans la diversité, (autrement dit : tous différents mais tous ensemble), du paradigme colonial de l'imposition du colon par la force et comme unique alternative. En identifiant le passé colonial comme repoussoir, la synthèse de l'unité dans la diversité inaugure l'horizon des possibilités futures :

« La Francophonie, terre d'embarquement et d'accostage de l'esclavage, la Francophonie née, au lendemain de la décolonisation, d'une volonté d'émancipation, de liberté et de solidarité retrouvée autour de la langue française, expérimente, chaque jour, les formidables potentialités de l'unité dans la diversité, de la solidarité dans l'adversité. » (Diouf : 2010, 226)

Cependant, comme nous nous sommes attachés à le montrer dans ce chapitre, le fait de construire un discours en s'éloignant de la violence passée qui est associée à l'évocation de notion comme celle de l'universalisme, ne signifie pas que disparaisse la volonté de puissance, devenue « douce ».

Nous remarquons que le sens d'unité et d'universalité, de différence et de diversité se confondent ici nécessairement pour décrire l'ambition

francophone : « Notre ambition, c'est au contraire de tenir ensemble l'unité et la différence, la diversité et l'universalité. » (Diouf : 2010, 53). Cette confusion sémantique permet à la fois de constituer un refrain sur lequel peut s'appuyer la créativité des discours et de renforcer le caractère impérieux de l'injonction. L'action francophone est doublement justifiable et impérative, soit qu'il s'agisse de la poursuite d'une unité soit qu'il s'agisse de garantir la diversité. L'universalité apparaît à la fois comme irrévocable et complémentaire de la diversité. Dans ce passage du discours prononcé par Abdou Diouf au Caire, le 1^{er} décembre 2008, c'est l'humanité toute entière, (rien de moins), qui est mise en péril par l'hypothèse d'un abandon de l'universalité à l'unique profit de la diversité :

« Je le dis solennellement, nous irions au devant d'un immense péril pour l'humanité si nous devons invoquer la diversité pour mieux révoquer l'universalité ! L'universalité et la diversité ne sauraient s'affronter, tant elles sont vouées à se nourrir, à s'alimenter, à s'enrichir l'une l'autre. » (Diouf : 2010, 220)

L'orateur cherche ici à activer le *pathos*, à agir sur l'émotion du public lorsqu'il annonce « solennellement » la venue d'un « immense péril » pour toute l'humanité. De la synthèse de ces antagonismes et en réponse à l'impératif francophone de proposer un discours sur sa position et sa vision du monde, le thème de la « glocalité » apparaît logiquement :

« Prendre en compte notre interdépendance avérée, c'est accepter de s'inscrire dans une vision "glocale", qui mêle à la fois notre implication au niveau global et notre ancrage au niveau local; c'est donc accepter de lire les dérives et les échecs des heures sombres du passé de chacun, à la lumière de valeurs universellement partagées qui éclaireront l'avenir de tous. » (Diouf : 2010, 214)

Cette synthèse du « glocal » est-elle satisfaisante ? Faut-il adhérer à cette piste de sortie de la dichotomie de l'universel et du particulier ? Certes, comme le suggère Immanuel Wallerstein, l'opposition catégorique de l'universalisme et des particularismes cache de nombreuses similitudes et peut être une fausse antinomie :

« [...] on nous a toujours présenté l'universalisme comme un pôle d'analyse ou d'attraction qui serait à l'opposé complet des pôles particularistes, qu'ils soient nationaux, culturels, religieux, ethniques, sociaux. Ce contraste, cette antinomie nous a paru être une vision fautive sinon trompeuse de la réalité. Plus on les examine de près, plus on se rend compte du degré auquel ces idéologies s'impliquent réciproquement, au point qu'on est amené à soupçonner qu'elles représentent les deux faces d'une même médaille. »
(Balibar : 1997 (1988), 304)

Pourtant l'universalisme sert toujours de support idéologique à l'universalisation de l'identité nationale française, s'inspirant de la mission civilisatrice coloniale, rebaptisé en promotion de la diversité culturelle et des valeurs universelles dans un monde nouvellement global. La contestation postcoloniale de l'universalisme, incarnée par ses principales figures, cherche à remettre en cause l'eurocentrisme et les prolongations des représentations mais aussi du projet colonial, et offre, malgré ses apories, de précieux apports à notre réflexion.

Conclusion de la première partie

La relation de la politique et de l'identité culturelle dans les discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle s'organise autour d'une stratégie d'influence qui mobilise un argumentaire conventionnel et un dispositif institutionnel franco-centrés. La politique d'« influence douce » (*soft power*) de la France bénéficie de la rhétorique francophone contre la « bête noire » anglo-américaine. La promotion d'un ensemble de valeurs qui déterminent l'avènement d'une identité culturelle francophone achoppe sur les ambiguïtés du modèle universaliste.

Nous avons pu observer que les images du rayonnement, du combat et de la concurrence illustrent des valeurs universelles qui, paradoxalement, visent à universaliser une langue et une culture française exceptionnelle. Au moment où le modèle universaliste français fait l'objet de diverses interrogations, l'affirmation du nouveau paradigme de la diversité culturelle, qui se fonde sur un modèle interculturel, tend à écarter du même coup les prétentions du multiculturalisme. Enfin, le recours à la théorie postcoloniale permet d'appliquer la démarche de décentrement du *logos* occidental aux discours qui légitiment le prolongement de rapports inégaux entre la France et ses anciennes colonies, sous couvert de lutte pour l'affirmation des différences culturelles.

De manière générale, nous percevons derrière la construction discursive d'une position de puissance, voire d'un impérialisme culturel, une source de violence symbolique lorsque la volonté d'autolégitimation biaise le raisonnement argumentatif. Nous convoquons ici la notion développée par Pierre Bourdieu d'une violence symbolique désignant « tout pouvoir qui parvient à imposer des significations et à les imposer comme légitimes en dissimulant les rapports de pouvoir qui sont au fondement de sa force » (Bourdieu : 1972, 18). Il s'agit d'une *violence* dans la mesure où elle se traduit par une imposition, bien que de caractère *symbolique* et verbal puisque l'objet de cette imposition relève à la fois de l'idéologie et du langage. L'analyse des

discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle explicite la légitimation idéologique d'une récupération politique de la culture, qui, en dernier ressort, entretient un rapport de pouvoir déséquilibré.

La poursuite de notre analyse des discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle s'oriente vers une perspective plus littéraire. La délimitation étendue de notre corpus d'étude nous permet de confronter de façon singulière les discours appartenant à la francophonie littéraire aux enjeux culturels, idéologiques et politiques de notre problématique.

II. LANGUE, LITTERATURE ET INSTITUTIONS DANS LES DISCOURS DE LA F(F)RANCOPHONIE

Notre conception des discours de la f(F)rancophonie repose sur l'attribution d'un crédit particulier au rôle joué par l'institution en tant que norme. La prise en compte de cette dernière est incontournable, qu'il s'agisse du rapport des discours à la norme, que constitue et véhicule l'institution littéraire, ou bien de l'importance de la norme linguistique, qui préside à la politique francophone de la langue et influence la pratique de l'écriture.

Habituellement pensé de façon privative et négative, le modèle biologique suivi par les philosophes Georges Canguilhem (1904–1995) et Michel Foucault (1926–1984), qui comparent la biologie et le social, la vie et la culture, met en avant la fonction de régulation et d'inclusion de la norme. Dans le cadre de notre étude, il convient de rappeler que la norme possède non seulement la caractéristique d'élaborer les procédures et les moyens d'action des éléments qu'elle régule, mais aussi la force de participer à la production des éléments sur lesquels elle agit (Macherey : 2009). La norme ainsi considérée permet de révéler à la fois un cadre, une limite antithétique et une sorte d'espace kinesthésique constructif. En permettant d'en négocier les limites, elle autorise une marge de tolérance.

Avant d'analyser les enjeux et problématiques de la f(F)rancophonie littéraire, rappelons que la matrice de notre réflexion est portée par les notions de pouvoir et d'altérité qui vont constituer le fond des discours étudiés. Le pouvoir est à la fois considéré comme une faculté de réalisation et comme une relation déséquilibrée dans laquelle interagissent ensemble le sujet qui impose

et celui qui obéit. Le pouvoir se manifeste aussi par l'autorité, la domination et l'influence exercées sur quelque chose. Dans notre étude le pouvoir est perceptible à travers l'influence qu'exerce la Francophonie institutionnelle sur l'utilisation politique de la culture et ses conséquences sur la production, la réception et la critique des littératures francophones d'une part et sur la géopolitique de la culture d'autre part. La notion d'altérité se révèle être l'autre clé de voûte de l'édifice des discours de la f(F)rancophonie. Elle est la reconnaissance du caractère de ce qui est autre, et invite donc à interroger notre rapport avec la différence. Dans le cadre de notre mise en perspective des discours de la f(F)rancophonie, ce rapport à l'autre, de même que dans les rapports de pouvoir, implique la constitution d'une relation dissymétrique.

L'agencement du pouvoir et du rapport à l'autre se réalise ici dans la poursuite par la France d'une politique d'influence culturelle grâce à une rhétorique francophone officielle qui s'appuie sur des fondements idéologiques auto-légitimateurs. La norme considérée comme la marge de tolérance, la configuration du possible, peut devenir ici le lieu privilégié de l'accommodation de la relation au pouvoir et à autrui. En effet, dans le cas des discours de la f(F)rancophonie la pression de la norme institutionnelle, linguistique, littéraire, ou métalittérature (au niveau de la réception critique et de l'édification d'un savoir sur ces textes) est essentielle. Elle va conditionner l'avènement d'une relation de domination dans laquelle la prise en compte de l'altérité contribue à essentialiser la différence.

L'institution littéraire, à laquelle nous faisons référence, réunit toute instance sociale qui influence la pratique de la littérature : les académies et les associations d'écrivains, les prix et les distinctions, les bourses et les subventions, les critiques littéraires et les programmes d'études universitaires. En reprenant la réflexion de Jacques Dubois sur l'institution littéraire, nous ne considérons pas le texte comme un « objet clos », puisque sa lisibilité est prise dans les « réseaux discursifs » qui l'entourent (Dubois : 1978, 152). Rappelons aussi les apports à l'histoire de l'institution littéraire que constituent les travaux

de Gustave Lanson⁶⁹ (1857–1934), de Lucien Febvre⁷⁰ (1878–1956) et de Roland Barthes⁷¹ (1915–1980).

Notre réflexion interroge d’abord les problématiques de la langue et de la littérature (1.) puis celles relevant des études littéraires francophones (2.) dont l’agencement singulier détermine les discours de la f(F)rancophonie littéraire. Notre expression de *f(F)rancophonie* appliquée aux littératures francophones désigne les enjeux culturels, idéologiques et politiques qui caractérisent leurs rapports aux institutions et aux discours conventionnels de la Francophonie. Elle nous permet plus précisément de penser l’importance des tensions créées par cet ensemble d’institutions sur des littératures provenant, pour la plupart, d’anciennes colonies françaises. Rappelons par ailleurs que le qualificatif de « littéraire » apposé à la francophonie apparaît dès 1973, dans l’ouvrage intitulé : *Les écrivains d’expression française et la France* de Gérard Tougas, et sera l’objet en 1999 de l’essai de Michel Beniamino : *La francophonie littéraire. Essai pour une théorie*.

Les discours de la f(F)rancophonie littéraire tels que nous les analysons ici rassemblent autant les sources littéraires et essayistes (les écrivains francophones, les universitaires spécialistes, la presse et les médias, etc.), que les sources institutionnelles et politiques (les dirigeants des organisations de la Francophonie et des initiatives qui en sont issues, les fonctionnaires français, etc.).

⁶⁹ Gustave Lanson, historien de la littérature et critique littéraire français, introduit davantage d’objectivité historique dans l’étude des œuvres. Nous renvoyons ici à son ouvrage : LANSON Gustave. *Histoire de la littérature française*. Paris : Hachette, 1894.

⁷⁰ Lucien Febvre, historien français fondateur de l’École des Annales, revendique l’émergence d’une histoire totale. Nous renvoyons par exemple à son ouvrage : FEBVRE Lucien. *Pour une histoire à part entière*. Paris : SEVPEN, 1962.

⁷¹ Roland Barthes est un critique littéraire et sémiologue français, chef de file du structuralisme et de la sémiotique. Nous renvoyons ici à son ouvrage : BARTHES Roland. *Le degré zéro de l’écriture*. Paris : Seuil, 1953.

Chapitre 1. Les discours de la f(F)rancophonie littéraire : problématiques de la langue et de la littérature

Bien que la langue et la littérature soient nouées de façon intense et inextricable, ce lien devient problématique dans le contexte de la francophonie littéraire. Le statut même de la langue prête à l'équivoque puisque, bien qu'il en soit fait un usage politique, elle demeure avant tout la « "matière première" spécifique des écrivains ». Au-delà du devoir politique de participer à la destinée d'une nation, l'écrivain peut trouver dans l'invention d'une langue spécifiquement littéraire les conditions de sa liberté (Casanova : 1999, 75–76).

Tributaires de l'histoire coloniale qui dessine encore la toile de fond de nombreuses réflexions, les écrivains francophones s'interrogent de manière presque unanime sur leur rapport à la langue française. Il semble possible de résumer schématiquement les différentes relations de ces écrivains avec la langue de la manière suivante :

« [...] entre le sentiment douloureux de n'avoir aucune langue, de se situer dans un inconfortable entre-deux, d'être étranger dans sa langue même, et la conscience heureuse d'appartenir à tous les idiomes, de parler et d'écrire le créole universel d'une Babel réconciliée, toutes les positions et postures semblent bien, aujourd'hui, possibles. »
(Dion : 2002, 18)

Dans le champ littéraire et culturel francophone, les problématiques de la langue et de la littérature sont omniprésentes. Il convient cependant d'éviter d'en tirer des conclusions hâtives, car l'abondance de la production littéraire francophone ainsi que de travaux proposant une description linguistique et sociolinguistique de la francophonie ne constitue pas un critère de l'évidence

naturelle de cette dernière (Beniamino : 1999, 196). Il est également important de considérer le geste même d'auto-réflexion mené par ces écrivains, qui doivent ajouter à leur situation particulière face à la langue, le contexte linguistique et historique de la francophonie. En introduction de son ouvrage de critique littéraire intitulé *La fabrique de la langue* (2004), Lise Gauvin énonce une série d'interrogations qui offrent une mise en perspective du rapport qu'entretient l'écrivain avec la langue :

« Que représente, pour celui qui fait profession d'écrire, l'objet "langue" ? Dans quelle mesure l'écrivain est-il ou non tributaire d'un système institué, d'un code préétabli ? Dans quelle mesure conçoit-il lui-même ce code comme un outil ou un obstacle, un réservoir de possibles ou une série de contraintes auxquelles il doit se soumettre sous peine d'être exclu de la république des lettres ? Quel(s) rôle(s) jouent les œuvres littéraires dans l'établissement de ce code ? Comment analyser les rapports qu'entretient l'usage littéraire avec ce "corps de prescriptions et d'habitudes" partagé par les locuteurs d'une communauté que Barthes définit sous le nom de langue ? » (Gauvin : 2004, 8)

En effet, l'écrivain se trouve confronté à un système littéraire et à un code préétabli face auquel il choisit de se positionner plus ou moins explicitement. Et l'usage littéraire de la langue est un des principaux pôles de positionnement de l'œuvre d'un auteur.

Ces interrogations sur l'articulation du rapport entre la langue et la littérature dans les différents contextes de la francophonie se traduisent par l'apparition d'un métadiscours langagier produit autant par les écrivains francophones que par leurs commentateurs. Dans un exercice d'analyse autoréflexif se déploie une métalittérature portant, entre autres, sur la langue qu'il convient d'envisager d'abord à travers la perspective d'une construction monolingue du français, à laquelle se confrontent le travail combatif *sur* la langue et les possibilités offertes par l'écriture en langue locale.

1.1. La construction monolingue du français

Il est essentiel de détailler dans un premier temps l'ancrage historique de l'édification d'une langue unique, unifiée et nationale. La langue française tire sa force de l'État du même nom, dont elle est toujours en même temps pleinement constituante. Afin de mieux pouvoir saisir la place singulière du français dans l'espace littéraire mondial du XXI^e siècle et de clarifier les enjeux des discours de la f(F)rancophonie littéraire, il est préférable de lire la généalogie du monolinguisme français à partir du « moment vernaculaire » au XV^e et XVI^e siècle puis de la « révolution lexicographique » du XIX^e siècle, avant le moment décolonial de la mondialisation de la concurrence.

1.1.1. Le monolinguisme français

Comme nous le rappelle Pierre Bourdieu, si la langue et la politique sont liées par l'histoire, l'usage social de la langue entretient, quant à lui, une étroite relation avec l'État :

« La langue officielle a partie liée avec l'État. Et cela tant dans sa genèse que dans ses usages sociaux. C'est dans le processus de constitution de l'État que se créent les conditions de la constitution d'un marché linguistique unifié et dominé par la langue officielle : obligatoire dans les occasions officielles et dans les espaces officiels (École, administrations publiques, institutions politiques, etc.) cette langue d'État devient la norme théorique à laquelle toutes les pratiques linguistiques sont objectivement mesurées. Nul n'est censé ignorer la loi linguistique qui a son corps de juristes, les grammairiens, et ses agents d'imposition et de contrôle, les maîtres de l'enseignement, investis du pouvoir de soumettre *universellement* à l'examen et à la sanction juridique du titre scolaire la performance linguistique des sujets parlants. » (Bourdieu : 2012 (1982), 27)

Le sociologue Pierre Bourdieu évoque ici la proximité de la langue et de l'État, tant dans leur origine que dans leur essor. La langue tire de l'État son caractère obligatoire et sa constitution en norme théorique. Cette norme langagière dispose ainsi de la légitimité officielle et donc à son tour du pouvoir de légiférer.

Bernard Mouralis, montre à quel point la francophonie est intrinsèquement liée à la construction institutionnelle du monolinguisme français autour d'un État, d'un usage normalisé et d'un canon littéraire, d'un corpus de classiques :

« Ainsi, continuant une tradition illustrée notamment par François I^{er} promulguant l'édit de Villers-Cotterêts, Richelieu fondant l'Académie française et Napoléon organisant l'Université, les dirigeants actuels entendent eux aussi jouer un rôle dans l'évolution de notre langue et prennent des mesures pour éliminer l'emploi du "franglais". De même, dans les débats que nous évoquions, la position officielle est dépourvue de toute ambiguïté : le français n'existe pas indépendamment d'un *corpus* des meilleurs auteurs et, s'il faut choisir, on préférera restreindre la diffusion de la langue française à l'étranger plutôt que de la voir séparée de ce *corpus* qui lui donne son être. C'est sur une option de ce type que repose en particulier l'idée – et l'institution – de la "francophonie". » (Mouralis : 2011, 16)

La langue unirait donc, tout en les renforçant mutuellement, l'État et la littérature. L'évolution de la langue et les politiques de la langue ont joué un rôle essentiel dans le processus de différenciation entre les pays. Selon Benedict Anderson dans *Imagined Communities* (1983), l'expansion des langues vulgaires expliquerait l'apparition des États européens à la fin du XV^e siècle. Si la langue commune est un élément vecteur de solidarisation entre ceux qui partagent son usage, c'est également un symbole de différenciation entre des communautés humaines.⁷² Benedict Anderson insiste d'ailleurs sur l'importance de la frontière, qui marque la différence entre la supposée homogénéité interne d'une communauté et l'hétérogénéité externe, en

⁷² Le rôle de catalyseur joué par la langue, à la fois d'unions et de différences, dès la fin du XV^e siècle, doit être rappelé avant d'aborder les discours de la Francophonie autour de la concurrence et de la compétition des langues dans le contexte de la mondialisation.

délimitant de la sorte les territoires et les langues. L'émergence des littératures nationales se poursuit ainsi dans ce contexte de rivalité, de frictions autour des frontières. L'unité minimale nécessaire à la création d'ensembles nationaux va de pair avec l'adversité dans laquelle cette unification voit le jour : « Les littératures ne sont donc pas l'émanation d'une identité nationale, elles se construisent dans la rivalité (toujours déniée) et la lutte littéraires, toujours internationales. » (Casanova : 1999, 64).

La langue et l'État sont intimement liés. Dans le cas du français, la genèse même de la langue et de l'État convergent, et leur histoire tend bien souvent à se confondre. L'adjectif « français » désigne d'ailleurs indifféremment l'un et l'autre, alors que le nom « français » (en respectant la majuscule) peut également nommer le citoyen et sa langue. En conséquence, la construction monolingue du français rejoint l'histoire de la langue et de la littérature française.⁷³ En France, la construction d'un état monolingue autour de la langue française est étroitement liée à l'édification de la nation du même nom. De manière générale, l'imbrication de la littérature et de la politique donne toute son importance au lien entre monolinguisme et nation. En effet, la double attache de la littérature et de la politique provient de la nature même de la langue qui est à la fois un objet de politique car elle représente un pan considérable de l'identité d'une communauté, et la matière première de l'expression littéraire. Pascale Casanova décrit ce lien constitutif entre la langue et la politique dans *La République mondiale des Lettres* (1999) :

« À travers son lien constitutif avec la langue – toujours nationale puisque nécessairement “nationalisée”, c'est-à-dire appropriée par les instances nationales comme symbole d'identité –, le patrimoine littéraire est lié aux instances nationales. La langue étant à la fois affaire d'État (langue nationale, donc objet de politique) et “matériau” littéraire, la concentration de ressources littéraires se produit

⁷³ On considère conventionnellement que les serments de Strasbourg rédigés en 842 et la cantilène de sainte Eulalie (881) sont les premiers écrits en langue française. Si la cantilène constitue bien une œuvre poétique qui raconte le martyre de la sainte Eulalie de Mérida, les serments de Strasbourg sont, quant à eux, des écrits à la portée éminemment politique puisqu'il s'agissait pour les rois Charles le Chauve et Louis le Germanique, petits-fils de Charlemagne, de se protéger contre les ambitions du roi Lothaire, leur frère aîné. Ils rédigent donc ces textes en tudesque et en roman afin de se faire comprendre de leurs sujets.

nécessairement, au moins dans la phase de fondation, dans la clôture nationale : langue et littérature ont été utilisées l'une et l'autre comme fondements de la "raison politique", l'une contribuant à ennoblir l'autre. » (Casanova : 1999, 62)

La genèse de ce qu'il convient d'appeler avec Pascale Casanova un « espace littéraire mondial », suivrait trois étapes majeures (Casanova : 1999, 78). La première étape conduisant vers l'apparition de l'« espace littéraire mondial » serait le « moment vernaculaire » (selon l'expression de Benedict Anderson), situé au XV^e et XVI^e siècle, où se réalise le passage du latin aux langues vulgaires. Ces nouvelles littératures en langues vulgaires accèdent à la prétention de rivaliser avec les *illustres* auteurs de l'Antiquité. En France, ce moment est marqué par le mouvement de la Pléiade et le véritable manifeste que représente la *Deffence et Illustration de la langue françoise* (1549), rédigée par Joachim du Bellay (1525-1560).

Au XIX^e siècle, le moment de la « révolution lexicographique » se traduit notamment par la réinvention des littératures avec l'usage des genres populaires (Anderson : 2002 (1983), 81). La réutilisation de la langue et culture populaire dans la littérature entraîne un mouvement de diastole de la littérature française.

Enfin, le troisième moment de la genèse de l'espace littéraire mondial coïnciderait avec la décolonisation et l'élargissement de la « concurrence internationale de protagonistes exclus jusque-là de l'idée même de littérature » (Casanova : 1999, 79). Cette troisième étape correspond, pour le cas de la décolonisation française, à l'apparition de certains auteurs francophones sur l'atlas du monde littéraire. Afin de mieux préciser l'établissement du monolinguisme français dans son rapport à la nation, il convient de détailler les trois moments de cette genèse qui semble être guidée par une logique de combat, de lutte pour la langue.

1.1.2. Le moment vernaculaire

La première étape, du XV^e au XVI^e siècle européen, marque la généalogie historique des combats pour la langue française dans laquelle se situent aujourd'hui les discours de la f(F)rancophonie. À partir de cette époque, le français entre en compétition avec le latin, la première langue de communication écrite de l'Europe et la langue des intellectuels, c'est-à-dire des lettrés. Alors que la langue française se trouve des siècles durant en concurrence successive avec le latin, l'italien, et l'anglais, les discours combatifs se juxtaposent selon les époques sans véritablement changer l'essentiel de la stratégie de légitimation du combat.

De nombreux auteurs français s'engagent à l'époque de la Renaissance en faveur de la défense et du rayonnement de la langue française en Europe. Jean Lemaire de Belges (1473–1524) est un des premiers à ouvrir la voie avec la publication de son essai *La Concorde des deux langues* (1513), qui traite de la rivalité des langues française et italienne, tout en invitant à une meilleure conciliation de ces langues vulgaires avec leur origine latine. Dans le cas du français, son usage s'est étendu sur le territoire en même temps que s'étendaient la justice et le pouvoir royal, avant de devenir par la suite un élément populaire d'identification à une nation. Dans le domaine juridico-administratif, François I^{er} donne à la langue française un statut juridique officiel de langue nationale avec l'ordonnance de Villers-Cotterêts en 1539. Le français se substitue au latin dans les actes notariés et les jugements des tribunaux.

Dans le mariage entre la langue et la nation française, l'Académie française, fondée en 1635 par le cardinal de Richelieu, joue un rôle important de centralisation et de normalisation parisienne de la langue. L'Académie française veille à la normalisation de la langue et de son usage, et occupe la fonction d'autorité suprême et unique en matière linguistique, afin que la nation soit dotée d'une langue unifiée. Une langue pour une nation. La défense par les hommes de lettres (comme par exemple Joachim du Bellay et Pierre de

Ronsard en France) des langues issues du latin, rend ces langues dignes de se doter d'une littérature et trouve sa légitimation dans les luttes politiques expansionnistes des nations rivalisant en pouvoir et en influence.

Parmi les défenseurs de la langue française, Joachim du Bellay tient une place de choix avec son célèbre texte de théorie littéraire : *Deffence et Illustration de la langue françoise* (1549), considéré comme le manifeste des poètes de la Pléiade et une déclaration de guerre contre la domination du latin. Il fait l'éloge du français, qu'il considère voué à égaler le latin et le grec en termes d'élégance et de dignité. Il encourage son enrichissement grâce à la transposition et à l'adaptation de l'héritage antique latin, pour en faire une langue d'enseignement et de référence.

Rappelons par ailleurs que l'influence du français parmi les élites européennes va de pair avec la puissance économique et militaire que représente la France dans l'Europe du XVII^e et XVIII^e siècle. L'historien et académicien français Marc Fumaroli remémore, dans son ouvrage intitulé *Quand l'Europe parlait français* (2001), que : « Le rayonnement de la France au XVII^e et XVIII^e siècle, et par la suite sa capacité militaire pendant la Révolution et l'Empire, sont en effet indissociables du poids spécifique d'un pays de 26 millions d'habitants en 1801 (pour 9 en Angleterre et au Pays de Galles) » (Fraisie : 2012, 57).

Le poète François de Malherbe (1555–1628), lui, s'attache à affiner et épurer la langue française afin de mieux normaliser ultérieurement son usage et ses formes. Il contribue à élaborer le modèle classique, et devient célèbre pour son obsession de la pureté et de la correction du français (Bergez : 2011 (1995), 106). Les œuvres du canon du classicisme publiées entre 1660 et 1680, de Jean Racine (1639–1699), Nicolas Boileau (1636–1711), Molière (1622–1673), ou Madame de La Fayette (1634–1693) partagent un idéal d'imitation des anciens tout en cherchant à produire des œuvres qui deviendront des modèles de clarté, de simplicité (Bergez : 2011 (1995), 107). L'œuvre classique doit être morale mais agréable, il faut plaire et être utile. Le puissant rôle de modèle à imiter tenu par le Classicisme conduira par la suite les élèves africains de l'école coloniale à devoir mémoriser des tirades de Jean Racine,

Pierre de Corneille et d'autres auteurs classiques. Cet apprentissage imitatif de la langue suivant des modèles littéraires classiques aura des conséquences négatives dans le développement des littératures africaines en langue française.

Dans son essai intitulé : *Discours sur l'universalité de la langue française* (1783), Antoine de Rivarol affirme que :

« Si on ne lui trouve pas les diminutifs et les mignardises de la langue italienne, son allure est plus mâle. Dégagée de tous les protocoles que la bassesse invente pour la vanité et le pouvoir, elle en est plus faite pour la conversation, lien des hommes et charme de tous les âges, et puisqu'il faut le dire, elle est de toutes les langues la seule qui ait une probité attachée à son génie. Sûre, sociale, raisonnable, ce n'est plus la langue française, c'est la langue humaine. Et voilà pourquoi les puissances l'ont appelée dans leurs traités [...] désormais les intérêts des peuples et les volontés des rois reposeront sur une base plus fixe : on ne sèmera plus la guerre dans des paroles de paix. » (Rivarol : 1783, 37)

Dans cet extrait, Antoine de Rivarol tient à renforcer le prestige du français face aux autres langues étrangères et surtout l'italien, dans le contexte de la concurrence européenne des langues nationales. L'attribution d'une psychologie à une langue française personnifiée et magnifiée sera reprise, à la suite de l'écrivain royaliste, dans de nombreux discours élogieux sur la langue de Molière, ce monstre sacré de Classicisme. En 1794, l'abbé Grégoire (1750–1831) présente à la Convention nationale son *Rapport sur la nécessité et les moyens d'anéantir les patois et d'universaliser l'usage de la langue française*, dont le titre évocateur laisse présager du contenu.⁷⁴ Dans un acte de transfert théologico-politique, la souveraineté du roi appartient désormais à la République dont il convient de prescrire l'unité (Dubreuil : 2008, 116). L'exaltation de la nation à travers l'usage de la langue confirme la consubstantialité du régime politique et du français. Nous avons pu voir que la rhétorique des discours de la f(F)rancophonie repose en partie sur ce phénomène, dont les implications idéologiques renvoient aux justifications

⁷⁴ Voir à ce sujet l'étude du rapport proposée par CERTEAU Michel de, JULIA Dominique et REVEL Jacques. *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire*. Paris : Gallimard, 1975.

républicaines de l'entreprise coloniale française. Le sociologue Pierre Bourdieu, perçoit dans l'historique de la construction du monolinguisme français une lutte pour le pouvoir symbolique :

« Le conflit entre le français et l'intelligentsia révolutionnaire et les idiomes ou les patois est un conflit pour le pouvoir symbolique qui a pour enjeu la *formation* et *ré-formation* des structures mentales. Bref, il ne s'agit pas seulement de communiquer mais de faire reconnaître un nouveau discours d'autorité, avec son nouveau vocabulaire politique, ses termes d'adresse et de référence, ses métaphores, ses euphémismes et la représentation du monde social qu'il véhicule et qui, parce qu'elle est liée aux intérêts nouveaux de groupes nouveaux, est indicible dans les parlers locaux façonnés par des usages liés aux intérêts spécifiques des groupes paysans. » (Bourdieu : 2012 (1982), 31)

En soutenant les langues vulgaires contre le latin, les humanistes français poursuivent également l'ambition de lutter contre le monopole du capital culturel détenu par l'Église, qui cumule ainsi la domination du monde religieux et intellectuel (Fumaroli : 1992, 914). Il faut ajouter au projet de laïcisation et réappropriation du savoir par les humanistes, celui de lutter contre l'hégémonie italienne. En effet, l'Italie du XV^e siècle a réussi à accumuler un patrimoine et un prestige littéraires qui lui octroient une position de domination savante et poétique (Waquet : 1989). Lutter pour une langue ou contre une autre devient donc, bien souvent, l'occasion ou le prétexte pour réaffirmer ou inventer une identité nationale.

Toutefois, il convient de préciser avec Laurent Dubreuil que si le monolinguisme français inspirera une tradition d'exaltation et de normalisation de la langue, il ne possède pas globalement de caractère prescriptif sous l'Ancien Régime (Dubreuil : 2008, 111). À l'exception des actes qui entourent l'accomplissement du pouvoir royal, le français n'a pas de caractère obligatoire. Et la *Deffence et Illustration de la langue françoise* de Joachim du Bellay, de même que l'ordonnance de Villers-Cotterêts, justifient l'usage du français face à la mauvaise maîtrise du latin, afin de « construire un vernaculaire concurrent du latin » (Dubreuil : 2008, 111).

1.1.3. La *révolution lexicographique*

La défense des langues vulgaires trouve son prolongement au XIX^e siècle, deuxième étape de cette genèse, qui se traduit par l'ancrage des espaces littéraires dans les espaces nationaux, au moment où se répand la notion même de « nation » (Casanova : 1999, 63). L'importance du rôle de la langue dans le processus de « différenciation » des États européens déjà évoqué se traduit au XIX^e siècle par une floraison d'entreprises de vernacularisation de la langue :

« Suivant la démonstration fort utile de Seton–Watson, le XIX^e siècle fut, en Europe et dans sa périphérie immédiate, l'âge d'or de la vernacularisation pour les lexicographes, les grammairiens, les philologues et les littérateurs. Les trésors d'énergie que dépensèrent ces intellectuels de profession contribuèrent de manière décisive à façonner les nationalismes européens du XIX^e siècle [...] » (Anderson : 2002 (1983), 80)

La notion de vernacularisation ici utilisée pour décrire le passage du latin au français sera notamment développée par Gabriel Manessy pour décrire le processus qui affecte le français d'Afrique et qui se situe entre l'indigénisation et la créolisation. Il s'agit de l'appropriation et de l'adoption d'une langue étrangère par une population autochtone.⁷⁵ Cette communauté décrite par Benedict Anderson serait nécessairement imaginée, étant donné l'impossibilité d'une connaissance mutuelle entre tous ses membres. La communauté imaginée se caractérise par sa limitation, sa circonscription à l'intérieur de frontières finies, par sa souveraineté vis-à-vis des divers commandements des religions et précisément par son caractère communautaire. La relation entre les membres est fondée, en droit, sur la base d'une véritable camaraderie égalitariste (Anderson : 2002 (1983), 21). Cette description de la communauté reprend l'imaginaire de ce qui correspond au peuple dans la formation des nations. En effet, cette figure du peuple est

⁷⁵ Nous renvoyons à ce sujet à l'ouvrage : MANESSY Gabriel. *Le français en Afrique noire*. Paris : L'Harmattan, 1994.

nécessaire à l'existence d'une nation et de ses implications, tant au niveau de la représentativité de ses membres que de la paix conventionnelle. L'imaginaire du peuple est :

« [...] celui d'une communauté qui se reconnaît par avance dans l'institution étatique, qui la reconnaît comme "sienne" face à d'autres États, et surtout inscrit ses luttes politiques dans son horizon. [...] Sans cela il ne peut y avoir ni "monopole de la violence organisée" (Max Weber), ni "volonté nationale-populaire" (Gramsci). Mais un tel peuple n'existe pas naturellement, et même lorsqu'il est tendanciellement constitué il n'existe pas une fois pour toutes. » (Balibar : 1997 (1988), 127)

En parlant quant à lui d'« ethnicité fictive », Étienne Balibar décrit une construction nationale ayant comme patron la langue et la race. La communauté de langue rattache les individus à une origine actualisable à chaque instant par la pratique discursive. Mais ce n'est qu'ensemble que la race et la langue peuvent ériger le caractère national propre à un peuple (Balibar : 1997 (1988), 131–132). Au XIX^e siècle, ce sont les théories de Johann Gottfried Herder qui se répandent en Europe, et s'opposent ainsi à la domination des Lumières françaises. Le philosophe allemand définit la nation comme un territoire et une langue commune :

« Herder, en effet, ne propose pas seulement un nouveau mode de contestation de l'hégémonie française valable pour la seule Allemagne, il met en œuvre une matrice théorique qui va permettre à l'ensemble des territoires dominés politiquement d'inventer leur propre solution pour lutter contre leur dépendance. En instaurant un lien nécessaire entre la nation et la langue, il autorise tous les peuples encore non reconnus politiquement et culturellement à revendiquer une existence (littéraire et politique) dans l'égalité. » (Casanova : 1999, 117)

En prônant une égalité de principe dans la valeur accordée à la culture de tous les peuples, Herder bouscule les hiérarchies littéraires existantes entre les nations. Il pose sur un même plan de dignité de principe les traditions populaires de chaque peuple et considère la langue comme « miroir du peuple ». En d'autres termes, le peuple, au moyen de la langue, sert de

réservoir et de paradigme à la littérature. Johann Gottfried Herder rejette la domination littéraire française fondée sur une définition de la valeur littéraire excluant les expressions populaires. C'est grâce à cette nouvelle approche des langues populaires, qui va donner jour à un « mode d'accumulation littéraire totalement inédit », que l'Allemagne va entrer, « malgré son “retard”, dans la concurrence littéraire internationale. » (Casanova : 1999, 119).

Or, il semble possible d'établir une correspondance entre ce mouvement d'invention de langues et littératures populaires et le mouvement de grammatisation des XVI^e et XVII^e siècles. En effet, en parallèle à l'histoire de la langue française et de son expansion géographique, territoriale, la langue et surtout le lexique ont connu des variations quantitatives au fil du temps. Le XVI^e siècle fut notamment un moment de diastole, d'enrichissement du lexique français. La richesse de l'écriture du poète Du Bellay et l'inventivité de François Rabelais qui réutilise le français populaire, constituent un exemple de ce mouvement d'expansion. Le XVII^e siècle est au contraire marqué par une époque de normalisation, d'épuration et de systole, c'est-à-dire de contraction de la langue française. Le théâtre de Jean Racine, dont on affirme qu'il était écrit avec seulement deux mille cinq cents mots de lexique, en est l'exemple. De nos jours, il semble qu'un mouvement de diastole de la langue française soit en train de se produire grâce aux apports en mots nouveaux des pays francophones, et grâce à l'inventivité et à la créativité des auteurs francophones contemporains dans leur travail sur la langue française.

Le processus de construction du monolinguisme français précédemment décrit ne doit cependant pas masquer le caractère composite de la langue française ni dévaluer la part de créolisation de son histoire. Si le rôle unificateur de Paris est indéniable dans l'histoire de la langue française, il est possible de percevoir le français comme un créole qui a réussi, pour reprendre les mots de Bernard Cerquiglini (2000).⁷⁶ Le proto puis l'ancien français du Moyen Âge naissent à partir de la créolisation du latin parlé avec le gaulois, la

⁷⁶ Nous renvoyons à ce propos à l'ouvrage : CERQUIGLINI Bernard. « Le français : un créole qui a réussi », dans CERQUIGLINI Bernard *et al.*. « Tu parles ?! ». *Le français dans tous ses états*. Paris : Flammarion, 2000.

langue germanique puis franque. L'importance des patois en France est considérable jusqu'au XX^e siècle.

Depuis la Révolution française, l'institution scolaire joue un rôle de diffusion de la langue nationale. Les principales lois sur l'école du XIX^e siècle, la loi Guizot (1833), la loi Falloux (1850) et les lois Ferry (années 1880) établiront les instituteurs, ces *hussards noirs de la République*, dans leurs fonctions de propagateur de la langue française sur l'ensemble du territoire national, contre les patois. Les résistances locales à la diffusion du français sont principalement attribuées au peuple lui-même, ainsi que dans une moindre mesure au clergé catholique, et aux notables laïcs. Tant la mythologie unificatrice du français, que celle de la défense régionaliste des patois, exige un jugement lucide qui relativise l'efficacité des deux entreprises, de même que l'implication unanime de ses protagonistes (Vigier : 1979).

Le phénomène d'appropriation locale des langues vulgaires est un facteur important dans la création d'une « communauté imaginée » selon l'expression de Benedict Anderson.⁷⁷ Si cette notion est féconde pour penser le rôle de la langue et de la politique dans l'émergence d'espaces littéraires, elle demeure néanmoins critiquable par le manque de précision de sa définition de l'imaginaire, ainsi que par la dissolution, ou du moins la mutation, du concept de nation à l'époque contemporaine : « [...] le modèle d'Anderson s'est vu transfiguré de deux manières, par atrophie de l'objet – la nation – et par hypertrophie de la grille d'analyse – l'imaginaire. » (Chivallon : 2007, 133–134). En effet, les principales utilisations dans les années quatre-vingt et quatre-vingt-dix de cette notion, omniprésente au-delà de la sphère des théoriciens du nationalisme, relèvent paradoxalement de travaux concernant les communautés qui contestent la catégorie même de nation, tels que les homosexuels, les femmes, les personnes âgées, ou les groupes diasporiques. La

⁷⁷ Nous renvoyons ici aux mots de Benedict Anderson : « [...] la révolution lexicographique européenne engendra et propagea peu à peu la conviction que les langues (tout au moins en Europe) étaient, pour ainsi dire, la propriété personnelle de groupes bien spécifiques – de leurs locuteurs et lecteurs quotidiens –, et que ces groupes, en tant que communautés imaginées, avaient droit à une place autonome au sein d'une confrérie d'égaux. » (Anderson : 2002 (1983), 94).

notion perdrait de l'acuité en privilégiant un imaginaire radical, opposé au perceptible, dans lequel tout tient mais qui empêche de penser les relations de pouvoirs dans la répartition inégale de la capacité de symbolisation du social (Chivallon : 2007, 149–158).

Il convient de s'interroger à présent sur le moment de l'expansion coloniale du français et donc de l'inscription des discours de la f(F)rancophonie littéraire dans une frise chronologique marquée par l'époque coloniale et les thématiques de l'assimilation par l'éducation, de l'importance de l'écriture ou encore du bilinguisme du colonisé.

1.2. L'écrit et le plurilinguisme postcolonial

1.2.1. Le moment de décolonisation

Le troisième moment de la genèse de l'espace littéraire mondial décrite plus haut par Pascale Casanova, correspond à l'époque de la décolonisation. L'analyse proposée par Benedict Anderson des conditions historiques parallèles au passage de l'État colonial à l'État national semble particulièrement utile pour penser cette troisième étape. En effet, c'est à l'époque de la décolonisation que s'effectuerait « la subtile transformation progressive et à demi dissimulée, de l'État colonial en État national [...] ». » (Anderson : 1996, 120). Certains, comme la philosophe Elsa Dorlin, recensent dans le système colonial les conditions mêmes de possibilités de l'élaboration d'une idéologie nationale, autour du « tempérament national » qui permet à chacun de s'identifier :

« [...] le système plantocratique et la société coloniale constituent, à mon sens, l'un des hauts lieux de la formation d'une idéologie nationale. J'en veux pour preuve la façon dont cette société s'est donnée un "tempérament national" à la source de son unité. Dans cette perspective, le terme "tempérament" peut être défini comme un outil politique privilégié, qui permet de naturaliser la nation : il fait de la nation une entité dont l'identité est présente et se développe en chacun. » (Dorlin : 2009 (2006), 198)

La décolonisation est également liée à un ensemble de facteurs conjecturels des pays colonisés qui rendent possible cette mutation. D'abord, au milieu du XIX^e et surtout au cours du XX^e siècle, les progrès technologiques du capitalisme industriel vont améliorer considérablement les moyens de communication : les transports routiers et l'aviation succèdent aux chemins de fer et aux bateaux à vapeur, permettant ainsi la mobilité en masse des populations. Par ailleurs, les pays colonisateurs doivent s'assurer le soutien de la partie bilingue de la population locale. L'État colonial met en place un dispositif éducatif de grande envergure permettant la mise à disposition d'intermédiaires locaux, et la diffusion du caractère moralisateur du savoir moderne (Anderson : 1996, 121–122). Selon Benedict Anderson, l'entrelacement de la bureaucratie et de ce qu'il nomme les « pèlerinages » éducatifs et administratifs, va offrir les conditions territoriales favorables à la naissance de nouvelles « communautés imaginées », dans lesquelles le colonisé peut être inclus. Cependant, la scolarisation des colonisés et l'intégration de certains d'entre eux dans l'administration et les entreprises, tout en les excluant des postes de direction, aura pour résultat que « [...] les premiers et principaux porte-parole du nationalisme colonial furent des intelligentsias bilingues et solitaires, indépendantes de toute bourgeoisie locale bien installée. » (Anderson : 1996, 144).

Cette politique éducative coloniale fondée sur le principe d'assimilation crée une sorte de bilinguisme de collaborateurs. Toutefois, l'établissement d'une élite bilingue ne saurait masquer les effets de la poursuite d'une politique d'assimilation héritée de la colonisation, qui établit une distinction de statut entre les citoyens, de même qu'entre l'intelligentsia locale et les citoyens de

France métropolitaine. Dans la politique assimilationniste coloniale, la préservation de l'unicité de la langue et sa transmission vont de pair.

Dans son ouvrage *Écrire en pays colonisé* (1997), Patrick Chamoiseau décrit à la fois la poursuite de l'unicité propre à l'idéologie coloniale et l'ambivalence identitaire de la situation de l'apprenant colonisé :

« Dans l'atmosphère coloniale où être densément *Un* constituait le bélier de l'idéologie ambiante (*une* langue, *une* peau, *un* Territoire, *une* Histoire...le tout ayant vocation à se répandre au monde), le double devenait détestable. Celui qui n'était rien dans sa société traditionnelle acquérait une importance inouïe en offrant sa langue à l'Autre, lequel en général le traitait mieux que ses frères ; les interprètes passaient souvent ainsi au camp de l'Autre ; ils n'étaient pas à cheval sur deux langues mais ils allaient renaître dans une langue–autre avec pour viatique la langue de leurs chairs. La langue est bien sûr au cœur des contacts. [...] La langue est le nombril de la jonction et la guérite la plus fragile des citadelles identitaires. L'acte ancien de domination s'érigait sur le silence, pièce voix, pièce paroles : dans chaque bouche mutilée la castration des langues. Et les lèvres, souvent, n'étaient que cicatrices ouvertes. » (Chamoiseau : 1997, 279)

L'auteur martiniquais insiste ici sur l'importance de l'unicité pour la conquête coloniale, et l'exclusion de la tolérance du double, qui ouvrirait la porte à une collaboration. Le cas des interprètes n'est pas celui de l'établissement d'un pont mais d'une trahison, une mort et une renaissance symbolique dans le camp ennemi. La langue étant, selon Patrick Chamoiseau, la pièce maîtresse du jeu de domination colonial de par sa condition de « guérite la plus fragile des citadelles identitaires ».

Dans le contexte hexagonal, l'éducation est un élément clé du maintien de l'unicité de la langue et donc de la construction d'un projet et d'un destin commun nécessaire à l'unité nationale. D'ailleurs, la formation scolaire française alimente la double tendance d'unification et d'exclusion des patois hexagonaux et des langues locales. Dans son essai intitulé *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques* (1982), Pierre Bourdieu compare le processus, en France et à l'étranger, du rejet des patois, des créoles et des langues locales :

« Le système d'enseignement, dont l'action gagne en étendue et en intensité tout au long du XIX^e siècle, contribue sans doute directement à la dévaluation des modes d'expression populaires, rejetés à l'état de "jargon" et de "charabia" (comme disent les annotations marginales des maîtres), et à l'imposition de la reconnaissance de la langue légitime. » (Bourdieu : 2012 (1982), 33)

Pierre Bourdieu décrit le rôle de l'instituteur dans la construction de l'unicité du français (Bourdieu : 2012 (1982), 32). Et de nombreux témoignages d'auteurs francophones à propos de leur éducation en français concordent sur les souvenirs d'écolier de brimades assignées envers ceux qui utilisaient leur langue maternelle en classe, au lieu du français.⁷⁸

En France ou à l'étranger, l'instituteur représente un maître à parler, et donc aussi un maître à penser. La langue est traditionnellement le moyen de transmettre la pensée, mais dans le cas du français, une assimilation est faite entre l'usage de cette langue et la façon même de penser. Dans une large mesure, les discours de la Francophonie institutionnelle admettent comme évidentes les deux prémisses selon lesquelles la culture est formée et se transmet par la langue, de même que l'existence d'une équivalence logique entre parler français et un certain système de pensée de tradition écrite.

1.2.2. La question de l'écrit

Qu'il s'agisse de la construction du monolinguisme dans l'Hexagone contre le latin et au mépris de la diversité des patois, de l'invention d'une littérature dite « nationale » au XIX^e siècle ou des politiques de la langue dans les colonies françaises, l'écriture, la lettre, cette trace, cette scarification, tient toujours une place centrale. L'importance de l'écrit dans l'établissement ou la poursuite d'une situation de domination est un facteur de premier ordre de la

⁷⁸ Voir notamment à ce sujet : CONFIANT Raphaël. *Le Cahier de romances*. Paris : Gallimard, 2000, dans lequel l'auteur raconte son enfance en Martinique et la rivalité entre le français et le créole.

problématique de la langue dans la f(F)rancophonie littéraire. Jean-Loup Amselle signale le phénomène de domination que représente l'expansion de l'éducation française construite autour de l'écrit à différentes époques. Il affirme que :

« [...] le messianisme linguistique ou le prophétisme scripturaire ne serait que la réaction à une situation d'oppression s'exerçant dans le domaine économique, politique et culturel, et c'est en cela que l'hégémonie de la France exerçait sur l'Europe au XVIII^e siècle peut être comparée *mutatis mutandis* à la domination coloniale des puissances européennes en Afrique. » (Amselle : 2001, 62)

Dans son ouvrage intitulé *Les contre-littératures* (1975), Bernard Mouralis évoque l'insistance des autorités de la Francophonie à vouloir associer inextricablement l'écriture et la langue française. Bernard Mouralis cite un passage d'un discours prononcé en 1973 par le ministre des Affaires culturelles au Congrès de l'Alliance française : « L'expression d'une langue se fait d'abord par son expression parlée. Mais il est contraire au génie de la langue française de la couper de l'écrit, de la mutiler sous prétexte d'en étendre le domaine. La langue et la culture française ne peuvent être séparées l'une de l'autre » (Mouralis : 2011 (1975), 16–17).

Dans le monde académique anglo-saxon, les travaux de Jack Goody sur le statut de l'écrit ont entraîné des lectures critiques et l'émergence des *New literacy studies* dans les années quatre-vingt-dix, autour de l'opposition entre une conception autonomiste (celle de Jack Goody) et une autre conception plus idéologique de la « littératie ». La conception autonomiste étudie l'écriture comme un agent modélisateur de notre système de pensée. En s'intéressant aux enjeux cognitifs et sociaux de l'écriture étudiée dans son ancrage ethnographique, Jack Goody développe une théorie de l'écrit qui permet de penser la domination du monde occidental grâce à l'écrit. L'écriture, en tant que moyen d'archivage d'informations et de catégorisation des savoirs, aurait conduit au développement de la science objective fondée sur la pensée

abstraite et logique (Goody : 1977).⁷⁹ Les formes d'opposition à ce pouvoir de l'écrit consisteraient en des performances (musicale, cinématographique) qui réinventent l'écrit.

Le rôle de l'écriture est également déterminant dans la constitution des identités culturelles. Dans *Branchements : Anthropologie de l'universalité des cultures* (2001), Jean-Loup Amselle décrit le rôle de ces prophétismes de l'écriture dans l'établissement des identités dans l'espace mondial :

« Ces prophétismes, [...] gagnent à être replacés dans le cadre de ce que Henry Louis Gates a nommé "le trope du livre qui parle" (*The Trop of the Talking Book*), allégorie qui témoigne pour cet auteur, du rôle décisif de l'écriture dans la définition réciproque de l'occidentalité et de l'africanité [...] pour Gates, Bosman est le père fondateur de toute une lignée de penseurs européens incluant Bacon, Hume, Kant et Hegel, lesquels ne cesseront de rabaisser l'Afrique et les Africains au nom de leur inaptitude intellectuelle. » (Amselle : 2001, 66)

Toutefois, l'écriture est aussi un moyen de constituer une littérature qui aura pour rôle de catalyser préalablement les volontés d'unification d'un peuple autour d'une culture commune, afin de revendiquer par la suite une existence politico-institutionnelle pour cette communauté. Par conséquent, il semble que la recherche de l'unité de la langue est parallèle à la recherche de l'unité de la nation, et que chaque peuple qui prétend former une nation cherche à s'identifier à une langue commune.

Il existe également des nations au sens linguistique qui n'ont pas de statut politique, et à l'inverse, certaines nations, au sens politique du terme, qui fédèrent plusieurs langues. L'identification de la nation à une langue n'est donc pas « naturelle » ni universellement réalisée, et le modèle français n'est qu'un modèle parmi d'autres. De nos jours, des moyens permettent de mesurer objectivement au sein de différents pays francophones et autres, l'état réel des situations des langues et des rapports de domination linguistique et littéraire (Casanova : 1999, 388).

⁷⁹ Nous renvoyons ici à la publication de sa thèse dans l'ouvrage *The Domestication of the Savage Mind*, Cambridge-New York : Cambridge University Press, 1977.

De toute évidence, une politique de la langue aux visées nationalistes soulève le problème du régionalisme qui, notamment dans les ensembles de la Caraïbe et du Québec francophones, nourrit les discours de la francophonie se rapportant à la langue d'une part, et à l'identité culturelle d'autre part. Le discours régionaliste prétend faire exister les locuteurs d'une langue au sein de l'espace physique où cette langue est parlée. En se rapportant à la définition du régionalisme de Pierre Bourdieu, la reproduction de la normalisation de la langue nationale à l'échelle régionale devient manifeste :

« Le discours régionaliste est un *discours performatif*, visant à imposer comme légitime une nouvelle définition des frontières et à faire connaître et reconnaître la *région* ainsi délimitée comme la définition dominante et méconnue comme telle, donc reconnue et légitime, qui l'ignore. [...] En fait, cette langue est elle-même un *artefact* social, inventé au prix d'une indifférence décisive aux différences, qui reproduit au niveau de la "région" l'imposition arbitraire d'une norme unique contre laquelle se dresse le régionalisme et qui ne pourrait devenir le principe réel des pratiques linguistiques qu'au prix d'une inculcation systématique analogue à celle qui a imposé l'usage généralisé du français. » (Bourdieu : 2012 (1982), 139–140)

En effet, si la même politique de la langue est simplement reproduite à une échelle inférieure, le régionalisme reprend la dynamique auquel il prétendait se soustraire. En d'autres termes, si le régionalisme des périphéries reprend l'ancien schéma de domination du centre, la périphérie devient un nouveau centre. Comme le remarque Édouard Glissant : « [...] cette régionalisation, au beau sens du terme, est encore liée à la vieille idée de l'identité-racine unique et que certaines régions nouvellement apparues ont tendance à se constituer en nations aussi sectaires et intolérantes que les anciennes nations. » (Gauvin : 2010, 47).

Dans la pensée du rhizome de la totalité-monde, Édouard Glissant rend caduques les notions de centre et de périphéries : « Ces centres sont de moins en moins seuls performants, de moins en moins importants et présents dans la pensée. Les pensées régionales deviennent des pensées centrales, c'est-à-dire qu'en fait il n'y a plus de centre et il n'y a plus de périphérie. » (Gauvin : 2010,

47). Une autre cause ou conséquence possible de la disparition du centre et des périphéries serait l'extension complète, la dissolution du centre dans les périphéries. De telle sorte qu'au lieu de n'être nulle part, le centre serait partout. Cette hypothèse s'adosse à l'idée selon laquelle le système capitaliste actuel aurait permis de prolonger dans le domaine économique l'ancien système colonial. Selon Édouard Glissant, l'époque contemporaine n'est pas marquée par un postcolonialisme mais par un colonialisme économique de « domination des grandes multinationales » (Gauvin : 2010, 65). Il convient toutefois de remarquer que ces arguments portent sur le terrain économique des considérations qui sont d'abord d'ordre culturel. D'après le philosophe de la relation : « La véritable régionalisation ne doit pas dépendre d'un centre ni se constituer en centre. Elle doit être une poétique de partage dans le Tout-monde. » (Gauvin : 2010, 49). L'auteur reste néanmoins conscient de la difficulté de réaliser une telle poétique compte tenu des facteurs politiques et économiques corollaires à l'organisation collective.

1.2.3. Le plurilinguisme postcolonial

La situation linguistique postcoloniale de la francophonie est donc étroitement liée à l'histoire coloniale. Pour les auteurs francophones d'Afrique, le choix des langues s'opère, la plupart du temps, entre la ou les langues locales et la langue coloniale. Or, choisir cette dernière comme langue d'écriture participe de la double invisibilité des langues locales, niées sur le plan politique et littéraire (Casanova : 1999, 384–385).

De manière générale, les discours de la f(F)rancophonie littéraire s'insèrent dans le questionnement des études postcoloniales sur le rapport de l'auteur avec sa langue d'écriture héritée de l'époque coloniale. La question de la propriété, de la légitimité de la langue française est latente dans les débats autour de la francophonie littéraire et du pacte entre la langue et la nation française. L'attitude de certains auteurs issus d'anciennes colonies face à la

langue d'héritage colonial tend à inverser la dynamique d'oppression de la langue du dominateur pour en faire un moyen de libération du dominé. Ce geste d'appropriation de la langue française transformée en « outil », et élevée au rang de trésor par les mots de Léopold Sédar Senghor, sert de référence constante dans l'imagerie des discours de la Francophonie.

Dans son célèbre article : « Le français, langue de culture » du numéro de novembre 1962 de la Revue *Esprit*, Léopold Sédar Senghor invoque la possibilité de dépasser la malédiction de l'héritage pour s'approprier de manière légitime la langue. Il affirme : « [...] il est, d'un mot, question de nous servir de ce merveilleux outil, trouvé dans les décombres du Régime colonial. De cet outil qu'est la langue française. » (Senghor : 1962, 844).

À propos de la langue anglaise dans le domaine des littératures postcoloniales anglophones, Pascale Casanova décrit la position de Salman Rushdie et parle d'une inversion possible de la malédiction de l'héritage colonial en faveur de ces auteurs. Il semble possible que l'utilisation de la langue anglaise soit moins le signe d'une domination que celui de la revendication de la propriété légitime de celle-ci :

« [...] Rushdie affirme : “Depuis quelques temps, la langue anglaise a cessé d'être la propriété des seuls Anglais” ; pour lui, “l'écrivain indien d'Angleterre n'a tout simplement pas la possibilité de rejeter la langue anglaise [...] dans la création d'une identité indo-britannique, la langue anglaise est d'une importance centrale. Il faut l'adopter envers et contre tout” ; “les enfants de l'Inde indépendante ne semblent pas considérer l'anglais comme une langue irrémédiablement corrompue par son origine coloniale. Ils l'emploient comme une langue indienne...” » (Casanova : 1999, 373)

Les propos de Salman Rushdie sur la propriété légitime de la langue anglaise pour les Indiens font écho au vocabulaire *hinglish* de ses œuvres. En 1981, l'auteur accède à la reconnaissance littéraire, notamment en gagnant le *Booker Prize* pour son livre *Midnight's Children* qui narre allégoriquement l'indépendance et la partition de l'Inde. Salman Rushdie, qui se découvre écrivain du *Commonwealth* d'après le jugement des critiques littéraires et

universitaires, perçoit dans la langue anglaise un vecteur de communication unificateur apporté par la colonisation britannique face à la variété des langues indiennes.

À première vue la critique de la légitimité du français par les francophones, dont la langue est un héritage colonial, semble provenir d'une volonté de faire exister littérairement et politiquement le pays d'origine de ces auteurs. Pourtant, ces critiques semblent, malgré elles, réaffirmer la valeur du lien substantiel entre langue, nation et identité. Elles semblent intégrer et s'approprier les théories herderiennes. Pascale Casanova remarque en effet que :

« La puissance des notions héritées des théories herderiennes (mais aujourd'hui tellement intégrées à la réflexion politique et culturelle nationale qu'elles ne sont pas éprouvées comme telles) conduit à opérer une corrélation nécessaire entre langue, nation et identité, et incite à considérer comme illégitime une langue non spécifique. »
(Casanova : 1999, 369)

Il se dessine ainsi une sorte d'impasse théorique lorsque le geste de renversement logique n'aboutit pas à remettre en question les fondements même du raisonnement. En d'autres termes, les critiques de la colonisation par la langue reprennent parfois à leur compte une partie du socle théorique de la politique d'assimilation par le français dans les colonies. Dans une réflexion sur les discours critiques de la francophonie littéraire, Claire Riffard déclare :

« En effet, pour reprendre les mots de Bourdieu, "parler de *la* langue, c'est accepter tacitement la définition *officielle* de la langue *officielle* d'une unité politique." (Bourdieu : 1982, 27). Cette conception de la langue permet d'asseoir un pouvoir, et dans le cadre de la francophonie, elle prétend ainsi niveler les différences qui existent entre les locuteurs de la langue. En Afrique noire ou à Madagascar par exemple, depuis le temps des missions, depuis le temps de l'administration française et de la littérature coloniale (ce "conservatoire de préjugés" selon la formule de Jean-Louis Joubert) (Joubert : 1983, 125), la langue française s'est tenue du côté du pouvoir : avoir la maîtrise de la langue, c'est s'assurer une mainmise sur le pouvoir. Mais cette représentation de la langue a beaucoup évolué, sans compter que

son histoire n'est pas partout identique; ainsi au Québec et ailleurs, on lutte aujourd'hui pour une autonomisation de la langue.» (Riffard : 2010, 10)

Si l'on s'accorde avec le constat présenté par Claire Riffard qui déduit le nivellement des différences entre locuteurs au sein de la francophonie d'une conception de la langue française comme langue officielle d'une unité politique, il semble alors que la condition même de locuteur francophone se situe du côté du pouvoir. Cependant, la situation plurilingue héritée de l'histoire dans les espaces francophones doit rester présente à l'esprit au moment d'analyser les discours sur la langue et les littératures francophones. La diversité des situations linguistiques dans les espaces francophones au XXI^e siècle invite à interroger les conditions de possibilité de la cohabitation de plusieurs langues dans la francophonie littéraire.

1.3. Le bilinguisme impossible ou le monolinguisme de l'autre

1.3.1. La prothèse d'origine

Certains auteurs, qui demeurent des exceptions, quoique brillantes, ont véritablement créé une œuvre bilingue. On compte parmi eux Vladimir Nabokov (1899–1977), Samuel Beckett (1906–1989), ou encore Fernando Pessoa (1888–1935). D'autre part, bien que la situation plurilingue de faits dans la grande majorité des pays francophones insuffle les louanges de la diversité linguistique dans les discours de la Francophonie institutionnelle, elle ne doit pas pour autant se substituer à un examen des conditions de possibilité d'un tel plurilinguisme. Des penseurs tels que Jacques Derrida (1930–2004), se

sont par ailleurs interrogés sur le caractère philosophique du rapport à la langue française entretenu par le locuteur francophone, du point de vue de l'individu cette fois.

Dominique Combe convoque les recherches de John Jackson dans son ouvrage *Passions du sujet. Essai sur les rapports entre psychanalyse et littérature* (1990), pour rappeler l'inégalité de compétences et d'affects entre les langues que *possède* un locuteur bilingue :

« Même dans les situations apparemment les plus égales, l'une des langues tend ainsi à l'emporter. Le bilinguisme semble ainsi nécessairement inégal (ou asymétrique), au plan des compétences, comme des affects. *A fortiori* lorsque le français, appris à l'école, n'est qu'une langue seconde, quoique parfaitement maîtrisée. La langue seconde, liée à l'écriture et à la lecture, remplit d'abord une fonction sociale, tandis que la langue maternelle, le plus souvent orale, exprime plutôt les émotions primordiales, qui remontent aux origines, à la vie inconsciente du sujet (voir Jackson, 1990, 13–57). »
(Combe : 2010, 89)

Néanmoins si l'équivalence dans la maîtrise de deux langues et leurs places occupées chez l'individu n'est jamais complète, si le bilinguisme parfaitement équilibré n'existe pas, chaque langue conçue indépendamment des autres n'est pas pour autant parfaitement unique, ni propre à chaque individu. Le philosophe Jacques Derrida quant à lui remet en cause beaucoup plus radicalement la *possession* couramment admise d'une langue, fût-elle maternelle, par son locuteur.

En publiant en 1996 *Le monolinguisme de l'autre ou la prothèse d'origine*, Jacques Derrida, qui est né et a grandi à Alger dans une famille juive, reprend un texte présenté en 1992 à l'université d'État de Louisiane, (à Bâton-Rouge aux États-Unis), lors d'un colloque organisé par Édouard Glissant et David Wills autour de la problématique de la francophonie interrogée tant d'un point de vue politique que littéraire, linguistique que culturel. Le philosophe adapte dans ce volume la première version orale de sa réflexion intitulée « *Echoes from Elsewhere/Renvois d'ailleurs* », et utilise en ouverture la forme de la fable philosophique pour réfuter l'idée de la possibilité

d'un monolinguisme, français en l'occurrence : « *Oui, je n'ai qu'une langue, or ce n'est pas la mienne. [...] jamais cette langue, la seule que je sois ainsi voué à parler, tant que parler me sera possible, à la vie à la mort, cette seule langue, vois-tu, jamais ce ne sera la mienne. Jamais elle ne fut en vérité. »* (Derrida : 1996, 15–16).

Pour le théoricien de la déconstruction, la langue pose le paradoxe fondamental d'être à la fois unique et d'appartenir à chacun. Mais nous sommes tous dépossédés de la langue, et nous ne pouvons faire en sorte qu'elle soit nôtre. Il remarque d'abord que tout sujet parlant est frappé d'un monolinguisme essentiel quel que soit son patrimoine linguistique, qu'il soit ou non polyglotte. Cette langue est l'identité même de chaque sujet parlant, son ipséité. Or, personne ne possède la langue, personne n'a une langue. Ce paradoxe du monolinguisme essentiel est résumé ainsi par Derrida : « *Oui, je n'ai qu'une langue, or ce n'est pas la mienne.* » (Derrida : 1996, 14).

L'auteur précise plus loin :

« Le monolinguisme dans lequel je respire, même, c'est pour moi l'élément. Non pas un élément naturel, non pas la transparence de l'éther, mais un milieu absolu. Indépassable, incontestable : je ne peux le récuser qu'en attestant son omniprésence en moi. Il m'aura de tout temps précédé. C'est moi. Ce monolinguisme, pour moi, c'est moi. Cela ne veut pas dire, surtout pas, ne va pas le croire, que je sois une figure allégorique de cet animal ou de cette vérité, le monolinguisme. Mais hors de lui, je ne serais pas moi-même. Il me constitue, il me dicte jusqu'à l'ipséité de tout, il me prescrit, aussi, une solitude monacale, comme si des vœux m'avaient lié avant même que j'apprenne à parler. Ce solipsisme intarissable, c'est moi avant moi, à demeure. » (Derrida : 1996, 14)

Si le facteur d'identification culturelle grâce à la langue paraît évident dans les faits, il ne pose pas moins un problème philosophique. Selon la pensée derridienne, le sujet sera toujours décentré, marginal à lui-même. Il ne sera jamais propriétaire de la langue, qui ne sera jamais sienne, ni originale. Notre expression langagière n'est que répétition. Pour Jacques Derrida, la langue sera toujours le lieu d'une ipséité paradoxale, d'une impossibilité d'être soi-même à soi-même. Cette inquiétante étrangeté de l'être voulant se définir comme

langagier, entraînerait des mécanismes, des gestes de réappropriation linguistique et culturelle.

Au-delà de la situation de l'écrivain francophone, Derrida énonce le monolinguisme de l'autre, la dite « Loi de la langue » : « 1- *On ne parle jamais qu'une seule langue - ou plutôt un seul idiome.* 2- *On ne parle jamais une seule langue – ou plutôt il n'y a pas d'idiome pur.* » (Derrida : 1996, 23).⁸⁰

L'impossibilité de la pureté de la langue énoncée par Derrida est présentée en regard des travaux d'Abdelkebir Khatibi sur le bilinguisme et de la description que l'auteur, ami de Jacques Derrida, fait de la "division active" entre les deux langues (Derrida : 1996, 22). En effet, l'écrivain marocain utilise la notion de chiasme pour décrire la traduction permanente à l'œuvre entre la langue maternelle et la langue étrangère. Ce thème du dualisme langagier sera d'ailleurs repris par l'auteur sous la forme du récit dans *Amour bilingue* (1983). Jacques Derrida s'appuie la définition problématique et programmatique que donne Abdelkebir Khatibi dans *Du bilinguisme* (1985, 10) :

« S'il n'y a pas (comme nous le disons après et avec d'autres) *la* langue, s'il n'y a pas de monolinguisme absolu, reste à cerner ce qu'est une langue maternelle dans sa division active, et ce qui se greffe entre cette langue et celle dite étrangère. Qui s'y greffe et s'y perd, ne revenant ni à l'une ni à l'autre: l'incommunicable. De la bi-langue, dans ses effets de parole et d'écriture [...] » (Derrida : 1996, 21–22)

Jacques Derrida fait aussi référence à l'incommunicable de la langue, quand il se situe par rapport à la langue française aux *marges*, « *au bord du français* », « [...] ni en lui ni hors de lui, sur la ligne introuvable de sa côte [...] » (Derrida : 1996, 14).

En outre, les propos de Jacques Derrida au sujet du langage peuvent être inclus dans son geste philosophique de déconstruction, voire en constituer l'essentiel, si l'on s'accorde ici avec l'analyse de Jean-Michel Salanskis :

⁸⁰ Dans ce passage Derrida rejette ou du moins suspend la distinction entre langue et idiome en invoquant le manque de traits internes et structurels permettant de distinguer strictement la langue de l'idiome.

« Et je me demande si l'on ne devrait pas voir Derrida comme celui qui commence de dire que le langage ne tient pas par lui-même, qu'il est "originellement" "troué" par le sujet, la promesse, la matière, etc. Le mot déconstruction ne veut-il pas simplement dire cela : le démontage de ce qui est le visage construit du langage ? Ce qui est contesté, profondément, c'est que le nouveau champ de base, la nouvelle "présupposition directrice" de la philosophie, qu'est le langage au XX^e siècle, puisse jamais compter comme un *construit*. » (Salanskis : 2005, 27)

L'histoire récente et notamment celle de la colonisation n'a pas offert à tous les auteurs francophones une situation équivalente selon qu'ils aient choisi ou subi leur bilinguisme. Comme le rappelle Pascale Casanova, le « bilinguisme objectif », c'est-à-dire imposé par l'histoire et non déterminé par le sujet, des écrivains (ex-) colonisés n'est pas comparable avec l'attrait exercé par la langue française sur des auteurs européens ou américains qui l'adoptent momentanément (Casanova : 1999, 364). Cette situation problématique de l'auteur francophone postcolonial par rapport au français est parfois présentée de manière trompeuse sous la forme d'un dilemme entre le français et la langue autochtone, alors qu'en réalité ce dernier ne dispose vraisemblablement que d'une seule option possible. Dès 1957, Albert Memmi dépeint ainsi cette situation :

« La langue maternelle du colonisé [...] n'a aucune dignité dans le pays ou dans le concert des peuples. S'il veut obtenir un métier, construire sa place, exister dans la cité et dans le monde, il doit d'abord se plier à la langue des autres, celle des colonisateurs, ses maîtres. Dans le conflit linguistique qui habite le colonisé, sa langue maternelle est l'humiliée, l'écrasée. Et ce mépris, objectivement fondé, il finit par le faire sien. » (Memmi : 1985 (1957), 126)

Parmi les écrivains postcoloniaux francophones, les stratégies de combat par la langue varient selon les intentions de reconnaissance de l'auteur, sa position dans le réseau littéraire, son engagement par rapport à son pays d'origine et celui de la publication de ses œuvres, etc. Les écrivains francophones sont d'une part condamnés à penser la langue et sont d'autre part

obligés de négocier leur rapport avec la langue française. Comme le remarque Lise Gauvin, l'auteur francophone est appelé à se situer :

« Comment donc se situer entre ces deux extrêmes que sont l'intégration pure et simple au corpus français et la valorisation excessive de l'exotisme, c'est-à-dire comment en arriver à cette véritable "esthétique du divers" revendiquée par Victor Segalen et, à sa suite, par Édouard Glissant ainsi que par les signataires du manifeste *Éloge de la créolité* ? » (Gauvin : 2004, 259)

On remarque que certains auteurs francophones, tels qu'Abdourahman Waberi, proviennent de pays presque dépourvus de langue littéraire et utilisent la langue européenne pour construire une œuvre ayant pour thème principal leur nation d'origine. Une autre finalité poursuivie à travers l'emploi du français peut être la volonté de profiter de la portée d'une langue internationale, ancienne et dotée d'un patrimoine littéraire immense, dont la maîtrise est susceptible d'attirer la reconnaissance internationale (Casanova : 1999, 372).

Dans le choix de la langue d'écriture, le degré de maîtrise ou d'ignorance de la langue maternelle est nécessairement un facteur important. Si la ou les langues traditionnelles de la région d'origine de l'auteur lui sont inconnues et que sa langue d'écriture est la seule qu'il maîtrise, aucun choix ne pourra se produire (Casanova : 1999, 369).

1.3.2. L'héritage maudit

Lorsque le monolinguisme a été imposé par la violence de l'histoire, comme ce fut le cas durant la colonisation française, l'adoption de la langue française comme langue d'écriture est souvent décrite métaphoriquement comme l'enfant illégitime du viol du pays par le colon. L'auteur francophone reçoit la langue comme un héritier illégitime, un bâtard. Cette sensation

d'illégitimité d'une situation linguistique pourtant bien réelle est fréquemment reprise autour du thème du « vol de la langue ».

C'est l'auteur malgache Jacques Rabemananjara (1913–2005) qui, lors du deuxième Congrès des écrivains et artistes noirs à Rome en 1959, lance la formule de « voleurs de langue » :

« Nous nous sommes emparés d'elle, nous nous la sommes appropriée, au point de la revendiquer nôtre au même titre que ses détenteurs de droit divin [...]. Notre Congrès, à la vérité, c'est le Congrès des voleurs de langue. Ce délit, au moins, nous l'avons commis ! Dérober à nos maîtres leur trésor d'identité, le moteur de leur pensée, la clef d'or de leur âme, le sésame magique qui ouvre toute grande la porte de leurs mystères, de la caverne interdite où ils ont entassé les butins volés à nos pères et dont nous avons à leur demander des comptes. »
(Joubert : 2006, 7)

Dans son roman *L'Amour, la fantasia* (1985), Assia Djebar décrit l'impossibilité d'évoquer en français le discours du désir, de l'amour sans passer par le truchement du recyclage des rythmes et de la musicalité de la langue arabe. L'écrivaine algérienne emploie les images du voile, du double, de l'ombre perdue pour parler du bilinguisme : « Au fond, tout mon travail de vingt à quarante ans a été de rechercher cette ombre perdue dans la langue française. Il y a deux sortes de perte : la perte qui vous hante, et la perte que vous oubliez, l'oubli de la perte. Le terrible, c'est l'oubli de la perte. »
(Gauvin : 1997, 30).

Kateb Yacine (1929–1989), de son côté, décrivait la langue française comme le « butin de guerre » des Algériens et voyait dans son usage un moyen de se désolidariser de quelque assimilation par la langue des colons : « La francophonie est une machine politique néo-coloniale, qui ne fait que perpétuer notre aliénation, mais l'usage de la langue française ne signifie pas qu'on soit l'agent d'une puissance étrangère, et j'écris en français pour dire aux Français que je ne suis pas français. » (Kateb : 1988, 132).

Patrick Chamoiseau nous livre quant à lui, dans *Écrire en pays dominé* (1997), une sorte d'autobiographie littéraire, divisée en trois parties

principales, qui s'ouvre sur une description de la situation angoissante de l'auteur francophone en position de dominé :

« Au fond de cette angoisse, il t'arrive de murmurer, amer : *Heureux ceux qui écrivent sous la domination de l'âge dernier : leurs poèmes peuvent faire balles, et conforter l'espoir du nombre de leurs impacts.* Car l'âge d'à-présent – le tien où nulle balle n'est utile – est à venir pour tous : il est celui du chant dominateur qui te déforme l'esprit jusqu'à faire de toi-même ton geôlier attiré, de ton imagination ta propre marâtre, de ton mental ton propre dealer, de ton imaginaire la source même d'un mimétisme stérile : ton âge est celui d'une domination devenue silencieuse. [...] L'unique hurlement est en toi. » (Chamoiseau : 1997, 18)

La difficile situation de l'auteur bilingue soulève la question de l'authenticité. À travers le choix de la langue, un choix de public se dessine, qui peut avoir lui-même une influence sur le thème et sur l'écriture elle-même : « Je devais écrire avec ce pays, happé en sa totalité, redessiné avec mes rêves. Ma prime douleur fut dans ce drame des langues : entre langue créole et langue française. Le vieil enjeu de l'authenticité. Dans laquelle Écrire juste et comment ? » (Chamoiseau : 1997, 274). Patrick Chamoiseau évoque l'expérience de l'auteur haïtien Frankétienne et du martiniquais Raphaël Confiant qui auraient dû passer par une sorte d'exorcisme de la langue française, en détruisant leurs manuscrits en français, avant de pouvoir écrire en créole (Chamoiseau : 1997, 276). L'emprise des langues coloniales sur l'auteur francophone est donc assimilée à une possession, à un emprisonnement dans un filet tissé par le colonialisme :

« Les Centres colonialistes avaient projeté leurs langues comme des filets. La langue, en ces temps d'expansion, ne servait pas à questionner le monde. Elle devenait un tamis d'ordre par lequel le monde, clarifié, ordonné, devait se soumettre aux déchiffrements univoques d'une identité ; laquelle, depuis son Territoire, lançait de "légitimes" conquêtes. L'Écrire devait sacrifier au bunker linguistique, exclusif et dominateur, que l'expansion coloniale nous avait imposé. Nous nous étions retrouvés là-dedans avec nos langues maternelles et nos parlars barbares. Certains avaient rapiécé leur langue native pour en faire à leur tour un filet. » (Chamoiseau : 1997, 274)

Et l'auteur de rappeler le sort de tant d'autres auteurs qui « se débattent dans l'exclusive mortuaire ». L'omnipotence du monolinguisme et de l'unicité hérités du colonialisme serait la cause des attitudes, voire de la condition même de l'auteur francophone :

« Ainsi, le tranchant monolingue des identités anciennes nous cloître dans une langue—une, constitutive irremplaçable de notre “essence”. Si les aléas d'un exil, ou d'une élection de pays, ou d'une histoire particulière, nous déplacent d'une langue maternelle à une langue d'accueil (ou à une langue de construction, ou à une langue de liberté, ou à une langue rêvée, ou à une langue d'affectivité—forte...), nous adoptons l'allure courbée des traîtres. On se justifie. On dramatise. L'abandon de la langue maternelle pour la langue élue relève d'un holocauste nécessaire à la divinité monolingue qui nous tient. [...] Je percevais maintenant ces attitudes comme des Drives sous les dominations invisibles de l'Unicité, cette vieille muse du sabre colonialiste. » (Chamoiseau : 1997, 276-277)

Toutefois, la situation de chaque auteur et son « patrimoine linguistique » sont uniques et varient selon son pays d'origine, sa famille, son histoire, sa bibliothèque personnelle, etc. Il paraît impossible d'uniformiser la situation linguistique des auteurs francophones, bien qu'ils soient identifiés par le fait d'écrire en français sans provenir pour autant de France métropolitaine (Casanova : 1999, 376). Mais là encore, la frontière entre les catégories est floue et perméable, certains auteurs français de naissance continuant d'être catalogués francophones de par leurs origines ou leur positionnement dans les circuits littéraires.⁸¹

De manière générale, nous avons pu observer la complexité du rapport à la langue française du point de vue de l'auteur francophone, pris entre le monolinguisme de l'autre et le bilinguisme impossible. Néanmoins, le choix ou la stratégie des auteurs francophones dépend également de l'équation entre leur position et leurs intentions dans le réseau, en tenant compte de leurs possibilités selon leur capital social et culturel. Le rapport à la langue et le choix de la langue d'écriture pour les écrivains francophones relève donc en

⁸¹ À titre d'exemple, l'écrivaine Marie N'Diaye née en France de parents Sénégalais est souvent considérée comme une écrivaine francophone.

partie de l'alchimie entre les multiples variantes propres au réseau littéraire. La langue, en tant que « matière première » de l'écrivain, fait ainsi partie de la stratégie d'auteur qui peut s'apparenter, dans le contexte francophone, à une revanche.

1.4. La revanche par la langue

Les discours de la francophonie littéraire autour de la problématique du rapport à la langue française sont ici abordés en premier lieu au prisme de la société et du multilinguisme, puis dans le cas particulier de la langue de l'auteur confrontée au regard de la société savante, du lecteur et du critique, avant de contempler le travail de l'auteur sur la langue.

1.4.1. Le combat pour la langue et le risque de nationalisme

Le locuteur ou écrivain francophone est dans son immense majorité un locuteur bilingue ou multilingue. L'Organisation internationale de la Francophonie estime à 220 millions le nombre de locuteurs de français dans le monde. Cependant, moins de la moitié, une centaine de millions, ont le français comme langue maternelle (OIF : 2012). Les espaces de la francophonie regroupent une grande diversité de situations linguistiques dans un contexte essentiellement plurilingue.

Le nom de « *francophonie* » fait précisément référence à la langue commune. Mais l'insistance sur la langue commune ne doit pas masquer l'hétérogénéité linguistique des espaces de la francophonie où la langue française est constamment en contact avec d'autres langues partenaires. Les

situations historiques et linguistiques des zones francophones divergent entre la Suisse, la Belgique, le Québec, le Maghreb, le Proche-Orient, l'Afrique subsaharienne, les Caraïbes ou encore l'océan Indien.

La question de la pluralité des langues dans la francophonie doit d'abord tenir compte du passé historique colonial. Rappelons que les politiques linguistiques de la colonisation française étaient différentes de celles déployées durant la colonisation anglaise. Une véritable stratification linguistique doublée d'une ségrégation politique voit le jour dans l'empire français (Goheneix : 2012, 82–103). La colonisation française met en place une politique d'assimilation des colonisés par la langue française, alors que les Anglais n'opèrent pas de cristallisation entre leur langue et certaines valeurs. La politique de colonisation par la langue française ne faisait d'ailleurs pas l'unanimité dans le camp des administrateurs coloniaux eux-mêmes. Certains craignaient la dénaturation de la langue par son usage africain en s'appuyant sur la psychologie des colonisés de l'époque (Mannoni : 1948).

Léopold Sédar Senghor décrit, dans *Chants d'ombre* (1956), le concept de Négritude en opposant la raison hellénique à l'émotion noire. Bien qu'Aimé Césaire représente une tendance plus combative du mouvement alors que Léopold Sédar Senghor, plus francophile et soucieux d'éviter des revendications ethniques, rapprochera la Négritude de la Francophonie, dans les deux cas la race noire est considérée comme l'essence de l'homme noir.

La Négritude pêcherait donc d'essentialisme, en réduisant l'homme noir à son essence de Noir, prédisposé davantage à l'émotion qu'à la raison, et condamné à aller chercher au fond de lui-même son identité noire, comme semble le mettre en scène la préface « Orphée noir » de Jean-Paul Sartre à *l'Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française* de Léopold Sédar Senghor (1948). Dans cette même préface, Jean-Paul Sartre, l'intellectuel français, attribue à la Négritude le symbole de la parole libérée du colonisé retournée contre le colonisateur, au moyen de sa propre langue, le français : « Qu'est-ce que vous espériez, quand vous ôtiez le bâillon qui fermait ces bouches noires ? Qu'elles allaient entonner vos louanges ? Ces têtes que nos pères avaient courbées jusqu'à terre par la force, pensiez-vous,

quand elles se relèveraient, lire l'adoration dans leurs yeux ? » (Sartre : 1948, 9).

Le mouvement littéraire et artistique de la Négritude est né à Paris dans les années trente. Il se définit comme humaniste et anticolonialiste, et rassemble des écrivains noirs francophones installés en France, comme Aimé Césaire (1913–2008), Léopold Sédar Senghor (1906–2001), Léon Gontran Damas (1912–1978), René Depestre (1926–), Birago Diop (1906–1989), entre autres. La création de *La Revue du monde Noir* (1931), puis surtout de la revue plus politique *Légitime défense* en 1932, avec la parution d'un article-manifeste, et enfin de la revue *L'étudiant noir* en 1934, offre une large résonance au mouvement.

Rappelons qu'à l'origine, l'écrivain francophone se fait l'interprète des contes et légendes locales auprès du colonisateur. En Afrique subsaharienne, la figure de l'écrivain collecteur de matière d'étude pour les ethnographes européens, d'interprètes des griots est notoire, par exemple dans l'œuvre d'Amadou Hampâté Bâ (1901–1991).⁸²

Le premier Congrès des écrivains et artistes noirs est organisé en 1956 à la Sorbonne notamment par Alioune Diop, le fondateur de la revue *Présence africaine* (1946). Y participeront des figures telles que Léopold Sédar Senghor, Aimé Césaire, Frantz Fanon (1925–1961), Cheikh Anta Diop (1923–1986), Amadou Hampâté Bâ, Marcus James ou encore Richard Wright (1908–1960), alors que par exemple W. E. B. Du Bois (1868–1963) ne sera pas autorisé à sortir du territoire américain pour se rendre au Congrès.

La thématique du retournement de la langue du colon contre lui-même, de la langue comme une arme de revanche est présente dans certains discours autour de la francophonie, depuis la célèbre préface de Jean-Paul Sartre précédemment citée jusqu'au propos de l'écrivain algérien Kateb Yacine qui affirme dans un entretien en 1962 : « Écrire en français, c'est presque, sur un plan beaucoup plus élevé, arracher le fusil des mains d'un parachutiste ! ça a la

⁸² Il s'inspire de la compilation des traditions maliennes pour son roman : *L'Étrange destin de Wangrin*, 1973.

même valeur ! » (Kateb : 1994, 56). Un des pères de la Créolité, Patrick Chamoiseau, parle aussi de la Négritude comme d'une arme, afin de mettre en perspective la fécondité de la Créolité : « La Négritude m'avait tétanisé comme une arme de combat ; la Créolité m'investissait comme l'assise prismatique d'une existence au monde. » (Chamoiseau : 1997, 299).

Cependant, comme le remarque Dominique Combe, Frantz Fanon affirme que certains auteurs francophones, dont la génération d'Antillais d'Aimé Césaire, ne voient pas dans la langue française une arme à retourner, mais sont plutôt fascinés par cette langue (Combe : 2010, 116) : « le Noir antillais sera d'autant plus blanc, c'est-à-dire se rapprochera d'autant plus du véritable homme, qu'il aura fait sienne la langue française. » (Fanon : 1957, 14). C'est bien en français qu'Aimé Césaire ou les écrivains algériens des années cinquante écrivent, à destination d'un public français, publiés dans des éditions françaises, (comme le Seuil), à Paris (Combe : 2010, 116).

Toutefois, si Léopold Sédar Senghor perçoit dans le français un outil de liberté, il refuse tout autant de renier les langues africaines en invoquant le métissage. Aimé Césaire avoue aussi que : « [...] le français était pour moi un instrument que je voulais plier à une expression nouvelle. Je voulais faire un français antillais, c'est-à-dire un français "nègre" qui, tout en étant un français, porte la marque "nègre". » (Gauvin : 2004, 271). En d'autres termes, le rapport des écrivains de la Négritude à la langue française est moins dichotomique qu'il ne semble l'être : « Le concept de négritude d'abord, mis en avant par Aimé Césaire et Léopold Sédar Senghor, table sur l'étendue de la langue française mais tente en même temps de renouer avec la rythmique des langues et des musiques africaines. » (Gauvin : 2004, 271).

La capacité de l'écrivain francophone de s'inscrire dans une tradition littéraire et culturelle non francophone qui lui est propre, est problématique. En effet, l'écrivain francophone est dénué de l'héritage séculaire important et strictement canonisé sur lequel peut s'appuyer l'écrivain français. Selon l'expression d'Édouard Glissant, ce patrimoine littéraire français crée un véritable « continuum » (Gauvin : 2010, 23–24). Effectivement, les littératures occidentales, dont fait partie la littérature française, ont surmonté le passage de

l'oralité à l'écriture depuis longtemps. Il appartenait aux poètes de la Pléiade de faire face à la transcription et à la création de mots (Gauvin : 2010, 23–24). L'écrivain francophone, quant à lui, reçoit la langue française et apprend sa rhétorique de façon figée, univoque. Cette langue qui lui a été imposée est, de surcroît, chargée du monopole de la production de sens pour décrire les réalités de l'auteur.

Édouard Glissant, auteur du *Traité du Tout-monde* (1997), décrit un multilinguisme qui consiste à écrire en présence de toutes les langues du monde. Il assigne ainsi une nouvelle fonction et condition d'existence à l'écrivain (Gauvin : 2010, 53). Le *Tout-monde* glissantien est intimement lié aux langues : « Le devenir du Tout-monde est lié à la multiplicité des langues. Cette multiplicité n'est pas un obstacle à la compréhension entre les locuteurs. » (Gauvin : 2010, 82). L'auteur antillais insiste sur le sens de la coprésence des langues du monde dans chaque langue :

« Ce n'est pas une question de parler les langues, ce n'est pas le problème. On peut ne pas parler d'autres langues que la sienne. C'est plutôt la manière même de parler sa propre langue, de la parler fermée ou ouverte ; de la parler dans l'ignorance de la présence des autres langues ou dans la prescience que les autres langues existent et qu'elles nous influencent même sans qu'on le sache. Ce n'est pas une question de science, de connaissance des langues, c'est une question d'imaginaire des langues. Et par conséquent, ce n'est pas une question de juxtaposition des langues, mais de leur mise en réseau. » (Gauvin : 2010, 28)

L'évolution vers le véritable multilinguisme auquel appelle Édouard Glissant devrait être provoquée par une prise de conscience de la disparition d'imaginaires qu'entraîne la disparition de langues dans le monde.⁸³ À la manière des discours de la Francophonie institutionnelle, l'auteur évoque la nécessaire « défense » des langues de la part des écrivains multilingues :

⁸³ À ce propos, il est intéressant de remarquer que les discours de la Francophonie institutionnelle insistent sur ce même constat de la disparition de nombreuses langues sur la planète, pour mieux montrer l'impérieuse nécessité de « sauver » la langue française.

« C'est au nom des multilinguismes que nous devons défendre nos langues et non pas au nom d'un monolinguisme intolérant. C'est pour moi la dimension décisive : parce qu'on ne sauvera aucune langue du monde en laissant périr les autres. Ce qu'il faut changer, c'est l'imaginaire des humanités, de telle sorte qu'elles se persuadent que nous avons besoin de toutes les langues. » (Gauvin : 2010, 53)

La condition plurilingue de la plupart des locuteurs francophones se retrouve logiquement formulée dans les discours d'auteurs francophones ainsi que dans ceux des universitaires et critiques littéraires. En effet, les écrivains francophones manifestent une constante interrogation ou préoccupation sur leur rapport aux langues, à la langue française pensée dans le contexte historique propre à la situation personnelle de chaque auteur.

1.4.2. La conscience de la langue

La situation de l'auteur francophone par rapport à son principal matériau de création : la langue française, est un cas particulier qu'il convient d'examiner. Les littératures francophones semblent partager une même réflexion sur l'articulation entre langue, littérature et identité. Comme le remarque Lise Gauvin (Gauvin : 2004, 260), l'un des premiers écrivains à décrire un sentiment d'étrangeté dans la langue française est Charles-Ferdinand Ramuz (1878–1947). Cet écrivain suisse écrit dans un français « qui n'est pas français », en intégrant le langage paysan directement dans sa prose. L'écrivain francophone serait condamné à penser sa langue, comme le suggère Fernando Pessoa qui invente l'expression de « littératures de l'intranquillité » pour qualifier ces dernières, expression qui sera reprise par Lise Gauvin pour désigner « la pratique langagière de l'écrivain francophone, qui est fondamentalement une pratique du soupçon » (1999 : 17).

Le linguiste belge Jean-Marie Klinkenberg décrit le sentiment d'infériorité linguistique du locuteur belge francophone par rapport aux Français, que l'on retrouve aussi chez les francophones de Suisse ou du

Canada (Klinkenberg : 1994, 79–80). Il reprend du sociolinguiste américain William Labov la disposition mentale d'insécurité linguistique, qui s'attache à définir la condition d'un locuteur qui a conscience de n'être pas apte à maîtriser la variété légitime de la langue qui est dotée du pouvoir symbolique (Labov : 1976). L'insécurité linguistique décrit donc cette condition propre à l'écrivain francophone qui occupe une position instable dans la langue et qui est continuellement amené à décrire son rapport à la langue. Michel Francard insiste, lui, sur l'évaluation en termes de pureté et de bâtardise, par le locuteur, de la distance qui sépare son idiolecte de la communauté qui parle la langue reconnue et véhiculée comme légitime par l'institution scolaire (Francard *et al.* : 1993).

À partir de sa situation périphérique par rapport au centre parisien, l'auteur adoptera soit une stratégie centrifuge visant l'assimilation ou la reconnaissance parisienne, soit une stratégie centripète d'éloignement du centre recherchant l'autonomisation (Klinkenberg : 2003, 52). Indifféremment de la stratégie retenue, la question de l'étiquette francophone que subit l'auteur a des effets considérables sur son identité et son image diffusée par les journalistes et critiques littéraires. L'écrivain Abdourahman Waberi raconte d'ailleurs avec agacement dans un plaidoyer pour dénationaliser les langues coloniales que :

« Plus d'un écrivain dit francophone est déjà parti, au moins une fois, rencontrer la presse française comme d'autres vont à l'abattoir, redoutant la question qui coupe net tout élan : "Pourquoi écrivez-vous en français ?" Et notre écrivain de ressasser : "Quel stress ! Je vais encore bafouiller des banalités sur mes origines, sur ma couleur, l'histoire des miens, l'état du monde, les griefs contre la colonisation ou sur mes rapports avec la langue..." Résultat des courses : une partie de ping-pong stérile, avec la formule de Bernard Pivot en clou final : "Formidable, vous vous exprimez fort bien dans notre belle langue. Ah si tous les Français... !". Il est des compliments plus lourds, à l'estomac, que des sacs de sable mouillé, se remémore notre écrivain francophoniquement essoufflé. » (Waberi : 2008)

La notion de *conscience linguistique* est largement répandue lorsqu'il s'agit de rendre compte de la situation langagière des écrivains francophones et

plus précisément de la place de la langue dans la conscience de ces écrivains. Ce concept de *conscience linguistique* développé par Harald Weinrich (Weinrich : 1991) est repris par Alain Ricard (Ricard : 1995^a) qui adapte la réflexion de ce dernier au champ des littératures francophones :

« “Bien qu’il nous semble aller de soi que la langue ait sa place dans la conscience des écrivains, il sied néanmoins d’en éclairer les conditions” écrit Harald Weinrich (1991) à propos de la littérature du Siècle d’or espagnol et nous pensons que cette proposition est tout à fait pertinente dans le cas des littératures de l’Afrique et en particulier de celles de l’Afrique noire. L’historiographie littéraire française et francophone est trop souvent victime de cette sorte de point aveugle : à faire comme si le choix du français était évident, était le seul possible, comme les écrivains aiment à le rappeler, elle omet de décrire le contexte sociolinguistique et sociopolitique dans lequel ces choix ont été effectués. » (Ricard : 1995^b)

Si cette situation de *conscience linguistique* s’applique bien aux littératures postcoloniales, elle n’est pas l’exclusivité du monde francophone comme le montrent les réflexions de l’écrivain kenyan anglophone Ngugi Wa Thiong’o dans son ouvrage *Decolonizing the mind* (1986). La *conscience linguistique*, si elle est commune, se traduit majoritairement en francophonie par le même choix en faveur de la langue française, sauf dans le cas de l’écrivain sénégalais Boubacar Boris Diop qui publie en wolof *Doomi Golo* (2003). Des différences existent avec le monde anglophone où les langues africaines sont davantage développées, comme dans le cas de la littérature en swahili.⁸⁴

Lise Gauvin propose quant à elle, la notion de *surconscience linguistique* pour décrire l’importance des représentations langagières dans le contexte de « jeunes littératures », qui se rapporte à un désir de questionnement du langage afin de dépasser le niveau ethnographique de l’analyse des discours (Gauvin : 2000, 6). Les relations concurrentielles voire conflictuelles entre les

⁸⁴ Nous renvoyons ici à l’ouvrage de GARNIER Xavier. *Le roman swahili, la notion de « littérature mineure » à l’épreuve*. Paris : Karthala, 2006.

langues de l'auteur francophone font de son choix d'écriture un positionnement face à des codes littéraires mais aussi sociaux et culturels :

« Écrire devient alors un véritable “acte de langage”, car le choix de telle ou telle langue d'écriture est révélateur d'un “procès” littéraire plus important que les procédés mis en jeu. Plus que de simples modes d'intégration de l'oralité dans l'écrit, ou que la représentation plus ou moins mimétique des langages sociaux, on dévoile ainsi le statut d'une littérature, son intégration/définition des codes et enfin toute une réflexion sur la nature et le fonctionnement du littéraire. »
(Gauvin : 2000, 7)

Comme le rappelle Édouard Glissant, les créoles sont des langues fragiles, d'une part car elles sont susceptibles d'être « contaminables » par les langues officielles de la communauté et d'autre part car elles posent des problèmes de « fixation et de transcription ». L'auteur oppose la stabilité des régions aux langues ataviques, qui progressivement ont eu le temps de s'établir, au « tourment de langage » qui caractérise les passages brusques et contraints de l'oralité à l'écriture. La domination d'une langue sur l'autre entraîne une fragilisation de la situation du locuteur qui devient menaçante (Gauvin : 2010, 13).

Parler seulement de plurilinguisme ou bilinguisme pour décrire la situation des écrivains francophones ne suffit pas dans la mesure où la question de la mise à distance de sa langue d'écriture et l'auto-réflexion de l'auteur sur sa langue peuvent être éludées. En revanche, le concept de *diglossie* est davantage fécond puisqu'il permet de mettre en perspective le choix de la langue par l'auteur avec la spécificité des répartitions des langues dans une société selon leurs fonctions, leurs assignations ou leur prestige.⁸⁵

⁸⁵ La paternité du terme de *diglossie* revient à l'helléniste français d'origine grecque Jean Psichari (1854–1929), qui le définit dans un article publié dans *Le Mercure de France* en 1928, intitulé : « Un pays qui ne veut pas sa langue ». Il caractérise ainsi la situation sociolinguistique de la Grèce oscillant entre la variété savante du grec et la variété usuelle (le *dhemotiki*). Le concept de *diglossie* d'abord introduit par l'orientaliste arabisant français William Marçais (Marçais, 1930) est rendu populaire par le linguiste américain Charles Ferguson, qui décrit dans son article intitulé « Diglossia » (1959) la différence entre les variétés ou registres de langues hauts et bas (*high* et *low*).

Cette distinction permet de dépasser la dichotomie entre registre formel et informel, et donc de penser la différence entre la variété à fort prestige social et culturel et celle limitée au niveau de la conversation populaire. Cette superposition de variétés de langues peut aussi être perçue comme une distribution inégale des valeurs sociales entre les langues au sein d'une même communauté linguistique (Chaudenson : 1984). La diglossie dans des contextes postcoloniaux trouve ses origines dans les mécanismes de domination linguistiques, culturels, psychologiques et sociaux de la colonisation.

Dans le *Portrait du colonisé* (1957), Albert Memmi montre l'obligation dans laquelle le colonisé se trouve d'accepter la langue du colonisateur, en l'occurrence le français, qui est imposé par le dispositif colonial et ses piliers que sont l'école, l'armée et l'administration. Il préfère parler quant à lui de *drame linguistique* pour désigner ce qui se cache derrière le bilinguisme colonial :

« Dans le conflit linguistique qui habite le colonisé, sa langue maternelle est l'humiliée, l'écrasée. Et ce mépris, objectivement fondé, il finit par le faire sien. De lui-même, il se met à écarter cette langue infirme, à la cacher aux yeux des étrangers, à ne paraître à l'aise que dans une langue de puriste, appartenant tous les deux au même univers affectif, ni une simple richesse polyglotte, qui bénéficie d'un clavier supplémentaire mais relativement neutre ; c'est un *drame linguistique*. » (Memmi : 1973 (1957), 25)

De surcroît, l'intériorisation psychologique du mépris de la langue maternelle du colonisé aurait pour corollaire sa détestation de la langue du colonisateur. L'imposition d'une échelle de valeurs entre les langues par l'éducation coloniale conduirait à la fabrication d'« analphabètes bilingues » (Combe : 2010, 95).

Michel Beniamino remarque que la dissémination du concept de *diglossie* vers des terrains extralinguistiques tels que l'éducation et la littérature ajoute un caractère anxiogène absent de l'origine scientifique du concept, puisqu'il tient compte désormais des luttes pour la valeur sociale de la langue

(Beniamino : 1999, 220). Cette logique de conquête du « marché linguistique » serait propre aux situations francophones diglossiques :

« L'élément commun à de nombreuses situations de francophonie pourrait être que l'emploi du concept de diglossie, en dehors du paradigme où il s'inscrit, ressort de la conquête du "marché linguistique" toujours présentée comme révolutionnaire. Les enjeux de l'importation du concept fergusonien de diglossie sous la forme du concept de diglossie littéraire sont évidents pour les défenseurs ou les promoteurs des langues situées en position de "variété basse" dans la diglossie tout autant que pour les dirigeants des pays nouvellement indépendants en Afrique. » (Beniamino : 1999, 220)

Selon Michel Beniamino, l'étude de la situation diglossique des francophones devrait tenir compte du fait que les locuteurs qui maîtrisent les deux variétés de langues appartiennent le plus souvent à l'élite. Et il semble qu'ils aient tout intérêt à reproduire cette diglossie dans la mesure où la maîtrise des deux variétés leur confère un pouvoir symbolique (Beniamino : 1999, 224–225). L'analyse de Michel Beniamino s'appuie ici sur le cas des situations créolophones où le français occupe la place supérieure de « langue économique » et le créole celle de « langue du cœur ». Cet aménagement de la diglossie se révèle donc stratégique pour l'accès au pouvoir et reflète également les représentations qui entourent les identités composant une société. Nonobstant, nous pensons avec Ngugi Wa Thiong'o qu'il est essentiel pour les locuteurs de maîtriser les diverses langues dans un contexte diglossique : « La vérité est tout autre : les vrais puissants sont ceux qui savent leur langue maternelle et apprennent à parler, en même temps, la langue du pouvoir. » (Wa Thiong'o : 2011, 15).

Remarquons par ailleurs que dans les espaces francophones, la différence entre le caractère oral de la langue maternelle des locuteurs et la condition écrite de la langue française interfère dans la compréhension des situations diglossiques.

En 1976, le linguiste canadien William Mackey, dans son article « Langue, dialecte et diglossie littéraire », étend le concept de *diglossie* aux études littéraires et parle de *diglossie littéraire* comme d'une constante dans

l'histoire des littératures. Dans l'ouvrage intitulé *Diglossie et littérature* (1995), Alain Ricard préconise, quant à lui, de limiter le concept de *diglossie* à la seule linguistique. Ce concept permet de différencier le bilinguisme d'un locuteur particulier de la situation sociale de diglossie. Claire Riffard exprime ainsi la constance de la conscience de la multiplicité des langues décrite par Alain Ricard chez les auteurs francophones :

« [...] pour Alain Ricard, l'écriture contemporaine est inscrite dans la "conscience de la multiplicité des langues, l'expérience d'une manière d'éclatement du discours, marqué par la diglossie et le métissage". Ce concept qui permet de ressaisir par l'analyse les faits de langue à l'œuvre dans les textes, qu'ils soient liés à l'oralité, au plurilinguisme, à la diglossie ou à l'"interlangue" comme chez Kourouma... a été abondamment repris, notamment dans les théories postcoloniales. » (Riffard : 2008, 10)

Du point de vue de l'écrivain francophone, « les faits de langue » jouent un rôle déterminant dans le travail d'écriture. Qu'il s'agisse de phénomènes de diglossie, de plurilinguisme ou d'interférence entre la tradition orale et l'écriture, le rapport à la langue résonne d'un écho particulièrement persistant dans les littératures francophones.

1.5. Le travail *sur* la langue

Les prémisses du combat *par* la langue résident dans le positionnement face au choix ou à l'imposition d'une langue d'écriture, avant même l'utilisation du travail *sur* la langue comme outil de lutte.

Face au devoir politique de servir son pays à travers sa langue, s'institue très tôt, dans les espaces de la francophonie, un discours de combat au moyen de la langue. En effet, la thématique du combat par la langue est présente dès le moment de la publication de l'*Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française* (1948) de Léopold Sédar Senghor, préfacée par Jean-Paul Sartre. Dans cette préface, le philosophe français établit

un parallèle entre la condition d'opprimé du prolétariat et celle des Noirs. Toutefois, l'oppression pesant sur les Noirs ne tiendrait pas à leur situation mais à leur identité raciale. Le racisme étant la raison de fond de leur exploitation :

« Le nègre, comme le travailleur blanc, est victime de la structure capitaliste de notre société ; cette situation lui dévoile son étroite solidarité, par-delà les nuances de peau, avec certaines classes d'Européens opprimés comme lui ; elle l'incite à projeter une société sans privilèges, où la pigmentation de la peau sera tenue pour un simple accident. Mais, si l'oppression est une, elle se circonstancie selon l'histoire et les conditions géographiques : le noir en est la victime en tant que noir, à titre d'indigène colonisé ou d'Africain déporté et puisqu'on l'opprime dans sa race et à cause d'elle, c'est d'abord de sa race qu'il lui faut prendre conscience. » (Senghor : 1948, 13–14)

L'être « nègre », construit par le regard des Blancs, cacherait au fond de lui-même une souillure portée par la langue. Pour l'intellectuel français le combat du racisme de la langue, cette maladie, doit passer par la poésie. Si l'homme noir n'est qu'objet du regard de l'homme blanc, ce premier doit évoluer du statut d'objet vers celui de sujet, grâce à la poésie. Le regard de l'Autre étant ce qui conditionne en grande partie notre identité de même que notre comportement, l'homme noir demeure un objet lorsqu'il n'est que regardé :

« Voici des hommes noirs debout qui nous regardent, et je vous souhaite de ressentir comme moi le saisissement d'être vus. Car le blanc a joui trois mille ans du privilège de voir sans qu'on le voie ; il était regard pur, la lumière de ses yeux tirait toute chose de l'ombre natale, la blancheur de sa peau c'était un regard encore, de la lumière condensée. » (Senghor : 1948, 9)

Le mouvement de la Négritude constitue une véritable poésie de l'homme noir, qui permettrait d'accéder, par une prise de conscience de lui-même, à la condition de sujet.

Néanmoins, cette poésie de l'homme noir, ce « racisme antiraciste », est considéré comme un moment dialectique qui doit aboutir à une poésie sans races, à « la réalisation de l'humain dans une société sans races » (Senghor : 1948, 7). D'après la préface de Jean-Paul Sartre, la poésie s'apparente bien à un combat mené depuis l'intérieur de la langue. Le poète, sorte d'handicapé de la langue, ne se sert pas de la langue ; il se met à son service. Pourtant, dans son essai *Qu'est-ce que la littérature ?* (1948), l'auteur distingue la prose de la poésie, comme la langue dont on se sert pour agir dans le monde, tel l'outil d'un ingénieur. Or, une telle définition de la langue semble d'appuyer sur l'imaginaire antique de la langue française comme langue de raison. Ce combat par la poésie qu'il appelle de ses vœux dans la préface « Orphée noir », paraît donc omettre sa propre définition de la prose d'ingénieur.

Le travail sur la langue, qu'il soit étudié au macro niveau de la forme d'écriture poétique ou bien au micro niveau du style d'un auteur, est une constante des discours de la f(F)rancophonie littéraire. La question du style, ce travail sur la langue qui peut aboutir à l'invention d'une « nouvelle » langue, est donc primordial dans l'étude de la f(F)rancophonie littéraire :

« La langue est l'enjeu majeur des luttes et des rivalités distinctives : elle est la ressource spécifique avec ou contre laquelle vont s'inventer les solutions à la domination littéraire, le seul véritable matériau de création des écrivains permettant les innovations les plus spécifiques : les révoltes et les révolutions littéraires s'incarnent dans des formes créées par le travail sur la langue. » (Casanova : 1999, 359–360)

Les discours s'attachant à qualifier le style des littératures francophones ont souvent évalué ces textes dans leur rapport à la norme française, en termes de distance et d'apport. D'autres analyses, davantage soucieuses de la rigueur scientifique que du prestige de la langue française, ont éclairé la question du style dans les littératures francophones. Bernard Mouralis décrit le « style d'instituteur » comme conséquence de la politique linguistique coloniale française. Cette expression littéraire francophone répond à une stratégie de mimétisme du modèle français classique. L'ouvrage de Camara Laye, *L'Enfant noir* (1953) ou encore *L'Aventure ambiguë* (1961) de Cheikh Hamidou Kane

sont des exemples de ce style de « devoir de bon élève » (Garnier : 2003, 236). Jean-Claude Blachère, quant à lui, décrit ce qu'il nomme « l'intertextualité prisonnière » dans *Négritures. Les écrivains d'Afrique noire et la langue française*, (1993). Il analyse la rhétorique épistolaire et les messages formulaires pour montrer la prégnance de l'apprentissage normatif du français scolaire lorsque le romancier africain va puiser son style dans ses rédactions d'écolier (Blachère : 1993, 86).

En conséquence de la politique coloniale, la langue française appartenait entièrement au mot d'ordre, au commandement du colonisateur sur le colonisé. L'utilisation de la langue française, pour collaborer aux ordres ou pour lutter sur le terrain des idées, maintient la langue en un bloc figé : « La langue française n'offre pas d'autres prises aux écrivains qu'un rapport de maîtrise. Mais maîtriser cette langue c'est aussi en faire un objet artificiel. » (Garnier : 2003, 237).

L'intégration et le prolongement de cette situation sont perceptibles dans les discours de la f(F)rancophonie dès 1853, lorsque Pierre-André Sayous, promoteur de la Francophonie, publie une *Histoire de la littérature française à l'étranger depuis le commencement du XVII^e siècle*, selon une organisation territoriale des littératures. Il répartit dans cet ouvrage les pays francophones selon leur degré de maîtrise de la langue française, avec en premier lieu la Savoie qui fait figure de bon élève de la France, et en bas de l'échelle ce qu'il désigne comme étant le « style réfugié » :

« [...] ce qu'on appelle le *style*, et qu'on ferait mieux d'appeler le *langage réfugié* [...] n'est autre chose qu'un certain ensemble de locutions vieilles ou improprement appliquées, de constructions embarrassées et de tours elliptiques obscurs, en tout l'usage d'une syntaxe devenue incorrecte et d'un vocabulaire suranné. » (Sayous : 1853, 372–373)

Si la stimulation de la création au moyen de l'imitation a été théorisée sous le nom de *mimèsis* depuis l'Antiquité, la relégation des littératures francophones à un niveau de servitude dans l'imitation de la littérature française prolonge quant à elle la logique coloniale d'asservissement.

1.5.1. L' ébranlement de la langue

La situation d'« intransigence » propre aux littératures francophones, précédemment étudiée, a des répercussions sur l'expression de ces auteurs. L'insécurité linguistique qui conduit parfois à une autodépréciation de l'auteur francophone peut avoir pour conséquence une « tendance à l'hypercorrection s'exprimant par une écriture néoclassique et par un usage de la langue conforme aux règles canoniques [...]. Ou bien une écriture libre et libertaire tablant sur toutes les virtualités du français. » (Gauvin : 2004, 263). La diglossie elle, entraîne chez les écrivains francophones une sorte de schizophrénie qui s'accompagne d'une contamination, d'une subversion volontaire entre les différentes variétés.

Dans l'espace africain francophone, la langue française des colonisateurs, qui s'organise d'abord autour du mot d'ordre, peut donner lieu à une stratégie de lutte idéologique au moyen du français :

« Le schéma diglossique semble ici totalement opérant. Face à la compacité d'une langue qui semble n'exister que pour donner des ordres, les écrivains n'ont pas le choix. Le combat ne pourra être mené à l'intérieur de la langue, il se fera autour de la langue. On tablera sur les langues africaines contre la langue française, ou l'on utilisera la langue française pour mener le combat sur le terrain des idées. » (Garnier : 2003, 237)

Cette perspective d'utilisation combative de la langue se retrouve dans le courant tiers-mondiste, depuis l'impulsion de Frantz Fanon et de Jean-Paul Sartre jusqu'aux travaux récents de François-Xavier Verschave.

Mais cette forme de combat convertit la langue en un véhicule de la critique des pays colonisateurs, sans être son enjeu principal. Or, notre interrogation s'attache ici à la riposte de la francophonie littéraire par le travail appliqué à la langue. Avant d'examiner quelques propositions stylistiques, rappelons l'alternative face à laquelle se trouvent les auteurs francophones :

« Les écrivains francophones sont face à une alternative : soit ils renoncent au style et adoptent une langue toute faite, ce sera la stratégie mimétique, qui sera susceptible d'entraîner cette littérature très loin ; soit ils se trouvent un style, alors ce style ne sera pas local mais global, il n'attaquera pas la langue de façon personnelle, mais collective, il cherchera à créer un ébranlement de la langue, il tendra à faire de la langue elle-même un idiome. » (Garnier : 2003, 236)

Cette « attaque », cet « ébranlement » de la langue dans son ensemble se retrouve chez de nombreux auteurs francophones. Sans entrer dans les détails de l'expression stylistique francophone, l'œuvre de l'auteur ivoirien Ahmadou Kourouma constitue cependant un exemple de création littéraire qui mélange la langue d'origine de l'auteur, (ici le malinké), au français. Le premier auteur francophone à opérer ces allers-retours entre la langue de son origine ethnique et le français est le poète malgache Jean-Joseph Rabearivelo (1903–1937). Mais le roman d'Ahmadou Kourouma : *Les Soleils des indépendances* (1968), marque une rupture dans le questionnement sur la langue des écrivains francophones. Si dans l'œuvre de Léopold Sédar Senghor les interrogations se limitaient à l'intérieur de la langue, synonyme avant tout de poésie, avec le travail d'Ahmadou Kourouma s'ouvrent les réflexions sur le style :

« Avant le coup d'éclat de Kourouma en 1968 avec *Les Soleils des indépendances*, les préoccupations stylistiques semblaient complètement secondaires dans l'analyse des œuvres africaines. Tout se passait comme si le style était le point aveugle de l'écriture romanesque et restait captif de l'activité poétique telle qu'elle avait été définie par Senghor. » (Garnier : 2003, 236)

Avec l'écriture d'Ahmadou Kourouma s'opère la sortie du style de « devoir de bon écolier » pour laisser place à de nouvelles formes de création littéraire avec la mise en scène de l'oralité, l'invention d'un lexique, les jeux de mots, les emprunts aux images et aux tournures du malinké ou du français d'Afrique (Moura : 1999, 81–91). Cette « malinkisation du français » a été désigné comme une *interlangue*, à la suite de l'utilisation par Bill Ashcroft *et al.* (1989, 66–68) de ce concept à propos des littératures postcoloniales. Le

concept d'interlangue provient du domaine pédagogique où il est défini par Klaus Vogel comme étant :

« [...] la langue qui se forme chez un apprenant d'une langue étrangère à mesure qu'il est confronté à des éléments de la langue-cible, sans pour autant qu'elle coïncide totalement avec cette langue-cible. Dans la constitution de l'interlangue entrent la langue maternelle, éventuellement d'autres langues étrangères préalablement acquises, et la langue-cible. » (Vogel : 1995, 19 cité par Moura : 1999, 81)

Dans l'écriture d'Ahmadou Kourouma, l'interlangue se caractérise par un va-et-vient entre les deux langues. Ce rapport du français au malinké, se retrouve dans une certaine mesure dans l'œuvre de Sony Labou Tansi avec la langue kikongo ou chez Tierno Monénembo avec le peul. Au-delà de la « malinkisation » du français dans l'interlangue, Ahmadou Kourouma assume vouloir restituer une certaine façon de penser (Gauvin : 1997, 153-162).

« Il ne s'agit pas pour Kourouma de faire passer la vision du monde malinké à travers la langue française mais de nous présenter la langue française dans la perspective malinké, ce qui est très différent. S'il en résulte un changement de vision du monde, celui-ci est second et difficilement contrôlable. Ce qui passe c'est une image du monde déformée par ces jeux de perspective. Si l'on s'intéresse à la vision du monde malinké il vaut mieux la chercher directement dans les textes malinkés. Tous les anthropologues nous le diront. » (Garnier : 2003, 239)

Avec l'interlangue, ces formes nouvelles de créations peuvent être perçues comme « une remarquable subversion de la domination symbolique européenne », sorte de revanche face au français des manuels coloniaux de scolarisation (Moura : 1999, 90). Cependant, les conséquences tirées de ce geste peuvent parfois s'apparenter à l'expression d'un désir d'exotisme chez les commentateurs. De même, cette langue de l'entre-deux ne prémunit pas l'auteur de mettre sur pied une forme d'auto-exotisme.

Nombre de littératures francophones, de par l'ambiguïté de leurs relations à la métropole anciennement colonisatrice, doivent s'accommoder de

l'exotisme, ce goût pour l'altérité, l'étranger, le lointain et son évocation, en produisant parfois un auto-exotisme, un rapport exotique à soi-même.⁸⁶

La littérature francophone québécoise offre l'exemple d'un travail sur la langue singulier désigné sous le nom d'*hétérolinguisme*. Rainier Grutman définit l'hétérolinguisme en 1997 dans son ouvrage *Des langues qui résonnent. L'hétérolinguisme au XIX^e siècle québécois*, comme « la présence dans un texte d'idiomes étrangers, sous quelque forme que ce soit, aussi bien que de variétés (sociales, régionales ou chronologiques) de la langue principale. » (Grutman : 1997, 37). Par la suite, Jean-Marc Moura dans *Littératures francophones et théorie postcoloniale* (1999) prolongera l'étude de l'hétérolinguisme qui permet de tenir compte de la dimension sociale des assignations linguistiques des personnages de fictions.⁸⁷

La réflexion sur la question de la langue est liée à la littérature québécoise depuis son origine. Les écrivains francophones québécois se considèrent dès le XIX^e siècle comme une « littérature de colonie » et s'attachent à montrer la distance qui les sépare de la France depuis leur terre d'exil (Gauvin : 2004, 265). Ce sentiment d'aliénation linguistique conduira le Québec à se solidariser avec le tiers-mondisme.

1.5.2. Une autre *revanche* sur la langue

La dite « revanche » par la langue passe par une alchimie nouvelle de la langue, une invention poétique du langage de l'auteur au sein de la langue française. Cette colonisation de la langue par l'ancien colonisé, pour reprendre les mots de Tchicaya U Tam'si, peut cependant donner à lieu à d'autres formes de résistance.

⁸⁶ Au sujet de l'auto-exotisme dans le cas des littératures des Antilles françaises voir : SCHON Nathalie. *L'auto-exotisme dans les littératures des Antilles françaises*. Paris : Karthala, 2003.

⁸⁷ Nous renvoyons également aux travaux de Myriam Suchet au sujet des stratégies discursives et de la traduction des littératures hétérolingues : SUCHET Myriam. *Outils pour une traduction postcoloniale. Littératures hétérolingues*. Paris : Archives Contemporaines, 2009.

On peut considérer, en s'appuyant sur le travail de James Scott *Domination and the Arts of Resistance : Hidden Transcripts* (1992), que cette utilisation de la langue française s'intègre dans un mouvement d'appropriation et de retournement des armes de l'ancien colonisateur. Le détournement de la langue pourrait être considérée comme une stratégie de résistance, un stratagème de contestation par la ruse d'une situation de l'auteur francophone ressentie comme symptomatique d'une oppression. James Scott remarque que la différence entre ce qu'il désigne comme étant le texte public et le texte caché est d'autant plus grande lorsque, dans une société donnée, discours et pouvoir sont intimement liés. Le politologue et anthropologue américain interprète « les rumeurs, les ragots, les fables locales, les chansons, les mimiques, les plaisanteries et tout le petit théâtre des dominés » (Scott : 2008 (1992), 13) comme un texte caché qui s'exprime de façon déguisée. Ces moyens sont utilisés par les dominés pour mettre en œuvre une insubordination qualifiée d'« infrapolitique », qui se traduit dans les faits par des actes de braconnage, de chapardage, de dissimulation, de fuite ou simplement de nonchalance (Scott : 2008 (1992), 13). Face aux différents niveaux et aux différentes formes de domination que sont la domination matérielle, statutaire et idéologique ; les groupes subalternes adoptent différents types de résistance :

« Le braconnage, la désertion, l'évasion, le tirage au flanc précédemment cités sont des formes de résistance quotidienne à une domination matérielle, alors que les appropriations masquées et les menaces anonymes sont des résistances directes déguisées. Face à la domination statutaire, les rituels d'agression, les contes populaires de revanche, le carnaval et les ragots sont des textes cachés de colère et des discours déguisés d'affirmation de sa dignité. Enfin, face à la domination idéologique se développe des subcultures dissidentes à travers les religions millénaristes, populaires, les "alcôves aux soupirs" des esclaves, les mythes du banditisme social et des héros de classe, l'imagerie du monde renversé » (Scott : 2008 (1992), 215)

Il est donc évident qu'un discours de résistance ne passe pas nécessairement par une contestation frontale. L'utilisation littéraire de la langue française peut donner lieu à une opposition plus subtile aux valeurs

véhiculées par l'ancien empire colonial français. Et la position de certains auteurs francophones peut tendre vers une exclusion de la francophonie littéraire, sans pour autant renoncer à faire partie de ses réseaux de publications.

L'hétérolinguisme ou encore l'interlangue donnent plutôt lieu à des analyses textuelles, elles décrivent des processus créatifs ayant moins d'ancrages historiques et politiques que les notions de diglossie ou de bilinguisme. D'un point de vue sociolinguistique, ces différentes interprétations assument qu'il existe un rapport particulier entre les écrivains francophones et la langue française, qui s'apparente davantage à l'insécurité plutôt qu'à la sérénité. Cette « insécurité linguistique » semble être un dénominateur commun aux écrivains de la périphérie du centre parisien.

Enfin, les francophones semblent être pris dans le piège colonial de la langue française. La dichotomie entre l'ancienne métropole coloniale et ses anciennes colonies, entre le centre et les périphéries paraît difficilement dépassable. En effet, le seul usage de la langue française est indissociable du passé colonial français, bien qu'elle soit maniée au profit d'un discours anti-colonialiste. Et les auteurs francophones qui, grâce à leurs efforts d'écriture, inventent de nouvelles formes, semblent pris au piège de l'attente d'exotisme que suscite leur statut de francophone. Le dessein qui consisterait à tenter d'épuiser les ressources d'une langue peut donner naissance à une littérature mineure mais limite néanmoins l'horizon de changements à une seule langue, au français, dans le cas des littératures francophones. Or, il existe la possibilité de faire le choix dissident d'écrire en langue locale, qui ouvre d'autres possibilités et entraîne d'autres conséquences.

1.5.3. Littérature mineure ou minoration de la littérature

Une littérature mineure naît au sein d'un grand ensemble linguistico-national. Voici la définition donnée par Gilles Deleuze et Félix Guattari dans *Kafka. Pour une littérature mineure* (1975) : « Une littérature mineure n'est pas celle d'une langue mineure, plutôt celle qu'une minorité fait dans une langue majeure. » (Deleuze et Guattari : 1975, 29). La notion de « littérature mineure » des deux philosophes s'appuie sur l'étude du *Journal* (1937) de Franz Kafka (1883–1924) et la situation d'écrivains juifs de langue allemande issus de l'Empire austro-hongrois :

« Kafka définit en ce sens l'impasse qui barre aux Juifs de Prague l'accès à l'écriture, et fait de leur littérature quelque chose d'impossible : impossibilité de ne pas écrire, impossibilité d'écrire en allemand, impossibilité d'écrire autrement. Impossibilité de ne pas écrire, parce que la conscience nationale, incertaine ou opprimée, passe nécessairement par la littérature. » (Deleuze et Guattari : 1975, 29)

La naissance d'une littérature mineure est ici définie comme l'aboutissement d'une triple impossibilité pour l'auteur : celle de se taire, celle d'écrire dans la langue de l'Empire et enfin celle d'écrire dans sa langue maternelle. À l'impossibilité de se taire, s'ajoute la nécessité d'avoir recours à la littérature pour exprimer une conscience nationale, ou bien même pour s'y opposer. Autrement dit, la remise en question d'une réalité est en lien direct avec la formulation de sa critique, de sorte que renommer quelque chose équivaut en partie à le recréer. Pascale Casanova remarque à propos de la recréation littéraire d'une langue populaire au sein d'une langue nationale, dans le cas de l'Amérique du Nord et Latine, que :

« [...] cette volonté de s'imposer à travers la revendication d'une différence linguistique au sein même d'une grande langue littéraire est l'une des grandes voies de subversion de l'ordre littéraire, c'est-à-dire

de façon indissociable, de mise en cause de l'ordre esthétique, grammatical, politique, social, colonial, etc. » (Casanova : 1999, 422)

Le concept de littérature mineure permet de penser certains liens entre la littérature et la politique propres à la francophonie littéraire. L'utilisation de ce concept dans l'étude de Xavier Garnier sur le roman swahili (2006), permet de montrer la constitution politique en groupe de dominés, autour d'une littérature et d'une langue qui sont dans le même temps déterritorialisées. La langue kiswahili tend à être modulée et décontextualisée dans les œuvres, alors que les auteurs souhaitent pourtant participer à l'émergence d'une communauté de dominés.

D'après Édouard Glissant, la notion de littérature mineure pose le problème d'une construction conceptuelle fondée sur l'antithèse d'une littérature qui serait « majeure ». De plus, les théoriciens Gilles Deleuze et Félix Guattari, de même que Franz Kafka auquel fait appel leur réflexion, se situent depuis l'intérieur de cette littérature majeure, occidentale. Édouard Glissant parle au nom du groupe des auteurs n'appartenant pas à cette littérature majeure. Il se situe non pas du côté de la minoration mais de la présence au monde, sur un mode qui exclut ceux auxquels il reproche d'exclure :

« Mais nous qui sommes dans le monde, nous considérons que nos littératures ne sont pas mineures, ni minorées, parce qu'elles sont en contact direct avec la pulsion du monde et que nous n'avons pas à établir ce genre de rapport qui est un rapport interne aux cultures occidentales. » (Gauvin : 2010, 67)

Les conditions d'exercice et d'existence de ces littératures reflètent un statut de minoration qui ne semble être dépassable qu'en opérant une sortie de la langue partagée entre l'ancien colonisateur et l'ancien colonisé. Sans cette sortie, sans ce changement de langue, il semble que les auteurs restent pris au *piège impérial*, qui rend impossible de se situer par rapport aux langues et cultures européennes en dehors d'une position de soumission.

1.5.4. Vers l'écriture locale et la traduction

En 1957, Albert Memmi dans son *Portrait du colonisé, précédent du portrait du colonisateur*, présage qu'une production littéraire en langues africaines dans les anciennes colonies françaises est à naître. Cependant, de nombreux obstacles restent à surmonter tels que le manque de développement écrit de nombreuses langues africaines orales, l'impossibilité d'accéder aux livres pour un public largement dépourvu de ressources économiques suffisantes et en partie analphabète, ou encore le caractère embryonnaire des pôles d'éditions à l'échelle du continent. Plus récemment (en 1996), Albert Memmi remarque la réelle difficulté pour les écrivains issus de pays du tiers-monde et de tradition orale de résoudre le choix de la langue d'écriture. La transposition écrite d'une langue orale et son usage littéraire posent des problèmes intrinsèques à un tel changement.

Les questions du public du texte et des moyens d'éditions sont des éléments clés dans le choix de la langue d'écriture. Albert Memmi rappelle le bilinguisme (langue maternelle et langue française) des élites locales et l'analphabétisme de la majorité de la population sous l'époque coloniale. Depuis la décolonisation, la liberté de choisir sa langue maternelle ne s'est pas traduite, pour les écrivains francophones, par le changement de langue d'écriture, en partie car certains d'entre eux « [...] sont déjà, et définitivement, des écrivains de langue française ou anglaise [...] » (Memmi : 1996, 12).

Rappelons que durant la colonisation française, aucun soutien n'est apporté à la création en langues africaines et il existe peu de productions autochtones à l'exception du théâtre et des manuels d'alphabetisation. En revanche, l'administration coloniale anglaise va soutenir l'émergence d'une « *literature bureau* » en langues africaines, en organisant des concours de créations littéraires en langues autochtones. Cette littérature bureau servira par la suite à inventer des nationalismes en langues africaines au moment des luttes pour l'indépendance. Mais certains écrivains d'Afrique anglophone choisissent

tout de même d'écrire en anglais afin de prétendre à un plus large rayonnement de leur œuvre. Le cas des colonies africaines de l'Allemagne est encore différent puisque c'est le swahili qui est utilisé pour communiquer, la langue allemande demeurant attachée à la seule nation allemande.

Au moment des indépendances, le congrès de 1956 et celui de l'université de Makerere (Ouganda), en 1962, ouvrent des pistes de réflexion. Ceux qui, comme les nigériens Chinua Achebe (1930–2013), Gabriel Okara (1921–) et Amos Tutuola (1920–1997) sont favorables à l'usage des langues européennes, évoquent la possibilité de les africaniser tout en alimentant un dialogue panafricain (Garnier : 2011, 1). Alors que ceux qui s'opposent à l'usage de ces langues rappellent l'objectif colonial de l'assimilation par les langues. D'autres s'expriment en faveur de l'usage des langues africaines en invoquant le rapprochement des masses, comme Obi Wali, ou celui des peuples, comme Albert Memmi ou David Diop (1927–1960). Enfin, d'autres encore s'y opposent en gageant de l'impropriété du format écrit de ces langues et du danger de cloisonnement en ghettos culturels (Garnier : 2011, 1).

En 1986, l'écrivain kenyan Ngugi Wa Thiong'o publie *Decolonizing the mind* et exprime son choix d'abandonner l'anglais et de n'écrire plus qu'en kikuyu, la langue de son peuple. Convaincu du retour à sa langue maternelle africaine comme passage nécessaire qui conduit à une décolonisation de l'esprit, son geste est en cohérence avec son œuvre de contempteur des injustices coloniales et postcoloniales, qui lui valut de nombreuses persécutions de la part des autorités kenyanes et un emprisonnement arbitraire d'un an. Pendant son incarcération, il écrit à l'insu de ses geôliers sur des feuilles de papier toilette son premier roman en kikuyu *Caitani Mutharabaini*, (*Le Diable sur la croix*) (1981), qui, une fois traduit en kiswahili rencontre un large succès populaire.

Le jugement que porte Ngugi Wa Thiong'o sur l'histoire coloniale et son rôle dans la colonisation de l'esprit par l'imposition des langues et cultures européennes est sans appel : « Le découpage de 1885 fut imposé par l'épée et le fusil. Mais le cauchemar de l'épée et du fusil fut suivi de la craie et du

tableau noir. À la violence physique du champ de bataille succéda la violence psychologique de la salle de classe. » (Wa Thiong’o : 2011, (1986), 28).

Cette « violence psychologique » dont parle Ngugi Wa Thiong’o se retrouve largement décrite dans les travaux du psychiatre Frantz Fanon. La réaction à cette violence proposée et suivie par l’auteur kenyan consiste à reprendre l’initiative et les moyens de la définition d’un peuple par lui-même. Cette vision bakhtinienne d’une littérature qui doit être faite par et pour le peuple, conduit Ngugi Wa Thiong’o à mesurer l’importance du choix de la langue pour exprimer une certaine réalité : « Le choix d’une langue, l’usage que les hommes décident d’en faire, la place qu’ils lui accordent, tout cela est déterminant et conditionne le regard qu’ils portent sur eux-mêmes et sur leur environnement naturel et social, voire sur l’univers entier. » (Wa Thiong’o : 2011 (1986), 19).

Pour ces raisons Ngugi Wa Thiong’o prône une littérature véhiculée par le théâtre populaire où les acteurs jouent leurs textes et animent une communauté sociale, aux antipodes de la littérature didactique. L’auteur critique le manque de remise en question, voire l’accueil enthousiaste de la sphère littéraire à l’égard de la toute-puissance de l’anglais dans les littératures africaines. Il déclare à l’occasion de la « Conférence des écrivains africains de langue anglaise » tenue à l’université Makerere de Kampala, en 1962 :

« Le seul défi qui nous importait était de parvenir à charger les langues européennes du poids de notre expérience personnelle d’Africains, en y annexant par exemple des proverbes africains et d’autres spécificités des traditions et du discours africains. Dans cette nouvelle tâche, Chinua Achebe, Amos Tutuola et Gabriel Okara faisaient à nos yeux figures de modèles. La longue marche à laquelle nous étions préparés pour mener à bien notre mission d’enrichir les langues étrangères en y injectant, entre les vieilles articulations rouillées, un “sang noir” senghorien, est mieux décrite que nulle part dans ces lignes de Gabriel Okara. » (Wa Thiong’o : 2011 (1986), 24)

Il est intéressant de remarquer que l’aire anglophone africaine partage avec les discours de la francophonie précédemment étudiés (au chapitre 1. de la première partie), la même terminologie de l’enrichissement (« enrichir ») et

de la revitalisation de la langue, et les mêmes interrogations sur la création de nouvelles formes littéraires hybrides. Le travail de ces auteurs anglophones africains des années soixante, ici présentés par Ngugi Wa Thiong'o, se situent dans une démarche stylistique comparable à l'interlangue dans les littératures francophones. Pour l'auteur kenyan cette défense de la langue du dominateur par les dominés s'apparente à la plénitude de la victoire de ce premier : « C'est le triomphe définitif d'un système de domination, quand les dominés se mettent à chanter ses vertus. » (Wa Thiong'o : 2011 (1986), 45).

Dans sa préface à l'édition française, Ngugi Wa Thiong'o précise en 2010 que le rejet, l'humiliation qui entoure de nombreuses langues maternelles au profit de la langue dominante se poursuit à travers le monde. La langue dominante à laquelle se réfère l'auteur, et qui est aussi, selon lui, celle du pouvoir, est évidemment l'anglais mais regroupe plus largement l'ensemble des langues coloniales, dont le français. L'attitude prônée ici exclut moins l'anglais qu'elle n'inclut les langues maternelles : « La vérité est tout autre : les vrais puissants sont ceux qui savent leur langue maternelle et apprennent à parler, en même temps, la langue du pouvoir. » (Wa Thiong'o : 2011 (1986), 15).

La littérature d'Afrique écrite en langues européennes ne cesse de parler de l'Afrique, et l'élève en objet d'étude, imitant ainsi en définitive le geste de la littérature ethno-coloniale. L'écriture en langue africaine permettrait à l'auteur d'exprimer sa vision du monde, de dire son monde, et non de verser dans une sorte d'étrangeté à soi-même. La littérature est une tendance à l'extraversion dans l'espace et dans le temps, et le problème que posent les littératures francophones « n'est pas de nature linguistique : il ne concerne pas la langue elle-même, mais le rapport de la langue à son dehors. » (Garnier : 2003, 235).

L'écriture dans sa langue maternelle ne constitue pas en soi un enfermement local, mais comporte tout de même pour l'auteur le risque de se limiter exclusivement au traitement des réalités ethniques, ou à des questionnements identitaires afrocentristes ou essentialisant qui peuvent sombrer dans le nativisme et la victimisation. Les propositions de Ngugi Wa

Thiong'o invitent à un changement de perspective, à parler du monde depuis la périphérie, tout en sortant du culturalisme.

Par ailleurs, la traduction est susceptible de fournir à certains auteurs une échappatoire féconde. Dans le contexte de la francophonie littéraire, la traduction peut rassembler à la fois l'expérience d'autotraduction des textes d'un auteur, la traduction comme expression dans une langue seconde, ou encore la traduction littéraire dans son sens usuel.

En effet, l'écrivain francophone plurilingue peut être amené à autotraduire ses textes dans une autre langue, qui n'est pas initialement celle de l'écriture. C'est par exemple le cas de l'auteur Abdellatif Laâbi, qui écrit en français et se traduit par la suite en arabe, ou du moins supervise et participe largement à la traduction (Combe : 2010, 129). La traduction est un compromis entre la langue de départ et la langue cible, comme le rappelle la paronomase italienne *Traduttore, traditore* qui peut être transcrite en français comme : « Traduire, c'est trahir ». L'enjeu de la traduction est de retransmettre la particularité du texte sans trahir le code des langues.

Or, l'écriture dans une langue seconde est déjà une expérience de traduction avant la lettre, dans l'invention des mots par l'auteur. L'auteur traduit, dans un sens métaphorique, son expérience personnelle, sa vision du monde, à travers la création littéraire. Au fond, si l'écriture consiste à faire *bégayer* la langue pour inventer la sienne, chaque écrivain est traducteur dans sa langue. Gilles Deleuze dans *Critique et clinique* (1993), compare l'écrivain à un étranger dans sa propre langue, qui doit composer avec sa langue maternelle comme s'il s'agissait d'une langue étrangère (Combe : 2010, 133–134). L'idée selon laquelle l'écrivain doit se tailler une langue à sa mesure dans la langue, peut être considérée comme un *topos* au sein des études littéraires.

Le fait de comprendre l'écriture comme une forme première de traduction souligne l'importance du message indifféremment de la langue utilisée comme véhicule. Car l'enjeu principal pour les écrivains francophones est de rendre compte, de révéler, de traduire leur vision du monde. De même que d'un point de vue pratique, la traduction, dans son sens propre de passage

d'une langue à une autre, permet de respecter la diversité culturelle, qui est aussi la diversité d'expression de point de vue sur le monde. La traduction est en réalité ce qui va rendre possible la *version originale* où chaque auteur est libre de dire son monde, en plus de favoriser l'apprentissage, c'est-à-dire la pérennité des langues.

Les discours de la f(F)rancophonie littéraire concentrent autour de la langue française une utilisation politique de la langue et de la culture qui vise la légitimation de la Francophonie institutionnelle en évacuant, bien souvent, le rapport problématique que les auteurs francophones entretiennent avec cette langue, à la fois « matière première » et objet de politique. Au combat pour le rayonnement de la culture française classique des paladins de la Francophonie s'oppose la lutte des auteurs francophones postcoloniaux face à l'héritage de l'histoire et à la domination linguistique, littéraire, idéologique et politique. Nous avons pu remarquer que la langue et la littérature s'enchevêtrent avec les revendications politiques et idéologiques des discours de la Francophonie lorsque ces derniers articulent à leur profit la langue française et la nation, la langue française véhiculaire et les langues locales, le patrimoine littéraire français et la créativité littéraire francophone.

Chapitre 2. La f(F)rancophonie littéraire : études et institutions francophones

Notre analyse porte ici sur les discours des études littéraires francophones observés au prisme des institutions. Les relations problématiques que génèrent ces discours sont constitutives de la f(F)rancophonie littéraire. En effet, certains aspects des discours appartenant aux études littéraires francophones alimentent l'influence du centre français, en particulier, et de l'institution littéraire, en général, sur ces littératures. Les discours de catégorisation, de périodisation et de théorisation littéraire participent d'une sorte de tâche d'arraisonnement, d'inspection, de contrôle institutionnel et de normalisation. Et malgré une certaine unité des positions d'auteurs dans la contestation, voire le franc rejet de la Francophonie, la persistance du rapport entre centre français et périphéries francophones prolonge le piège exotique.

2.1. Définitions problématiques

La prise en compte de la f(F)rancophonie littéraire comme objet d'étude nous conduit à faire nôtre la définition de littérature comme système et institution, défendue par Bernard Mouralis dans son ouvrage *Les contre-littératures* (2011 (1975), 12), et qui nous permet d'éclairer le rôle fondamental joué par l'institution sur les conditions de production et de réception des textes étudiés. En effet, l'institution littéraire est définie en tant que système arbitraire qui décide du statut littéraire des œuvres. Cette attribution du statut des textes

serait la marque de la prérogative de l'initiative culturelle de ceux qui disposent et s'efforcent d'entretenir ce pouvoir de discrimination, de catégorisation. L'étude des discours de la f(F)rancophonie doit, de toute évidence, prêter une attention particulière aux mots qui catégorisent les littératures francophones et recouvrent une certaine approche intellectuelle.

2.1.1. Catégorisation des discours et discours catégorisant

Les critiques spécialistes les plus significatifs participent à la construction d'un discours sur la Francophonie et les littératures francophones en érigeant un savoir sur un corpus (lui-même préconstruit). Nous nous appuyons ici sur l'orientation théorique ouverte par Michel Foucault et son utilisation dans les travaux d'Edward Said : *Orientalism* (1978) ou encore *Culture and imperialism* (1993), qui insistent sur la construction discursive d'une position de puissance.

De même que la terminologie et les images mobilisées dans les discours de la f(F)rancophonie peuvent revêtir un caractère idéologique, la catégorisation des discours en typologies indique l'influence des institutions sur les textes. Dans la perspective de la Francophonie comme outil d'influence pour la France, l'importance de l'institution littéraire et plus largement de la culture semble être reléguée derrière les intérêts financiers et politiques. Mais l'établissement d'une taxinomie de la f(F)rancophonie mélange les critères linguistique, littéraire, culturel, idéologique et politique. Cette science de la classification par types est un marqueur privilégié de la constitution de la f(F)rancophonie littéraire que nous décrivons ici.

Les productions critiques sur la francophonie littéraire, que Michel Beniamino qualifie de « francolâtres », dessinent des positions idéologiques, confondent rigueur de la recherche avec jugement de valeur journalistique et

manquent généralement de qualité scientifique (Beniamino : 1999, 14). Les ouvrages de Xavier Deniau (1988), Michel Tétu (1988) et Dominique Gallet (1995) fournissent, entre autres, des exemples de la réalisation du travail de critique de la francophonie littéraire par les représentants mêmes de la Francophonie institutionnelle. Pour Michel Beniamino :

« Cette francolâtrie ne doit pas être simplement considérée comme une rémanence de l'impérialisme linguistico-littéraire propre à la tradition française – ce qu'elle est *aussi* sans aucun doute possible – mais comme l'expression indirecte de problèmes réels que la théorie (littéraire ici) ne peut pas, en l'état actuel des choses, penser. » (Beniamino : 1999, 15)

Les différents travaux de conceptualisation de la francophonie littéraire avant le XXI^e siècle mesurent presque unanimement, depuis le centre français, le degré d'éloignement de la francité. Un lien direct est établi entre l'espace (l'éloignement de la mère patrie) et l'identité (les liens d'ordre divers – historique, institutionnel, économique, culturel, affectif, etc. – avec la nation française) qui permet parfois de caractériser négativement les littératures francophones comme étant de langue française sans être de nationalité française. Cependant, dans le cas des départements d'outre-mer et territoires d'outre-mer français (Dom – Tom), l'appartenance politique française de ses habitants ne se traduit pas par la classification des œuvres de ses auteurs dans la catégorie de littérature française mais dans celle de francophonie. Certains auteurs de nationalité française sont donc curieusement considérés comme francophones, à la différence de leurs compatriotes de la métropole, eux, seulement français.

L'étude de ces classements à partir du paradigme spatial souligne la coexistence d'une logique centre-périphérie avec les nouvelles logiques issues de la mondialisation et le rapport de dépendance, si ce n'est de domination, exercé par le centre français sur les littératures périphériques francophones. Rappelons qu'en dehors du cadre européen, la diffusion de la langue française accompagne les conquêtes coloniales françaises :

« Les littératures et cultures francophones *hors d'Europe* sont, pour leur part, issues du mouvement d'expansion et de conquête coloniales auquel a participé la France à deux périodes historiques précises surtout : le XVII^e siècle, de 1604 à 1670, où s'est constitué le premier empire colonial français, aux Antilles, au Canada et aux Indes Orientales ; et le XIX^e siècle, spécialement les années 1884 à 1890, qui virent naître le second empire colonial, axé sur le Maghreb, l'Afrique noire et l'Indochine. » (Dion *et al.* : 2002, 7)

Le risque est donc bien présent d'établir un *continuum* entre l'impérialisme linguistico-culturel français et le traitement géographique et historique des littératures francophones. Non seulement la classification des littératures francophones risque de puiser dans des distinctions géographiques de l'époque coloniale, mais aussi l'intérêt prépondérant pour les questions culturelles, ou plutôt ethnologiques, que soulèvent les textes concourt à dessiner une filiation coloniale de ces discours de la f(F)rancophonie littéraire. À la fin du XIX^e siècle, des penseurs français tels que Théodule Ribot (1839–1916) et Lucien Lévy-Bruhl (1857–1939) décrivent du point de vue de la psychologie et de la sociologie évolutionniste la logique affective et non intellectuelle de la « mentalité primitive » (Mangeon : 2010, 44). Les thèses de hiérarchie raciale de la bibliothèque coloniale sont à cette époque solidement ancrées en Europe. Le souci anthropologique que peuvent revendiquer les études littéraires francophones précédemment citées doit inviter à une réflexion critique sur l'anthropologie et son rapport à l'exotisme. L'essai d'Alban Bensa *La fin de l'exotisme* (2006) revient sur cette question et rappelle que :

« L'anthropologisme est un exotisme au sens où il met en série des altérités sous la bannière de la pensée sauvage et dresse ainsi une barrière entre le monde de la raison maîtrisée et celui du mythe. De nombreux auteurs ont montré combien cette coupure était toujours contemporaine de situations de domination politique. »
(Bensa : 2006, 15)

La survalorisation de l'intérêt ethnologique des textes francophones de même que la reproduction de la division des espaces francophones selon le paradigme de l'organisation des conquêtes coloniales françaises installent la

segmentation des œuvres littéraires francophones dans une perspective infléchie par la banalisation de l'exotisme, signe d'une relation de dominants à dominés.

Les typologies de la francophonie selon un critère linguistique illustrent des choix idéologiques problématiques, qui sont également partagés par les questions proprement littéraires. La typologie de Willy Bal (1977) oppose les pays francophones de « tradition » (France d'Oil, Wallonie, Suisse Romande) et ceux d'« expansion » (tous les autres). L'expansion du français est ici attribuée aux quatre phénomènes que sont la superposition, l'importation, le rayonnement culturel et l'implantation (Beniamino : 1999, 34). La typologie linguistique d'Albert Valdman (1979) établit quant à elle une distinction entre les situations où le français est langue vernaculaire et celles où il est langue véhiculaire ou officielle. Robert Chaudenson lui, dans son ouvrage *La Francophonie : représentations, réalités, perspectives* (1991), revendique une typologie d'approche sociolinguistique synchronique. Le travail de Bruno Maurer utilise également le critère linguistique et approfondit les réflexions sur la variété du français en Afrique. Toujours parmi les typologies linguistiques, celle développée par Gérard Tougas (1973) répartit les pays francophones selon leur « degré d'adhésion à la francité » (Beniamino : 1999, 45). Le monde francophone est divisé par Gérard Tougas en cercles, qui territorialisent la culture en dessinant des aires culturelles dont la délimitation des frontières est un enjeu idéologico-politique. Ainsi Gérard Tougas exclut le Maghreb de sa classification, relègue Madagascar dans le quatrième cercle, les pays africains dans le troisième, et les créolophones dans le deuxième, alors que le premier est réservé au groupe formé par les « trois pays de race blanche », à savoir le Canada, la Belgique et la Suisse (Beniamino : 1999, 45).

Ces typologies ont en commun de mêler des considérations historiques (la diffusion de la langue française lors de la colonisation), à des considérations géographiques ou encore culturelles (selon le présumé degré d'intensité de la « francité » outre-mer). D'autre part, le critère linguistique retenu pour élaborer une typologie francophone schématise les différences de situations et les nuances d'une totalité hétérogène, et peut participer à l'invention d'aires

culturelles à la discrétion de l'énonciateur, selon une visée plus idéologique que scientifique. Par ailleurs, le fait que des usages linguistiques soient comparables, dans une certaine mesure (car les usages de la langue française varient selon les espaces francophones), n'implique pas nécessairement que les usages littéraires de la langue le soient aussi. Jean-Marc Moura met en garde, dans son ouvrage *Littératures francophones et théorie postcoloniale* (1999), contre l'indifférenciation de la francophonie linguistique et de la francophonie littéraire. Cependant la francophonie littéraire partage une préoccupation et un rapport particuliers à la langue :

« On ne saurait donc rapprocher Beckett, Cioran, Kateb, Senghor, Ramuz, ou Scutenaire parce qu'ils sont des écrivains d'expression française, sans courir le risque de s'engager dans une histoire littéraire illusoire, ne prêtant aucune attention aux conditions historiques de l'écriture et se désintéressant des codes et normes tant socioculturels que littéraires propres au champ où s'exerce l'activité de l'auteur. Quelle poétique pourrait-on construire à partir de cette homogénéité de façade, où est compris ce qui est signifié dans un texte (il suffit de connaître la langue) mais où est négligé ce qui est symbolisé (qui se réfère aux usages de la culture où l'œuvre est produite). » (Moura : 1999, 34-35)

La convocation de typologies littéraires de la francophonie facilite la perception d'une continuité pérenne dans la réalisation d'études littéraires sur la francophonie par des représentants de la Francophonie institutionnelle. Bien qu'ayant pour objet les littératures francophones, Auguste Viatte (1980) distingue quatre regroupements selon le critère linguistique : européen, américain (où il existe des locuteurs de langue française maternelle), africain, et enfin proche-oriental (Beniamino : 1999, 79). Michel Tétu quant à lui, recense six types de situations littéraires : d'abord le biculturalisme en Suisse, Belgique et Luxembourg ; puis l'implantation du français dans les Dom et Haïti ; l'ancienne langue coloniale au Maghreb, le cas du Liban, celui du Québec, et enfin l'Afrique Noire (Beniamino : 1999, 83-84). La typologie de Robert Joanny, elle, s'appuie en premier lieu sur la langue française et classe d'abord les lieux où l'usage du français est véhiculaire, puis ceux où il

constitue un modèle référentiel (Québec, Belgique), et enfin ceux où il est vecteur d'identité (Beniamino : 1999, 87).

Dans un ouvrage de vulgarisation sur la Francophonie paru dans la collection « Que sais-je ? » des Presses universitaires de France (1983), Xavier Deniau propose une autre typologie. Cette typologie sépare les pays dont le français est langue maternelle du reste des autres pays relevant soit d'une aire de dispersion, soit d'une aire d'expansion (la colonisation) ou soit d'une aire de diffusion. Xavier Deniau reprend donc la distinction entre les pays du champ d'influence du ministère français de la Coopération et les pays de diffusion du français dont se charge le ministère des Affaires étrangères. Le résultat d'une telle typologie est « la création d'ensembles artificiels rassemblant des réalités sociolinguistiques très différentes (les îles de l'océan Indien et l'Asie du Sud-Est sont par exemple rangées dans l'ensemble "expansion") » (Moura : 1999, 29).

Passant outre les nuances au sein des différents espaces et les variations sociolinguistiques, ces typologies littéraires effacent le statut de langue littéraire que possède le français. L'attitude de l'institution française qui consiste à distinguer les écrivains, artistes, producteurs culturels francophones de leurs homologues français alimente le soupçon d'un désir de hiérarchisation de la part de l'ancien pays colonisateur. Si la France ne se compte pas parmi les pays francophones, une accusation d'arrière-pensée néocoloniale se met à peser sur la catégorisation francophone. Cependant, comme le rappelle en 2001 Pierre Halen dans ses *Notes pour une topologie institutionnelle du système littéraire francophone* :

« [...] on aurait voulu que la France accepte symboliquement de n'être plus qu'un pays de langue française parmi d'autres et au même titre que ceux-ci. Et qu'elle ait résisté à ce souhait, dont elle-même se faisait pourtant l'écho via les structures de la Francophonie politique, signifie sans doute effectivement qu'une arrière-pensée, concernant sa position non avouée de *primus inter pares*, guidait les actes en dépit des discours. » (Halen : 2001, 62)

Le fait de ne pas considérer la France comme un pays francophone parmi d'autres est une autre preuve du statut privilégié dont elle bénéficie. De surcroît, il est notoire que la France entretient un rapport spécifique avec le reste des pays francophones par l'intermédiaire de la Francophonie institutionnelle, dont le siège se trouve à Paris et les activités sont largement financées par l'État français. Nonobstant la volonté de réagir en toute logique pour dénoncer cette situation, Pierre Halen invite à ne pas confondre une approche scientifique d'un point de vue politique sur la question :

« Mais cette déploration est un autre cas typique de confusion entre une approche scientifique (vouée à l'analyse d'un objet réel) et une approche sentimentale ou politique (vouée à la construction d'une société meilleure) : en fin de compte, le paradigme *français* versus *francophone* est bienvenu pour décrire une différence, de fait, entre les positions et, dès lors, entre les stratégies et aussi entre les productions. » (Halen : 2001, 62)

La prise en compte de l'avantage du paradigme *français* versus *francophone* permet précisément de décrire les déséquilibres des positions, stratégies et productions de chacun.

2.1.2. Conséquences des segmentations

La catégorisation des discours de la francophonie, établie par des représentants de la Francophonie fait de ces typologies un lieu privilégié où peuvent se lire les interférences problématiques à l'œuvre dans ce que l'on nomme f(F)rancophonie. La terminologie et les typologies portent par ailleurs la marque de la minoration des littératures francophones et insistent encore et toujours sur leurs conditions de création :

« Ainsi le terrain de la Littérature peut-il être partagé entre la littérature française (au mieux occidentale), préoccupée de graves problèmes philosophiques et de l'avenir de la Littérature, tandis qu'aux littératures

francophones serait réservé le terrain de l'ethnicité, du particularisme régional ou ethno-tribal, certes exotique mais jugé de haut quand il n'est pas purement et simplement ignoré. » (Beniamino : 1999, 82)

Pour autant, les problématiques de la francophonie littéraire ne se résument pas à une opposition entre un centre français hexagonal et des périphéries francophones. L'espace littéraire francophone ne peut pas être simplifié par une seule logique de mesure de l'écart entre la norme littéraire parisienne et les expressions littéraires des pays anciennement colonisés. Sans se résumer à cette dialectique d'opposition, les modèles théoriques propres à la francophonie littéraire doivent rendre compte de la complexité des littératures des mondes francophones. Toutefois, l'injonction pour les auteurs francophones de s'inscrire dans la géographie culturelle dessinée pour eux, peut être particulièrement déstabilisante et participer au phénomène d'« autochtonie » dont parle Arjun Appadurai (2006). En effet, l'anthropologue évoque, notamment en Afrique, les effets néfastes des :

« [...] mouvements en faveur de l'« autochtonie », qui impliquent des revendications primaires de population, de territoire et de citoyenneté chez des gens capables de montrer qu'ils sont *nés* quelque part, contrairement à d'autres qui sont des migrants ou des étrangers. Dans des sociétés où toutes les régions ont été constituées par des migrations à long terme et de grande ampleur, c'est évidemment une distinction dévastatrice. » (Appadurai : 2009 (2006), 129)

Les typologies qui ont pour conséquence de cartographier la francophonie en aires culturelles, offrent un cadre de légitimité aux discours identitaires essentialistes en même temps qu'elles perpétuent la logique centre-périphérie. Par ailleurs, ce problème d'une critique littéraire francophone que l'on pourrait qualifier de « civilisationniste » se rapporte à la fondation de la pratique de l'anthropologie, notamment aux États-Unis, basée sur l'étude des aires culturelles. L'organisation géographique de ces savoirs tend à dessiner différents champs d'études : *African Studies*, *European Studies*, *North and Latin American Studies*, *Asian Studies*, *Pacific Studies*. Il est possible de remarquer que la prédominance de la scission en aires culturelles d'études

relevant à la fois des humanités et des sciences sociales évince la question du critère de la démarcation culturelle.

Si l'on s'attarde un instant sur le monde anglophone et la catégorie de *Commonwealth Literature*, force est de constater que cette segmentation n'en est pas moins problématique. Le succès international de l'écrivain Salman Rushdie a été l'occasion de mettre en lumière les rapports problématiques qu'entretiennent la littérature anglaise et la *Commonwealth Literature*. Lorsque Salman Rushdie devient célèbre dans le monde entier en 1983 avec la publication de *Midnight's Children*, le public « découvre » que la langue anglaise n'appartiendrait plus seulement aux Anglais. L'*hinglish* propre au vocabulaire de Salman Rushdie rassurerait le lecteur en créant une sorte d'authenticité supposée. Les universitaires et critiques assignent à Salman Rushdie l'étiquette d'« écrivain du *Commonwealth* » qui regroupera par la suite des écrivains venant également d'Inde et du Pakistan. Mais selon lui, la catégorie d'« écrivains du *Commonwealth* » à laquelle n'appartiennent pas les écrivains anglais (comme dans le cas francophone avec les écrivains français) sert à diviser. Dans son essai « “*Commonwealth Literature*” *Does Not Exist* », il écrit : « Il serait tout à fait impossible d'inclure la littérature anglaise, la chose sacrée elle-même, dans cette bande de parvenus qui se pressent sous ce parapluie neuf et mal fait » (Rushdie : 1993 (1991), 78). Se faisant à son tour théoricien, il décrit un système littéraire composé de trois cercles : celui du niveau local de production (ignoré même localement), celui du niveau francophone, anglophone auquel s'ajoutent les immigrants adoptés (Kundera, Makine) et enfin le niveau des insoumis. Mais cette acceptation *de facto* de la langue anglaise écarte la réflexion sur les langues locales, et implique une catégorisation par l'exclusion des littératures. Toujours dans le domaine anglophone, l'écrivain kenyan – de langue kikuyu et anglaise – Ngugi Wa Thiong'o s'exclamait à propos de la Conférence des écrivains africains de langue anglaise à l'université de Makerere (à Kampala, Ouganda) en 1962 :

« Les débats sur le roman, la nouvelle, la poésie et le théâtre portaient d'extraits d'œuvres en anglais, excluant d'emblée les grandes œuvres en swahili, zoulou, yoruba, arabe, amharique ou en quelque langue africaine

que ce soit. Cela n'empêcha pas la conférence des écrivains africains de langue anglaise, sitôt achevés les préliminaires d'usage, de commencer à discuter la première question à l'ordre du jour : "Qu'est-ce que la littérature africaine ?". Le débat qui s'ensuivit fut animé. Fallait-il appeler littérature africaine la littérature qui parlait de l'Afrique et de la vie en Afrique ? La littérature qu'écrivaient les Africains ? Que fallait-il faire d'un non-Africain qui écrivait sur l'Afrique ? Écrivait-il de la littérature africaine ? Qu'advenait-il si un écrivain africain décidait de situer son intrigue au Groenland ? Était-ce de la littérature africaine ? Ou était-ce la langue qui devait servir de critère ? Qu'en était-il alors de l'arabe, parlé par certains Africains ? Que faire du français de l'anglais, devenus à leur façon des langues d'Afrique ? Que se passait-il si un Européen décidait d'écrire sur l'Europe en langue africaine ? Qu'advenait-il si... et si... et si... et si... ? Sans que personne n'aborde à aucun moment cette question : la domination de nos langues et de nos cultures par celles de l'Europe. » (Wa Thiong'o : 2011 (1986), 22)

La segmentation des littératures peut, dans le cas de la littérature africaine francophone, rendre sa définition difficile, en détournant le questionnement sur la langue d'écriture vers le souci d'authenticité. La question du document et du rapport à l'authenticité, qu'il soit contraint ou recherché, est problématique. En ce qui concerne les littératures francophones l'authenticité est un enjeu commun :

« La quête de l'originalité se déroule autour de valeurs qui sont des enjeux dans le champ littéraire. L'une des plus constamment invoquées est l'authenticité. Dans le sillage du romantisme et du goût pour l'histoire, partout se manifeste la volonté de sauver contes et traditions. » (Beniamino : 1999, 122)

D'autre part, cette quête de l'authenticité qui exalterait le génie des ethnies anciennement colonisées nourrit l'idéologie coloniale, qui oppose de façon irrémédiable la modernité du centre à l'arriération socioculturelle des périphéries, que l'empêchement dans la tradition « authentique » empêcherait d'évoluer. Ou bien, à l'inverse, cette focalisation sur l'authenticité des périphéries permettrait d'abonder dans le sens des théoriciens de la littérature qui voient dans les périphéries un foyer de vertus morales préservées qui serait

capable de revivifier la corruption morale ou l'essoufflement de l'inspiration du centre, une sorte de retour rousseauiste vers la nature.

La question de la nomenclature des littératures francophones, comme dans le domaine anglophone, implique une certaine politique de la littérature. La catégorisation de la littérature prépare sa réception, classe les œuvres et permet ensuite de les hiérarchiser, notamment grâce aux prix littéraires. Une des difficultés de la francophonie littéraire, que ventilent les désignations de littératures nègres, du Sud, périphériques, postcoloniales ou migrantes, est de ne pas disposer d'un patrimoine national monolingue dans lequel se cristallise la création littéraire (Garnier : 2006, 22). Dans le cas particulier de la francophonie littéraire, le problème de catégorisation est notamment issu de l'utilisation passée de la langue française pour construire la littérature française :

« Le malaise de la catégorie "littératures francophones" vient de ce que le français est une langue qui a été mobilisée pour constituer la littérature française comme littérature nationale et qui ne peut plus servir à cela ailleurs. La validité d'une telle catégorie ne peut reposer sur le substrat des littératures nationales. » (Garnier : 2006, 23)

La notion de littérature émergente évite toute référence spatiale mais s'inscrit aussitôt dans une trame temporelle où l'émergence perd la spontanéité qui la caractérise dans la mesure où les textes valident après coup les catégories. Le terme de littérature migrante devrait correspondre quant à lui à un processus, global et toujours éphémère, et non à un statut particulier (Garnier : 2006, 26). L'étiquette de littérature-monde, bien qu'attirante par son aspect englobant et libérateur demeure problématique sur différents points et notamment pour les auteurs restés dans leur pays natal.

Enfin il faut garder à l'esprit que le corpus littéraire postcolonial francophone est profondément hétérogène, tant sur le plan historique ou géographique que linguistique et sociolinguistique, ou encore sociologique et individuel (Moura : 1999, 33-34). C'est précisément pour cette raison que la

désignation au singulier de littérature francophone, grâce à sa proximité avec la francophonie, soulève l'idée qu'il s'agit d'un :

« [...] moyen (paternaliste) de regrouper sous une même bannière, celle de la beauté et de l'amour de la langue française, des littératures qui n'avaient rien de vraiment commun, oubliant trop vite les raisons historiques qui faisaient que ces littératures étaient écrites en français. »
(Cazenave : 2003, 294–295)

Comme nous avons pu l'observer, le choix des mots, de la terminologie pour désigner l'ensemble littéraire francophone met clairement en évidence les liens problématiques existants depuis le XX^e siècle entre l'institution littéraire et l'approche du traitement scientifique des colonies françaises depuis l'Hexagone. Si la construction d'un savoir sur les textes littéraires francophones débute par le choix des critères de classement et dénomination elle se poursuit par la périodisation. Le travail de compilation historique suppose l'archivage de textes pour lesquels un patron de sélection a été préalablement mis en place. Disons que le fait de tracer les lignes principales d'un tableau historique implique non seulement de désigner à sa discrétion les figurants mais aussi d'attribuer souverainement la valeur suffisante à une œuvre, un auteur ou un courant pour l'empêcher de sombrer dans l'oubli. La discrimination des œuvres mais surtout les critères d'organisation des moments de l'histoire littéraire francophone éclairent les enjeux politiques d'une perspective franco-centrée et annexionniste. Et depuis l'autre pôle de la relation de domination, les auteurs francophones excentrés renforcent l'importance de leur position d'infériorité en affichant une certaine homogénéité dans la protestation.

2.2. Réflexions sur l'histoire et la francophonie littéraire

Rappelons tout d'abord la difficulté inhérente à l'histoire littéraire, dans la mesure où la littérature ne correspond pas véritablement à son temps. L'histoire littéraire se constitue en discipline universitaire et tend à se distinguer du subjectivisme de la critique par un supposé positivisme scientifique. L'expérience de la lecture serait, selon Antoine Compagnon, le point d'inflexion entre la critique et l'histoire littéraire. La première juge, évalue, apprécie les œuvres à partir de l'expérience de la lecture, alors que la seconde s'attacherait aux facteurs extérieurs à cette expérience et explique la conception ou transmission des œuvres depuis une démarche extrinsèque (Compagnon : 1998, 20). Néanmoins :

« [...] l'opposition de l'objectivité (scientifique) et de la subjectivité (critique) est considérée par la théorie comme un leurre, et même l'histoire littéraire la plus étroite, exclusivement attachée aux faits, repose encore sur des jugements de valeur, ne serait-ce que par la décision préalable, et le plus souvent tacite, sur ce qui constitue la littérature (le canon, les grands écrivains). » (Compagnon : 1998, 268)

L'histoire de la f(F)rancophonie littéraire rend son objet d'étude vivant (au sens biologique d'être vivant : qui naît, se développe et meurt), organise son développement autour de générations qui se suivent, et nous autorise ainsi à le considérer *sui generis*, dans le sens durkheimien où une totalité n'est pas réductible à l'ensemble de ses parties. L'histoire littéraire doit ici être à la fois considérée comme l'évolution et l'ensemble des conditions de réalisation de la littérature. La discipline de l'histoire littéraire demeure bien séparée de celle de la philologie ou de l'histoire. Alors que l'histoire de la littérature s'intéresse au contexte qui accompagne la littérature et à sa chronologie, en respectant l'autonomie de la littérature, l'histoire littéraire met l'histoire au premier plan et fait de la littérature un de ses éléments.

La prise en compte de l'importance des liens entre littérature et histoire ne doit cependant pas conduire à céder à « l'illusion génétique » décrite par Antoine Compagnon comme ce qui « [...] consiste à croire que la littérature peut, et doit, s'expliquer par des causes historiques. » (Compagnon : 1998, 234). L'explication des textes par leur contexte fait courir le risque de transformer les œuvres en documents propres à être considérés uniquement d'un point de vue diachronique et relativiste. Or, l'œuvre littéraire relève à la fois du *monument* et du *document*, selon le point de vue synchronique ou bien diachronique adopté par le commentateur. Autrement dit, l'œuvre d'art est aussi éternelle qu'historique, « [...] c'est un document historique qui continue de procurer une émotion esthétique. » (Compagnon : 1998, 239). L'histoire et de manière générale l'étude de la francophonie littéraire sont accusées de négliger la valeur littéraire des textes au profit de leur intérêt ethnographique pour le lecteur occidental, de détourner le caractère artistique de l'œuvre au profit de sa portée informative. Il est donc opportun d'aborder à présent l'histoire de ces littératures afin d'éclairer la constante force d'attraction que constitue le modèle historique franco-centrée.

2.2.1. Une historiographie franco-centrée

L'écriture de l'histoire de la francophonie littéraire porte la marque du statut de ceux qui l'écrivent et de l'influence du passé impérialiste français. L'historiographie de la genèse de la francophonie littéraire en reprend habituellement les moments canoniques : l'année 1921, où René Maran publie *Batouala*, prix Goncourt, puis le mouvement de la Négritude dans le Quartier latin à Paris. Or cette histoire qui situe en France la naissance des littératures francophones instaure, d'un point de vue symbolique, une triple domination des auteurs francophones d'abord par la langue française du colonisé (dans le cas des francophonies postcoloniales), ensuite par le support écrit de la tradition occidentale et enfin par le système de genres (Ricard : 1995).

Guy Ossito Midiohouan déplore dans son ouvrage *Écrire en pays colonisé : plaidoyer pour une nouvelle approche des rapports entre la littérature négro-africaine d'expression française et le pouvoir colonial*, (publié en 2002) une histoire littéraire lacunaire et franco-centrée. Il écrit à propos de la littérature négro-africaine francophone : « Contrairement à une opinion largement partagée, *la littérature négro-africaine d'expression française n'est pas née en France !* » (Midiohouan : 2002, 17). Rappelons que les travaux pionniers de Lilyan Kesteloot dès 1963 sur les littératures africaines et antillaises francophones ont depuis longtemps permis de rendre compte de la naissance hors d'Europe de ces littératures.

Dans les pays francophones d'Afrique, à la suite des indépendances, les responsables politiques chargés de la formation scolaire intègrent aux programmes des textes d'auteurs africains qui constituent un premier corpus de « classiques ». À partir de ce canon africain, reprenant principalement la production littéraire des années trente et soixante, la critique littéraire africaine et européenne va établir une périodisation de cette littérature canonique (qui exclut les auteurs populaires) et proprement africaine (Mouralis : 2006, 36). Romuald Fonkoua rappelle que : « Contrairement à ce qui s'énonce souvent ou à ce que certains discours idéologiques ont voulu nous faire croire, la littérature africaine a toujours été inventée par une critique, qu'elle soit interne ou externe aux sociétés africaines, qu'elle soit savante ou populaire. » (Fonkoua : 2006, 4).

Toute tentative d'organisation chronologique doit éviter deux écueils principaux : s'attribuer le monopole des interprétations, et dans le cas d'une histoire de la francophonie littéraire, construire une histoire franco-centrée. Le professeur Alain Ricard rappelle la condescendance, sinon le mépris de certaines autorités littéraires françaises envers la plupart des littératures francophones postcoloniales, attribuant à ces dernières le seul mérite de leur provenance, autrement dit, qu'elles sont écrites en français par un auteur noir. Il nous offre l'exemple des propos de Marguerite Duras, membre du jury de l'Académie Française de Paris lors de l'attribution du Prix de la langue française en 1939 au roman de Paul Hazoumé, *Doguiçimi* (1938) :

« Il fut beaucoup question de Domicigui (sic) pendant le dîner. D'autant plus que comme tous les rédacteurs du ministère des colonies j'avais eu entre les mains cet ouvrage si probant des bienfaits du colonialisme – du moment qu'il était écrit en français par un sujet noir. Je félicitais chaleureusement l'auteur de l'avoir écrit. J'évitais bien entendu de lui avouer que je n'en avais pas lu le premier mot...» (Ricard, 1995 : 49)

À la prétendue naissance française des littératures francophones, Alain Ricard va opposer la naissance africaine indépendante de la France. Face à la supposée suprématie de l'écrit sur l'oral, il rappelle que l'arabe a transcrit les langues africaines orales et étend la vision de l'écriture à d'autres formes d'inscription comme les tatouages, etc. Enfin, il explique la domination du système occidental des genres sur les littératures francophones (Ricard : 1995).

La poursuite d'une histoire critique de l'histoire de la francophonie littéraire met en évidence la disparité profonde, en termes de considération d'une part et de reconnaissance (littéraire) de l'autre, entre les pays francophones et la France : elle correspond davantage à un rapport de dominant à dominé qu'à une relation de réciprocité équilibrée. Pius Ngandu Nkashama décrit dans son récit *Vie et mœurs d'un primitif en Essonne Quatre-vingt-onze* (1987), le poids des préjugés racistes dans les relations culturelles entre la France et l'Afrique : « Un Blanc en Afrique porte le poids d'une culture, d'une histoire, d'une pensée. Un Africain en Europe porte le poids d'une race, d'une densité biologique. » (Ngandu : 1987, 25).

Le questionnement autour de l'histoire de la francophonie littéraire doit donc tenir compte de la prégnance de l'idéologie et de la stéréotypie dans les études littéraires francophones. En faisant acte de pionnier, Bernard Mouralis étudie en 1984 dans son ouvrage *Littérature et développement : Essai sur le statut, la fonction et la représentation de la littérature négro-africaine d'expression française*, l'importance des stéréotypes et de l'idéologie que recèlent bien souvent les travaux sur la littérature francophone. Pierre Halen, quant à lui, nous rappelle dans un article intitulé « Les littératures “du Sud” ne tombent pas des nues », publié en 2006 dans un numéro de la revue *Notre Librairie* dédié à la critique littéraire, que :

« Si les historiens et les politologues ont beaucoup travaillé la question des idéologies en Afrique contemporaine, on ne peut en dire autant des études littéraires, peut-être parce qu'elles avaient et ont sans doute encore avec l'idéologie, voire avec le stéréotype, des rapports de grande proximité. » (Halen : 2006, 17)

La mesure des rapports de proximité et d'éloignement avec la France métropolitaine s'inscrit dans le parangon de la spatialité précédemment décrit. Plusieurs critères de périodisation, mais toujours autour d'un axe spatio-temporel, s'offrent à l'historien de la francophonie littéraire. Comme le remarque Michel Beniamino (1999) la périodisation de l'histoire de la francophonie littéraire peut être exogène ou endogène, selon qu'elle soit construite depuis l'intérieur ou l'extérieur du système, ou encore décrire une série d'écoles littéraires, mais elle reste dans tous les cas particulièrement liée à l'histoire des pays francophones (Beniamino : 1999, 107). La périodisation endogène analyse les acteurs sociaux qui interviennent dans la construction d'un champ littéraire soutenu par un système de valeurs propre à une société donnée. Pourtant, bien que la littérature fasse pleinement partie de la construction d'une identité nationale, il est impossible de confondre strictement l'histoire littéraire avec l'histoire nationale. De surcroît, passer en revue de manière exhaustive les histoires littéraires de chaque pays francophone reviendrait à nier l'existence de traits communs dont les historiens de la francophonie littéraire se sont attachés à montrer la prégnance. Néanmoins les études sur les littératures nationales en Afrique permettent d'offrir une classification de littératures nationales alternative à la classification francophone. L'importance de la politique dans les littératures nationales africaines conduit parfois à la création artificielle de littératures nationales, mais peut aussi donner lieu, comme dans le cas de la littérature camerounaise, à la constitution d'ensembles cohérents. L'ouvrage de Romuald Fonkoua et Pierre Halen *Les champs littéraires africains* (2001) fournit un exemple contemporain d'application de la notion de champ littéraire au contexte francophone.

Par ailleurs, l'unification de situations historiques si diverses autour de l'appartenance commune à la francophonie est un choix interprétatif au moment d'analyser les discours portant sur la francophonie littéraire considérée comme un ensemble – relativement – homogène. Non seulement ce choix, le critère de la langue, ne convient pas aux pays multilingues, mais de plus il empêche les littératures écrites dans d'autres langues de s'épanouir en imposant les contours du corpus.⁸⁸

Auguste Viatte propose dès 1958 une histoire des littératures francophones avec la rédaction d'un chapitre sur la littérature d'expression française dans la France d'outre-mer et à l'étranger, dans la partie intitulée *Littératures françaises, connexes et marginales*, au sein du troisième tome de *L'Histoire des littératures*, dans l'encyclopédie de la Pléiade. En 1980 il publie un volume intitulé : *Histoire comparée des littératures francophones*, où ces littératures sont considérées comme marginales, reléguées au rang de para-littérature. L'histoire littéraire d'Auguste Viatte établit une périodisation exogène fondée sur les aspects spatio-temporels qui distinguent ces littératures de la littérature française : elles sont écrites après la littérature française depuis différents pays autres que la France. Bien qu'Auguste Viatte remarque des différences entre littératures, il met en évidence trois moments dans le développement des littératures francophones qui mèneraient à l'avènement du sujet francophone :

« [...] l'exotisme c'est à dire la littérature des voyageurs ; la littérature coloniale qui "traite en général des rapports entre Européens, Africains et Asiatiques, du point de vue de l'Européen et sous un angle général" ; l'étape (non dénommée par Viatte) où "les écrivains s'enracinent, disent les particularités de leur région" et où, peu à peu, "aux Français nés ou établis outre-mer s'ajoutent des indigènes exprimant en français leur âme propre". » (Beniamino : 1999, 109)

La généalogie de la francophonie littéraire défendue par Auguste

⁸⁸ L'île Maurice fournit un exemple de ce multilinguisme sur lequel nous reviendrons plus loin dans ce chapitre.

Viatte présente toujours celle-ci au regard du centre qu'incarne la France et Paris, sa capitale : « [Les écrivains francophones] *Doivent-ils viser à s'intégrer purement et simplement dans la littérature française, ou à réaliser leur littérature propre ? Leur langue même se modèlera-t-elle sur un patron commun, ou incorporera-t-elle des tournures locales ?* » (Viatte : 1958, 1369).

Le rapport à la France littéraire, rêvée ou historique, considérée comme modèle ou anti-modèle, reste toujours la mesure du jugement. La périodisation exogène ne tient pas compte de l'évolution des textes dans ou contre le champ littéraire qui dépend du statut que la société attribue à ces textes. La puissance de consécration littéraire alimente le franco-centrisme de l'écriture de l'histoire littéraire francophone. Pascale Casanova remarque d'ailleurs que la consécration universalisante des œuvres littéraires qui s'opère à Paris est en réalité un phénomène d'« annexionisme ethnocentrique » puisque les principes de cette consécration ne tiennent compte ni de la structure hiérarchique, ni de l'égalité, ni de la rivalité des espaces littéraires (Casanova : 1999, 488).

L'organisation chronologique des littératures francophones a pour triple conséquence de distinguer les œuvres littéraires dignes d'être élevées au rang d'événements et d'orienter, de marquer une direction qui permet d'une part de consolider la position de supériorité du centre français, et d'autre part de négliger les différences parmi ces littératures autant que leur unité dans l'adversité.

2.2.2. Le dénominateur commun de la protestation

L'attribution arbitraire par l'institution littéraire d'un statut aux œuvres va permettre la constitution des littératures francophones autour d'une unité dans l'adversité, d'une certaine homogénéité dans la protestation.

L'Afrique étant le continent qui compte le plus grand nombre de francophones, elle représente, dans les discours des institutions, l'avenir de la Francophonie. L'exemple particulier des littératures africaines francophones sert à montrer le rôle de l'institution sur la production littéraire, dont une des conséquences est de renvoyer ces œuvres dans les retranchements de la contestation. Bernard Mouralis à propos de ce qu'il a nommé les « contre-littératures » fonde son analyse sur la notion de statut du texte littéraire pour décrire les littératures négro-africaines francophones.

« Le statut d'un texte n'est réductible ni à la permanence ou à la pesanteur d'une tradition, ni à des caractères objectifs propres à celui-ci. Il renvoie aux lignes de force qui parcourent la société globale, c'est-à-dire, en définitive, aux efforts déployés par les uns pour maintenir et renforcer le pouvoir qu'ils détiennent sur le plan de l'initiative culturelle, et aux réactions que les autres expriment face à cette prérogative. Les textes que récuse l'institution littéraire et qui, de ce fait, n'entrent pas dans le champ littéraire ne sont pas seulement des textes en marge de la "littérature" – ou inférieurs à celle-ci –, mais des textes qui, par leur seule présence, menacent déjà l'équilibre du champ littéraire puisqu'ils en révèlent le caractère arbitraire. »
(Mouralis : 2011 (1975), 12)

Le statut des œuvres prime donc sur leurs caractéristiques ou leur public. Le caractère majoritaire de celles-ci confère à ceux qui les connaissent un pouvoir, la maîtrise d'un code, qui fait défaut aux œuvres minoritaires des contre-littératures (Mouralis : 2011 (1975), 64–65). Le phénomène de distinction des textes selon leurs statuts alimente le canon littéraire, dont la connaissance est un code source de distinction culturelle et sociale. Une fois admise l'importance déterminante du statut du texte, ces littératures peuvent s'unifier autour du principal axe commun qui les caractérise, à savoir la protestation. Cette caractéristique des littératures négro-africaines est un point commun à l'ensemble des littératures francophones dites « du Sud ». L'origine de cette volonté de protestation résiderait selon Bernard Mouralis dans le partage d'une histoire commune dont les moments principaux seraient la traite, l'esclavage, le système colonial et le racisme. Il écrit : « ce qui compte ici, ce n'est pas d'illustrer la langue et la littérature anglaises, françaises, portugaises,

espagnoles, etc., mais de faire entendre la protestation de l'homme noir. » (Mouralis : 2011 (1975), 173). Michel Beniamino fait d'ailleurs de cette situation de réponse de l'écrivain francophone la caractéristique principale servant à définir la francophonie littéraire : « [...] pour qu'il y ait francophonie littéraire, il faut qu'il y ait une réponse de l'écrivain à la situation d'un groupe social possédant le français dans son répertoire linguistique. » (Beniamino : 1999, 312). De plus, la proximité des études postcoloniales et des études francophones apparaît clairement dans le partage d'une approche réactive à partir d'une expérience de l'oppression. Le mouvement d'insubordination vis-à-vis de l'Europe, des littératures négro-africaines en particulier, serait l'élément principal qui caractérise l'évolution de ces littératures : « [...] La protestation constitue le fondement de la littérature négro-africaine moderne : elle est en effet le renversement nécessaire au terme duquel le texte négro-africain, cessant d'être subordonné à l'initiative européenne, devient une production littéraire proprement africaine. » (Mouralis : 2011 (1975), 173).

Rappelons toutefois que dans les textes, l'« engagement » se limite bien souvent aux thèmes traités sans pour autant remettre en question la forme et les principes du roman ou du théâtre, c'est-à-dire de la littérature dite « bourgeoise ». La protestation décrite ici correspond à l'expression du refus de l'impérialisme culturel et à la reconquête de l'initiative de création artistique.

Notre propos se concentre un instant sur l'Afrique francophone et le cas de la Négritude, dont la figure tutélaire, Léopold Sédar Senghor, est constamment convoquée dans les discours de la Francophonie. Au-delà du ton protestataire, la littérature négro-africaine se définirait également par le discours de promotion d'une culture africaine qui l'accompagne, culture fondamentalement différente pour le lecteur européen. L'expression de cette différence passe par la description de l'inventaire des richesses de la culture négro-africaine, de son passé, mais surtout de l'organisation de la quotidienneté africaine, principalement dans le cadre de la vie du village. Alors qu'il est possible d'observer une « objectivation » de la culture négro-africaine dans sa littérature, il convient de garder à l'esprit l'importance attribuée à l'être

par la Négritude. L'essence de l'homme noir y est dépeinte comme une qualité de présence au monde particulière, qui se différencie de celle de l'homme blanc par sa « disponibilité à l'égard des choses et des êtres » (Mouralis : 2011 (1975), 188). Ainsi Aimé Césaire, dans son *Cahier d'un retour au pays natal* (1939), décrit cette présence au monde de l'homme noir en ces termes :

« Mais ils s'abandonnent, saisis, à l'essence de toute chose
Ignorant des surfaces mais saisis par le mouvement de toute
chose
Insoucieux de dompter, mais jouant le jeu du monde
Véritablement les fils aînés du monde
Poreux à tous les souffles du monde
Aire fraternelle de tous les souffles du monde
Lit sans drain de toutes les eaux du monde
Étincelle du feu sacré du monde
Chair de la chair du monde palpitant du mouvement même du
monde ! »
(Césaire : 1939, 72)

Néanmoins, la promotion d'une culture négro-africaine différente grâce à la littérature exige de se confronter aux textes déjà existants d'initiative, de réalisation et d'orientation européennes, qui constitueraient un discours tenu « *sur l'Afrique, à la place de l'Afrique et, la plupart du temps, contre l'Afrique, qui seul, jusque-là avait droit de cité.* » (Mouralis : 2011 (1975), 192). Cette construction des littératures négro-africaines par opposition à la littérature existante leur offre la dimension de contre-littératures : « La reconquête de l'initiative culturelle suppose au préalable que soient lus, démontés, désamorçés, inversés tous les textes qui, jusqu'alors, prenaient l'Afrique et l'humanité noire comme objet du discours, ethnographique, politique ou littéraire. » (Mouralis : 2011 (1975), 192).

Ces contre-littératures viendront s'opposer au présupposé réduisant le monde noir à un objet d'étude exclusivement scientifique, où l'ethnographie nie aux productions littéraires toute valeur esthétique. La constitution des littératures négro-africaines en contre-littératures passe donc par l'opposition

au monopole culturel européen légué par l'époque coloniale ainsi que par la promotion d'une culture africaine indépendamment des discours européens existants (Mouralis : 2011 (1975), 196). Ces différentes postures d'opposition face à l'ancienne colonie, française dans le cas des littératures francophones postcoloniales, retranchent ces littératures en contre-littératures. Dans la dynamique de confrontation avec la tradition littéraire, ces contre-littératures peuvent provoquer des crises de conscience littéraire, dans la mesure où elles sont susceptibles de remettre en question la conception traditionnelle de la littérature qui a donné lieu au tableau idéal des œuvres littéraires. Bernard Mouralis décrit six moments principaux de crise de conscience littéraire, dont les trois derniers seraient :

« d) Prise en considération, au XIX^e siècle, des littératures de langues anglaise, espagnole et portugaise échappant progressivement à l'influence de l'Europe qui cesse d'être pour elles un modèle culturel (Amérique du Nord et du Sud).

e) Découverte, au XX^e siècle, par l'intermédiaire de l'anthropologie, des littératures orales des peuples d'Afrique, d'Amérique et d'Océanie.

f) Naissance et développement d'une littérature de protestation dans les pays coloniaux ou semi-coloniaux. » (Mouralis : 2011 (1975), 61)

Ces littératures de protestation ou *combatives* (pour reprendre le titre d'un ouvrage dirigé par Pascale Casanova (2011) : *Des littératures combatives. L'internationale des nationalismes littéraires*) courent le risque, comme tout moment révolutionnaire, de devenir avec le temps conservatrices, classiques et peuvent également être utilisées pour renforcer l'impérialisme culturel contre lequel elles ont fait irruption. Évoquons ici *Animal Farm : A Fairy Story* (1945), où l'apologue de George Orwell, qui semble être toujours d'actualité, illustre sur le plan politique la tendance réactionnaire qui accompagne les mouvements révolutionnaires. Cependant, les littératures de protestation semblent se prémunir contre toute manipulation impérialiste en luttant consciemment pour leur émancipation du modèle culturel monopolisé par le colonisateur européen au nom du droit à la différence culturelle. Mais la simple organisation temporelle de la littérature en histoire littéraire révèle les

pressions antagonistes de libération et de sédimentation, entre libérateurs littéraires locaux et classiques universalisés :

« Les grands révolutionnaires, une fois consacrés, sont eux-mêmes à leur tour détournés par les plus subversifs des écrivains venus d'espaces démunis, et intégrés aux ressources transnationales de tous les novateurs littéraires. [...] Il y a une généalogie internationale où entrent tous les grands novateurs invoqués comme de véritables libérateurs littéraires dans les contrées périphériques de l'espace littéraire, panthéon de grands hommes et de classiques universalisés (comme Ibsen, Joyce ou Faulkner) que les écrivains excentriques peuvent opposer aux histoires littéraires centrales et aux généalogies académiques des panthéons nationaux ou coloniaux. »
(Casanova : 1999, 455)

Le traitement des littératures francophones dans le canon littéraire français rend visible le mécanisme idéologique conservateur qui lui est propre. En effet, le canon littéraire peut être défini assez simplement comme la liste ou la distribution des œuvres qui ont de la valeur et méritent d'être étudiées et commentées (Sullà : 1998, 11). Or, le canon littéraire se caractérise également par le fait qu'il constitue l'aboutissement d'un processus de sélection supervisé par les institutions et les autorités dirigeantes d'une société donnée dont il doit servir, en principe, à alimenter l'âme. Le canon littéraire est un élément majeur de l'identité d'une nation puisqu'il en constitue le reflet culturel et idéologique, et se situe donc du côté du pouvoir et de l'*establishment*.

En admettant que les littératures francophones, un temps structurées autour de la protestation, s'inscrivent dans une histoire littéraire mondiale, il est possible de différencier plusieurs moments renvoyant à différentes générations d'auteurs. Pascale Casanova décrit, à propos des littératures nationales, un premier stade de « différenciation littéraire » qui permet d'unifier un « nouvel espace littéraire national » et de créer un patrimoine littéraire national (Casanova : 1999, 451). À partir de ce premier stade, la deuxième génération d'auteurs pourra s'affranchir de ce modèle national, de l'idée politique du littéraire, afin d'inventer un autre type de littérature en référence aux lois littéraires internationales et autonomes, sans que ces deux

critères ne soient excluants. De nombreuses objections tant théoriques que pratiques peuvent cependant être opposées au modèle décrit par Pascale Casanova, comme nous le verrons plus loin avec l'exemple du champ littéraire mauricien.

Dans le monde francophone, la Négritude reste le patron d'un affranchissement du modèle culturel européen pour affirmer une culture africaine indépendante entre 1930 et 1960 (Mouralis : 2011 (1975), 197). D'abord étroitement lié à la sphère politique dans la lutte anticoloniale, l'écrivain francophone à la fin des années soixante se détache puis critique la politique et son discours de glorification de l'Afrique précoloniale. Par ailleurs, comme le remarque Romuald Fonkoua, jusqu'alors l'écrivain et le critique littéraire formaient une seule et même personne dont les activités se confondaient au travers des publications dans des revues telles que *La Revue du monde noir* (1931), *Légitime défense* (1932), *Tropiques* (1941), ou bien *Présence africaine* (1947) (Fonkoua : 2006, 3). À la fin des années soixante, l'écrivain francophone prend son autonomie vis-à-vis de la politique et des luttes anticoloniales tout en se détachant de manière relative de l'activité de critique. Malgré des relations toujours étroites et problématiques entre pays développés et pays sous-développés, la tendance de remise en question de la Négritude depuis le Festival panafricain d'Alger en 1969 incite les peuples non européens à « penser leurs problèmes non pas par rapport à l'Europe ou contre l'Europe mais avant tout en fonction des situations qui leur sont propres. » (Mouralis : 2011 (1975), 199).

À la suite des années soixante-dix, il semble que la dynamique d'éloignement, de poursuite de l'autonomie des littératures francophones par rapport au centre métropolitain français ait été remplacée ou enrichie par les réflexions d'Édouard Glissant sur la « relation » avant la pénétration en France, dans la dernière décennie, des théories postcoloniales et subalternes (notamment par le truchement de Gayatri Spivak).

Le processus de génération du canon littéraire d'initiative européenne réduit les littératures francophones, et en particulier africaines, à la condition de protestataire. Dès lors, la lutte pour l'accès à l'initiative culturelle des

littératures francophones, qui passe par le rejet d'une existence passive comme simple curiosité ethnologique, oscille face à l'institution littéraire entre une auto-affirmation pouvant conduire au renforcement de la position de subordonné et une recherche d'autonomie véritable. La récurrence d'une logique de luttes, soit dans l'accès au canon littéraire français soit dans son rejet depuis les périphéries francophones, ou encore dans la poursuite d'une certaine autonomie entre culture et politique à l'échelle locale, invite à élever le facteur de la contestation en critère distinctif des littératures francophones. Il convient donc d'interroger l'historicisation des littératures francophones par ses acteurs contemporains et le geste qu'elle représente, autant que les implications inhérentes à l'étiquette postcoloniale.

2.2.3. La périodisation littéraire francophone

Depuis notre point de vue contemporain des années deux mille, et malgré l'existence d'auteurs qui partagent une époque et une trajectoire littéraire comparables, il semble difficile de dessiner des générations d'auteurs francophones en se prévenant de toute historicisation franco-centrée ou simplement de toute subjectivation. L'histoire personnelle de même que les particularités propres à chaque auteur doivent légitimement nuancer la classification généralisante de ces derniers en groupes homogènes, qui se succèderaient en se situant les uns par rapport aux autres pour créer un grand récit historique. La classification périodique traditionnelle qui détache les œuvres de leurs contextes pour les rattacher indistinctement sous une bannière, serait-elle postcoloniale, applique la même indifférenciation que les classements relevant de l'idéologie coloniale.

Pourtant en 1998, dans un article paru dans la revue *Notre Librairie* et intitulé : « Les enfants de la postcolonie : esquisse d'une nouvelle génération d'écrivains francophones d'Afrique noire », Abdourahman Waberi fait le choix

de décrire l'histoire littéraire des auteurs francophones issus d'Afrique en termes de générations. Le nom particulier d' « enfants de la postcolonie » fait écho au roman de Salman Rushdie *Midnight's Children* (1981), dans lequel les enfants indiens nés entre minuit et une heure du matin le jour de l'indépendance de l'Inde sont dotés de pouvoirs magiques. Le découpage d'Abdourahman Waberi s'organise en quatre générations : la génération des pionniers (1910–1930), celle de la Négritude (1930–1960), celle de la décolonisation (dès les années soixante–dix) et enfin, à partir des années quatre–vingt–dix, celle des enfants de la postcolonie.

La génération des enfants de la postcolonie décrite par Abdourahman Waberi est constituée d'une vingtaine d'auteurs résidant en France et issus d'Afrique francophone et de l'océan Indien qui sont presque tous nés après 1960. D'après lui, ces auteurs contemporains n'entretiennent plus de relation filiale avec leur pays d'origine devenu indépendant il y a plus de quarante ans : « Donc il n'est plus possible pour un jeune écrivain de dire : j'embrasse mon pays, je parle en son nom. » (Mongo–Mboussa : 2002, 101). L'auteur franco–djiboutien considère qu'il fait partie de cette dernière génération pour laquelle l'arrivée en France, l'identité binationale ou le statut de « bâtard international » sont des problématiques transversales.⁸⁹

Néanmoins, la classification de « postcolonial » occulte certains auteurs et ne rend compte ni des éléments qui rappellent l'idéologie coloniale dans certains textes postcoloniaux (voire l'œuvre de Vidiadhar Surajprasad Naipaul), ni inversement, des réflexions déjà postcoloniales de textes dits coloniaux. L'opposition tranchée entre *post-* et coloniaux demande à être nuancée. D'une part, car le préfixe désigne davantage une opposition qu'une succession et d'autre part car, même si les indépendances des anciennes colonies françaises ont toutes une date relativement précise, l'uniformité des modes de pensée d'une époque ou d'une autre est illusoire.

⁸⁹ Boniface Mongo–Mboussa dans son article « La littérature des Africains de France, de la “postcolonie” à l'immigration » », dans *Africains, citoyens d'ici et de là-bas*, remarque que le roman d'Alain Mabanckou : *Bleu–Blanc–Rouge* (1998), est emblématique de ce positionnement.

Le critique littéraire spécialiste des littératures francophones Boniface Mongo-Mboussa reprend le découpage générationnel mais décrit l'évolution de ces littératures à travers des étapes allant du mouvement de la Négritude à la littérature contemporaine liée à l'immigration :

« Après la négritude, après le tiers-mondisme, la littérature de la "postcolonie" et la problématique du retour au pays natal, est venue l'écriture des "négropolitains" des années quatre-vingt, qui renversaient le regard "ethnographique" des Africains sur l'Europe. Aujourd'hui, une littérature liée à l'immigration et à la condition des Africains de France est peu à peu en train de voir le jour. » (Mongo-Mboussa : 2002, 67)

Mais ce découpage pose problème dans la mesure où aucune différence n'est véritablement établie entre les mouvements littéraires et les générations d'auteurs. Lydie Moudileno explique, dans un article consacré à cette question, que certains auteurs inscrivant leur expérience dans plusieurs espaces géographiques dont le travail se situe au croisement de diverses influences intellectuelles, rendent cette classification caduque et propose donc de différencier en premier lieu la littérature postcoloniale du parisianisme (Moudileno : 2000). Par ailleurs, d'après Boniface Mongo-Mboussa la classification proposée par Abdourahman Waberi omet de considérer que la génération des enfants de la postcolonie a été précédée dans les années quatre-vingt par celle des « négropolitains » (regroupant à Paris des jeunes artistes et écrivains africains comme : Blaise N'Djehoya, Simon Njami, Yodi Karone, Bolya Baenga) qui conforment le « nouveau parisianisme noir », selon le mot de Jules-Rosette Bennetta (1998). Au-delà des variations d'époques ou de dénomination, les enfants de la postcolonie dont parle Abdourahman Waberi partagent avec les parisianistes noirs une identité à la fois française et africaine qui essaie de réinventer les rapports franco-africains et de se libérer du poids de l'histoire tragique de l'Afrique. Bernard Magnier attribue aux parisianistes noirs des traits similaires à ceux décrits par Abdourahman Waberi :

« Débarrassés d'une rhétorique vieillie et de quelques habits d'emprunt trop usés, ces jeunes écrivains ont déposé là les bagages de l'Histoire et

empruntent des parcours originaux qu'ils aiment fréquenter en solitaires, ce qui ne les rend pas nécessairement insensibles aux malheurs de la collectivité. » (Magnier : 1990, 102)

Boniface Mongo-Mboussa rappelle cependant que les négropolitains émergent dans un contexte où la gauche française est au pouvoir, avec l'espoir de jouer un rôle dans une redéfinition des rapports entre la France et les pays francophones africains, alors que la génération décrite par Abdourahman Waberi voit le jour dans les années quatre-vingt-dix.⁹⁰ Selon Odile Cazenave, les années quatre-vingt-dix ont introduit, dans le cas des auteurs africains francophones en France, une situation nouvelle puisque désormais : « [...] il ne s'agit plus d'un séjour temporaire pour étudier en France, mais d'un départ motivé par des raisons économiques et d'un séjour à la durée incertaine, pour celui ou celle qui est à la recherche d'une vie nouvelle, et ce, en solitaire ou en famille. » (Cazenave : 2003, 24).

Malgré l'expression de singularisation de ces auteurs dont rend compte l'étude d'Odile Cazenave *Afrique sur Seine. Une nouvelle génération de romanciers africains à Paris* (2003), à la différence des générations précédentes, la nécessité du passage par la consécration parisienne reste un horizon commun :

« Si la diaspora précédente correspondait à des intellectuels qui avaient tous en commun le fait de subir/d'avoir subi la colonisation et qui, de fait, ressentaient ce trait comme leur lien unique et se serraient les coudes, celle d'aujourd'hui voit d'abord dans son espace de vie la marque d'un choix singulier. Choix singulier certes, mais qui répond néanmoins à des situations communes : la nécessité de reconnaissance qui continue à passer par l'espace parisien, le peu de possibilités de débouchés en Afrique qui pousse au départ vers l'Europe ou les États-Unis, l'aspiration à entrer dans le jeu de la littérature mondiale et une écriture de réaction, de dissociation avec l'étiquette roman africain. » (Cazenave : 2003, 283-284)

⁹⁰ Dans son livre : *Vie et mœurs d'un primitif en Essonne Quatre-vingt-onze* (1987), Pius Ngandu Nkashama témoigne des échecs de son expérience en 1981 et 1982, au début du mandat présidentiel de François Mitterrand, comme conseiller technique en littérature et arts africains en Essonne, chargé d'introduire la culture zaïroise, décrite comme une sorte d'inversion de la coopération.

L'histoire de la francophonie littéraire, selon qu'elle soit franco-centrée ou influencée par les forces à l'œuvre dans la littérature comme système, met au jour les tensions sous-jacentes à la confusion des dénominations et autres catégorisations. L'organisation même des auteurs en histoire linéaire et générations exige d'interroger les choix de l'institution littéraire qui joue un rôle primordial dans l'élaboration d'un paradigme, pour parler comme Thomas Samuel Kuhn (Kuhn : 1962, 29). Lorsque le système de représentations dominant sur lequel s'accorde la communauté scientifique à un moment donné évolue, en fonction de l'évolution des connaissances, le nouveau paradigme modifie le rapport existant entre les différentes théories et courants. De la même manière, il semble que chaque version de l'histoire littéraire francophone réponde à un paradigme particulier. Cependant à la différence de la notion de paradigme proposée par Thomas Samuel Kuhn, il ne s'agit pas ici de l'évolution de connaissances scientifiques, comme dans le domaine des sciences exactes, mais plutôt de la transformation des contextes idéologiques.

Pour en revenir aux thèses de Michel Foucault sur l'*épistémè*, il est essentiel d'interroger les changements temporels des conditions du discours qui influencent toute la configuration du savoir au cours du temps et à chaque époque (Foucault : 1966, 113). Néanmoins, la notion foucauldienne d'*épistémè*, potentiellement déterminante dans l'attribution d'une structuration inconsciente du savoir, sorte d'esprit du temps mais insuffisante à rendre compte du passage d'un *épistémè* à l'autre,⁹¹ nous invite à la précaution quand il s'agit de contraster les segmentations historiques de la production littéraire francophone.

L'écriture de l'histoire des littératures francophones est un lieu privilégié de la construction d'un discours idéologique sur la francophonie. L'édification d'un savoir générateur de catégorisations qui, en définitive, adresse aux auteurs une injonction à se positionner dans un théâtre de luttes est symptomatique de l'ingérence des institutions dans les « affaires » littéraires

⁹¹ Michel Foucault, notamment dans *Les mots et les choses* (1966), parle certes de saut ou de discontinuité entre les époques mais qualifie d'énigmatique le passage d'un *épistémè* à l'autre (Foucault : 1966, 113).

francophones. Les implications idéologiques du récit franco-centré de l'histoire des littératures francophones réactivent la situation coloniale d'opposition entre centre et périphéries, et continuent d'influencer les discours savants contemporains sur ces littératures. Notre démonstration du caractère problématique des connexions entre les institutions et les littératures francophones se poursuit au-delà des conséquences de la rédaction d'une histoire, de l'organisation temporelle de ces littératures. La f(F)rancophonie littéraire se manifeste également à travers les interactions entre les discours des spécialistes, qui établissent des modèles littéraires, et les enjeux idéologiques inhérents à une interprétation des littératures guidée par la dichotomie spatialisante du centre et des périphéries.

2.3. Modèles littéraires et enjeux francophones

Les théories du champ, de l'espace, des systèmes et réseaux littéraires fournissent un socle théorique aux études littéraires francophones, et interrogent les enjeux culturels de la f(F)rancophonie littéraire. D'une part, la génération de ce cadre théorique par des spécialistes appartenant de fait à l'institution littéraire interfère grandement avec les œuvres et créateurs francophones, d'autant plus que certains cumulent la fonction de critique avec celle d'auteur, devenant en quelque sorte joueurs et arbitres. D'autre part, ces discours de la f(F)rancophonie littéraire appartenant à la théorie littéraire peuvent à leur tour reproduire des catégorisations « culturalisantes », dans le sens où les caractéristiques culturelles modèlent les mentalités et les comportements des individus. En effet, le risque de prolonger l'exotisme hérité de l'époque coloniale par de nouveaux types d'exotisme dans l'appréhension contemporaine de ces littératures doit attirer particulièrement notre attention.

Les proximités entre histoire et politique dans les études littéraires nous invitent à étudier les liens entre idéologie et f(F)rancophonie littéraire. La littérature comme pratique est difficilement mesurable dans le cadre de notre étude sur la f(F)rancophonie littéraire étant donné le manque d'informations et de moyens de mesure pour la production et la diffusion dans nombre de pays francophones. Pierre Halen souligne toute la difficulté que représenterait une telle étude :

« Inutile d'insister sur l'intérêt qu'il y a à mesurer l'impact réel de tel livre, de telle collection ou de tel catalogue d'éditeur. L'enquête se heurtera à la résistance très répandue (non seulement en Afrique !) des auteurs, des éditeurs et diffuseurs à donner des chiffres un tant soit peu fiables. Il y a d'autres *realia* : quelles sont les conditions réelles de la lecture ? Quels sont, à tel endroit, les ouvrages accessibles ? [...] nous n'avons souvent que des idées vagues concernant par exemple l'évolution de la valeur symbolique attachée à la pratique des lettres, les conditions d'accès à la langue littéraire et au livre, etc. ; nous n'avons pas chiffré non plus l'écart entre production des diasporas et productions en Afrique, nous connaissons mal les tirages et les lectorats réels des œuvres en langues africaines, etc. » (Halen : 2006, 18)

La conception de la littérature comme institution permet de mieux rendre compte de la génération de notions de la théorie littéraire (le champ, le système, l'espace et le réseau littéraire notamment) propres à la f(F)rancophonie littéraire. À l'exception des modèles pragmatiques des postures, de l'éthos et de la paratopie, l'ensemble des théories présentées ici reposent sur un modèle de type sociologique. L'étude de ces modèles d'appréhension des littératures francophones élucide l'importance des institutions littéraires françaises et francophones dans les conditions sociologiques de production, de circulation, de réception et de consécration des textes. Les différentes options d'analyse des littératures francophones montrent l'abondance de discours provenant d'universitaires et de critiques littéraires ayant comme préoccupation l'articulation des littératures et de la structure institutionnelle, ainsi que la vitalité des débats théoriques qui cherchent à adapter en permanence la théorie à son objet d'étude. Cependant, la dynamique d'un centre français et des périphéries francophones demeure le pôle de

référence de ces discours, soit qu'ils prospectent sa prégnance soit qu'ils s'évertuent à en fournir des alternatives.

2.3.1. Le champ littéraire : du centre aux périphéries

Dès le début des années soixante-dix, des modèles théoriques attribuent une grande importance à l'intégration du processus littéraire au sein d'une société et à sa compréhension en terme de système. Itamar Even-Zohar, professeur de l'université de Tel Aviv, construit une théorie du polysystème qui forme le cadre d'une théorie d'ensemble notamment utilisée dans le champ de la traduction. Itamar Even-Zohar formule l'hypothèse selon laquelle la compréhension du phénomène sémiotique, qui gouverne le modèle de communication, gagnerait à être envisagée comme un système et non comme un conglomérat d'éléments disparates (Even-Zohar : 1990, 10). Il rappelle que la théorie du polysystème n'est pas qu'une précaution oratoire :

« Its purpose is to make explicit the conception of a system as dynamic and heterogeneous in opposition to the synchronistic approach. It thus emphasizes the multiplicity of intersections and hence the greater complexity of structuredness involved. » (Even-Zohar : 1990, 12)

[Son but est de rendre explicite la conception d'un système présenté comme dynamique et hétérogène par opposition à l'approche synchrone. Il accentue ainsi la multiplicité des intersections et par conséquent la grande complexité de la structuration impliquée.]

En 1984, le théoricien de la littérature slovaque Dionyz Durisin (1929–1997) développe la notion de *processus interlittéraire*. À partir de cette idée d'interconnexions, qui se retrouve dans les études sur la *World Literature*, la tâche des études littéraires devrait s'orienter vers la révélation des multiples

affinités existantes entre le processus littéraire et d'autres processus de la société :

« To comprehend the literary phenomenon means not merely to describe its constituents, or to point out their mutual affinity and interdependence within the work of literature, but to reveal the multifarious affinities of the literary phenomenon and the individual procedures with the social, cultural, artistic and literary background in the widest sense of the word. » (Durisin : 1984, 11)

[Comprendre le phénomène littéraire ne signifie pas simplement décrire ses éléments, ou signaler leur mutuelle affinité et interdépendance à l'intérieur du travail de la littérature, mais révéler les multiples affinités du phénomène littéraire et des procédures individuelles du contexte social, culturel, artistique et littéraire dans le sens le plus large du mot.]

Face à l'unicité du champ littéraire, la multiplicité du phénomène littéraire et des situations francophones conduit à prêter attention aux propositions de systématisation de la francophonie littéraire qui élargissent l'horizon du champ. Il convient néanmoins de questionner la réalité de la dislocation du champ littéraire polarisé entre centre et périphéries dans la proposition de système littéraire francophone.

La notion de champ littéraire, capitale dans les études francophones, peut être observée comme l'acceptation durable de la primauté du centre parisien sur les anciennes colonies françaises, soit un reste visible et entretenu de l'impérialisme colonial. La théorie du champ littéraire, qui s'est constituée à la fin du XX^e siècle et continue d'inspirer de nombreux travaux aujourd'hui, a notamment permis de présenter une vision de l'activité littéraire qui prend en compte ses paramètres matériels et insiste sur son caractère collectif et son fonctionnement souvent collégial (Riffard : 2008, 8). Il semble que le concept de *champ*, central dans la sociologie de Pierre Bourdieu, provienne à l'origine d'une métaphore inspirée de la physique, dans la mesure où il est question d'un agent qui se modifie tout en modifiant son entourage, à la manière dont un électron exerce et à la fois subit une force, dans un champ de forces magnétiques (Lahire : 2001). Reprise dans son ouvrage de sociologie de la

littérature *Les règles de l'art*, en 1992, la notion de champ littéraire est définie dès 1991 comme étant :

« [...] un champ de forces agissant sur tous ceux qui y entrent, et de manière différentielle selon la position qu'ils y occupent, (soit, pour prendre des points très éloignés, celle d'auteur de pièces à succès ou celle de poète d'avant-garde), en même temps qu'un champ de luttes de concurrence qui tendent à conserver ou à transformer ce champ de forces. » (Bourdieu : 1991, 3)

La définition du champ littéraire de Pierre Bourdieu est constituée de trois parties. Premièrement, il s'agit d'un champ autonome au sein de l'espace social qui répond donc à sa propre loi. Il existe des forces, des tensions entre capital social et culturel, capital symbolique et économique qui sont propres au champ littéraire. Si l'économie n'est pas la principale logique du champ, elle y tient une place importante. Ce premier moment de la définition bourdieusienne du champ littéraire insiste sur le lien fondamental avec le champ du pouvoir :

« Nombre des pratiques et des représentations des artistes et des écrivains [...] ne se laissent expliquer que par référence au champ du pouvoir, à l'intérieur duquel le champ littéraire (etc.) occupe lui-même une position dominée. Le champ du pouvoir est l'espace des rapports de force entre des agents ou des institutions ayant en commun de posséder le capital nécessaire pour occuper des positions dominantes dans les différents champs (économique ou culturel notamment). »
(Bourdieu : 1992, 353)

En deuxième lieu, le rapport de domination est la pièce fondamentale sur laquelle repose la structure du champ littéraire. C'est un champ fait de positions et de luttes pour la répartition inégale d'un capital spécifique entre agents et institutions (revues, salons, maisons d'éditions, écoles, ...). Nous soulignons ici la terminologie marxiste employée par Pierre Bourdieu qui décrit la cumulation d'un *capital* synonyme de pouvoir. Le capital cumulable est ici d'ordre économique, social et culturel.

Troisièmement, selon le sociologue, les prises de position qui donnent lieu à la lutte pour la domination sont déterminées par un *habitus* (dispositions

incorporées avec des degrés d'intégration des règles implicites au champ) qui repose sur une *illusio* (conviction inconsciente du caractère désirable du capital spécifique), et opèrent parmi l'éventail des possibilités au sein du champ. Ce troisième moment de la définition décrit les *habitus*, le comportement des agents dans le champ.

Pierre Bourdieu est donc lui-même sceptique face au champ littéraire dans lequel la valeur littéraire est une *illusio*, et son processus de formation est régi par la valeur sociale et économique. Remarquons par ailleurs, que le sociologue Pierre Bourdieu partage avec le philosophe Baruch Spinoza « une certaine conception du déterminisme des comportements humains. » (Lazzeri : 2008, 345). La conception bourdieusienne de la reconnaissance, qui est un élément clé de la sociologie critique, a des points communs avec la conception spinoziste de la reconnaissance. Le désir de reconnaissance n'est qu'un désir d'affirmation de soi inadéquat, induit par des idées confuses et donc par une recherche de joie passive. Le principe de l'intérêt des agents sociaux selon lequel « le comportement des agents possède une raison qu'il s'agit de trouver et qui « rend raison » d'une série de conduites apparemment incohérentes ou arbitraires », constitue pour Pierre Bourdieu le noyau de ce concept de reconnaissance (Lazzeri : 2008, 347).

L'importance de l'influence de la théorie bourdieusienne du champ littéraire dans les études francophones invite à s'interroger sur l'adéquation de la théorie avec son objet. D'une part, le sociologue français pense le champ littéraire dans un cadre national alors que les études francophones postcoloniales utilisent cette notion dans un cadre international. D'autre part, la condition nécessaire d'autonomie du champ littéraire par rapport au pouvoir économique et politique fait défaut dans la plupart des sociétés postcoloniales francophones. Dans le numéro 160 de la revue *Notre Librairie* en 2006, Pierre Halen précise au sujet des littératures africaines :

« Les littératures africaines s'appuient souvent sur des instances qui les rendent peu autonomes [...]. Beaucoup d'auteurs en vue ont occupé des fonctions de responsabilité politique, du conseiller ministériel au président de la République ; la chose est connue, mais les conséquences

en ont-elles été étudiées ? D'autres ont cumulé les casquettes de critique, de professeur et de théoricien de la littérature, d'éditeur, etc. : ici aussi, avec quelles conséquences ? » (Halen : 2006, 15)

Or, l'autonomie, l'indépendance du monde des Lettres de celui des mécènes, des industriels et politiques est nécessaire à l'existence d'un champ proprement littéraire. Cette autonomie permet une organisation de la hiérarchie au sein du champ littéraire, ainsi que l'autodétermination des règles de l'art. Pierre Bourdieu choisit pour sa démonstration de prendre l'exemple de la fin du XIX^e siècle avec la figure de Gustave Flaubert, qui est une époque de grande autonomie du champ littéraire. L'auteur nous explique que le capital symbolique spécifique lié à un savoir-faire, comme par exemple le prestige d'un écrivain chez ses pairs, peut être obtenu par certaines personnes pourtant dépourvues de capital économique ou social (nous pensons ici aux poètes maudits de la fin du XIX^e siècle). À l'intérieur de chaque champ se joue une lutte pour la consécration, depuis l'avant-garde jusqu'à la canonisation du patrimoine littéraire. L'avant-garde est donc le moyen de pénétrer le champ et en faire partie peut s'inscrire dans la stratégie de certains écrivains qui s'organisent autour de manifestes et de courants. Cette lutte pour la consécration est propre au champ littéraire, c'est l'un de ses effets. Non seulement les écrivains mais aussi les universitaires et les éditeurs y participent. Les prix littéraires assurant une augmentation du volume de ventes, leur attribution est l'occasion de tractations économiques entre éditeurs. Il est cependant possible de voir dans l'histoire littéraire la mise en système par une société ou une tradition culturelle des œuvres produites de manière fortuite, et l'organisation de ces œuvres en totalité signifiante. Je cite ici Bernard Mouralis :

« La structuration du champ littéraire vise en premier lieu à transformer le fruit du hasard en une nécessité logique. [...] Comme l'écrit Gérard Genette, "qu'elle contienne un livre, deux livres ou plusieurs milliers, la bibliothèque d'une civilisation est toujours complète, parce que dans l'esprit des hommes elle fait toujours système" (Genette, 1967 : 47). La mise en système doit permettre, d'autre part, d'intégrer au champ littéraire des œuvres nouvelles mais sans que puisse être modifiée

l'homogénéité de celui-ci. C'est pourquoi le fonctionnement du système ne se caractérise pas par un mouvement d'ouverture ou d'extension – ce qui aboutirait à la longue à sa disparition –, mais par un processus de différenciation pratiquement à l'infini. » (Mouralis : 2011 (1975), 23)

L'élargissement du champ littéraire à un niveau mondial est notamment proposé par Pascale Casanova dans *La République mondiale des Lettres* (1999). Rappelons que Pascale Casanova soutient en 1997 sa thèse de doctorat en sociologie intitulée « L'espace littéraire international » sous la direction de Pierre Bourdieu. C'est en effet dans un contexte littéraire international multipolaire que certains auteurs francophones obtiennent la consécration, comme par exemple l'ivoirien Ahmadou Kourouma, qui publie en 1968 au Québec son roman *Le Soleil des indépendances*, d'abord refusé en France avant d'être reconnu, puis finalement publié en 1970 aux éditions du Seuil. La réflexion sur la consécration, la reconnaissance d'une valeur littéraire reprend ici les apports de Paul Valéry (1871-1945) décrivant « [...] une valeur nommée "esprit", comme il y a une valeur *pétrole*, *blé* ou *or*. J'ai dit *valeur*, parce qu'il y a appréciation, jugement d'importance, et qu'il y a aussi discussion sur le prix auquel on est disposé à payer cette valeur : *l'esprit*. » (Valéry : 1945, 178). Et c'est toujours chez Paul Valéry que l'on trouve déjà la notion de capital, dont fait partie le capital littéraire : « [...] *une civilisation est un capital* dont l'accroissement peut se poursuivre pendant des siècles comme celui de certains capitaux, et qui absorbe en lui ses intérêts composés. » (Valéry : 1945, 180).

L'hypothèse discutée de Pascale Casanova énonce que le centre mondial, la capitale symbolique, demeurerait Paris. Si de nombreux centres de diffusion existent dans le monde francophone, c'est bien depuis le centre économique des éditeurs parisiens qu'on légifère sur les périphéries. La sociologie de la littérature est très sollicitée par les études postcoloniales dans la mesure où elle fait de la question du pouvoir et de la domination un critère structurant de la littérature :

« Qu'il s'agisse de les imiter, de les détourner, de les subvertir, ce sont les valeurs dominantes du centre qui sont le matériau de travail des littératures postcoloniales. Que le centre soit devenu géographiquement

insituable dans la configuration postcoloniale est la marque de l'abandon de la catégorisation spatiale. Le centre n'a plus de lieu, il se reconnaît au pouvoir qu'il exerce. » (Garnier : 2006, 25)

L'omnipotence du centre va de pair avec son don d'ubiquité. Malgré l'apparente invisibilité géographique du centre, il est en tout endroit à tout moment. Dans les espaces francophones postcoloniaux, les écrivains luttent pour accéder à la reconnaissance du centre parisien, mais les problèmes économiques et politiques empêchent l'autonomisation de ce champ littéraire. Bien que chaque écrivain développe sa propre stratégie en rapport ou en marge du centre, un grand nombre de ces auteurs ont une implication locale qui leur procure une influence politique. L'interactivité du champ littéraire fonctionne à la manière d'un champ magnétique où la position de chacun influence les positions de tous. Dans le cas des littératures périphériques, s'opère une recherche volontaire de l'excentrement qui se fonde sur leur spécificité culturelle :

« Les littératures périphériques correspondent à une stratégie particulière de reconnaissance à l'intérieur du champ : il s'agit de renoncer explicitement à la position centrale en signe de défiance quant à la pertinence du champ lui-même. [...] La notion d'«exception culturelle» est le vecteur principal des littératures périphériques : il y aurait une spécificité culturelle de ces littératures qui les empêcherait d'être mises en concurrence directe à l'intérieur de tel ou tel champ littéraire. » (Garnier : 2006, 25)

La pertinence du champ littéraire de Pierre Bourdieu est remise en question par ces littératures qui dépendent des marchés extérieurs pour exister. Il existe un double circuit de production culturelle prédominant dans les pays issus de la colonisation générateur de violence discursive, auquel s'est intéressée la critique postcoloniale d'orientation matérialiste (Huggan 2001, 2008 et Brouillette 2007). L'étude de ces circuits de production, de circulation et de réception du texte littéraire francophone met au jour la superposition de deux flux de création artistique, l'un destiné au public occidental en français et l'autre au public local, en concurrence avec d'autres langues. Rappelons que

pour les littératures francophones, les rapports de domination inhérents aux circuits littéraires de production, de consécration et de distribution conduisent les auteurs à rechercher, malgré la volonté d'atteindre un lectorat francophone au-delà de l'Hexagone, une maison d'édition en France. Dans le cas des auteurs africains francophones, le lectorat sera d'abord le lecteur africain en France et risque de ne jamais arriver à celui du continent étant donné le coût élevé de publication et d'achat du produit (Cazenave : 2003, 287).

Malgré les réserves émises concernant l'applicabilité du modèle de Pierre Bourdieu au domaine qui est le nôtre, il semble que son analyse de la lutte pour la domination dans un champ fonctionnant selon la répartition inégale du capital social et culturel conserve une certaine acuité. Il est indéniable que la synthèse individuelle des ressources relationnelles dans le milieu littéraire et éditorial (capital social), économiques et culturelles (capital culturel) entretient une source d'inégalité dans le champ, où le cloisonnement des groupes ou micro-milieus est particulièrement ferme.⁹² L'emploi du cadre théorique bourdieusien afin de dresser un tableau critique des littératures francophones doit tenir compte à la fois du défaut de cohésion propre à ces littératures et de leur dépendance caractéristique vis-à-vis de la capitale française. Le choix d'aborder à présent le système littéraire francophone proposé par Pierre Halen (2011) se justifie dans la mesure où cette théorisation des littératures francophones éclaire l'influence des institutions de la Francophonie sur les œuvres, mais aussi par le fait que nous observons dans l'agencement de ce modèle d'interprétation un renforcement de la puissance symbolique parisienne.

⁹² Un article publié par les sociologues Michel Pinçon et Monique Pinçon-Charlot dans *Le Monde diplomatique* de février 2011 intitulé « Parade de l'oligarchie à Saint-Germain-des-Prés », permet d'observer un exemple de constitution de capital social à l'occasion de la célébration au café de Flore du vingtième anniversaire de la fondation de la revue *La Règle du Jeu* par Bernard-Henri Lévy : « Une foule disparate où l'on trouvait des intellectuels certifiés, des journalistes établis et quelques hommes politiques importants. Une oligarchie des lettres et des arts, de la presse et des médias bien plus que des affaires et de la politique. Mais une oligarchie non dépourvue de pouvoir en ces temps de communication de masse. »

2.3.2. Le système littéraire francophone

Dans l'article publié en 2001 dans *Littératures et sociétés africaines*, intitulé : *Notes pour une topologie institutionnelle du système littéraire francophone*, Pierre Halen prend comme point de départ de son analyse la difficulté d'appliquer le concept de *champ littéraire* développé par Pierre Bourdieu aux littératures francophones. Il remarque que les littératures francophones constituent un ensemble à la cohérence et à la cohésion très partielle. La principale unité de cet ensemble de littératures résiderait selon l'auteur dans « l'influence et l'attraction du centre franco-parisien » (Halen : 2001, 55). Quant à la cohésion au sein du champ littéraire, elle serait presque inexistante étant donné que les auteurs des différentes périphéries n'interagissent presque pas entre eux de manière multilatérale. Les quelques relations établies entre les différentes zones de ce qui pourrait être un champ littéraire francophone passent par la médiation du centre franco-parisien. De telle sorte que l'image qui correspondrait au fonctionnement des rapports dans le champ serait davantage celle d'une étoile que d'une toile d'araignée.

Cependant, cette apparence d'illogisme et de confusion des littératures francophones est nuancée par Pierre Halen en trois points. D'abord, il nous rappelle que bien avant la décolonisation il existait une imbrication du champ littéraire de France métropolitaine avec ceux des colonies et territoires d'outre-mer. Au cours de l'histoire coloniale française, des institutions culturelles ont été mises en place dans les pays colonisés ainsi qu'un réseau de production et de diffusion de ces littératures qui rassemble certains colonisés aux côtés des colonisateurs et tient compte du goût pour l'exotisme du lectorat européen. Ensuite, l'universitaire décrit le rôle joué par l'édition, les festivals et les institutions culturelles (qui occasionnent de généreuses subventions) de Bruxelles, Lausanne ou Montréal dans la construction d'une « francophonie multilatérale » naissante (Halen : 2001, 58).

Enfin, la troisième nuance apportée à l'incompatibilité de la notion de champ littéraire appliquée aux littératures francophones est celle de l'existence

de luttes pour la reconnaissance parisienne entre auteurs « convertis à la langue française et provenant de pays non francophones » et écrivains francophones (Halen : 2001, 58). Les auteurs convertis que seraient Milan Kundera, Andreï Makine ou Nancy Huston luttent pour la reconnaissance du centre parisien aux côtés des écrivains francophones en partageant la même provenance périphérique, bien qu'ils n'aspirent pas à recevoir les mêmes prix littéraires ou à accéder aux mêmes maisons d'éditions que les auteurs africains francophones. Face à la difficulté de voir diffuser dans l'ensemble de l'espace francophone une production éditée ailleurs qu'à Paris, ces écrivains sont contraints de passer par la médiation parisienne pour voir leur œuvre diffusée dans l'espace francophone.

Mais cette dépendance à l'égard du champ français ne signifie pas pour autant que la zone francophone ne soit qu'un sous-champ du champ littéraire français, dépourvu de tensions et de luttes internes pour la légitimité. Pierre Halen articule le niveau local avec un niveau francophone et l'autre mondial afin de rendre compte de ces luttes. Au niveau local il existerait une production littéraire plus ou moins importante destinée à une diffusion locale, relevant non pas du système littéraire francophone mais de « domaines-satellites » (Halen : 2001, 61).

Dans le système littéraire construit par Pierre Halen, deux catégories, qui ne font pas partie des domaines-satellites, se situent dans le champ littéraire franco-parisien. Il s'agit d'abord des écrivains francophones « convertis » qui sont des « producteurs isolés qui ont opté pour la langue française sans être issus d'une zone réputée francophone » (Halen : 2001, 63). Ces écrivains se caractérisent par leur trajectoire qui consiste à « se rapprocher le plus possible du centre lui-même, dont ils viennent illustrer les vertus intrinsèques : celles, sociétales, de l'accueil libéral qui leur est fait par une capitale cosmopolite. » (Halen : 2001, 63). En prenant l'exemple d'Andreï Makine, Milan Kundera et Julio Cortázar, Pierre Halen rappelle que leur acceptation dans le statut d'étrangers les oblige à demeurer russe, tchèque ou argentin. Ces francophones non héritiers de l'histoire coloniale sont sans cesse ramenés à leur appartenance nationale, dans une catégorie de minorité dessinée par l'Empire :

« La particularité de ces écrivains est double : en dehors de la France, ils n'interviennent pas comme producteurs dans une zone francophone ; en France [...] ils constituent une sorte d'alternative symbolique aux minorités qu'on peut qualifier de minorités "visibles" avec tout ce que cela comporte, et qui sont héritées de l'Empire. » (Halen : 2001, 63)

Ces écrivains, bien que rapprochés du centre voire inclus dans le champ littéraire français (peut-être aussi afin d'y ajouter un nombre d'auteurs de qualités : Samuel Beckett, Hector Bianciotti, etc.), ne représentent pas la zone francophone et leurs parcours diffèrent des auteurs issus des pays anciennement colonisés par la France. La deuxième catégorie qui s'ajoute à celle des « auteurs convertis » selon ce système littéraire francophone est celle des « auteurs de la diaspora ». Ces derniers, contrairement aux « convertis », cherchent à se présenter comme des écrivains francophones actifs dans leur pays d'origine avec lequel ils entretiennent une relation discontinue. Ce sont « des combattants aux marches lointaines de la francophonie. » (Halen : 2001, 63). Nous retrouvons dans cette catégorie les auteurs de la Créolité et de la Négritude (René Maran, etc.) aux côtés de Calixthe Belaya par exemple.

À l'échelle francophone, malgré quelques pôles de production tels que le Québec ou bien l'axe Dakar–Abidjan, et bien que se dessinent différentes zones régionales qui dépassent la dimension nationale, l'essentiel des écrivains participent du champ littéraire franco–parisien. Il existerait donc bien au niveau mondial, en accord avec la description de Pascale Casanova, une internationalisation des littératures dans la République mondiale des Lettres. Le système littéraire francophone de Pierre Halen rend compte des zones d'imaginaires d'identification où les préjugés exotiques du centre influencent les productions de la périphérie. Les circuits de circulation et de distribution des œuvres que sont les éditeurs spécialisés (comme par exemple L'Harmattan, Présence Africaine, ou Le Serpent à plumes), les collections spécialisées (comme par exemple « Continents noirs » des éditions Gallimard), de même que les prix francophones (Prix des cinq continents, Grand Prix de la francophonie, etc.) tiennent lieu pour les écrivains de voie de passage du

réservoir périphérique à l'intérieur du système.⁹³ Selon Pierre Halen il existe donc bien un système littéraire francophone qu'il définit négativement comme :

« [...] l'ensemble des productions de langue française mais qui ne sont pas présentées comme françaises et qui, en même temps, ne relèvent pas seulement du niveau local (extérieur à la France), tout en entretenant un certain nombre de liens, dont il faudra préciser la nature, avec cette zone "d'origine". » (Halen : 2001, 61)

Ce système littéraire francophone est aussi défini positivement d'une part selon la concurrence pour la légitimation qui s'exerce aussi bien entre ces productions littéraires et le champ franco-parisien qu'entre ces productions elles-mêmes. D'autre part, ces productions se caractérisent :

« [...] par des institutions symboliques et des données infrastructurelles qui sont homologues (par exemple les structures de diffusion du livre, les sociétés littéraires locales, l'interventionnisme de l'État, etc.) et par d'autres qui sont communes à toutes ou à plusieurs d'entre elles (la Francophonie, la Communauté des Radios Publiques de Langue Française, la chaîne TV5, les relations avec RFI, les Francofolies, etc.). » (Halen : 2001, 62)

Le système littéraire francophone est donc doublement dépendant : vis-à-vis de la Francophonie institutionnelle et de son appareil d'infrastructures et vis-à-vis de la position de puissance de la capitale française. Mais dans le système littéraire francophone de Pierre Halen, le centre demeure la France, et

⁹³ Nous renvoyons à ce sujet à la thèse de doctorat en sociologie de Claire Ducournau, sous la direction de Gisèle Sapiro, intitulée : « Écrire, lire, élire l'Afrique. Étude des processus de réception et de consécration d'écrivains contemporains issus d'Afrique subsaharienne francophone », novembre 2012, Paris - EHESS.

À propos de l'étude des circuits littéraires francophones, l'ouvrage de VELDWACHTER Nadège. *Littérature francophone et mondialisation*. Paris : Karthala, 2012, présente une analyse de la situation des écrivains caribéens imbriquée entre le niveau local (la culture créole), national (la culture française) et global (le marché mondial de la traduction). L'ouvrage prétend montrer comment « [...] l'assimilation au courant hégémonique détermine non seulement de nouveaux régimes de reconnaissance, mais aussi la place et la fonction qu'occupent des auteurs "émergents" dans un système qui sait se montrer cruellement centrifuge. » (Veldwachter : 2012, 13).

l'ensemble du système décrit occupe la fonction d'un filtre qui permet aux écrivains francophones et étrangers de pénétrer le champ littéraire français. Cependant, les réflexions qui poursuivent la recherche d'un centre littéraire mondial semblent, dans le monde multipolaire du XXI^e siècle, inadaptées voire hors de propos.

2.3.3. Inadaptations du concept de champ littéraire

Une réponse théorique à la réutilisation à l'échelle mondiale par Pascale Casanova de la théorie du champ littéraire de Pierre Bourdieu est proposée par Gisèle Sapiro autour de la notion de réseau littéraire, que nous aborderons plus loin. Toujours d'un point de vue théorique, Paul Aron préfère substituer la question de l'autonomie dans le champ littéraire par celle de l'indépendance, moins susceptible de représenter une vision émanant du centre. Car si les littératures périphériques peuvent prétendre à une indépendance du champ littéraire français par la création de mécanismes de production et de consécration concurrents, elles restent peu autonomes des forces économiques et sociales de leurs nations.

Dans l'exemple de la Belgique, l'interpénétration des réseaux littéraires, politiques et économiques est une constante historique (Aron : 1995, 26). L'indépendance permet donc aussi de rendre compte de la création de nouveaux centres depuis la périphérie, comme Montréal ou Bruxelles par exemple.

Le champ littéraire de l'océan Indien et les circuits de production, circulation et réception littéraire de cet espace francophone, sont le théâtre d'une théorisation (consciente ou non) et de la mise en forme d'une pratique où le rapport de dominant et dominé devient institution. D'un point de vue pratique, l'étude du champ littéraire mauricien révèle les insuffisances et

l'inadaptation de la théorisation proposée par Pascale Casanova. Vicram Ramharai explique l'inadéquation du concept de champ littéraire par la méconnaissance du plurilinguisme (avec la coprésence hiérarchisée du français, de l'anglais, du créole et de l'hindi), de la « [...] complexité de la société mauricienne, les différentes stratégies mises en valeur pour la reconnaissance et la légitimation des œuvres » ou la promotion locale de la création (Ramharai : 2006, 192). La difficulté à cerner le champ littéraire mauricien viendrait du « [...] plaquage sans remise en cause de ce concept de champ tel qu'il est conçu et appréhendé en France. » (Ramharai : 2006, 192). Toujours face à la difficulté de caractériser le champ littéraire mauricien depuis la perspective du champ, Valérie Magdelaine–Andrianjafitrimo préfère décrire un espace littéraire incluant les textes mauriciens dans leurs particularités, un espace du hors–lieu de la relation seulement matérialisé par « l'espace purement littéraire et non représentable de l'intertextualité et comme l'espace narratif ou poétique d'une langue, en l'occurrence ici, du français. » (Magdelaine–Andrianjafitrimo : 2006, 141). La notion d'espace littéraire semblerait ainsi plus appropriée pour rendre compte des particularités linguistiques, narratives ou poétiques francophones.

2.4. Au-delà du paradigme du champ

L'héritage bourdieusien et ses continuités présentent certaines insuffisances au moment d'être transposés du cadre hexagonal à celui de la francophonie. Pourtant, ce n'est pas l'influence de l'institution sur les littératures qui est ici remise en cause mais sa configuration dans une perspective francophone postcoloniale moins monolithique qu'elle n'est présentée.

2.4.1. Espaces littéraires

Les notions de réseau et de champ soutiennent une approche avant tout sociologique de la littérature. Or, comme le rappellent Xavier Garnier et Pierre Zoberman dans *Qu'est-ce qu'un espace littéraire ?* (2006), « [...] l'espace littéraire ne se dissout pas dans les champs, les enjeux littéraires ne sont pas totalement circonscrits par les enjeux sociaux [...] » (Garnier : 2006, 6).

La notion d'espace littéraire voit le jour en 1955 dans l'œuvre de Maurice Blanchot, pour qui la littérature consiste en l'ouverture d'un espace énonciatif où l'écrivain doit renoncer à toute énonciation expressive :

« L'œuvre exige de l'écrivain qu'il perde toute nature, tout caractère, et que, cessant de se rapporter aux autres et à lui-même par la décision qui le fait moi, il devienne le lieu vide où s'annonce l'affirmation impersonnelle. (Blanchot : 1955) [...]. L'exigence de l'œuvre est de mettre au monde un espace qu'aucune personne sensée n'attendait, un espace surnuméraire, ouvert à tous les possibles, où se joue la littérature. » (Garnier : 2006, 6)

L'espace littéraire entretient des rapports avec les espaces imaginaires mais aussi géographiques, sociaux et politiques. Il est intéressant d'évoquer ici le lien entre l'espace littéraire et l'espace géographique autour de la problématique du lieu d'écriture comme source d'ouverture, et des différences entre les catégories du local et du global. Si l'on s'accorde avec le géographe Bernard Debardieux, le lieu est ce qui s'apparente à l'éternel et donc peut porter un message mythique sur la destinée collective d'un peuple. Le lieu est le symbole ou la figure rhétorique du territoire.⁹⁴ Le territoire, quant à lui, s'entend comme un espace proprement géographique et une spatialité symbolique. C'est ainsi qu'il est possible de formuler des synecdoques, en

⁹⁴ Lire à ce sujet : DEBARDIEUX Bernard. « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *Espace géographique*, n° 2, 1995, p. 97–112.

désignant une de ses parties (un lieu) pour suggérer un ensemble (un territoire).

Bernard Debardieux parle à ce propos de « haut-lieu » comme d'un :

« [...] lieu érigé délibérément et collectivement au statut de symbole d'un système de valeurs territoriales. [...] L'intérêt de cette notion est son double statut de lieu et de symbole : en tant que lieu il ne peut être détaché de son contexte spatial, en tant que symbole il renvoie à des valeurs indépendamment de toute localisation. » (Debardieux : 1993, 5)

Pour les auteurs francophones des Caraïbes Édouard Glissant et Patrick Chamoiseau, le lieu, le local, insulaire en l'occurrence, permet de sortir de l'enfermement grâce à la poétique. La définition du Tout-monde que donne Édouard Glissant rassemble à la fois la diversité de la réalité physique du monde et de ses représentations qui construisent notre imaginaire. Il écrit en 1997 dans son *Traité du Tout-monde (Poétique IV)* :

« J'appelle Tout-monde notre univers tel qu'il change et perdure en échangeant et, en même temps, la "vision" que nous en avons. La totalité-monde dans sa diversité physique et dans les représentations qu'elle nous inspire : que nous ne saurions plus chanter, dire ni travailler à souffrance à partir de notre seul lieu, sans plonger à l'imaginaire de cette totalité. » (Glissant : 1997, 176)

Si la langue est un territoire dans lequel nous sommes enfermés, la littérature constitue l'ouverture de la langue. Il existe une sorte de correspondance dans l'ouverture entre le lieu et la littérature, dans la mesure où le lieu représente l'ouverture par rapport au territoire, et la littérature symbolise l'ouverture par rapport à la langue. Le local peut donc être paradoxalement associé à l'ouverture, et le global à l'enfermement. En effet, si le global est défini comme le lieu depuis lequel on distribue le caractère local des autres lieux, il devient à son tour un système enfermant. Dans les débats qui ont entouré le manifeste : *Pour une littérature-monde en français* (2007), des commentateurs ont pointé du doigt l'incohérence qui consistait à affirmer, depuis le centre parisien, la dissolution du centre dans les périphéries :

« [...] le centre, ce point depuis lequel était supposée rayonner une littérature franco-française, n'est plus le centre. Le centre jusqu'ici, même si de moins en moins, avait eu cette capacité d'absorption qui contraignait les auteurs venus d'ailleurs à se dépouiller de leurs bagages avant de se fondre dans le creuset de la langue et de son histoire nationale : le centre, nous disent les prix d'automne, est désormais partout, aux quatre coins du monde. Fin de la francophonie. Et naissance d'une littérature-monde en français. »

(Le Bris *et al.* : 2007, 3)

Lorsque les signataires écrivent ces lignes, ce n'est pas à l'abolition du centre que l'on assiste mais bien à son apogée, puisqu'il englobe désormais tous les localismes. L'espace littéraire est susceptible de fonctionner comme un moteur de rassemblement de plusieurs espaces.

2.4.2. Réseaux littéraires francophones

Le concept de réseaux littéraires est susceptible de dépasser les limitations de la théorie du champ littéraire pour décrire les littératures francophones. La sociologue française Gisèle Sapiro, qui inscrit ses travaux dans la continuité de l'œuvre de Pierre Bourdieu, pointe les différences entre la théorie du champ et celle des réseaux littéraires :

« Ainsi, alors que la théorie des réseaux isole la variable du capital social ou décrit la structure des relations sociales sans la rapporter aux autres attributs des acteurs ni aux caractéristiques de l'activité étudiée, la théorie du champ permet d'appréhender la structure des relations objectives qui régissent un espace par rapport aux enjeux spécifiques de l'activité qui s'y déploie, souvent au détriment d'une étude des types de relations effectives qui y sont engagées. » (Sapiro : 2006, 49)

Que ce soit dans le domaine de la sociologie de la communication (Castells : 1997), ou encore dans celui de la sociologie morale de l'action dans le monde du travail (Boltanski et Chiapello : 1999), le recours à la théorie des

réseaux est constante dans les analyses sociales de nos sociétés depuis les années deux mille. En développant les notions de « projet » et de « cité », ces auteurs souhaitent dépasser l'héritage bourdieusien et décrire une « cité par projets » qui fonctionne grâce à l'établissement de réseaux informels, qui tirent profit d'investissements essentiellement immatériels comme le capital humain, social ou encore le temps (Boltanski et Chiapello : 1999, 171). Nous nous appuyons ici sur la définition de réseau de Frédéric Claisse :

« Au sens commun du terme, le réseau désigne aujourd'hui un peu tout cela à la fois : une forme de sociabilité (tant un principe d'organisation qu'une manière d'être ensemble), la représentation de ce nouveau rapport au monde, enfin le support physique de certaines de nos activités. » (Claisse : 2006, 36)

La sociologie des réseaux peut être féconde pour servir l'étude de la f(F)rancophonie littéraire dans la mesure où l'analyse structurale des réseaux se fonde sur une hypothèse nominaliste, qui considère la société comme constituée de relations entre individus, relations à partir desquelles va naître une structure. Au lieu de partir de l'individu même ou de la catégorie qui imposerait une structure invariante et constituerait la norme comme cause des comportements, c'est ici la relation entre individus qui prime, et c'est de leurs relations qu'émerge la situation structurale des individus. Ainsi le risque d'ontologiser la relation prend le dessus sur celui d'ontologiser le social. Pierre Halen décrit plus précisément l'importance de ces relations dans la francophonie littéraire :

« L'étude des institutions débouche naturellement sur celle des réseaux, thème classique en sociologie, et que l'activité de l'écrivain (comme celle du critique) illustre exemplairement. Un prix littéraire, une recension bien placée dans la presse, une édition dans telle collection, des études universitaires sur son œuvre sont des biens symboliques que des amitiés ou des alliances peuvent obtenir à l'écrivain, sans parler des biens plus matériels que sont les bourses, les nominations dans telle fonction, etc. Comptent ici les solidarités idéologiques, nationales, régionales ou ethniques, les alliances plus ou moins objectives, les passés communs d'anciens de telle école, etc. » (Halen : 2006, 15)

La théorie des réseaux offre au sociologue de la littérature, l'opportunité d'appliquer une méthodologie d'analyse des relations entre individus dans les groupes tels que les éditeurs, les jurys de prix, les comités de revues, et autres associations littéraires, ou bien dans le réseau personnel d'un écrivain. Le réseau est également décrit comme une structure mentale partagée qui permet aux personnes de s'accorder et de se mobiliser autour de projets. Selon Luc Boltanski et Ève Chiapello :

« Le projet est l'occasion et le prétexte de la connexion. Celui-ci rassemble temporairement des personnes très disparates, et se présente comme un *bout de réseau fortement activé* pendant une période relativement courte, mais qui permet de forger des liens plus durables qui seront ensuite mis en sommeil tout en restant disponibles. » (Boltanski et Chiapello : 1999, 156–157)

Cependant, le milieu littéraire, dont les frontières sont relativement floues, ne présente pas de conditions d'accès strictement codifiées ni de mode de fonctionnement impersonnel.⁹⁵ Au sein des réseaux littéraires s'entretiennent des relations personnelles informelles en groupes souvent restreints autour de revues, de cercles, de mouvements, etc., et où le capital social représente la principale condition d'accès (Sapiro : 2006, 45). D'ailleurs comme le remarque Pierre Bourdieu, ce défaut de visibilité dans les causes d'évolution de la trajectoire des écrivains fait partie intégrante du fonctionnement du champ littéraire en entretenant l'*illusio* d'un « créateur incréé » (Bourdieu : 1984, 207–221).

En ce qui concerne les réseaux littéraires, Gisèle Sapiro distingue trois types de structures de réseaux selon leur degré d'institutionnalisation. Il existerait d'abord les réseaux institutionnalisés dont les membres appartiennent à des institutions relevant du corps de l'État (telle que l'Académie française)

⁹⁵ Un exemple de mode de fonctionnement impersonnel peut être fourni par le processus de sélection par concours de l'administration publique (avec des épreuves où les copies restent anonymes), ou bien par les comités de sélection d'articles de revues scientifiques (où les correcteurs ne connaissent pas l'identité de l'auteur).

ou d'associations, de sociétés littéraires. Viendraient ensuite les réseaux semi-institutionnalisés constitués de groupes dont les membres se réunissent autour d'une revue, d'un cercle littéraire, d'un groupe d'avant-garde ; et enfin les réseaux informels qui sont actifs de façon conjecturale et qui se fondent sur des affinités, des relations d'amitiés entre individus (Sapiro : 2006, 53).

Dans un ouvrage collectif paru en 2006 intitulé : *Les réseaux littéraires*, un groupe de chercheurs s'est intéressé à la notion de réseau et son application à la littérature francophone belge, qui est souvent considérée comme un sous-champ de la littérature française. La dépendance des Lettres belges envers le champ français est notamment due au partage de la langue française, à la proximité géographique, mais aussi au passage obligé par la France et sa capitale, dans la voie vers la reconnaissance des auteurs belges. Malgré la volonté politique au XIX^e siècle de constituer une littérature nationale belge, le manque de centralisation de l'activité littéraire dans un lieu particulier au capital symbolique important, le manque de professionnalisation du marché local et la forte dépendance des instances de production et de consécration littéraires avec les familles politiques qui structurent la société belge, n'ont vraisemblablement pas permis l'autonomie du champ littéraire belge au-delà du modèle français (De Marneffe : 2006, 14). Le concept de réseau semble donc davantage fécond pour appréhender des littératures institutionnellement fragiles, mais qui s'organisent en réseau depuis la périphérie pour faire face à la position de force du centre.

Il est possible de percevoir dans cette association en réseau la réponse à un objectif particulier de résistance et d'opposition à une position de dominé dans le champ. Le concept de réseau est pertinent pour étudier les littératures dominées dans la mesure où elles ne se caractérisent pas seulement par le défaut, le manque par rapport à la norme du champ littéraire dominant, mais s'organisent parfois en réseau depuis la périphérie pour faire face à la domination du centre. De plus, l'hétérogénéité de ses membres, qui pourraient se passer de toute ressemblance du point de vue du capital social, culturel, de l'origine géographique, confessionnelle, générationnelle, de la tendance

esthétique ou idéologique, joue en faveur de la construction d'une alliance ponctuelle visant un objectif commun.

À la constitution de connexions autour de projets s'ajoute l'influence des institutions francophones. D'un point de vue diachronique, les descriptions qui font de la Francophonie institutionnelle la suite naturelle et politique de l'association culturelle d'écrivains sont suspectes. La Francophonie, en tant qu'ensemble d'institutions exerçant une action au niveau international, est de nature politique avant d'être culturelle. En percevant la Francophonie depuis la perspective de la diplomatie culturelle, son organisation est évidemment politique dans la mesure où les politiques culturelles servent les intérêts économiques, stratégiques et symboliques nationaux, de la même façon que des grandes banques soutiennent des œuvres de bienfaisance.

Nous observons que la compréhension des littératures francophones en tant que réseau illustre les enjeux culturels et idéologiques, c'est-à-dire les tensions entre l'institution et la production littéraire propres aux discours de la f(F)rancophonie littéraire.

La perspective du réseau appliquée à ces littératures permet d'établir des correspondances autour d'un projet commun, qui a donné lieu à des formes nouvelles et en définitive à un nouvel objet. Le projet commun aux membres du réseau pourrait être la protestation, l'opposition face à la domination du champ littéraire français. À ce sujet, les discours que constituent les manifestes d'auteurs francophones sont un élément clé de cette revendication de distinction faite depuis la francophonie vers la France. Par ailleurs, il apparaît que la notion de projet est particulièrement prégnante dans l'exercice contemporain de l'activité littéraire francophone à travers l'exigence de constituer des projets en vue de l'obtention d'un financement ou d'une bourse (offerte par l'Organisation internationale de la Francophonie, l'Agence universitaire de la Francophonie ou autres), d'une publication d'ouvrage ou d'article (dans une édition, une collection ou une revue spécialisée), de la réception d'un prix francophone ou de l'accès à un poste (principalement d'enseignement des littératures francophones), etc. Le projet est donc institutionnalisé par la Francophonie. De manière générale, l'ensemble des

études littéraires et des humanités universitaires utilisent, pour l'évaluation des résultats de la recherche, des critères issus des sciences (comme dans la mesure du « facteur d'impact » des revues par exemple). Mais la particularité des projets financés par la Francophonie institutionnelle réside dans une orientation particulière des projets, en accord avec les orientations des discours de l'institution, ainsi que dans la prise en considération de critères particuliers pour l'attribution de ces financements, comme l'origine géographique des candidats ou la langue de travail.

Cette survalorisation généralisée du projet nous suggère que la création comme l'institution littéraire sont également subordonnées à la bureaucratie du projet, dont la maîtrise est un technicisme qui, *in fine*, attribue toute la valeur à la potentialité. Ainsi l'esquisse supplante l'œuvre finie, l'hypothèse la thèse, et de la distinction aristotélicienne entre puissance et acte triomphe le possible.

À propos des formes nouvelles auxquelles les réseaux littéraires francophones pourraient donner lieu, des possibilités créatives francophones existent, dont la catégorisation de ces ensembles soulève des problématiques.

Enfin, l'existence d'un ensemble d'institutions spécialisées dans la production littéraire francophone, qu'elles soient savantes (relevant de l'université), commerciales (relevant de l'édition) ou appartenant à ces deux ensembles dans le cas de la critique littéraire, pourrait valider l'hypothèse selon laquelle ce réseau littéraire francophone donne aussi lieu à de nouveaux objets.

En maintenant active la terminologie du champ, Jean-Marc Moura (1999) synthétise les principaux traits des littératures francophones et reprend les trois composants précédemment évoqués : le projet, l'objet et les formes. En effet, les quatre préoccupations communes de l'énonciation francophone décrites par Jean-Marc Moura consistent en la création d'un champ littéraire nouveau, dans le contexte d'une énonciation marquée par des usages linguistiques spécifiques, inscrit dans une tradition autochtone et selon des traits formels, une poétique (Moura : 1999, 44). La périphérie et la coexistence seraient les deux caractéristiques principales du contexte d'énonciation des littératures francophones.

« Ces littératures sont en situation de périphérie soit parce qu’elles appartiennent à une culture minoritaire dans la région où elles sont produites (Québec au XX^e siècle), soit parce qu’il n’y a pas de coïncidence entre leur ancrage socioculturel et le champ littéraire (métropolitain, européen) en l’absence d’un champ littéraire autochtone conséquent. [...] En outre, pour ces littératures, la coexistence linguistique et littéraire signale la présence de plusieurs “univers symboliques”, que l’on peut définir, à la suite de Peter Berger et Thomas Luckmann, comme des systèmes de légitimation des institutions constitutives de la société auxquelles ils confèrent une valeur normative et cognitive. » (Moura : 1999, 39)

Notre analyse de l’application de la théorie des réseaux permet d’illustrer les immiscions des institutions dans les « affaires » littéraires propres à la f(F)rancophonie. Le fait de privilégier une constitution en réseau, soit-il hybride, ne signifie pas l’indépendance vis-à-vis de l’institution, en l’occurrence à la fois l’institution de la littérature et celle de la Francophonie. Il semble plutôt que l’organisation en réseau ne soit pas une alternative à l’institutionnalisation mais un de ses éléments constitutifs, voire même les deux à la fois. Le même paradigme du champ polarisé autour d’un centre demeure. L’évocation d’un contexte d’opposition entre champ et sous-champ oriente déjà, *a priori*, la description de ces deux espaces, d’une façon comparable avec laquelle les sondages d’opinions politiques finissent par influencer les opinions politiques, le mot devançant la chose.⁹⁶

Les notions de champ, d’espace et de réseau littéraire francophone ne seraient-elles pas, en quelque sorte, des propositions de systématisation de la littérature devenues fécondes grâce à leur prise en compte de situations d’écriture, dans une grille d’étude elle-même spatialisante ? La spatialisation de la francophonie littéraire dessine une forme de hiérarchisation horizontale, où la localisation et la relation, deviennent les pièces maîtresses du système de

⁹⁶ Alain Garrigou dans *Le Monde diplomatique* daté d’octobre 2011 (page 28), compare le plaquage de nos comportements sur les prévisions qui les anticipent et les orientent : « Si le bulletin météo ne “fait” pas le temps du lendemain, il détermine les conduites humaines – l’annonce d’un beau week-end pousse les familles à quitter les villes, les plaisanciers à prendre la mer et les skieurs à acheter des forfaits. [...] Les sondages fonctionnent donc un peu comme un système de positionnement (GPS) qui évoluerait dans un environnement où la destination finale fluctuerait sans cesse et où le simple fait de s’interroger sur le chemin à suivre modifierait le réseau routier. »

pensée. La théorie et la pratique des littératures postcoloniales sont nourries d'interrogations, dès les travaux inauguraux d'Edward Said, sur le rapport entre le centre et les périphéries, sur le décentrement, le tiers espace, l'ouverture au Tout-Monde, ou encore sur le nomadisme, donnant lieu à une certaine pensée de l'espace. Dans le cas de la théorisation par Hommi Bhabha (1994) du *Third space* (tiers espace), il s'agit d'un espace de pensée de l'hybridité, de la traduction qui tend à construire un objet politique, une identité qui ne réponde ni à la catégorie du Moi ni à celle de l'Autre. Le jeu de positionnement des agents dans le champ ou le réseau, c'est-à-dire leurs situations dans l'espace commun, est également primordial pour appréhender leurs comportements et leurs trajectoires. Enfin, dans l'espace littéraire mondial, le cas de la francophonie littéraire illustre le questionnement du lien entre centre et périphéries, à l'heure de la littérature-monde et de l'affirmation de postures littéraires.

2.4.3. La complémentarité avec les modèles pragmatiques

Les modèles pragmatiques d'interprétation des littératures francophones illustrent la prise de conscience par les auteurs du rôle singulier propre aux institutions dans le cadre de la f(F)rancophonie littéraire. La notion de « scénographie » développée par Dominique Maingueneau (1988) réunit l'étude des données sociales et institutionnelles avec la prise en compte des informations concernant le texte et le style (l'éthos littéraire, la topographie et la chronologie de l'énonciation). L'utilisation de ces travaux est particulièrement féconde pour montrer le lien dans les discours entre les positions de l'institution de la Francophonie, et la composition de la scénographie des auteurs francophones.

En considérant avec Dominique Maingueneau le processus de communication depuis l'intérieur, la scène d'énonciation apparaît comme la mise en scène de la parole. L'écriture d'une telle mise en scène est à la fois « cadre et processus » de l'œuvre. La scène de parole est présupposée en amont de l'écriture et en même temps validée par celle-ci :

« À la théâtralité de la “scène”, le terme de “scénographie” ajoute la dimension de la *graphie*. Cette *-graphie* ne renvoie pas à une opposition empirique entre support oral et support graphique, mais à un processus fondateur, à l'inscription légitimante d'un texte, dans le double rapport à la mémoire d'une énonciation qui se place dans la filiation d'autres et qui prétend à un certain type de réemploi. La *graphie* est ici à la fois cadre et processus ; la scénographie se trouve aussi bien en aval de l'œuvre qu'en amont : c'est la scène de parole que le discours présuppose pour pouvoir être énoncé et qu'en retour il doit valider à travers son énonciation même. » (Maingueneau : 2012 (2004), 192)

La scénographie se situe donc au double niveau de source et de légitimation du discours. La scénographie n'est ni le cadre, ni un procédé de l'énonciation, mais fait partie de l'œuvre qu'elle valide et qui la valide en retour. Dominique Maingueneau distingue la situation de communication dont l'analyse est de type sociologique, depuis l'extérieur, de la scène d'énonciation, qui évoque « [...] la situation que la parole prétend définir, le cadre qu'elle montre (au sens pragmatique) dans le mouvement même où elle se déploie. Un texte est en effet la trace d'un discours où la parole est *mise en scène*. » (Maingueneau : 2012 (2004), 191).

Les particularités de l'énonciation des auteurs francophones se prêtent particulièrement à la définition du discours littéraire en tant que discours constituant, c'est-à-dire qui :

« [...] se constitue à travers cette impossibilité même de s'assigner une véritable “place”. Localité paradoxale, *paratopie*, qui n'est pas l'absence de tout lieu, mais une difficile négociation entre le lieu et le non-lieu, une localisation parasitaire, qui vit de l'impossibilité même de se stabiliser. Sans localisation, il n'y a pas d'institution permettant de légitimer et de gérer la production et la consommation d'œuvres, mais

sans dé-localisation, il n'y a pas de constituance véritable. »
(Maingueneau : 2012 (2004), 53)

Il est essentiel de prendre en compte cette localité paradoxale afin de penser la situation problématique des auteurs francophones par rapport à la Francophonie. De ce point de vue, l'étude des postures littéraires offre une approche complémentaire à celle du champ littéraire qui prend pleinement en compte les singularités énonciatives des auteurs (Meizoz : 2007). La posture reprend la question du masque et la rend constitutive de toute apparition d'un auteur sur une scène littéraire :

« Une étude de posture peut s'avérer utile pour nuancer les postulats structuralistes inhérents à la théorie du champ littéraire. En effet, l'étude d'une posture suppose d'articuler un état du champ avec les *options discursives* des auteurs, leurs tons et styles. On peut ainsi penser relationnellement la position dans le champ, sa mise en scène dans une "posture" qui inclut une stratégie formelle et une présentation de soi en public. » (Meizoz : 2011, 9-10)

La posture éclaire le positionnement énonciatif singulier de l'auteur dans une sphère dont les règles sont préétablies. Face aux différentes stratégies qui s'offrent à lui, l'auteur francophone se livre à un numéro d'équilibre complexe. Ses choix sont rarement uniformes et définitifs : il expérimente souvent plusieurs stratégies et choix de langues, tel un funambule en quête de son point d'équilibre.

Il convient donc de considérer certaines postures littéraires d'auteurs francophones comme une réponse au souci des études littéraires, dans un contexte globalisé, de dégager les jeux de positions à l'œuvre dans la dynamique centre/marges. Dans le contexte idéologique et historique propre à ces littératures, le piège exotique est une menace qui pèse sur les discours et les stratégies d'auteurs.

2.5. Postures et piège exotique

En ce qui concerne l'auto-affirmation d'une position commune à un ensemble d'auteurs francophones, le « Manifeste des quarante-quatre » constitue un événement, dont il convient d'examiner les implications, mais aussi un indicateur de la vitalité des tensions de la f(F)rancophonie littéraire.

2.5.1. Postures collectives de rejet de la Francophonie

2.5.1.1. *Pour une littérature-monde en français*

Le 16 mars 2007 est publié dans *Le Monde des livres* l'article inaugural du « Manifeste pour une littérature-monde en français ». Deux mois plus tard paraît aux éditions Gallimard le volume regroupant les essais de quarante-quatre écrivains francophones sous le titre : *Pour une littérature-monde*, sous la direction de Michel Le Bris et Jean Rouaud. Ce manifeste dit « des 44 » est problématique pour plusieurs raisons. Au-delà du geste douteux d'irrévérence qu'il prétend adresser aux Lettres françaises, il soulève des interrogations quant au modèle idéologique et esthétique que constituerait la littérature-monde en français. Tout d'abord, ce manifeste témoigne d'une volonté forte de fondation. La fondation d'un ensemble d'écrivains ayant davantage en commun le refus d'une position de dominés, de périphériques par rapport au centre français que le partage œcuménique de la langue de Molière.

Rappelons ici que l'utilisation de la forme du manifeste revient à s'inscrire dans un genre littéraire qui, dès l'apparition du mot italien au XVI^e siècle (*manifesto*), n'a cessé de qualifier un texte politique, un instrument de pouvoir ou de contre-pouvoir. Ayant d'abord le sens de dénonciation publique puis de programme politique, le manifeste aura une utilisation littéraire dès le

XVI^e siècle et fera partie par la suite de l'histoire littéraire en étant associé à des mouvements tels que le Romantisme, le Symbolisme, le Futurisme ou encore le Dadaïsme. Le manifeste littéraire dresse souvent un état des lieux tout en se situant lui-même en moment inaugural d'une école ou d'un mouvement. Dans sa volonté de faire date en utilisant sa vision de l'histoire à des fins argumentatives, le manifeste est, avant tout, un objet de pouvoir aux visées politiques.

Le choix de la rhétorique du manifeste est problématique dans la mesure où les auteurs reprennent les stratégies discursives utilisées dans le champ dominant pour marquer des fluctuations, ce qui correspond à une évolution normale du champ littéraire où l'avant-garde deviendra classique, sans pour autant changer de paradigme, alors même que les signataires disent vouloir s'en écarter. Au-delà de l'usage d'une forme conventionnelle, le maintien du Manifeste dans le paradigme qu'il souhaite ébranler tient aux positions idéologiques développées, qui ne remettent pas en cause la logique d'un centre parisien tout puissant. Il s'agit d'un fonctionnement normal de la science, où le paradigme conventionnel demeure le cadre du travail. Loin d'être révolutionnaire, le Manifeste serait, aux yeux de Charles Sugnet, rétrograde (Sugnet : 2009).

Les signataires de ce manifeste situent leurs prises de position dans un système de pensée qui viendrait *après* les idéologies, mais reprennent pourtant à leur compte les modèles littéraires postcoloniaux anglophones tels que Salman Rushdie (Sugnet : 2009, 240). De telle sorte que loin de se libérer de toute compromission idéologique, ils semblent plutôt se situer dans le cadre du postcolonial. En suivant l'exemple de la *World Literature* anglo-saxonne, dont les auteurs proviennent en grande partie des anciennes colonies britanniques, les partisans d'une littérature-monde entretiennent les critiques du modèle culturel français fondé sur le culte de l'universel, contre le particulier et porté par une culture française qui serait aujourd'hui en déclin, moribonde.

La notion de *World Literature* suscite un intérêt exponentiel depuis quelques années et particulièrement dans les domaines de la littérature

comparée et des études postcoloniales, comme le souligne Christopher Prendergast :

« *In recent years, Goethe's idea of Weltliteratur has received a fair amount of attention in two (often overlapping) areas of inquiry, comparative literature and postcolonial studies, most notably (and especially in the United States) in connection with the theme of globalization.* » (Prendergast : 2004, 7)

[Ces dernières années, l'idée de *Weltliteratur* de Goethe a suscité un fort intérêt dans deux domaines de recherche (se recoupant souvent), la littérature comparée et les études postcoloniales, plus particulièrement (et spécialement aux États-Unis) en relation avec le thème de la mondialisation.]

Autour de ce thème de recherche, parmi les travaux les plus cités figurent les ouvrages *Modernity at Large* (1995) d'Arjun Appadurai et *La République mondiale des Lettres* (1999) de Pascale Casanova. David Damrosch, Gayatri Spivak ou Franco Moretti sont également les principaux protagonistes du débat sur la *World Literature*.⁹⁷

La position postcoloniale du « Manifeste pour une littérature-monde en français » reprend des éléments idéologiques antitotalitaires et transnationaux lorsqu'elle rejette la notion de francophonie, à cause de sa supposée vision impérialiste : « Soyons clairs : l'émergence d'une littérature-monde en langue française consciemment affirmée, ouverte sur le monde, transnationale, signe l'acte de décès de la francophonie » (Le Bris *et al.* : 2007, 3). Les arguments du Manifeste contre la francophonie confondent parfois frontières nationales, idéologies nationalistes et interdits linguistiques. Et lorsque les écrivains-monde décrivent le lien entre littérature, langue et monde, ils insistent sur la capacité de la langue française à exprimer des imaginaires collectifs et sur leur rôle d'écrivains créateurs pour dire de manière individuelle le surgissement

⁹⁷ Nous renvoyons ici aux articles de Franco Moretti « Conjectures on World Literature », *New Left Review*, n° 1, janvier-février 2000, p. 54–68 ; « More Conjectures », *New Left Review*, n° 20, mars-avril 2003, p. 73–81. Voir également : D'HAEN Theo, DAMROSCH David et KADIR Djelal (dir.). *The Routledge Companion to World Literature*. London : Routledge, 2012.

chaotique du monde (Turban : 2009, 234). De sorte que le lecteur pourrait se demander si dans la proposition d'une littérature-monde en français, le pacte de la langue et de la nation n'a pas simplement été remplacé, sans modification de sa structure fondamentale, par le pacte de la langue avec le (chaos-) monde glissantien.

La dimension esthétique du Manifeste qui aborde la théorie littéraire ne semble pas davantage se libérer d'une approche dogmatique. Le « Manifeste pour une littérature-monde en français » s'attribue lui-même l'honneur du moment de la « révolution copernicienne », en cette année 2007 qui a vu la remise de plusieurs prix littéraires parisiens à des écrivains d'outre-mer. En effet, le prix Goncourt a été remis à Gilles Leroy, le Grand Prix du roman de l'Académie française à Vassilis Alexakis, le prix Renaudot à Daniel Pennac, le prix Fémina à Éric Fottorino, le prix Goncourt des lycéens à Philippe Claudel. En partant du moment présent « révolutionnaire », l'histoire littéraire qu'offre le Manifeste insiste sur : « le lent déclin du roman français épuisé par les idéologues des années 70 et le sursaut magnifique de quelques dissidents rejoints par les cultures du monde. » (Toledo : 2008, 18).

Camille de Toledo, dans son essai en réponse au Manifeste intitulé : *Visiter le Flurkistan ou les illusions de la littérature monde* (2008), dénonce une « polarisation esthétique très caricaturale : d'un côté, les écrivains de chambre, de l'autre, les voyageurs. » (Toledo : 2008, 17). Selon lui, il est possible de percevoir une histoire littéraire simpliste et démagogique qui reprend l'opposition séculaire de la Province contre Paris. L'anti-intellectualisme du Manifeste, qui peste contre les écrivains de Saint-Germain-des-Prés, ne semble pourtant pas conduire à l'explosion du « vieux « centre » [parisien] pour y faire entrer la « périphérie ». Les signataires paraissent plutôt vouloir substituer un réseau à l'autre. Disons : Saint-Malo contre Paris. »⁹⁸ (Toledo : 2008, 36). Le modèle d'écrivain idéalisé par le Manifeste est celui du *travel writer* dans la lignée de Bruce Chatwin et de son voyage relaté dans son livre : *En Patagonie* (1977). En réduisant l'idéal de

⁹⁸ Michel Le Bris et Jean Rouaud, qui ont réuni les textes du Manifeste sont les organisateurs du festival : « Étonnants Voyageurs » qui se tient à Saint-Malo.

l'écrivain au voyageur, en essayant de restreindre la médiation de la représentation pour mieux sentir le réel, les voies d'accès au monde semblent se limiter à la sensation concrète, empirique de la nature des choses (Toledo : 2008, 26). La poussière, la salissure sont largement utilisées dans le Manifeste comme symboles du contact avec le monde réel (en faisant peut-être ainsi écho à l'expression populaire synonyme de compromission : « se salir les mains », notamment utilisée dans le titre de la pièce de théâtre de Jean-Paul Sartre sur l'engagement : *Les mains sales*, (1948).

La survalorisation du monde extérieur inconnu et le rôle de revitalisation attribué à l'écrivain monde (souvent originaire des anciennes colonies françaises) risque d'apparaître au lecteur comme une réaffirmation de l'exotique véhiculée par les colons voyageurs. À propos du supposé caractère régénérateur des littératures francophones par rapport au canon littéraire hexagonal, il est intéressant de mentionner la description faite par Bernard Mouralis de la dénomination de « classico-centriste » proposée par Roland Barthes au sujet de la périodisation des œuvres littéraires. En effet, le préjugé d'une décadence est le préalable nécessaire qui rend possible la mise en exergue d'un génie momentané :

« [...] l'introduction de la dimension temporelle aboutit à isoler, à l'intérieur du corpus, une période privilégiée, considérée comme centre, et par rapport à laquelle on ordonne toutes les œuvres qui précèdent et toutes les œuvres qui suivent. Cette périodisation, que Barthes qualifie justement de "classico-centriste", repose sur une idée qui a longtemps gouverné la critique et selon laquelle toute littérature, après avoir connu une phase plus ou moins laborieuse de mutation progressive, arrive à un stade "classique" – de durée limitée – et entre ensuite dans une période de décadence progressive. » (Mouralis : 1975, 25)

Le modèle culturel et littéraire que nous offre le Manifeste échoue donc dans son ambition révolutionnaire. En poursuivant sa :

« [...] réaffirmation de l'exotique colonial où les écrivains de la périphérie apportent couleur et vitalité pour renouveler une Europe affaiblie, et un romantisme prophétique, le manifeste appelle à un retour

vers des valeurs et idées de la fin du dix-neuvième siècle plutôt qu'à une exhortation à renouveler la littérature à venir. »
(Sugnet : 2009, 237)

Cette réaffirmation exotique est d'autant plus paradoxale que les signataires du Manifeste s'insurgent contre l'exotisme auquel la France les renverrait inexorablement. Certains hauts responsables de la Francophonie, comme Christian Valantin, se sont offusqués de cette plainte dans la mesure où de nombreux signataires ont reçu des prix littéraires délivrés par la Francophonie. Les récompenses et distinctions littéraires que distribue la Francophonie à ces auteurs devraient les dispenser de regretter un manque de reconnaissance :

« Les écrivains francophones seraient, selon le collectif, “*une variante exotique tout juste tolérée*”. Quel complexe ! qui ne tient aucun compte des récompenses littéraires prestigieuses reçues par Tahar Ben Jelloun, Amin Maalouf, Andreï Makine, Ahmadou Kourouma, Alain Mabanckou, Nancy Huston, Tierno Monémbo, Léonora Miano, Vassilis Alexakis, Ananda Devi, Jonathan Littell, Atiq Rahimi, sans compter les entrées à l'Académie française de Léopold Sédar Senghor, Marguerite Yourcenar, Assia Djébar et l'attribution du Prix Nobel de littérature à JMG Le Clézio. Dans le même esprit, l'OIF récompense des initiatives par le prix Alioune Diop, décerné en 2007 à la maison d'édition sénégalaise “Bibliothèque, lecture et développement” pour la qualité de sa production, des talents par deux prix littéraires : le “Prix des cinq continents” et le “Prix du jeune écrivain francophone”. »
(Valantin : 2010, 115–116)

Face à une telle effusion de générosité et de bonté d'âme provenant des institutions, la réaction de ces auteurs, qui se comportent comme des enfants gâtés et ingrats, étonne. Pourtant ces prix francophones héritiers des prix coloniaux, bien qu'ils favorisent la reconnaissance du mérite de certains auteurs, rendent ces derniers doublement dépendants d'une catégorie francophone au critère géographique et d'institutions francophones qui comptent largement sur leurs voix pour diffuser leur image de bienfaisance.

La tribune d'Abdou Diouf, publiée dans *Le Monde* du 20 mars 2007, répond au Manifeste en regrettant que ses signataires se fassent fossoyeurs et

non promoteurs de la Francophonie, en entretenant à son adresse les poncifs qui feraient d'elle un avatar du colonialisme ou un combat dépassé contre l'anglais :

« Mais vous me permettez de vous faire irrespectueusement remarquer, mesdames et messieurs les écrivains, que vous contribuez dans ce manifeste, avec toute l'autorité que votre talent confère à votre parole, à entretenir le plus grave des contresens sur la Francophonie, en confondant francocentrisme et Francophonie, en confondant exception culturelle et diversité culturelle. Je déplore surtout que vous ayez choisi de vous poser en fossoyeurs de la Francophonie, non pas sur la base d'arguments fondés, ce qui aurait le mérite d'ouvrir un débat, en redonnant vigueur à des poncifs qui décidément ont la vie dure. » (Diouf : 2010, 257–258)

Abdou Diouf déplore la position de ces auteurs contre la Francophonie alors que leur aura pourrait être utilisée de façon bien plus avantageuse pour l'organisation internationale dont il est le secrétaire général.

En définitive, ladite « révolution copernicienne » dont prendrait acte le Manifeste n'a pas eu lieu. Les prix littéraires de l'automne 2007 étaient tous des prix parisiens. Le centre, centre économique où siègent les éditeurs, demeure le lieu d'où l'on légifère sur les périphéries, le lieu d'attribution de la valeur littéraire. En s'ouvrant aux écrivains francophones, le centre n'est plus seulement national mais aussi impérial puisqu'il décide de la nomination des grands écrivains dans le monde. Les signataires du Manifeste ont tous été reconnus à Paris et participent du renforcement du centre.

Afin d'enrichir la prise en compte de positions collectives d'auteurs francophones qui prennent la parole pour se détacher de la Francophonie, abordons à présent un autre manifeste, qui a vu le jour cette même année 2007, et qui se centre résolument sur la question identitaire.

2.5.1.2. Qui fait la France ?

Le manifeste « Qui fait la France ? » est publié, sur le site web du collectif du même nom, le 17 septembre 2007. Le nom du collectif est une référence par homophonie au verbe dérivé de l'arabe : *kiffer*, qui signifie dans un langage familier : aimer, apprécier, prendre du plaisir. Le manifeste « Qui fait la France ? » est également signé par des écrivains francophones qui, à la différence du « Manifeste des 44 », sont originaires des banlieues françaises. Les jeunes écrivains de ce collectif affirment partager : « le goût d'une littérature du réel, sociale et revendicative, militant pour une reconnaissance sensible des territoires en souffrance et de ses habitants, et plus largement pour tous ceux qui n'ont pas voix au chapitre de ce pays. » (Qui fait la France ? : 2007).

Quelques jours avant la sortie du Manifeste, ce collectif d'artistes publie les *Chroniques d'une société annoncée* (2007) aux éditions Stock, afin de lancer son mouvement aux objectifs à la fois artistiques et sociaux. Ses membres partagent d'abord l'ambition littéraire de produire une écriture « performative et dénonciatrice, d'embrassement et de changement du réel ». Leur manifeste présente clairement leur conception de la littérature :

« [...] la littérature à laquelle nous croyons, comme contribution essentielle à la guerre du sens, est aux antipodes de la littérature actuelle, égoïste et mesquine, exutoire des humeurs bourgeoises [...] nous sommes convaincus que l'écriture, aujourd'hui plus que jamais, ne peut plus rester confinée, molle, douceuse, mais doit au contraire devenir engagée, combattante et féroce. » (Qui fait la France ? : 2007)

Ils affichent également dans le manifeste leur volonté de se faire entendre au-delà des banlieues : « Nous, citoyens de là et d'ailleurs, ouverts sur le monde et sa richesse, souhaitons combattre par le verbe et par la plume les préjugés honteux qui sclérosent notre pays et minent le vivre-ensemble. » (Qui fait la France ? : 2007).

Ces écrivains originaires des banlieues, lieu d'exclusion (littéralement : lieu du ban), partagent donc avec les écrivains-monde, le rejet de la littérature française contemporaine qu'ils considèrent égoïste, nombriliste, aux préoccupations bourgeoises, et à coup sûr, malade. De même que pour les promoteurs de la littérature-monde, la France métropolitaine est diagnostiquée comme souffrante d'une sclérose, d'étouffement. Le vieux centre attendrait le renouveau de ses banlieues ou de ses périphéries pour se prémunir contre la redondance. Les historiens de l'Association pour la connaissance de l'histoire de l'Afrique contemporaine (ACHAC) formulent depuis les années quatre-vingt-dix le même diagnostic d'une France *malade* de son histoire coloniale.⁹⁹

Fort de ce même constat, sorte d'exposé des motifs, le « Manifeste pour une littérature-monde en français » se distingue cependant de « Qui fait la France ? » dans la mesure où il va à l'encontre de la Francophonie institutionnelle sans rentrer pour autant dans le domaine politique à proprement parler. De même que les objectifs, la conception de la littérature et le public visé diffèrent d'un manifeste à l'autre. Le combat du collectif « Qui fait la France ? » semble vouloir aboutir à une conquête du pouvoir grâce à la présence de jeunes issus des banlieues parmi les élites du pays, à une substitution plutôt qu'à une révolution. De plus, le geste de ce collectif qui se lance dans une quête de reconnaissance en tant que groupe à l'identité précisément définie, s'inscrit de lui-même dans une lutte communautariste. Il s'inclut donc dans le mouvement de la littérature *beur* qui réclame un droit à la différence. Leur manifeste se conclut par le rappel de l'affirmation d'une identité commune à la fois origine et but de la lutte : « Ensemble [les enfants des banlieues] nous existons. »

Les postures collectives d'écrivains francophones qui s'organisent en groupes géographiquement et symboliquement périphériques (qu'il s'agisse de pays ou bien de zones périphériques au sein de l'Hexagone), se confrontent à la problématique de l'exotisme littéraire francophone.

⁹⁹ Voir notamment leur ouvrage : BLANCHARD Pascal, BANCEL Nicolas et LEMAIRE Sandrine. *La fracture coloniale*. Paris : La Découverte, 2005.

2.5.2. L'exotisme littéraire francophone

Le traitement de l'altérité dans les discours de la f(F)rancophonie littéraire peut conduire à l'adoption de postures postcoloniales en prise avec l'exotisme. Dans le cadre des études postcoloniales, des travaux sur un nouvel exotisme littéraire ont vu le jour sous la plume de Graham Huggan (*The Postcolonial Exoticism : Marketing the Margins*, 2001) et de Sarah Brouillette (*Postcolonial Writers in the Global Literary Marketplace*, 2007). Graham Huggan (2001) examine le discours exotique à l'œuvre dans les productions postcoloniales de même que l'adaptation de ces productions au marketing du marché occidental. En comparant le phénomène du tourisme à celui de la consommation par un public occidental d'œuvres postcoloniales, la critique de Graham Huggan n'est pas dépourvu d'une démarche élitiste qui prétend à son tour détenir le pouvoir de dissocier l'authentique de l'exotique. En effet, la critique d'un certain type de lecteur cosmopolite qui participe, par son genre de consommation, à l'exotisation des textes, revient à se placer du point de vue d'un autre lectorat, élitiste, capable d'opérer les distinctions hiérarchiques véritablement valables (Brouillette : 2007, 19). Selon Sarah Brouillette, l'exotisme stratégique :

« [...] indicates a set of textual strategies that communicates at all because the author and the actual reader likely share assumptions about the way culture operates, and concur in their desire to exempt themselves from certain undesirable practices. »

(Brouillette : 2007, 43)

[indique un ensemble de stratégies textuelles qui se transmet à tous car l'auteur et le véritable lecteur partagent probablement des suppositions à propos de la manière avec laquelle fonctionne la culture, et coïncident dans leur désir de se dispenser de certaines pratiques indésirables.]

Mar García, dans sa réflexion sur l'exotisme et les littératures postcoloniales (2009), propose quant à elle une définition de l'exotisme qui

regroupe : « [...] *toda práctica cultural basada en una forma de alteridad, tanto por su construcción, circulación y/o recepción.* » (García : 2009, 58) [toute pratique culturelle fondée sur une forme d'altérité, tant dans sa construction que dans sa circulation et/ou réception.]. L'auteur nous rappelle avec Charles Forsdick (2003) que l'exotisme est nécessaire à la connaissance de l'autre, et avec Ruth Amossy (1997) que la capacité humaine à enregistrer des informations extérieures est limitée. Cette limitation même nous conduirait naturellement à appréhender la complexité des éléments de notre environnement proche au dépend d'une simplification des représentations les plus éloignés : « *Esta simplificación de lo lejano o de lo desconocido viene acompañada por una fascinación que se traducirá en miedo, odio, veneración, etc., en función de las coordenadas históricas y estéticas propias de cada época.* » (García : 2009, 57) [Cette simplification du lointain ou de l'inconnu est accompagné d'une fascination qui se traduira par la peur, la haine, la vénération, etc., en fonction des coordonnées historiques et esthétiques propres à chaque époque.].

On peut s'appuyer également sur les travaux de Jean-Marc Moura (1998) afin de préciser que l'exotisme n'est pas strictement assimilable à l'imaginaire colonial. L'exotisme est repérable dans l'ensemble des perceptions humaines du matériel culturel de chaque tradition étrangère à la sienne. Et Patrick Chamoiseau de rappeler que la simple évocation de lieux et de cultures exotiques n'équivaut pas nécessairement à l'ouverture de l'imaginaire au Divers du monde :

« On peut mettre des chapitres se déroulant dans chaque île de la Caraïbe, distribuer des Lapons, des Mongols et des Peuls à chaque ligne de ses ouvrages, et ne pas disposer de l'imaginaire du monde. Je me demande s'il n'y a pas plus de présence au monde dans le bougement constant de l'écriture de François Villon ou celle de Rabelais, ou encore dans les fulgurances d'Arthur Rimbaud, que dans toute l'œuvre de Pierre Loti ou dans tous les démons qui ont drivé ce cher Conrad. Et plus d'immensité terrienne dans le minuscule comté des bouseux de Faulkner que dans le chatoisement livresque des "écrivains voyageurs". » (Chamoiseau : 1997, 237)

Une forme d'exotisme peut être perceptible dans la manière avec laquelle les textes francophones sont considérés. Abdourahman Waberi attire notre attention sur le fait que l'on réduit généralement « [...] la prose ou le poème « francophone » au document, et lorsqu'on lui accorde une capacité subversive c'est presque toujours sur le terrain sociopolitique, et presque jamais sur le terrain formel » (Waberi : 2007, 69). En se focalisant sur le caractère tiers-mondiste des pays dont proviennent les auteurs francophones, malgré le fait qu'ils n'y résident souvent plus, les discours critiques qui recherchent la valeur ethnico-informative des œuvres renvoient ces littératures à une fonction utilitariste et éducative : « Certains pensent qu'un écrivain du tiers-monde doit faire une littérature utilitaire, puisqu'il vient d'un pays, d'un continent où il y a 70 % d'analphabètes. Quand on tient ce genre de discours, j'explose. » (Waberi : 2002, 105). Selon l'auteur franco-djiboutien, les textes francophones sont éconduits dans les limites du conte, du folklore ou du document sociologique et les thèmes de leurs œuvres semblent *de facto* balisés : « Sensualité, chaleur, sexualité (ou bestialité) d'une part ; guerre, chaos, aporie d'autre part, voilà le territoire balisé pour l'écrivain de l'hémisphère Sud, qui a tout intérêt à s'y cramponner. » (Waberi : 2007, 70).

L'exotisme des littératures francophones, la couleur locale de certains textes ne réside pas dans la langue elle-même mais dans son usage, depuis l'extérieur de la langue :

« Tous les travaux sur l'hybridation ou sur « l'indigénisation » de la langue française prennent acte du fait que le style est l'effet d'un point de vue extérieur sur la langue. [...] Plutôt que de considérer que les écrivains francophones s'approprient la langue française, il peut être intéressant d'observer comment ils s'en excluent. »
(Garnier : 2003, 238)

En ce sens, l'intérêt pour le style des écrivains francophones renouvelle la perspective d'étude de la langue française, non plus de l'intérieur mais désormais depuis l'extérieur. Que ce soit pour en jouer ou pour s'en écarter, l'exotisme constitue bien un foyer de réflexions de la francophonie littéraire,

qui touche tant à l'identité francophone qu'aux rapports de la France avec ses anciennes colonies. Dans ce contexte, les écrivains francophones contemporains, notamment issus de la diaspora, se situent dans un jeu de postures entre la métropole et les marges des anciens empires coloniaux qui fait intervenir les notions de *marketing* et de marché littéraire :

« Es innegable que los escritores de la diáspora, por su formación y localización, poseen un conocimiento y manejo de los códigos culturales de Occidente que les ayuda a identificar las formas de satisfacer los deseos del público de la metrópolis, combinando lo extraño y lo familiar, la tradición y la modernidad. [...] Afirmer que todos los escritores pos-coloniales son agentes de comercio que maquinan fríamente su camino a la gloria, olvidando las presiones a las que se ven sometidos por parte de la crítica, lectores y medios y la fragilidad de una imagen que se escapa de las manos de los menos diestros en el juego mediático, equivale, tanto como negar el exotismo, a colocar a las literaturas pos-coloniales en un callejón sin salida. »
(García : 2009, 56)

[Il est indéniable que les écrivains de la diaspora, de part leur formation et leur localisation, possèdent une connaissance et un maniement des codes culturels de l'Occident qui les aide à identifier les façons de satisfaire les désirs du public de la métropole, en combinant l'étrange et le familier, la tradition et la modernité. [...] Affirmer que tous les écrivains postcoloniaux sont des agents commerciaux qui manigancent froidement leur chemin vers la gloire, en oubliant les pressions auxquelles ils se voient soumis de la part de la critique, des lecteurs et des médias, équivaut, autant que nier l'exotisme, à placer les littératures postcoloniales dans une impasse.]

Il est donc essentiel de faire preuve de lucidité en examinant le rapport de ces littératures à l'exotisme. La prise en compte par l'auteur du goût d'un lecteur qui choisit de s'intéresser, dès la classification du rayon de la librairie, à une littérature non européenne, de même que la maîtrise du jeu éditorial et le maniement de différents codes culturels, nous obligent à contextualiser la production littéraire francophone. Pour ces raisons, Mar García invite à adopter une posture post-exotique afin de « [...] sortir des impasses que représentent aussi bien la *doxa* postcoloniale anti-exotique que les approches anhistoriques et immanentes du phénomène exotique. » (García : 2012, 283). Il semble

aujourd'hui aussi difficile pour les auteurs francophones de se détacher véritablement de tout exotisme que de le revendiquer sereinement.

Conclusion de la deuxième partie

Les discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle font de la langue et de la littérature deux éléments fondamentaux sur lesquels s'appuient la légitimation et la promotion officielle de l'entreprise francophone. Mais le rôle des institutions qui génèrent des normes linguistiques ou littéraires de même que l'influence de l'histoire de la langue française fournissent un cadre problématique à la production littéraire francophone. La tradition française d'identification entre la langue, la culture et la nation pèse autant que le mode d'expansion coloniale sur le rapport des écrivains francophones envers une langue française imposée, et une culture monolingue de l'écrit. Cette conscience de la langue installe la prise de parole des écrivains francophones postcoloniaux dans une géographie symbolique où leur origine détermine, en partie, la distribution ainsi que la réception européenne de leurs œuvres. La force contestatrice des littératures francophones semble s'annuler lorsqu'elle est enfermée dans la hiérarchie du centre français dominant les périphéries francophones. Nous avons pu observer le rôle du travail sur la langue choisie pour écrire en dépit de l'héritage maudit et sortir de la condition d'une minoration de la littérature.

Les études littéraires francophones offrent un discours d'ensemble qui se caractérise par la même dépendance vis-à-vis du schéma logique de l'impérialisme qui ne s'efface pas derrière la mondialisation de la littérature. La théorie littéraire se trouve ici confrontée aux difficultés rencontrées pour définir ces littératures diverses, en tenant compte de l'histoire littéraire, sans toutefois reproduire le franco-centrisme passé. La périodisation des littératures francophones tend parfois à essentialiser le dénominateur commun de la protestation alors que le modèle littéraire du champ, s'il rend bien compte de l'importance des facteurs relationnels et sociaux dans le processus de circulation des œuvres, peine à s'adapter pleinement aux contours de la francophonie littéraire. En revanche les modèles sociologiques de l'espace et

des réseaux littéraires associés à la prise en compte des facteurs pragmatiques de la posture littéraire préviennent de l'existence d'un piège exotique.

Conclusion générale

Le premier chapitre de notre thèse s’amorce par l’étude du dispositif institutionnel de la Francophonie. La généalogie des institutions francophones s’enracine dès la colonisation et se poursuit après la décolonisation où voit le jour une myriade d’organisations et d’associations de promotion et de défense de la langue française et de l’enseignement en français ou de coopération économique et politique. En nous concentrant sur une sélection des discours les plus significatifs émis par cet ensemble d’institutions francophones, nous observons que l’auto-narration de sa construction historique cherche à justifier son existence actuelle autant que sa légitimité, alors qu’elle est accusée d’incarner l’impérialisme culturel français. Les discours révèlent une double stratégie d’énonciation des arguments en faveur de l’action de la Francophonie institutionnelle œuvrant pour la paix et la concorde mondiale, et de positionnement auto-défensif face aux possibles contre-arguments. Le dispositif institutionnel de la Francophonie établit un rapport direct et réciproque d’autojustification entre les discours et les actes. En tant qu’organisation internationale au budget multimillionnaire qui finance des programmes de coopération, les orientations de ses discours et de ses choix politiques ont des conséquences réelles. De même les questions pratiques telles que l’origine principalement française des fonds de l’Organisation internationale de la Francophonie, des dirigeants de ses principaux opérateurs ou de la localisation du siège de ses institutions ont permis d’intégrer les paroles et les actes dans le même questionnement sur la puissance d’influence culturelle française. Ainsi, la confusion entre la Francophonie et la politique culturelle extérieure française est mise en évidence. La politique linguistique de la Francophonie de promotion du français œuvre pour les objectifs d’influence géolinguistique de la diplomatie française. À partir de l’enracinement français des associations francophones de normalisation linguistique, la stratégie offensive de combat et de promotion de la langue passe par un positionnement antithétique vis-à-vis de l’anglais et de la culture qui lui est associée.

Par ailleurs, l'ampleur des politiques linguistiques impulsées par la Francophonie et soutenues par 900 000 professeurs de français dans le monde, et largement financées par la France, entre en dissonance avec l'intérêt limité et le traitement problématique des questions francophones au sein de l'Hexagone. En effet, l'insistance sur la diffusion dans le monde de la culture classique et de la langue française entre en contradiction avec le traitement biaisé, qui s'apparente pour certains à une censure, des littératures et cultures francophones, voire de l'histoire coloniale, dans les médias et les programmes d'enseignement français.

Un des éléments clés pour la mise en place d'une « puissance douce » est l'appui d'un argumentaire susceptible de convaincre du bien-fondé de l'influence et de susciter de la sympathie, c'est-à-dire de créer une communauté de sentiments bienveillants. Or nous avons pu observer la persistance des raisons sur lesquelles s'appuient les détracteurs de l'entreprise francophone pour en dénoncer le caractère néocolonialiste et hégémonique. Le discours-stratégie de la Francophonie institutionnelle se fonde en premier lieu sur la communauté linguistique autour de la langue française, avant d'élargir le champ de son action à la culture véhiculée par cette langue, une culture qui investirait son détenteur d'une morale humaniste. Les programmes de coopération dans les domaines linguistiques, culturels, et politiques financés par l'OIF de même que l'ensemble du réseau institutionnel francophone sont décrits comme étant tournés vers la réalisation de ce « magistère moral ».

La rhétorique du trésor et du rayonnement s'inscrit dans une position de réplique d'abord face à l'appauvrissement et à l'uniformisation des cultures à l'ère de la globalisation. La Francophonie est tenue de faire face à la menace de l'américanisation du monde. Elle s'assigne la mission de contrer l'« hyperculture » que l'expansion de la langue anglaise imposerait partout. Face à cet anti-modèle, la première mesure que les promoteurs de la Francophonie invitent à prendre est celle du rejet de l'emploi de mots anglais dans l'usage de la langue française. Le purisme linguistique permettrait de faire barrage au tsunami d'une langue anglaise réduite à un « sabir atlantique », et d'une culture anglo-américaine confondue avec la culture de masse. De toute évidence, la diminution de la profusion et de la variété des langues et des

cultures du monde dessine une évolution inquiétante. Cependant, l'instrumentalisation de cette situation est problématique dans la mesure où elle justifie des politiques linguistiques et culturelles qui s'inscrivent dans la même dynamique impérialiste qu'elles prétendent contrecarrer. La logique d'une opposition antinomique à la langue anglaise et à la globalisation en général manque de légitimité dès lors qu'elle suppose la poursuite d'une stratégie de *soft power* au service des intérêts français.

Notre deuxième chapitre a d'abord permis d'éclairer le caractère persuasif du lyrisme des discours institutionnels, dont les métaphores illustrent et appuient l'argumentation conventionnelle en faveur de l'action francophone. Les images du trésor et du rayonnement de la langue française ont parfois tendance à effacer les conditions de l'expansion linguistique dans les anciens pays colonisés par la France. Si certains auteurs perçoivent la langue française comme un butin de la décolonisation, pour d'autres elle représente un cadeau empoisonné ou un vol institutionnalisé. Or la langue française demeure, dans la plupart des pays francophones, le résultat historique d'une imposition par la force liée à l'impérialisme colonial français, au détriment des autres langues.

L'histoire de la langue française peut donc devenir un objet privilégié de récupération idéologique qui justifie le rayonnement international du français par son caractère exceptionnel, propre à la civilisation française. Les métaphores organicistes et diffusionnistes, également sollicitées pour l'argumentation conventionnelle francophone, accentuent la perception nationaliste de la langue française et la conception franco-centrée de la communauté francophone. En effet, ces métaphores évoquent le lien tissé entre l'espace (soit la mesure de l'éloignement avec la France) et l'identité (soit le degré d'appartenance à la nation française). L'image et le registre du combat, la dichotomie de l'attaque et de la défense ne cessent d'imprégner la rhétorique francophone conventionnelle. La propriété et la légitimité de l'expansion du français sont les objets de cette lutte, qui est intégrée dans une dialectique historique où la défense du français serait une réponse à l'attaque de l'anglais et à l'américanisation culturelle du monde. Cette défense nationaliste du français s'enracine dans une tradition séculaire actualisée par l'inscription de la francophonie dans le chapitre le plus récent de l'histoire de la langue française.

Au XXI^e siècle, des rééditions diluées du thème guerrier apparaissent sous la terminologie de la compétition et de la concurrence culturelle mondiale. Dans la perspective de la construction d'une « puissance douce », les registres compétitifs et concurrentiels se prêtent adéquatement à la description d'un concert des nations pacifié autour de rencontres sportives ou d'échanges commerciaux. En ce qui concerne la description de la relation entre les principales langues *partenaires*, les discours de la Francophonie institutionnelle évoquent également le paravent de la coopération. Pourtant, le parcours argumentatif qui évacue les conséquences historiques de la colonisation sur la diffusion du français dans le monde tout en cherchant à édifier une communauté linguistique qui s'appuie sur un nationalisme français élargi à l'échelle mondiale, reproduit le geste impérialiste en maquillant le combat pour l'influence culturelle derrière les apparences d'une coopération ou d'une saine concurrence respectueuse des différences.

Nous avons pu remarquer que cet argumentaire conventionnel francophone repose sur une certaine idéologie universaliste. Le glissement discursif de la promotion de la langue vers celle d'une culture française universaliste semble confondre l'idée d'universalisme avec la mission civilisatrice française. La langue française devient donc le langage de l'universel et le cœur d'un caractère permanent, fondamental et singulier, en d'autres termes d'une identité francophone. Néanmoins, malgré la revendication universaliste, les discours de la Francophonie soutiennent en réalité une universalisation de l'identité nationale française.

L'argumentaire conventionnel reprend les réflexions de Léopold Sédar Senghor sur l'universalisme appliqué à la francophonie, sous la figure de la symbiose, et le modèle culturel universaliste français. Face à la variété culturelle des espaces francophones, la Francophonie officielle préfère au modèle multiculturaliste de reconnaissance des particularismes la promotion des valeurs universelles, en suivant ainsi la rhétorique de la mission civilisatrice française de l'époque coloniale. Au XXI^e siècle, au moment où certains décrivent l'avènement de la troisième francophonie, les discours évoluent vers la promotion du paradigme de la diversité culturelle susceptible d'aller au-delà

de la cohabitation du multiculturel et de réaliser une véritable synthèse des cultures.

La diversité culturelle, fondée sur le paradigme de l'interculturel, représente le nouveau point nodal des discours de la Francophonie, dans la mesure où il permet, en théorie, de concilier l'attachement aux valeurs universelles et le refus de l'uniformisation culturelle du monde. La Francophonie affiche sa volonté de garantir la multiplicité des formes d'expression culturelle mais participe en même temps à la hiérarchisation de ces expressions par un centre impérialiste qui organise les autres cultures entre elles. Le recours à la théorie postcoloniale nous a permis de penser la continuité des représentations et des schémas coloniaux dans la construction discursive de la f(F)rancophonie. Assurément, le paradigme de la diversité culturelle comporte le risque de reproduire le dispositif impérial dans la mesure où il est d'abord nécessaire de différencier, voire de hiérarchiser, avant de permettre une interaction, un lien entre les différentes cultures dans une perspective interculturelle. Le préfixe *inter-* nous rappelle justement que les relations mutuelles entre les cultures se situent dans l'intervalle qui est rendu possible par une répartition, une distribution préalable. La stratégie discursive de la diversité culturelle au XXI^e siècle sert d'écran à la défense de l'exception culturelle française sur la scène internationale et s'intègre dans la politique de *soft power* que notre étude des discours de la f(F)rancophonie a mise en évidence.

La deuxième partie de notre travail interprète la relation existante entre la langue, la littérature et les institutions dans les discours de la f(F)rancophonie littéraire. L'agencement des discours autour de l'ambiguïté du statut de la langue et de la littérature dans les différents contextes de la francophonie se traduit par l'apparition d'un métadiscours produit par les écrivains et critiques francophones. Le premier chapitre de cette deuxième partie a d'abord interrogé les fondations historiques du monolinguisme français à travers une schématisation de l'histoire de la langue en trois grandes étapes : premièrement le « moment vernaculaire » (selon l'expression de Benedict Anderson) au XV^e et XVI^e siècle où se réalise le passage du latin aux langues vulgaires, dont le français, puis le XIX^e siècle où les espaces nationaux et littéraires européens se

dessinent autour des langues vernaculaires, et enfin le moment de la décolonisation qui conduit à associer l'histoire de la langue française aux thématiques de l'assimilation par l'éducation, de l'importance de l'écriture ou encore de l'écrasement du bilinguisme. Nous avons ainsi perçu le parallélisme entre la poursuite de l'unité d'une langue avec celle d'une nation, de même que le rôle joué par l'écriture dans la constitution d'une littérature nationale censée unifier un peuple autour d'une culture commune. En outre, les réflexions de Jacques Derrida ont permis de clarifier le paradoxe fondamental de la langue, toujours à la fois unique et appartenant à chacun. Le philosophe considère que tout sujet parlant est frappé d'un monolinguisme essentiel en dépit de son patrimoine linguistique potentiellement plurilingue.

Face à l'héritage maudit de la langue des colons français, les auteurs francophones développent différentes positions qui s'inscrivent dans un jeu de postures propre aux réseaux littéraires et peuvent s'apparenter à une revanche par la langue. De façon générale, les écrivains francophones entretiennent une relation particulière avec la langue française et manifestent une conscience forte du paradoxe de s'exprimer à travers elle, une certaine conscience de la langue. Les phénomènes de diglossie, d'interférences entre la tradition orale et l'écriture ou de plurilinguisme, font partie du contexte d'écriture francophone. La transformation de la langue en un outil de lutte peut se réaliser dès le positionnement de l'auteur francophone face au choix de la langue d'écriture et se poursuivre avec le travail (littéraire) sur la langue. Une des conséquences de la politique linguistique coloniale française a été de favoriser l'émergence d'un style littéraire mimétique de type «devoir de bon élève» ou «style d'instituteur». La hiérarchie coloniale entre le centre français et les colonies francophones est ainsi perpétuée par l'imitation du modèle français classique. Des formes nouvelles de créations telles que l'«interlangue» proposent une subversion de la domination symbolique française et s'émancipent du cadre des manuels coloniaux de scolarisation. La revanche de l'auteur francophone peut éclore au sein de la langue française grâce à l'invention d'un langage poétique propre à l'auteur, et peut également se manifester par le choix de l'écriture en langue maternelle.

Nous avons pu apprécier la survivance des rapports de domination symbolique de l'époque coloniale dans les discours sur le rapport entre la langue et la littérature dans le contexte francophone. La langue française est la racine du projet et le noyau de l'identité francophone fondée sur la culture et la littérature française. Or, l'étude de sa construction historique comme langue nationale unique et unifiante, mais aussi excluante (des non nationaux et des autres langues concurrentes), et de son utilisation dans le processus de colonisation a permis de dégager les conséquences de cette situation particulière qui situe bien souvent les littératures francophones dans une dynamique de résistance ou de combat.

Notre dernier chapitre a explicité les relations problématiques constitutives de la f(F)rancophonie littéraire, et plus précisément, les discours normalisateurs des études littéraires francophones. L'analyse des discours de catégorisation, de périodisation et de théorisation des littératures francophones permet de souligner l'influence du centre français et de l'institution littéraire sur ces littératures. Dès l'étape de la définition de l'ensemble littéraire francophone apparaissent des difficultés du fait de la permanence de certains critères hérités de la construction d'un savoir scientifique à l'époque coloniale. Par la suite, l'organisation historique de la francophonie littéraire révèle une perspective franco-centrée, où le pouvoir de consécration du centre parisien domine et ordonne les périphéries francophones. L'écriture de l'histoire des littératures francophones est parfois l'occasion de prolonger un savoir impérial catégorisant, et d'alimenter les implications idéologiques du récit franco-centré qui réactive la domination symbolique coloniale.

Les modèles littéraires du champ, des systèmes et des réseaux utilisés par les spécialistes des littératures francophones maintiennent la dichotomie hiérarchisante du centre français et des auteurs excentrés. Qu'il s'agisse de modèles de type sociologique ou pragmatique, ils ont en commun de prendre en compte l'influence de l'institution et des stratégies d'auteurs sur les conditions de production et de circulation des textes francophones. De plus, l'analyse de certaines postures littéraires nous a conduit à dévoiler le risque de prolonger l'exotisme et les catégories culturalisantes héritées de l'époque coloniale. Enfin,

nous avons explicité l'affirmation, à travers la forme du manifeste, de postures collectives d'auteurs francophones et leurs limites.

L'incidence de la question de l'autre sur l'ensemble des problématiques abordées invite à tirer certaines conclusions sur le rôle de la prise en compte de l'altérité dans la construction d'une identité culturelle. Dans le cas des discours de la f(F)rancophonie l'universalisme demeure le carrefour et la jonction de plusieurs voies antagoniques.

Vers un universalisme critique

Les discours de la Francophonie institutionnelle s'unissent avec la politique extérieure de la France pour se réclamer des idéaux des Lumières et des droits universels de l'homme, alors que les discours critiques s'opposent, en définitive, à l'usage francophone de l'universalisme. Nous avons constaté que la diversité culturelle revendiquée *a posteriori* par les institutions francophones correspond à l'utilisation d'une diversité de faits dans les espaces francophones qui est due au passé colonial français. Nous avons également décrypté les implications du lien entre la mission civilisatrice française et la manipulation de l'universalisme dans la rhétorique francophone. Une référence à l'universalisme qui ne se détache pas nettement du paternalisme néocolonial maintient un rapport de familiarité ambigu entre la France et ses anciennes colonies. Achille Mbembe nous rappelle que : « Dans la tradition bergsonienne du colonialisme, le rapport de familiarité et de domestication ne se substitue pas au rapport de servitude. Il en est la condition. » (Mbembe : 2000, 45). En effet, la relation entre le maître et l'esclave autorise une certaine familiarité et affection comparable à celle qui s'établit entre un homme et un animal, sans bien sûr que les deux mondes, celui du maître et celui de l'esclave, soient perméables ou comparables.

Il est également nécessaire de reconnaître le rôle de premier ordre joué par l'universalisme dans la constitution de l'identité française comme dans la libération des peuples colonisés. L'historien Benjamin Stora invite à porter un regard lucide sur le passé colonial et suggère d'admettre que la France a été un

empire colonial et que les idéaux de la Révolution française et des Lumières ont influencé les mouvements d'indépendances des pays colonisés (Stora : 2011, 106). L'identité française est donc marquée par ce double héritage culturel, de même que l'époque coloniale est un facteur primordial pour l'imaginaire commun contemporain :

« [Être français] C'est appartenir à la culture des Lumières et à la Révolution française, l'un des piliers fondamentaux de l'identité française. Mais aussi avoir en tête d'autres versants de cette histoire de France : le christianisme, la monarchie, la République... et aussi, pour la dernière période, l'histoire de l'empire colonial français qui appartient aux grands moments constitutifs de l'imaginaire français. »
(Stora : 2011, 109)

La réception et le traitement de l'histoire coloniale demeurent des sujets de controverse dans la société française contemporaine. Pascal Bruckner en particulier s'interroge de façon polémique sur le phénomène de « culpabilisation » qui serait à l'œuvre dans nos sociétés européennes, et avance l'argument selon lequel l'auto-critique est précisément la capacité spécifique et salutaire de l'Europe :

« L'Europe s'affirme dans sa présence et sa plénitude à l'intérieur même du doute qui prétend la nier : être européen, c'est toujours, d'une manière ou d'une autre, être l'ennemi de soi-même. L'Occident n'est pas en crise, il est la crise par excellence, c'est-à-dire une certaine insatisfaction fondamentale, une confusion qui se cherche et axe sa quête sur l'infini et le réexamen permanent. »
(Bruckner : 2002 (1983), 295)

Pourtant, la démonstration d'une auto-critique permanente dans la relation que l'Europe entretient avec l'altérité, permet de distinguer la nature impériale d'une lecture du monde qui inclurait *a priori* sa propre réfutation. Il est possible de percevoir dans l'inclusion de la contestation, l'apogée de l'impérialisme. De même, une lecture globalisante du monde, qui hiérarchise les territoires entre eux, n'est pas le symptôme de l'absence de centre impérial mais celui de sa diffusion : omniprésent, il n'est désormais perceptible que par le pouvoir qu'il exerce. En d'autres termes :

« *Not only does Empire move through a western periodizing imperative that erases the specific concerns of much of the world's South, it also presents the logic of empire and globalization as always already understood.* » (Schueller : 2009, 240)

[Non seulement l'Empire parcourt un impératif occidental de périodisation qui efface les préoccupations spécifiques de la plupart des Suds du monde, mais il présente aussi la logique de l'empire et de la globalisation comme toujours déjà comprises.]

L'universalisme est, à n'en pas douter, l'autre visage de l'impérialisme et a conduit l'ethnocentrisme à ses pires conséquences : la colonisation et l'homogénéisation forcée à l'intérieur des États. Cependant, l'universalisme n'est pas nécessairement ethnocentrique ni inévitablement lié à l'impérialisme comme le démontre Tzvetan Todorov lorsqu'il évoque les nombreuses idéologies dont s'est servie l'entreprise coloniale pour s'auto-légitimer :

« [...] la politique coloniale est prête à faire feu de tout bois, elle se sert indifféremment de toutes les idéologies qui se présentent, de l'universalisme comme du relativisme, du christianisme comme de l'antichristianisme, du nationalisme comme du racisme ; sur ce plan, les idéologies ne nous livrent pas le mobile des actions, mais des justifications ajoutées *a posteriori*, des discours d'autolégitimation qu'il ne faut pas prendre à la lettre. Si l'idéologie universaliste s'y retrouvait plus souvent que les autres, cela ne témoignerait que d'une seule chose, à savoir que son prestige a été plus grand que celui des autres. » (Todorov : 1989, 511)

Nous avons pu observer que la perspective du cosmopolitisme offrait une possibilité de conciliation dans les débats sur les implications des modèles culturels qui polarisent les discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle. Le philosophe Kwame Anthony Appiah, professeur à l'université de Princeton, qui propose par ailleurs une éthique de l'identité fondée sur un noyau identitaire authentique, « *an authentic nugget of selfhood* » (Appiah : 2005, 107), insiste sur le caractère moral du cosmopolitisme qui engage une responsabilité entre les hommes :

« Le cosmopolitisme repose sur deux axiomes qui sont liés entre eux. Le premier stipule que nous avons des obligations envers les autres [...]. Le second veut que nous respections la valeur non seulement de la vie humaine en général mais toute vie humaine en particulier [...]. » (Appiah : 2008 (2006), 14)

Cette obligation de respect de la vie humaine au-delà des particularités culturelles, rapproche le cosmopolitisme de l'esprit de synthèse que les discours de la f(F)rancophonie cherchent à mettre en valeur en évoquant l'universalisme. Il nous semble que le cosmopolitisme pourrait fournir la pièce théorique manquante à l'argumentaire qui tente de penser la francophonie comme une sorte de philosophie de vie pour le XXI^e siècle, dont le premier principe serait le respect de la diversité sans l'absolution des différences.

Du point de vue géopolitique, il convient tout de même de rappeler que le cosmopolitisme n'implique pas la dissolution des États-nations mais suppose au contraire l'attachement au rôle des États comme ultime garant des libertés et des droits fondamentaux (Gilroy : 2004, 69). Par-delà la perplexité qui peut entourer l'usage francophone de l'universalisme et l'enthousiasme qui pourrait surgir de l'intronisation du cosmopolitisme comme nouvelle notion clé, nous discernons toute l'opportunité d'un universalisme critique dépassant la logique de domination.

Il nous semble primordial de considérer l'universalisme comme la mise en place de l'universel en tant que référent permettant de porter un jugement de valeur. Ce référent universel est un principe régulateur et un instrument d'analyse des différences qui se fonde *ad minima* sur la conscience que tous les hommes font partie de la même espèce. Ce principe régulateur universel, pensé comme un processus et non comme un concept définitivement acquis, prévient l'adhésion au relativisme culturel qui contribue à nationaliser les droits de l'homme. La spécificité de l'humain n'est pas un trait de culture particulier mais plutôt l'exercice de la liberté, qui est la capacité à refuser les déterminismes. La déclaration des droits de l'homme est donc la réclamation de l'exigence de la liberté. Et comme le rappelle Judith Butler, la déclaration est le moyen d'exercice de la liberté :

« Déclarer » devient un important mouvement rhétorique, puisque c'est la liberté même d'expression qu'il réclame ou, plutôt, c'est l'exigence même de la liberté. La liberté ne peut préexister à cette exigence (ce qui est une des raisons de l'échec de tout appel à un état de Nature), mais elle ne peut exister que dans son exercice. Sa propre déclaration devient l'exercice de cette liberté, montrant ce qu'est ou ce que peut être cette liberté. Que cet exercice soit efficace ou non est une autre question. (Butler : 2009 (2007), 48)

La doctrine des droits de l'homme en elle-même a notamment été critiquée par Hannah Arendt dans son chapitre intitulé « *The decline of the Nation-State and the End of the Rights of Man* » dans son essai : *The Origins of Totalitarianism* (1951). La critique de la philosophe porte sur la supposée garantie de la permanence de droits inaliénables, même dans un état de Nature. Elle ne perçoit pas cette base de droits derrière lesquels l'homme pourrait se protéger du despotisme et de la substitution de l'État-nation par un nationalisme xénophobe qui conduit à la déportation des minorités. Mais selon Judith Butler, cette critique de la faiblesse du discours des droits de l'homme se fonde sur une interprétation trop littérale de l'hypothèse rousseauiste de l'état de Nature (Butler : 2009 (2007), 46). Cette hypothèse est une fiction qui permet de développer une analyse critique de la société. De même, lorsque Rousseau décrit la pitié comme la vertu universelle, il pose un principe régulateur pouvant servir d'instrument d'analyse.

Une approche judicieuse des philosophes des Lumières, tels que Jean-Jacques Rousseau et Montesquieu, permet de rappeler que l'universalisme est une reconnaissance de l'unité du genre humain, malgré l'hétérogénéité du corps social, et de la liberté de contester les déterminations en tant que trait caractéristique de l'homme. La qualité de la perfectibilité, celle qui autorise à acquérir toutes les autres, est la première qualité humaine selon Jean-Jacques Rousseau. Par conséquent, la « langue française n'est pas universelle, n'en déplaît à Rivarol ; mais [est universelle] l'aptitude d'apprendre les langues » (Todorov : 1989, 514). Et c'est depuis la conscience de l'unité du genre humain que déjà Montesquieu porte des jugements de valeurs condamnant, indépendamment du lieu où il s'exerce, le totalitarisme ou l'esclavage : « Cela ne signifie pas qu'une culture est déclarée *a priori* supérieure aux autres, unique

incarnation de l'universel ; mais qu'on peut comparer les cultures existantes, et trouver plus à louer ici, à blâmer là. » (Todorov : 1989, 514).

L'utilité de l'universel est donc avant tout fonctionnel. Son opérativité ne consiste pas à promouvoir un ensemble de valeurs mais à maintenir le questionnement actif :

« L'opérativité de l'universel ne consiste effectivement pas dans un donné positif, quel qu'il soit et toujours suspect, de l'ordre des valeurs, mais cette fonction négative : celle, précisément, de *vider* toute formation-institution de son assurance, née de la totalisation dont elle se suffit, et de rouvrir une brèche dans ce confort de la clôture. La fonction de l'universel, autrement dit, impossible à contenir et toujours renaissante, est d'inquiéter toute saturation-satisfaction [...]. » (Jullien : 2008, 144)

À l'aube de ce XXI^e siècle, il nous semble que les discours de la f(F)rancophonie, gagneraient à converger vers un universalisme critique qui permette de se libérer du boulet colonial, voire même de dépasser la perspective postcoloniale afin de situer la parole francophone dans « l'instant d'encore après » (Dubreuil : 2008, 254).

Bibliographie

L'organisation de notre bibliographie répond à un choix de ne répertorier que les références citées dans le texte, sans différencier les sources primaires des sources secondaires. Ce choix se justifie par la spécificité de notre recherche sur les discours de la f(F)rancophonie dont la « matière première » est autant constituée de sources primaires que secondaires. Nous présentons ici par ordre alphabétique les ouvrages, les chapitres et articles d'ouvrages, ainsi que les références électroniques utilisés.

OUVRAGES :

A

ADAM Jean-Michel. *Linguistique textuelle. Des genres de discours aux textes*. Paris : Nathan, 1999.

AFFERGAN Francis. *Exotisme et altérité*. Paris : PUF, 1987.

AGAMBEN Giorgio. *Homo Sacer : Sovereign Power and Bare Life*. Stanford : Stanford University Press, 1998 (1995).

AMOSSY Ruth. *Les idées reçues. Sémiologie du stéréotype*. Paris : Nathan, 1991.

AMOSSY Ruth et HERSCHBERG-PIERROT Anne. *Stéréotypes et clichés. Langue, discours, société*. Paris : Nathan, 1997.

AMOSSY Ruth. *Images de soi dans le discours. La construction de l'ethos*. Lausanne : Delachaux et Niestlé, 1999.

AMOSSY Ruth. *L'Argumentation dans le discours. Discours politique, littérature d'idées, fiction*. Paris : Nathan, 2000.

AMOSSY Ruth et MAINGUENEAU Dominique. *L'analyse du discours dans les études littéraires*. Toulouse : PUM, 2004.

AMOSSY Ruth. *L'Argumentation dans le discours*. Paris : Armand Colin, 2012.

AMSELLE Jean-Loup. *Branchements : Anthropologie de l'universalité des cultures*. Paris : Flammarion, 2001.

AMSELLE Jean-Loup. *L'Occident décroché. Enquête sur les postcolonialismes*. Paris : Stock, 2008.

ANDERSON Benedict. *Imagined Communities : Reflections on the Origin and Spread of Nationalism*. (traduction française). *L'imaginaire national. Réflexions sur l'origine et l'essor du nationalisme*. Paris : La Découverte, 2002 (1983).

APPADURAI Arjun. *Modernity at Large : Cultural Dimension of Globalization vol. 1*. Minneapolis : University of Minnesota Press, 2005 (1996).

APPIAH Kwame Anthony. *In my Father's House : Africa in the Philosophy of Culture*. Oxford : Oxford University Press, 1992.

APPIAH Kwame Anthony. *The Ethics of Identity*. Princeton : Princeton University Press, 2005.

APPIAH Kwame Anthony. *Pour un nouveau cosmopolitisme*. Paris : Odile Jacob, 2008 (2006).

ARENDR Hannah. *The Origins of Totalitarianism*. (traduction française). *Les Origines du totalitarisme*. Paris : Le Seuil, 1982, (1951).

ARNAUD Serge, GUILLOU Michel et SALON Albert. *Les défis de la Francophonie*, Paris : Alfarès, 2005.

ARNOLD Matthew. *Culture and Anarchy*. (traduction française). *Culture et anarchie*. Lausanne : L'Âge d'homme, 1984, (1869).

ASHCROFT Bill, GRIFFITHS Gareth et TIFFIN Helen. *The Empire Writes Back. Theory and Practice in Post-Colonial Literatures*. New York : Routledge, 1989.

B

BAAZ ERIKSSON Maria. *The paternalism of partnership : a postcolonial reading of identity in development aid*. London : Zed books, 2005.

BAKHTINE Mikhaïl. *Esthétique et théorie du roman*. Paris : Gallimard, 1992 (1978).

BALADIER Eva (dir.). *Le vocabulaire de la Francophonie*. Paris : Garnier, 2008.

BALIBAR Étienne et WALLERSTEIN Immanuel. *Race, nation, classe. Les identités ambiguës*. Paris : La découverte, 1997 (1988).

BARRAT Jacques. *Géopolitique de la Francophonie*. Paris : PUF, 1997.

BARTHES Roland. *Le degré zéro de l'écriture*, Paris : Seuil, 1972 (1953).

BAVOUX Claudine. *Le française de Madagascar : Contribution à un inventaire des particularités lexicales*. Bruxelles : Duculot, 2000.

BAYART Jean-François. *Les études postcoloniales. Un carnaval académique*. Paris : Karthala, 2010.

BEAUCÉ Thierry de. *Nouveau Discours sur l'universalité de la langue française*. Paris : Gallimard, 1988.

BEAUDOIN Louise et PAQUIN Stéphane (dir.). *Pourquoi la Francophonie*. Montréal : Vlb, 2008.

BENIAMINO Michel. *Le français de la Réunion : Inventaire des particularités lexicales*. Vanves : EDICEF-AUPELF, 1996.

BENIAMINO Michel. *La francophonie littéraire. Essai pour une théorie*. Paris : L'Harmattan, 1999.

BENNETTA Jules-Rosette. *Black Paris. The African Writers' Landscape*. Chicago : University of Illinois Press, 1998.

BENSA Alban. *La fin de l'exotisme*. Toulouse : Anacharsis, 2006.

BENZAKOUR Fouzia, GAADI Driss et QUEFFÉLEC Ambroise. *Le français du Maroc : Lexique et contacts des langues*. Bruxelles : Duculot, 2000.

BERGEZ Daniel (dir.). *Précis de littérature française*. Paris : Armand Colin, 2011 (1995).

BESSIÈRE Jean et MOURA Jean-Marc. *Littératures postcoloniales et Francophonie*. Paris : Honoré Champion, 2001.

BHABHA Homi. *The Location of Culture*. Paris : Payot, 2007 (1994).

BLACHÈRE Jean-Claude. *Négritures. Les écrivains d'Afrique noire et la langue française*. Paris : L'Harmattan, 1993.

BLANCHARD Pascal et LEMAIRE Sandrine. *Culture coloniale 1871-1931*. Paris : Autrement, 2003.

BLANCHARD Pascal, BANCEL Nicolas et LEMAIRE Sandrine. *La fracture coloniale*. Paris : La Découverte, 2005.

BLANCHOT Maurice. *L'espace littéraire*. Paris : Gallimard, 1995.

BLOCHE Patrick. *Le désir de la France. La présence internationale de la France et de la Francophonie dans la société de l'information : rapport au Premier ministre*. Paris : La Documentation française, 1999.

BLUM Claude. *Corpus de la littérature francophone d'Afrique noire, des origines aux indépendances*. Paris : Champion, 2006.

BOLTANSKI Luc et CHIAPELLO Ève. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris : Gallimard, 1999.

BONIFACE Pascal. *La France est-elle encore une grande puissance ?*. Paris : Presses de Sciences Po, 1998.

BOURDIEU Pierre. *Esquisse d'une théorie de la pratique*. Paris : Droz, 1972.

BOURDIEU Pierre. *Ce que parler veut dire. L'économie des échanges linguistiques*. Paris : Fayard, 2012 (1982).

BOURDIEU Pierre. *Les règles de l'art*. Paris : Seuil, 1992.

BOURDIEU Pierre. *Raisons pratiques. Sur la théorie de l'action*. Paris : Seuil, 1994.

BOURDIEU Pierre. *Méditations pascaliennes*. Paris : Seuil, 1997.

BOUTELDJA Houria et KHIARI Sadri. *Nous sommes les indigènes de la République*. Paris : Éditions Amsterdam, 2012.

BROUILLETTE Sarah. *Postcolonial Writers in the Global Literary Marketplace*. New York : Palgrave Macmillan, 2007.

BRUCKNER Pascal. *Le sanglot de l'homme blanc. Tiers-monde, culpabilité, haine de soi*. Paris : Seuil, 2002 (1983).

BUTLER Judith. *Undoing Gender*. New York : Routledge, 2004.

BUTLER Judith et SPIVAK Gayatri Chakravorty. *Who sings the Nation-State ? Language, Politics, Belonging*. (traduction française). *L'État global*. Paris : Payot, 2009 (2007).

C

CALVET Louis-Jean. *Linguistique et colonialisme. Petit Traité de glottophagie*. Paris : Payot, 1974.

CALVET Louis-Jean. *La guerre des langues*. Paris : Hachette, 1999.

CANTRAINÉ Philippe. *Rapport du Secrétaire général de la Francophonie 2010-2012. De Montreux à Kinshasa*. Paris : OIF, 2012.

CASANOVA Pascale. *La République mondiale des Lettres*. Paris : Seuil, 1999.

CASANOVA Pascale (dir.). *Des littératures combatives. L'internationale des nationalismes littéraires*. Paris : Raison d'agir, 2011.

CASTELLS Manuel. *La sociedad red*. Madrid : Alianza, 1998 (1997).

CAZENAVE Odile. *Afrique sur Seine. Une nouvelle génération de romancier africains à Paris*. Paris : L'Harmattan, 2003.

CERTEAU Michel de, JULIA Dominique et REVEL Jacques. *Une politique de la langue. La Révolution française et les patois : l'enquête de Grégoire*. Paris : Gallimard, 1975.

CÉSAIRE Aimé. *Cahier d'un retour au pays natal*. Paris : Présence africaine, 2011 (1939).

CÉSAIRE Aimé. *Discours sur le colonialisme*. Paris : Réclame, 1989 (1950).

CÉSAIRE Aimé. *Toussaint-Louverture, la Révolution française et le problème colonial*. Paris : Présence africaine, 2004.

CHAKRABARTY Dipesh. *Provincializing Europe. Postcolonial Thought and Historical Difference*. Paris : Éditions Amsterdam, 2009 (2000).

CHAMOISEAU Patrick. *Écrire en pays dominé*. Paris : Gallimard, 1997.

CHANSON Philippe. *Variations métisses*. Louvain-la-Neuve : Académia-Bruylant, 2011.

CHATWIN Bruce. *En Patagonie*. Londres : Penguin Books, 2003 (1977).

CHAUDENSON Robert et al.. *La Francophonie : représentations, réalités, perspectives*. Paris : Didier-Érudition, 1991.

CLAS André et OUOBA Benoît. *Visages du français, Variétés lexicales de l'espace francophone*. Paris : AUF, 1990.

COMBE Dominique. *Les littératures francophones* Paris : PUF, 2010.

COMPAGNON Antoine. *Le démon de la théorie. Littérature et sens commun*. Paris : Seuil, 1998.

CONDORCET Nicolas. *Réflexions sur l'esclavage des Nègres*. Paris : Flammarion, 2009 (1781).

CONDORCET Nicolas. *Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain*. Paris : Vrin, 1966 (1795).

CONFIANT Raphaël. *Le Cahier de romances*. Paris : Gallimard, 2000.

CONSTANTINI Dino. *Mission civilisatrice : le rôle de l'histoire coloniale dans la construction de l'identité politique française*. Paris : La Découverte, 2008.

D

DALOBA Jean, QUEFFÉLEC Ambroise et WENEZOUÏ-DÉCHAMPS Martine. *Le français en Centrafrique : Lexique et société*. Vanves : EDICEF-AUPELF, 1997.

DAMROSCH David. *What is World Literature ?*. Princeton : Princeton University Press, 2003.

DEBORD Guy. *La Société du spectacle*. Paris : Gallimard, 1996 (1967).

DELEUZE Gilles et GUATTARI Félix. *Kafka. Pour une littérature mineure*. Paris : Minuit, 1975.

DELEUZE Gilles. *Critique et clinique*. Paris : Minuit, 1993.

DE MARNEFFE Daphné et DENIS Benoît (dir.). *Les réseaux littéraires*. Bruxelles : le Cri/CIEL, 2006.

DENIAU Xavier. *La Francophonie*. Paris : PUF, 1983.

DEPECKER Loïc. *Les mots de la francophonie*. Paris : Belin, 1990.

- DEPECKER Loïc. *Guide des mots francophones . le ziboulateur enchanté*. Paris : Seuil, 1999.
- DEREUMAUX René-Maurice. *L'Organisation internationale de la francophonie : l'institution internationale au XXI^e siècle*. Paris : Harmattan, 2008.
- DERRIDA Jacques. *Le Monolinguisme de l'autre*. Paris : Galilée, 1996.
- D'HAEN Theo, DAMROSCH David et KADIR Djelal (dir.). *The Routledge Companion to World Literature*. London : Routledge, 2012.
- DIALLO Alpha-Mamadou (dir.). *Le français en Guinée : Contribution à un inventaire des particularités lexicales*. Vanves : EDICEF-AUPELF, 1999.
- DÍAZ ELENA Alberto. *Los cines periféricos*. Barcelona : Paidós, 1999.
- DION Robert, LÜSEBRINK Hans-Jürgen, RIESZ János (dir.). *Écrire en langue étrangère. Interférences de langues et de cultures dans le monde francophone*. Québec : Nota bene, 2002.
- DIOP Boubacar Boris. *Doomi Golo*. Dakar : Papyrus, 2003.
- DIOUF Abdou. *Passion francophone*. Bruxelles : Bruylant, 2010.
- DJEBAR Assia. *L'Amour, la fantasia*, Paris : Albin Michel, 1985.
- DJIAN Jean-Michel. *La politique culturelle en France*. Paris : Le Monde /Marabout, 1995.
- DJIAN Jean-Michel. *La politique culturelle, la fin d'un mythe*. Paris : Gallimard, 2005.
- DONFRIED Mark et GIENOW-HECHT Jessica. *Searching for cultural diplomacy*. Berlin : Berghahn Books, 2010.

DORLIN Elsa. *La matrice de la race*. Paris : La Découverte, 2009 (2006).

DU BELLAY Joachim. *La deffense et illustration de la langue françoise*. Paris : Mille et une nuits, 2010 (1549).

DUBOIS Jacques. *L'institution de la littérature. Introduction à une sociologie*. Paris-Bruxelles : Nathan-Labor, 1978.

DUBOIS Vincent. *La politique culturelle*. Paris : Belin, 1999.

DUBOSCLARD Alain *et al.* (dir.), *Entre Rayonnement et réciprocité: contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*. Paris : Presse de la Sorbonne, 2002.

DUBREUIL Laurent. *L'empire du langage*. Paris : Hermann, 2008.

DUCLOS Jeanne. *Dictionnaire du français d'Algérie. Français colonial, pataouète, français des Pieds-noirs*. Paris : Bonneton, 1992.

DUCOURNAU Claire. « Écrire, lire, élire l'Afrique. Étude des processus de réception et de consécration d'écrivains contemporains issus d'Afrique sub-saharienne francophone. », thèse de doctorat en sociologie sous la direction de Gisèle Sapiro, Paris : EHESS, novembre 2012.

DUMONT Pierre. *La Francophonie autrement : héritage senghorien ? Et si le Faire l'emportait sur le Dire....* Paris : Harmattan, 2008.

DURISIN Dionyz. *Theory of Literary Comparatistics*. Veda : Slovak Academy of Science, 1984.

E

ECO Umberto. *Apocalípticos e integrados*. Barcelona : Lumen, 2006 (1964).

ELLENBOGEN Alice. *Francophonie et indépendance culturelle*. Paris : L'Harmattan, 2006.

EL TIBI Zeina. *Francophonie et dialogue des cultures*. Paris/Lausanne : L'Âge d'Homme, 2002.

ETIEMBLE René. *Parlez-vous franglais ?*, Paris : Gallimard, 1973 (1964).

F

FANON Frantz. *Peau noire, masques blancs*. Paris : Seuil, 1952.

FANON Frantz. *Pour la révolution africaine*. Paris : La Découverte, 2001 (1964).

FARANDJIS Stélio. *Francophonie fraternelle et civilisation universelle*. La Garenne-Colombes : L'espace Européen, 1991.

FEBVRE Lucien. *Pour une histoire à part entière*. Paris : SEVPEN, 1962.

FLEURY Laurent. *Sociologie de la culture et des pratiques culturelles*. Paris : Colin, 2006.

FORSDICK Charles. *Francophone Postcolonial Studies : A Critical Introduction*. London : Routledge, 2003.

FONKOUA Romuald et HALEN Pierre (éd.). *Les Champs littéraires africains*. Paris : Karthala, 2001.

FOUCAULT Michel. *Les mots et les choses*. Paris : Gallimard, 1966.

FOUCAULT Michel. *L'archéologie du savoir*. Paris : Gallimard, 1969.

FOUCAULT Michel. *L'ordre du discours*. Paris : Gallimard, 2012 (1971).

FOUCAULT Michel. *Hommage à Jean Hyppolite*. Paris : PUF, 1971.

FOUCAULT Michel. *Histoire de la sexualité Tome I. La volonté de savoir*. Paris : Gallimard, 1994 (1976).

FRAISSE Emmanuel. *Littérature et mondialisation*. Paris : Honoré Champion, 2012.

FRANCARD Michel *et al.*. *L'insécurité linguistique en Communauté française de Belgique*. Bruxelles : Service de la langue française, 1993.

FREY Claude. *Le français au Burundi : Lexicographie et culture*. Vanves : EDICEF-AUPELF, 1996.

FUMAROLI Marc. *Quand l'Europe parlait français*. Paris : Fallois, 2001.

G

GALLET Dominique. *Pour une ambition francophone : le désir et l'indifférence*. Paris : L'Harmattan, 1995.

GARNIER Xavier. *Le roman swahili. La notion de « littérature mineure » à l'épreuve*. Paris : Karthala, 2006.

GARNIER Xavier et ZOBERTMAN Pierre, (dir.). *Qu'est-ce que l'espace littéraire ?*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 2006.

GAUVIN Lise. *L'écrivain francophone à la croisée des langues*. Paris : Karthala, 1997.

GAUVIN Lise. *La fabrique de la langue. De François Rabelais à Réjean Ducharme*. Paris : Seuil, 2004.

GAUVIN Lise. *L'imaginaire des langues. Entretiens avec Édouard Glissant, 1991-2009*. Paris : Gallimard, 2010.

GEERTZ Clifford. *Old Societies and New States. The Quest for Modernity in Asia and Africa*. New York : The Free Press, 1963.

GILROY Paul. *After Empire*. London : Routledge, 2004.

GIORDAN Henri et RICARD Alain (dir.). *Diglossie et littérature*. Bordeaux-Talence : Maison des sciences de l'homme d'Aquitaine, 1976.

GLISSANT Édouard. *Le discours antillais*. Paris : Seuil, 1981.

GLISSANT Édouard. *Poétique de la relation*. Paris : Gallimard, 1990.

GLISSANT Édouard. *Introduction à une poétique du Divers*. Paris : Gallimard, 1996.

GLISSANT Édouard. *Traité du Tout-Monde (Poétique IV)*. Paris : Gallimard, 1997.

GONTHIER Josiane et AMAR Yvan (dir.). *La Francophonie, Fresque et Mosaïque*. Paris : Centre national de documentation pédagogique, 1996.

GOODY Jack. *The Domestication of the Savage Mind*. Cambridge/New York : Cambridge University Press, 1977.

GOODY Jack. *The Expansive Moment. The rise of Social Anthropology in Britain and Africa 1918-1970*. Cambridge : Cambridge University Press, 1995.

GOURNAY Bernard. *Exception culturelle et mondialisation*. Paris : Presses de Sc Po, 2002.

GRUTMAN Rainier. *Des langues qui résonnent. L'hétérolinguisme au XIX^e siècle québécois*. Montréal : Fides/CETUQ, 1997.

GUILLAUMIN Colette. *L'idéologie raciste. Genèse et langage actuel*. Paris : Gallimard, 2002 (1972).

GUILLOU Michel (dir.). *Les guerres de la culture: culture, économie et puissance au XXI^e siècle*. 1999.

GUILLOU Michel. *Francophonie-puissance*. Paris : Ellipses, 2005.

GUILLOU Michel (dir.). *Les défis de la francophonie: pour une mondialisation humaniste*. Paris : Alfarès, 2005.

H

HAGÈGE Claude. *Le Français et les siècles*. Paris : Odile Jacob, 1987.

HAGÈGE Claude. *Le souffle de la langue. Voies et destins des parlers d'Europe*. Paris : Odile Jacob, 1992.

HAGÈGE Claude. *Halte à la mort des langues*. Paris : Odile Jacob, 2000.

HAGÈGE Claude. *Combat pour le français. Au nom de la diversité des langues et des cultures*. Paris : Odile Jacob, 2008 (2006).

HAGÈGE Claude. *Contre la pensée unique*. Paris : Odile Jacob, 2012.

HALL Stuart. *Identités et cultures. Politiques des Cultural Studies*. Paris : Amsterdam, 2007 (1981).

HAMPÂTÉ BÂ Amadou. *L'étrange destin de Wangrin ou les roueries d'un interprète africain*. Paris : Union Générale d'Éditions, 1973.

HARDT Michael et NEGRI Antonio. *Empire*. Cambridge : Harvard University Press, 2000.

HAZOUMÉ Paul. *Dogucimi*. Paris : Larose, 1938.

HEGEL Friedrich. *Leçons sur la philosophie de l'histoire*. Paris : Vrin, 1979 (1837).

HEIDEGGER Martin. *Sein und Zeit*. Paris : Gallimard, 1990 (1927).

HUGGAN Graham. *The Postcolonial Exotic. Marketing the Margins*. London : New York : Routledge, 2001.

HUGGAN Graham. *Interdisciplinary Measures*. Liverpool : Liverpool University Press, 2008.

HUME David. *A Treatise on Human Nature*. Oxford : Oxford University Press, 1978 (1740).

HUME David. *Des caractères nationaux*. ROBEL Gilles (éd.). *Essai moraux, politiques et littéraires et autres essais*. Paris : PUF, 2001 (1748).

HUNTINGTON Samuel. *The Clash of Civilizations and the Remaking of World Order*. New York : Simon and Schuster, 1966.

I

IBHAWOK Bonny. *Imperialism and Human rights : colonial discourses of rights and liberties in African history*. Albany : NY University Press, 2007.

J

JACKSON John E.. *Passions du sujet. Essai sur les rapports entre psychanalyse et littérature*. Paris : Mercure de France, 1990.

JOUBERT Jean-Louis. *Les voleurs de langue. Traversée de la francophonie littéraire*. Paris : Philippe Rey, 2006.

JULLIEN François. *De l'universel*. Paris : Fayard, 2008.

K

KANE Cheikh Hamidou. *L'Aventure ambiguë*. Paris : Julliard, 1961.

KANT Immanuel. *Kritik der reinen Vernunft*. Berlin : Walter de Gruyter, 1970 (1781).

KATEB Yacine. *Le polygone étoilé*. Paris : Seuil, 1966.

KATEB Yacine. *Comme un boxeur. Entretiens 1958-1989*. Paris : Seuil, 1994.

KESTELOOT Lilyan. *Les écrivains noirs de langue française : naissance d'une littérature*. Bruxelles : Institut de Sociologie de l'Université de Bruxelles, 1963.

KHATIBI Abdelkébir. *Amour bilingue*. Saint-Clément : Fata Morgana, 1983.

KHATIBI Abdelkébir. *Du bilinguisme*, Paris : Denoël, 1985.

KRISTEVA Julia. *Étrangers à nous-mêmes*. Paris : Gallimard, 1988.

KUHN Thomas Samuel. *The Structure of Scientific Revolutions*. Chicago : University of Chicago Press, 1996, (1962).

L

LABOV William. *Sociolinguistique*. Paris : Minuit, 1976.

LACLAU Ernesto et MOUFFE Chantal. *Hegemony and Socialist Strategy : Towards a Radical Democratic Politics*. London : Verso, 1985.

LAFON Jacques. *Itinéraires : de l'histoire du droit à la diplomatie culturelle et à l'histoire coloniale*. Paris : Presses de la Sorbonne, 2001.

LAHIRE Bernard (éd.). *Le Travail sociologique de Pierre Bourdieu. Dettes et critiques*. Paris : La Découverte, 2001 (1999).

LANSON Gustave. *Histoire de la littérature française*. Paris : Hachette, 1894.

LATOUCHE Serge. *L'Occidentalisation du monde*. Paris : Éditions La Découverte, 2005.

LAULAN Anne-Marie. *Francophonie et mondialisation*. Paris : CNRS éditions, 2008.

LAYE Camara. *L'Enfant noir*. Paris : Plon, 1953.

LAZARUS Neil (ed.). *The Cambridge Companion to Postcolonial Literary Studies*. Cambridge : Cambridge University Press, 2006.

LE BRIS Michel *et al.*. *Pour une littérature-monde en français*. Paris : Gallimard, 2007.

LECHARBONNIER Bernard. *Pourquoi veulent-ils tuer la langue française ?*. Paris : Albin Michel, 2005.

LÉGER Jean-Marc. *La Francophonie : grand dessein, grande ambiguïté*. Paris : Nathan, 1987.

LEMAIRE DE BELGES Jean. *La Concorde des deux langues*. Paris : Droz, 1947 (1513).

LEVINAS Emmanuel. *Autrement qu'être ou au-delà de l'essence*. Paris : Kluwer academic, 2008 (1978).

LYOTARD Jean-François. *La condition postmoderne*. Paris : Minuit, 1979.

M

MABANCKOU Alain. *Bleu-Blanc-Rouge*. Paris : Présence africaine, 1998.

MACHEREY Pierre. *De Canguilhem à Foucault*. Paris : La fabrique, 2009.

MAINGUENEAU Dominique. *Nouvelles tendances en Analyse du discours*. Paris : Hachette, 1987.

MAINGUENEAU Dominique et PHILIPPE Gilles. *Exercices de linguistique pour le texte littéraire*. Paris : Dunod, 1997.

MAINGUENEAU Dominique. *Le discours littéraire. Paratopie et scène d'énonciation*. Paris : Armand Colin, 2012 (2004).

MANESSY Gabriel. *Le français en Afrique noire*. Paris : L'Harmattan, 1994.

MANGEON Anthony. *La pensée noire et l'Occident*. Paris : Sulliver, 2010.

MANNONI Octave. *Psychologie de la colonisation*. Paris : Seuil, 1948.

MARITAIN Jacques. *Humanisme intégral. Problèmes temporels et spirituels d'une nouvelle chrétienté*. Paris : Fernand Aubier, 1936.

MATTELART Armand et NEVEU Erik. *Introduction aux « Cultural Studies »*. Paris : La Découverte, 2003.

MATTELART Armand. *Diversité culturelle et mondialisation*. Paris : La Découverte, 2005.

MAUGEY Axel. *Le roman de la Francophonie*. Paris : Jean-Michel Laplace, 1993.

MAUGEY Axel. *Privilège et rayonnement du français du XVIII^e siècle à aujourd'hui*. Paris : Honoré Champion, 2012.

MAUSS Marcel. *Œuvres, volume 3 : La Nation*. Paris : Éditions de Minuit, 1969 (1920).

MEIZOZ Jérôme. *Postures littéraires. Mises en scènes modernes de l'auteur*. Genève : Slatkine Erudition, 2007.

MEMMI Albert. *Portrait du colonisé, précédé de Portrait du colonisateur*. Paris : Corrèa, 1973 (1957).

MBEMBE Achille. *De la postcolonie*. Paris : Karthala, 2000.

MBEMBE Achille. *Sortir de la grande nuit*. Paris : La Découverte, 2010.

MEAD Walter Russel. *God and Gold : Britain, America and the Making of the modern World*. London : Vintage, 2008.

MEIZOZ Jérôme. *Postures littéraires. Mises en scènes modernes de l'auteur*. Genève : Slatkine Erudition, 2007.

MEIZOZ Jérôme. *Postures littéraires II. La Fabrique des singularités*. Genève : Slatkine Erudition, 2011.

MICHAUD Yves. *L'Art à l'état gazeux. Essai sur le triomphe de l'esthétique*. Paris : Stock/Les Essais, 2003.

MIDIOHOUAN Guy Ossito. *Écrire en pays colonisé : plaidoyer pour une nouvelle approche des rapports entre la littérature négro-africaine d'expression française et le pouvoir colonial*. Paris : 2002, L'Harmattan.

MILL John Stuart. *Principles of Political Economy with some of their Applications to Social Philosophy*. Charleston : Bibliolife, 2010 (1848).

MONTESQUIEU Charles de Secondat. *De l'esprit des lois. Livre XV*. VOLPILHAC-AUGER Catherine (éd.). *Œuvres complètes de Montesquieu*. Oxford : Voltaire Fondation, 2008 (1758).

MORIN Edgar et SINGAÏNY Patrick (dir.). *La France une et multiculturelle*. Paris : Fayard, 2012.

MOURA Jean-Marc. *La littérature des lointains. Histoire de l'exotisme européen au XX^e siècle*. Paris : Honoré Champion, 1998.

MOURA Jean-Marc. *L'Europe littéraire et l'ailleurs*. Paris : Honoré Champion, 1998.

MOURA Jean-Marc. *Littératures francophones et théorie postcoloniale*. Paris : PUF, 1999.

MOURALIS Bernard. *Les contre-littératures*. Paris : Hermann, 2011 (1975).

MOURALIS Bernard. *Littérature et développement : Essai sur le statut, la fonction et la représentation de la littérature négro-africaine d'expression française*. Paris : Silex, 1984.

MOURALIS Bernard. *République et colonies : entre histoire et mémoire*. Paris : Présence africaine, 2000.

MUDIMBE Valentin–Yves. *The Invention of Africa*. Bloomington : Indiana University Press, 1988.

N

NÉGRIER Emmanuel. *La fin des cultures nationales ? Les politiques culturelles à l'épreuve de la diversité*. Paris : Découverte, 2008.

NGANDU NKASHAMA Pius. *Vie et mœurs d'un primitif en Essonne Quatre-vingt-onze*. Paris : L'Harmattan, 1987.

NYE Joseph. *Bound to Lead : The Changing Nature of American Power*. New York : Basic Books, 1990.

NYE Joseph. *Soft Power : The Means to Success in World Politics*. New York : Public Affairs, 2004.

NYE Joseph. *The powers to Lead*. Oxford : Oxford University Press, 2008.

O

ORTEGA Y GASSET José. *La rebelión de las masas*. Madrid : Espasa libros, 2008, (1930).

ORWELL George. *Animal Farm : A Fairy Story*. London : Penguin books, 2000, (1945).

ORY Pascal et TOBELEM Jean-Michel. *L'Arme de la culture. Les stratégies de la diplomatie culturelle non gouvernementale*. Paris : L'Harmattan, 2007.

OIF (Organisation internationale de la Francophonie) Haut conseil de la Francophonie. *La Francophonie dans le monde 2006-2007*. Paris : Nathan, 2007.

P

PAGEAUX Daniel-Henri. *Littératures et cultures en dialogue*. Paris : L'Harmattan, 2007.

PARRY Benita. *Postcolonial studies : a Materialist Critique*. London and New York : Routledge, 2004.

PISIER Évelyne (dir.). *Histoire des idées politiques*. Paris : PUF, 2005.

POE Edgar Allan. *Histoires extraordinaires*. Paris : Gallimard, 1997.

POISSONIER Arianne et SOURNIA Gérard. *Atlas mondial de la francophonie*. Paris : Autrement, 2006.

PRENDERGAST Christopher (dir.). *Debating World Literature*. Londres : Verso, 2004.

Présence africaine. *Le Ier Congrès international des écrivains et artistes noirs : Paris, Sorbonne, 19-22 septembre 1956 : compte-rendu complet*. Paris : Présence africaine, 1997.

PROVENZANO François. *Vies et mort de la francophonie. Une politique française de la langue et de la littérature*. Bruxelles : Les impressions nouvelles, 2011.

PRUNIER Gérard. *Rwanda Crisis : History of Genocide*. New York : Colombia University Press, 1995.

R

RAYMOND Jean-François. *L'action culturelle extérieure de la France*. Paris : La Documentation Française, 2000.

RECLUS Onésime. *France, Algérie et colonies*. Paris : Hachette, 1880.

RENAN Ernest. *Qu'est-ce qu'une nation ? : Conférence faite en Sorbonne le 11 mars 1882*. Paris : Calmann Lévy, 1882.

RICARD Alain. *Littératures d'Afrique noire. Des langues aux livres*. Paris : CNRS/Karthala, 1995.

RICARDO David. *On the Principles of Political Economy and Taxation*. New York : Dover publications, 2004 (1817).

RICŒUR Paul. *Soi-même comme un autre*, Paris : Seuil, 1990.

RIVAROL Antoine de. *Discours sur l'universalité de la langue française*. Paris : Arléa, 1998 (1783).

ROCHE François et PINIAU Bernard. *Histoire de la diplomatie culturelle des origines à 1995*. Paris : La Documentation française, 1995.

ROCHE François. *La Culture dans les relations internationales*. Rome : E.F.R.I., 2002.

ROSELLO Mireille. *Declining the Stereotype*. Hanover : University Press of New England, 1998.

ROY Jean-Louis. *Quel avenir pour la langue française ? Francophonie et concurrence culturelle au XXI^e siècle*. Montréal : Hurtubise, 2008.

RUSHDIE Salman. *Midnight's Children*. London : Jonathan Cape, 1981.

RUSHDIE Salman. *Imaginary homelands. Essays and Criticism 1981-1991*. New York : Penguin Books, 1993 (1991).

S

SAID Edward. *Orientalism*. (traduction française). *L'Orientalisme*. Paris : Seuil, 2005 (1978).

SAID Edward. *Culture and Imperialism*. (traduction française). *Culture et imperialisme*. Paris : Fayard/Le Monde diplomatique, 2000 (1993).

SALON Albert. *L'action culturelle de la France dans le monde : analyse critique*. Thèse de doctorat – Université Paris I Panthéon-Sorbonne, mars 1981.

SARTRE Jean-Paul. *La responsabilité de l'écrivain*. Paris : Verdier, 1998 (1946).

SARTRE Jean-Paul. *Les mains sales*. Paris : Gallimard, 1948.

SARTRE Jean-Paul. *Qu'est-ce que la littérature ?*. Paris : Gallimard, 1948.

SAVIDAN Patrick. *Le multiculturalisme*. Paris : PUF, 2009.

SAYOUS Pierre-André. *Histoire de la littérature française à l'étranger depuis le commencement du XVII^e siècle*. Paris : J. Cherbuliez, 1853.

SEGALEN Victor. *Essai sur l'exotisme*. Paris : Hachette, 1986, (1978).

SENGHOR Léopold Sédar. *Chants d'ombre*. Paris : Seuil, 1945.

SENGHOR Léopold Sédar. *Anthologie de la nouvelle poésie nègre et malgache de langue française*. Paris : PUF, 1948.

SENGHOR Léopold Sédar. *Pierre Teilhard de Chardin et la Politique africaine*. Paris : Le Seuil, 1962.

SENGHOR Léopold Sédar. *Liberté I : Négritude et humanisme*. Paris : Le Seuil, 1964.

SENGHOR Léopold Sédar. *Liberté III : Négritude et civilisation de l'universel*. Paris : Le Seuil, 1977.

SCHON Nathalie. *L'auto-exotisme dans les littératures des Antilles françaises*. Paris : Karthala, 2003.

SCOTT James C.. *Domination and the Arts of Resistance : Hidden Transcripts*. Yale : Yale University, 1992, traduction française : *La domination et les arts de la résistance. Fragments du discours subalterne*. Paris : Amsterdam, 2008.

SMITH Adam. *The Wealth of Nations*. New York : Random House, 1991 (1776).

SPIVAK Gayatri Chakravorty. *Can the Subaltern Speak ?*. Paris : Éditions Amsterdam, 2009 (1988).

STORA Benjamin. *La guerre des mémoires*. Paris : Éditions de l'Aube, 2011.

SUCHET Myriam. *Outils pour une traduction postcoloniale. Littératures hétérolingues*. Paris : Archives Contemporaines, 2009.

SULLÀ Enric (dir.). *El canon literario*. Madrid : Arco/Libros, 1998.

T

TAVERNIER Yves. *Du global à l'universel, les enjeux de la francophonie*, Paris : Assemblée Nationale. 2000.

TAYLOR Charles. *Multiculturalism and "The Politics of Recognition"*. Princeton : Princeton University Press, 1992.

TÉTU Michel. *La francophonie : histoire, problématique, perspectives*. Paris : Hachette, 1988.

TÉTU Michel. *Qu'est-ce que la Francophonie ?*. Paris : Hachette, 1997.

TODOROV Tzvetan. *Nous et les autres*. Paris : Seuil, 2001 (1989).

TOLEDO Camille de. *Visiter le Flurkistan ou les illusions de la littérature monde*. Paris : PUF, 2008.

TOUGAS Gérard. *Les écrivains d'expression française et la France*. Paris : Denoël, 1973.

TRAISSNEL Christophe. *Le français en partage*. Paris : Timée, 2005.

TRÉAN Claire. *La Francophonie*. Paris : Le Cavalier bleu, 2006.

TZU Sun. *L'art de la guerre*. Paris : Flammarion, 1999 (V^e s. av. J-C).

V

VALANTIN Christian (dir.). *La francophonie dans le monde 2006/2007*. Paris : Nathan, 2007.

VALANTIN Christian. *Une Histoire de la Francophonie 1970-2010. De l'Agence de Coopération culturelle et technique à l'Organisation internationale de la Francophonie*. Paris : Belin, 2010.

VALDAM Albert (dir.). *Le français hors de France*. Paris : Honoré Champion, 1979.

VALÉRY Paul. *Regards sur le monde actuel et autres essais*. Paris : Gallimard, 1945.

VELDWACHTER Nadège. *Littérature francophone et mondialisation*. Paris : Karthala, 2012.

VERSCHAVE François-Xavier. *La Françafrique, le plus long scandale de la République*. Paris : Stock, 1998.

VIATTE Auguste. *Histoire comparée des littératures francophones*. Paris : Nathan, 1958.

VOGEL Klaus. *L'Interlangue. La langue de l'apprenant*. Toulouse : PU Mirail-Toulouse, 1995.

W

WALLERSTEIN Immanuel. *L'universalisme européen : de la colonisation au droit d'ingérence*. Paris : Demopolis, 2008.

WAQUET Françoise. *Le modèle français et l'Italie savante. Conscience de soi et perception de l'autre dans la République des Lettres, 1660-1750*. Rome : École française de Rome, 1989.

WARNIER Jean-Pierre. *La mondialisation de la culture*. Paris : La Découverte, 1999.

WA THIONG'O Ngugi. *Decolonizing the mind : The Politics of Language in African Literature*. (traduction française). *Décoloniser l'esprit*. Paris : La fabrique, 2011 (1986).

WEBER Max. *Économie et Société 2*. Paris : Plon, 1971 (1921).

WEINRICH, Harald. *Conscience linguistique et lectures littéraires*. Paris : Éditions de la maison des Sciences de l'homme de Paris, 1991.

WINTHER André. *Problèmes de glottopolitique*. Mont Saint-Aignan : Presses de l'université de Rouen, 1985.

WIJNANDS Paul. *Dictionnaire des identités culturelles de la francophonie : analyse du discours identitaire de langue française à travers 3 000 notions*. Paris : Conseil international de la langue française, 1993.

WILLIAMS Raymond. *The Country and the City*. Oxford : Oxford University Press 1973.

WOLTON Dominique. *L'autre mondialisation*. Paris : Flammarion, 2003.

WOLTON Dominique. *Demain la Francophonie*. Paris : Flammarion, 2006.

Z

ZABUS Chantal. *The African palimpsest. Indigenization of language in the West African Europhone Novel*. Amsterdam/Atlanta : Rodopi, 1991.

ZERBINI Laurick et SAAÏDA Oissila. *La construction du discours colonial : l'empire français aux XIX^e et XX^e siècle*. Paris : Karthala, 2009.

ARTICLES ET CHAPITRES D'OUVRAGES :

ATTAL Frédéric. « La diplomatie culturelle des États-Unis au XX^e siècle », Cours non publié, IEP Paris, 1^{er} semestre 2010–2011.

BAL Willy. « Unité et diversité de la langue française », REBOULLET André et TÉTU Michel (dir.). *Guide culturel : civilisations et littératures d'expression française*. Paris : Hachette, 1977, p. 5–28.

BOURDIEU Pierre. « Le champ littéraire », *Actes de la recherche en sciences sociales*, vol. 89, 1991, p. 3–46.

BRAUMAN Roy. « Indigènes et indigents : de la “mission civilisatrice” coloniale à l'action humanitaire », BLANCHARD Pascal (dir.). *La fracture coloniale*. Paris : La découverte, 2006, p. 169–176.

CALVET Louis–Jean. « Poids des langues et “prospective” : essai d'application au français, à l'espagnol et au portugais », *Synergies Brésil*, n° 1, 2010, p. 41–58.

CERQUIGLINI Bernard. « Le français : un créole qui a réussi », CERQUIGLINI Bernard *et al.*. « *Tu parles ?!* » *Le français dans tous ses états*. Paris : Flammarion, 2000, p. 109–123.

CHAUDENSON Robert. « Diglossie créole, diglossie coloniale ». *Cahiers de l'Institut de Linguistique de Louvain*, n° 9 (3–4), 1984, p. 19–29.

CLAISSE Frédéric. « De quelques avatars de la notion de réseau en sociologie », DE MARNEFFE Daphné et DENIS Benoît (dir.). *Les réseaux littéraires*. Bruxelles : le Cri/CIEL, 2006, p. 21–43.

COX Robert W. « Gramsci, Hegemony and International Relations : An Essay in Method », *Millenium Journal of International Studies*, vol. 12, n° 2, p. 162–174.

DEBARDIEUX Bernard. « Du haut lieu en général et du mont Blanc en particulier », *Espace géographique*, Tome 22, n° 1, 1993, p. 5–13.

DEBARDIEUX Bernard. « Le lieu, le territoire et trois figures de rhétorique », *Espace géographique*, n° 2, 1995, p. 97–112.

DIOUF Abdou. « Préface », BEAUDOIN Louise. (dir.). *Pourquoi la Francophonie ?*. Montréal : Vlb, 2008, p. 11–19.

DIOUF Abdou. « La francophonie, une réalité oubliée », *Le Monde*, 20 mars 2007, p. 15.

DIOUF Abdou. « Mon combat pour la Francophonie », *Francophonie actualités*, num. 6, octobre 2010^a, p. 97–107.

DJEBAR Assia. « Territoire des langues », GAUVIN Lise. *L'écrivain francophone à la croisée des langues. Entretiens*. Paris : Karthala, 1997, p. 17–34.

DUECK Jennifer. « International Rivalry and Culture in Syria and Lebanon under the French Mandate », DONFRIED Mark et GIENOW-HECHT Jessica. *Searching for cultural diplomacy*. Berlin : Berghahn Books, 2010, p. 137–161.

EVEN–ZOHAR Itamar. « Introduction to Polysystem Studies », *Poetics Today*, n°11, 1990, p. 1–12.

FERGUSON Charles A. « Diglossia », *Word*, n°15, 1959, p. 325–340.

FONKOUA Romuald. « Comment appréhender “la sagesse des barbares” ? », *Notre Librairie*, n° 160, 2006, p. 4–6.

FONKOUA Romuald. « Naissance d'une critique littéraire en Afrique », *Notre Librairie* n° 160, décembre - février 2006, p. 7–14.

FUMAROLI Marc. « Le génie de la langue française », NORA Pierre (dir.), *Les Lieux de mémoire* III, *De l'archive à l'emblème*. Paris, Gallimard, 1992, p. 555–606.

GARCÍA Mar. « Literaturas poscoloniales, hibridación y exotismo », *Prosopopeya* 6. *Literatura comparada, poscolonialismo y traducción*, 2008-2009, p. 41–65.

GARCÍA Mar. « Postures (post) exotiques : “Réveiller les vieux démons de l'exotisme” », MANGEON Anthony. *Postures postcoloniales*. Paris : Karthala, 2012, p. 259–284.

GARNIER Xavier. « La littérature africaine francophone, une affaire de style ? », MOURA Jean-Marc et D'HULST Lieven (dir.). *Les études littéraires francophones : état des lieux*, Lille : Presses Lille 3, 2003, p. 235–244.

GARNIER Xavier. « Entre définitions et étiquettes : les problèmes de catégorisation des littératures “du Sud” », *Notre Librairie*, n° 160, décembre – février 2006, p. 22–27.

GARRIGOU Alain. « L'opinion contre le peuple » , *Le Monde diplomatique*, octobre 2011, p. 28.

GENETTE Gérard. « Structuralisme et critique littéraire », *L'Arc*, n° 26, 1967, p. 30–47.

GLASZE Georg. « *The Discursive Constitution of a World-Spanning Region and the Role of Empty Signifiers : The Case of Francophonía* », *Geopolitics*, n° 12, 2007, p.656–679.

GÈZE François. « L'héritage colonial au cœur de la politique étrangère française », BLANCHARD Pascal (dir.). *La fracture coloniale*. Paris : La découverte, 2006, p. 159–168.

GIENOW-HECHT Jessica et DONFRIED Mark. « *The Model of Cultural Diplomacy. Power, Distance, and the Promise of Civil Society* », DONFRIED Marc et GIENOW-HECHT Jessica. *Searching for cultural diplomacy*. Berlin : Berghahn Books, 2010, p. 13–32.

GIENOW-HECHT Jessica. « *What Are We Searching For ? Culture, Diplomacy, Agents, and the State* », DONFRIED Mark et GIENOW-HECHT Jessica. *Searching for cultural diplomacy*. Berlin : Berghahn Books, 2010, p. 3–12.

GUILLOU Michel. « Construire la troisième Francophonie pour pérenniser les identités du Québec et de la France », BEAUDOIN Louise et PAQUIN Stéphane. *Pourquoi le Francophonie ?*. Montréal : Vlb éditeur, 2008, p. 85–108.

GYSSELS Kathleen. « Sartre postcolonial ? Relire Orphée noir plus d'un demi-siècle après », *Cahiers d'études africaines*, n°179, 2005, p. 631–650.

GRAMSCI Antonio. « *Litteratura e Vita nazionale* », *Quaderni del carcere*, Turin : Einaudi, 2007 (1950), p.71.

HADDAD Katia. *Désespérante Francophonie*. BEAUDOIN Louise et PAQUIN Stéphane (dir.). *Pourquoi la Francophonie*. Montréal : Vlb, 2008, p. 183–189.

HALE Thomas A.. « The Manifeste des Quarante-Quatre, Francophonie, la françafrique and Africa : from the politics of culture to the culture of politics », *International Journal of Francophone Studies*, vol. 12, 2009, p. 171–201.

HALEN Pierre. « Notes pour une topologie institutionnelle du système littéraire francophone », DIOP Papa Samba et LÜSEBRINK Hans-Jürgen. *Littératures et sociétés africaines*. Tübingen : Gunter Narr, 2001, p. 55–68.

HALEN Pierre. « Les “littératures du Sud” ne tombent pas des nues », *Notre Librairie*, n° 160, décembre - février 2006, p. 15–21.

HALL Stuart. « Notes sur la déconstruction du populaire », *Identités et cultures. Politiques des cultural studies*. Paris : Amsterdam, 2007 (1981), p. 227–241.

HOPPE Dominique. « Qui défend encore le français à l'ONU ? », *Le Monde Diplomatique*, octobre 2012, p. 8.

JOUBERT Jean-Louis. « Le vaudou sans peine (ou réflexion sur l'épistémologie et la méthodologie des études francophones) », *Etudes françaises en Europe non-francophone*, Romanica Wratislaviensia, vol. XVII, n° 613, 1981, p.182–190.

JUPPÉ Alain. *Agir pour la francophonie*, in BEAUDOIN Louise et PAQUIN Stéphane (dir.). *Pourquoi la Francophonie*. Montréal : Vlb, 2008, p. 165–171.

KLINKENBERG Jean-Marie. « Autour du concept de langue majeure », GAUVIN Lise et BERTRAND Jean-Pierre (dir.). *Littératures mineures en langue majeure*. Toulouse : PUM, 2003, p. 41–56.

KLINKENBERG Jean-Marie. « Insécurité linguistique et production littéraire. Le problème de la langue d'écriture dans les lettres francophones », FRANCARD Michel *et al.* (dir.). *L'insécurité linguistique dans les communautés francophones périphériques*. Louvain-la-Neuve, n° spécial des Cahiers de l'institut de linguistique de Louvain, t.XIX, 1994, n°3-4, p.71–80.

LAZZERI Christian. « Reconnaissance spinoziste et sociologie critique. Spinoza et Bourdieu », CITTON Yves et LORDON Frédéric (dir.). *Spinoza et les sciences sociales. De la puissance de la multitude à l'économie des affects*. Paris : Éd. Amsterdam, 2008, p. 345–398.

LORCERIE Françoise. « Le primordialisme français, ses voies, ses fièvres », SMOUTS Marie-Claude (dir.). *La situation postcoloniale*. Paris : Presses de Sciences Po, 1997, p. 298–343.

LE BRIS Michel et ROUAUD Jean *et al.* « Pour une littérature-monde en français », *Le Monde des livres*, 16 mars 2007, p. 2.

MABANCKOU Alain. « Le Chant de l’oiseau migrateur », LE BRIS Michel et ROUAUD Jean (dir.). *Pour une littérature-monde*. Paris : Gallimard, 2007, p. 55–66.

MACKEY William. « Langue, dialecte et diglossie littéraire », GIORDAN Henri et RICARD Alain (dir.). *Diglossie et littérature*. Bordeaux–Talence : Maison des sciences de l’homme d’Aquitaine, 1976, p. 19–50.

MAGDELAINE-ANDRIANJAFITRIMO Valérie. « Champs et espaces littéraires : le cas des romans francophones mauriciens », GARNIER Xavier et ZOBBERMAN Pierre (dir.). *Qu’est-ce que l’espace littéraire ?*. Saint-Denis : Presses Universitaires de Vincennes, 2006, p. 137–156.

MARÇAIS William. « La diglossie arabe », *L’Enseignement Public*, n° 97, 1930, p. 401–409.

MAGNIER Bernard. « Beurs noirs à Black Babel », *Notre Librairie*, n°103, octobre-décembre 1990, p. 102–103.

MASSART-PIÉRARD Françoise « La Francophonie : complexité, ambivalence et jeu de “position” », BEAUDOIN Louise et PAQUIN Stéphane (dir.). *Pourquoi la Francophonie ?*. Montréal : Vlb, 2008, p. 47–62.

MBEMBE Achille. « La République et l’impensé de la “race” », BLANCHARD Pascal (dir.). *La fracture coloniale*. Paris : La découverte, 2006, p. 143–158.

MONGO-MBOUSSA Boniface. « La littérature des Africains de France, de la “postcolonie” à l’immigration », *Hommes et Migrations*, n° 1239, septembre–octobre 2002, p. 61–74.

MOUDILENO Lydie. « Littérature et postcolonie », *Africultures*, n° 28, mai 2000, p. 68–79.

MORETTI Franco. « Conjectures on World Literature », *New Left Review*, n° 1, janvier-février 2000, p. 54–68.

MORETTI Franco. « More Conjectures », *New Left Review*, n° 20, mars–avril 2003, p. 73–81.

PAQUIN Stéphane. « Pourquoi la Francophonie ? », BEAUDOIN Louise et PAQUIN Stéphane (dir.). *Pourquoi la Francophonie ?*. Montréal : Vlb, 2008, p. 21–33.

PARKER Gabrielle. « *Francophonie and universalité : evolution of two notions conjoined* », FORSDICK Charles et MURPHY David (éd.). *Francophone Postcolonial Studies : a Critical Introduction*. Liverpool : Hodder Education, 2003, p. 86–97.

PINÇON Michel et PINÇON-CHARLOT Monique. « Parade de l'oligarchie à Saint-Germain-des-Prés », *Le Monde diplomatique*, n° 683, février 2011, p. 22–23.

RAMHARAI Vicram. « Le champ littéraire mauricien », *Revue de littérature comparée*, n° 318, 2006, p. 173–194.

SAPIRO Gisèle. « Réseaux, institution(s) et champ », DE MARNEFFE Daphné et DENIS Benoît (éd.). *Les réseaux littéraires*. Bruxelles : le Cri/CIEL, 2006, p. 44–59.

SUGNET Charles. « Pour une littérature-monde en français : manifeste retro ? », *International Journal of Francophone Studies*, n°12, 2009, p. 237–252.

SARKOZY Nicolas. « Le discours de Dakar de Nicolas Sarkozy », *Le Monde*, 9 novembre 2007.

SALANSKIS Jean-Michel. « La philosophie de Jacques Derrida et la spécificité de la déconstruction au sein des philosophies du *linguistic turn* », RAMOND Charles (dir.). *Derrida : la déconstruction*. Paris : PUF, 2005, p. 13–51.

SCHUELLER Malini Johar. « *Decolonizing Global Theories Today : Hardt and Negri, Agamben, Butler* », *Interventions*, n° 11.2, 2009, p. 235–254.

SENGHOR Léopold Sédar. « La français, langue de culture », *Esprit*, novembre 1962, p. 837–844.

TOURAINÉ Alain. « Culture, construction de soi et vivre ensemble », SAEZ Jean-Pierre. *Culture et société. Un lien à recomposer*. Paris : De l'attribut, 2008, p. 189–197.

TRIMBUR Dominique. « Introduction », DUBOSCLARD Alain *et al.* (dir.), *Entre Rayonnement et réciprocité: contributions à l'histoire de la diplomatie culturelle*. Paris : Presse de la Sorbonne, 2002, p. 15–24.

TURBAN Carla. « Idéologie, esthétique et littérature-monde en français », *International Journal of Francophone Studies*, n° 12, 2009, p. 223–236.

VERGÈS Françoise. « Coloniser, éduquer, guider : un devoir républicain », LEMAIRE Sandrine et BLANCHARD Pascal. *Culture coloniale 1871–1931*. Paris : Autrement, 2003, p. 191–199.

VIGIER Philippe. « Diffusion d'une langue nationale et résistance des patois en France au XIX^e siècle », *Romantisme*, n° 25-26, 1979, p. 191–208.

WABERI Abdourahman. « Abdourahman Waberi ou la transhumance littéraire », MONGO-MBOUSSA Boniface. *Désir d'Afrique*. Paris : Gallimard, 2002, p. 101–106.

WICHT Bernard. « La diversité culturelle : le sens d'une idée », DIOUF Abdou (dir.). *Diversité culturelle et mondialisation*. Paris : Autrement, 2004, p. 10–28.

WIEVORKA Michel. « Les différences culturelles », SAEZ Jean-Pierre. *Culture et société. Un lien à recomposer*. Paris : De l'attribut, 2008, p. 179–183.

WOLTON Dominique. « Aux carrefours de l'histoire », LAULAN Anne-Marie. *Francophonie et mondialisation*. Paris : CNRS éditions, 2008, p. 23–28.

WABERI Abdourahman. « Les enfants de la postcolonie : esquisse d'une nouvelle génération d'écrivains francophones d'Afrique noire », *Notre Librairie*, n°135, septembre-décembre 1998, p. 8–14.

WABERI Abdourahman. « Abdourahman Waberi ou la transhumance littéraire », MONGO-MBOUSSA Boniface. *Désir d'Afrique*. Paris : Gallimard, 2002, p. 101–106.

WABERI Abdourahman. « Écrivains en position d'entraver », LE BRIS *et al.* . *Pour une littérature-monde en français*, Paris : Gallimard, 2007, p. 67–77.

REFERENCES ELECTRONIQUES :

[En ligne] Agence Universitaire de la Francophonie. « Accueil », 2012. [Consulté le 20 août 2012] Disponible sur : <http://www.auf.org/>

[En ligne] Appel. « L'appel pour une République multiculturelle et postraciale », *Respect Magazine*, n° 24, 20 janvier 2010. [Consulté le 5 novembre 2012] Disponible sur : <http://www.respectmag.com/appele-pour-une-republique-multiculturelle-et-postraciale>

[En ligne] BARRAT Jacques. « Questions au professeur Jacques Barrat », 2004. [Consulté le 17 août 2013] Disponible sur : <http://www.ladocumentationfrancaise.fr/dossiers/francophonie/peres-francophonie.shtml>

[En ligne] B. Ba. « Les ambitions francophones du petit émirat inquiètent », *Le Monde*, 6 janvier 2013. [Consulté le 10 janvier 2013] Disponible sur : <http://abonnes.lemonde.fr/cgi-bin/ACHATS/ARCHIVES/archives.cgi?ID=0dcceb726a52be92e98712bf3420ba2eb104abee9ad02cd1>

[En ligne] BEYALA Calixthe. « Mais que fait le Qatar dans la francophonie ? », *Marianne*, 11 janvier 2013. [Consulté le 10 juillet 2013] Disponible sur : http://www.marianne.net/Mais-que-fait-le-Qatar-dans-la-francophonie%C2%A0_a225517.html

[En ligne] Conférence ministérielle de la Francophonie. « Charte de la Francophonie », Antananarivo, le 23 novembre 2005. [Consulté le 5 novembre 2011] Disponible sur : http://democratie.francophonie.org/article.php3?id_article=1532&id_rubrique=62

[En ligne] CHEB SUN Marc. « Thuram et quatre personnalités lancent un appel à un “République multiculturelle et post- raciale” », *Le Monde*, 20 janvier 2010. [Consulté le 8 novembre 2012] Disponible sur : http://www.lemonde.fr/societe/article/2010/01/20/thuram-et-quatre-personnalites-lancent-un-appel-a-une-republique-multiculturelle-et-postraciale_1294537_3224.html

[En ligne] CHIVALLON Christine. « Retour sur la “communauté imaginée” d'Anderson. », *Raisons politiques*. mars 2007 n° 27, p. 131–172. [Consulté le 19 octobre 2012] Disponible sur : www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2007-3-page-131.htm

[En ligne] FABIUS Laurent. « Discours de Laurent Fabius, Ministre des Affaires étrangères et européennes », 2013. [Consulté le 10 septembre 2013] Disponible sur : <http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/les-francais-a-l-etranger/la-presence-francaise-a-l-etranger/les-francais-etablis-hors-de/article/17e-session-de-l-assemblee-des>

[En ligne] Franc-parler. « Dossier Francophonie », 2011. [Consulté 2 décembre 2012] Disponible sur : <http://www.franparler.org/dossiers/joubert2006.htm>

[En ligne] GARNIER Xavier. « Ngugi wa Thiong’o et la décolonisation par la langue », *Littératures noires* (« Les actes »), 2011. [Consulté le 10 décembre 2013] Disponible sur : <http://actesbranly.revues.org/488>

[En ligne] Geopolitis. « Notre Francophonie : quelles forces, quelles faiblesses ? », 2010. [Consulté le 17 mai 2013] Disponible sur : www.tsr.ch/emissions/geopolitis/2455600-geopiltis.html

[En ligne] GOHENEIX Alice. « Stratification linguistique et ségrégation politique dans l’Empire français : l’exemple de L’AOF (1903-1945) », *GLOTTOPOL*, n° 20, juillet 2012, p. 82–103. [Consulté le 12 janvier 2013] Disponible sur : http://www.univrouen.fr/dyalang/glottopol/telecharger/numero_20/gpl20_06goheneix.pdf

[En ligne] JACOT Martine. « Le Qatar ne paie pas ses contribution à la francophonie », *Le Monde*, 23 décembre 2013. [Consulté le 27 décembre 2013] Disponible sur : http://abonnes.lemonde.fr/proche-orient/article/2013/12/23/le-qatar-ne-paie-pas-ses-contributions-a-la-francophonie_4339252_3218.html?xtmc=qatar_membre_de_l_oif&xtr=1

[En ligne] LAROUSSE Foued. « Quelle politique linguistique pour quel État-nation ? », *GLOTTOPOL*, n° 1, janvier 2003. [Consulté le 17 juin 2013] Disponible sur : <http://www.univ-rouen.fr/dyalang/glottopol>

[En ligne] Les indigènes de la République. « Que voulons-nous ? », 2005. [Consulté le 13 octobre 2012] Disponible sur : http://www.indigenes-republique.fr/statique?id_article=189

[En ligne] Les indigènes de la République. « L'appel des indigènes de la République », 2005. [Consulté le 10 octobre 2012] Disponible sur : <http://www.indigenes-republique.fr/>

[En ligne] MARIE Virginie. « De la Francophonie “centripète” à une Francophonie périphériques », *Alternative Francophone*, vol. 1, 2009, p. 59–68. [Consulté le 12 avril 2013] Disponible sur : <http://ejournals.library.ualberta.ca/index.php/af>

[En ligne] MARTEL Frederic. « Pourquoi la France a perdu la bataille de la diplomatie culturelle », *L'Express*, 13 décembre 2011. [Consulté le 5 juin 2013] Disponible sur : http://www.lexpress.fr/actualite/politique/pourquoi-la-france-a-perdu-la-bataille-de-la-diplomatie-culturelle_1061087.html

[En ligne] MEMMI Albert. « La patrie littéraire du colonisé », *Le Monde diplomatique*, septembre 1996, p. 12. [Consulté le 2 mai 2012] Disponible sur : <http://www.monde-diplomatique.fr/1996/09/MEMMI/6060>

[En ligne] Ministère des Affaires étrangères. « La France en Espagne », 2012. [Consulté le 19 août 2012] Disponible sur : http://www.ambafrancees.org/france_espagne/spip.php?article5512,

[En ligne] NGUYEN Khanh Toan. « La francophonie comme acteur des relations internationales contemporaines : enjeux et perspectives (1986-2010) », sous la direction de Michel Guillou. - Lyon : Université Jean Moulin (Lyon 3), septembre 2012. [Consulté le 5 octobre 2013] Disponible sur : www.theses.fr/2012LYO30063

[En ligne] OIF (Organisation internationale de la Francophonie). « Déclaration de Bamako », 2000. [Consulté le 5 juin 2012] Disponible sur : http://www.francophonie.org/IMG/pdf/Declaration_Bamako_2000_modif_02122011.pdf

[En ligne] OIF (Organisation internationale de la Francophonie). « La diversité culturelle », 2010. [Consulté le 2 mars 2013] Disponible sur : <http://www.francophonie.org/-Diversite-culturelle-et-.html>

[En ligne] OIF (Organisation internationale de la Francophonie). « Qui sommes-nous ? », 2011. [Consulté le 21 mai 2013] Disponible sur : <http://www.francophonie.org/Qui%20-sommes-nous.html>

[En ligne] OIF (Organisation internationale de la Francophonie). « Qu'est-ce que la Francophonie ? », 2011. [Consulté le 16 juin 2013] Disponible sur : <http://www.francophonie.org/-Qu-est-ce-que-la-Francophonie-.html>

[En ligne] OIF (Organisation internationale de la Francophonie). « Le budget », 2011. [Consulté le 10 août 2012] Disponible sur : <http://www.francophonie.org/Le-budget.html>

[En ligne] OIF (Organisation internationale de la Francophonie). « Qu'est-ce que l'OIF ? », 2010. [Consulté le 27 avril 2012] Disponible sur : <http://www.francophonie.org/L-Organisation-internationale-de.html>

[En ligne] OIF (Organisation internationale de la Francophonie). « La Charte de la Francophonie », 2012^a. [Consulté le 08 octobre 2012] Disponible sur : <http://www.francophonie.org/La-Charte-de-la-Francophonie.html>

[En ligne] OIF (Organisation internationale de la Francophonie). « Le dénombrement des francophones » 2012^b. [Consulté le 18 mai 2012] Disponible sur : <http://www.francophonie.org/Denombrement-des-francophones.html>

[En ligne] RICARD Alain. « Conscience linguistique et littératures de l’Afrique : les passeurs de langue », LAM (Les Afriques dans le monde), Bordeaux, 1995^b. [Consulté le 20 novembre 2012] Disponible sur : <http://www.lam.sciencespobordeaux.fr/pageperso/cerpana.pdf>

[En ligne] RIFFARD Claire. « Francophonie littéraire : quelques réflexions autour des discours critiques », Item – ENS, 2008. [Consulté le 12 février 2013] Disponible sur : <http://www.item.ens.fr/index.php?id=207602>

[En ligne] ROBERT Martine. « La diplomatie culturelle plus que jamais d’actualité », *Les échos*, 13 décembre 2011. [Consulté le 2 juin 2013] Disponible sur : <http://blogs.lesechos.fr/echosculture/la-diplomatie-culturelle-plus-que-a8049.html>

[En ligne] Service public « Naturalisation : conditions à remplir », 2011. [Consulté le 27 août 2013] Disponible sur : <http://vosdroits.service-public.fr/F2213.xhtml>

[En ligne] Sénat. « Projet de loi de finances pour 2011 : Aide publique au développement – La francophonie en panne ? », 2010. [Consulté le 9 août 2013] Disponible sur : <http://www.senat.fr/rap/a10-114-2/a10-114-23.html>

[En ligne] Sénat. « Avis n° 114 (2010-2011) de M. Louis DUVERNOIS, fait au nom de la commission de la culture, déposé le 18 novembre 2010 », 2011. [Consulté le 09 août 2012] Disponible sur : <http://www.senat.fr/rap/a10-114-2/a10-114-23.html>

[En ligne] TV5 Monde. « Accueil Programmes », 2011. [Consulté le 20 septembre 2012] Disponible sur : <http://www.tv5.org/>

[En ligne] Université Senghor d'Alexandrie. « Présentation », 2011. [Consulté le 17 août 2012] Disponible sur : <http://www.usenghor-francophonie.org/>

[En ligne] VIGIER Philippe. « Diffusion d'une langue nationale et résistance des patois en France au XIX^e siècle », *Romantisme*, n° 25-26, 1979, p. 191–208. [Consulté le 28 mars 2012] Disponible sur : http://www.persee.fr/web/revues/home/prescript/article/roman_0048-8593_1979_num_9_25_5281

[En ligne] WABERI Abdourahman. « Dénationaliser les langues coloniales. Le français ne vous appartient pas ! », *Courrier international*, n° 909, 3 avril 2008. [Consulté le 25 janvier 2012] Disponible sur : <http://www.courrierinternational.com/article/2008/04/03/le-francais-ne-vous-appartient-pas>

Index :

A

Adam Jean–Michel, 48, 98
Affergan Francis, 349
Agamben Giorgio, 41, 178, 179, 383
Amar Yvan, 361
Amossy Ruth, 48, 105, 113, 123, 328
Amselle Jean–Loup, 43, 44, 172, 173,
176, 177, 215, 216
Anderson Benedict, 200, 202, 207,
210, 211, 212, 339, 387
Appadurai Arjun, 44, 267, 320
Appiah Anthony, 169, 179, 344, 345
Arendt Hannah, 161, 173, 346
Arnaud Serge, 351
Arnold Matthew, 156
Attal Frédéric, 83

B

Baaz Eriksson Maria, 351
Bakhtine Mikhaïl, 35, 36
Bal Willy, 263
Baladier Eva, 108
Balibar Étienne, 123, 130, 132, 189,
208
Bancel Nicolas, 68
Barrat Jacques, 24, 386
Barthes Roland, 195, 198, 322
Bayart Jean–François, 158

Beaucé Thierry de, 46, 77, 78, 113,
136
Beaudoin Louise, 352, 378, 380
Beniamino Michel, 38, 62, 69, 121,
126, 195, 198, 239, 240, 260, 261,
263, 264, 267, 269, 276, 277, 280
Bennetta Jules–Rosette, 287
Bensa Alban, 185, 262
Bergez Daniel, 204
Bessière Jean, 352
Bhabha Homi, 43, 172, 315
Blachère Jean–Claude, 244
Blanchard Pascal, 68, 129
Blanchot Maurice, 306
Bloche Patrick, 353
Boltanski Luc, 308, 310
Boniface Pascal, 144, 286, 287, 288
Bourdieu, 29, 79, 107, 191, 199, 200,
206, 213, 214, 217, 220, 293, 294,
295, 296, 297, 298, 299, 300, 304,
308, 310, 365, 381
Bouteldja Houria, 354
Brauman Roy, 144
Brouillette Sarah, 298, 327
Bruckner Pascal, 96, 97, 343
Butler Judith, 160, 345, 346, 383

C

Calvet Louis–Jean, 64, 135
Cantraine Philippe, 59
Casanova Pascale, 112, 120, 197, 201,
202, 207, 208, 209, 211, 216, 218,
219, 220, 225, 226, 229, 243, 251,
252, 278, 282, 283, 297, 302, 304,
305, 320
Castells Manuel, 308
Cazenave Odile, 271, 288, 299
Cerquiglini Bernard, 62, 209
Certeau Michel de, 355
Césaire Aimé, 109, 116, 153, 231, 232,
233, 281
Chakrabarty Dipesh, 175, 176, 177
Chamoiseau Patrick, 86, 213, 227, 228,
229, 233, 307, 328
Chanson Philippe, 355
Chatwin Bruce, 321
Chaudenson Robert, 239, 263
Chiapello Ève, 308, 310
Chivallon Christine, 210
Citton Yves, 381
Claisse Frédéric, 309
Combe Dominique, 25, 222, 233, 239,
257
Compagnon Antoine, 272, 273
Condorcet Nicolas, 356
Constantini Dino, 356
Cox Robert, 78

D

Damrosch David, 320
De Marnneffe Daphné, 356, 377, 383
Debardieux Bernard, 306, 307
Debord Guy, 90
Deleuze Gilles, 43, 172, 251, 252, 257
Deniau Xavier, 30, 47, 261, 265
Denis Benoît, 360, 382
Dereumaux René–Maurice, 24
Derrida Jacques, 43, 221, 222, 223,
224, 225, 340, 383
Díaz Elena Alberto, 63
Dion Robert, 197, 262
Diop Boubacar Boris, 237
Diop Papa Samba, 380
Diouf Abdou, 37, 46, 58, 64, 65, 76,
77, 89, 90, 95, 96, 97, 100, 102, 109,
110, 116, 118, 137, 142, 147, 148,
151, 165, 166, 167, 169, 184, 186,
187, 188, 323, 324
Djebar Assia, 227, 323
Djian Jean-Michel, 357
Donfried Mark, 84, 358
Dorlin Elsa, 211, 212
Du Bellay Joachim, 134, 135, 202,
203, 204, 206, 209
Dubois Jacques, 194
Dubois Vincent, 358
Dubosclard Alain, 358, 384
Dubreuil Laurent, 35, 36, 47, 55, 69,
70, 72, 91, 92, 119, 123, 124, 136,
205, 206, 347

Ducournau Claire, 303
Dueck Jennifer, 83
Dumont Pierre, 358

E

El Tibi Zeina, 359
Ellenbogen Alice, 137
Étiemble René, 359
Even–Zohar Itamar, 378

F

Fanon Frantz, 160, 232, 233, 245, 255
Farandjis Stélio, 168
Febvre Lucien, 195
Fonkoua Romuald, 274, 276, 284
Forsdick Charles, 328
Foucault Michel, 33, 34, 35, 43, 54,
69, 177, 178, 179, 193, 260, 289,
366
Fraisie Emmanuel, 204
Francard Michel, 236
Fumaroli Marc, 204, 206

G

García Mar, 11, 327, 330
Garnier Xavier, 11, 109, 244, 245, 246,
247, 252, 254, 256, 270, 298, 306,
329, 351

Gauvin Lise, 74, 76, 198, 217, 226,
227, 233, 234, 235, 237, 238, 245,
247, 248, 252

Geertz Clifford, 161

Genette Gérard, 296

Gèze François, 80, 81

Gienow-Hecht Jessica, 82

Gilroy Paul, 345

Giordan Henri, 361, 382

Glasze Georg, 163

Glissant Édouard, 25, 44, 74, 76, 83,
217, 222, 226, 233, 234, 238, 252,
284, 307, 361

Goheneix Alice, 231

Gonthier Josiane, 65, 165

Goody Jack, 215

Gournay Bernard, 361

Gramsci Antonio, 69, 78, 177, 208,
378

Grutman Rainier, 248

Guattari Félix, 172, 251, 252

Guillaumin Colette, 161

Guillou Michel, 62, 166, 389

Gyssels Kathleen, 150

H

Hagège Claude, 46, 78, 91, 97, 98, 99,
113, 117, 118, 125, 126, 136, 146

Hale Thomas, 69, 70, 73, 75

Halen Pierre, 265, 266, 275, 276, 291,
295, 296, 299, 300, 301, 302, 303,
309

Hall Stuart, 115, 156
Hampâté Bâ Amadou, 232
Hardt Michael, 177, 178, 383
Hegel Friedrich, 34, 216
Heidegger Martin, 176
Herschberg-Pierrot Anne, 349
Hoppe Dominique, 72
Huggan Graham, 175, 298, 327
Hume David, 98, 216
Huntington Samuel, 166

I

Ibhawok Bonny, 363

J

Jackson John E, 222
Joubert Jean-Louis, 220, 227
Julia Dominique, 162
Jullien François, 148, 347

K

Kant Immanuel, 51, 79, 170, 216
Kateb Yacine, 227, 232, 264
Kesteloot Lilyan, 274
Khatibi Abdelkébir, 224
Khiari Sadri, 354
Klinkenberg Jean-Marie, 235, 236
Kristeva Julia, 162
Kuhn Thomas Samuel, 289

L

Labov William, 236
Lafon Jacques, 129
Lahire Bernard, 293
Lanson Gustave, 195
Laroussi Foued, 67
Latouche Serge, 176
Laulan Anne-Marie, 143, 181
Lazarus Neil, 174, 179
Lazzeri Christian, 295
Le Bris Michel, 308, 318, 320, 321
Lecharbonnier Bernard, 100
Léger Jean-Marc, 46, 56, 59
Lemaire de Belges, 68, 134, 203
Lemaire Sandrine, 134, 203
Levinas Emmanuel, 41
Lorcerie Françoise, 160, 161
Lordon Frédéric, 381
Lüsebrink Hans-Jürgen, 357, 380
Lyotard Jean-François, 29

M

Mabanckou Alain, 286, 323
Macherey Pierre, 193
Magdelaine-Andrianjafitrimo Valérie,
382
Magnier Bernard, 287, 288
Maingueneau Dominique, 48, 315,
316, 317
Manessy Gabriel, 207
Maritain Jacques, 152

Martel Frederic, 84
Massart-Piérard Françoise, 37
Mattelart Armand, 159
Maugey Axel, 65
Mauss Marcel, 161
Mbembe Achille, 32, 42, 68, 124, 161,
162, 342
Mead Walter Russel, 96
Meizoz Jérôme, 29, 317
Memmi Albert, 225, 239, 253, 254
Michaud Yves, 367
Midiohouan Guy Ossito, 274
Mill John Stuart, 98
Mongo–Mboussa Boniface, 382, 384,
385
Montesquieu Charles de Secondat,
116, 346, 368
Morin Edgar, 162
Moudileno Lydie, 287
Moura Jean–Marc, 24, 38, 171, 173,
246, 247, 248, 264, 265, 270, 313,
314, 328
Mouralis Bernard, 70, 71, 147, 200,
215, 243, 259, 274, 275, 279, 281,
282, 284, 296, 297, 322
Mudimbe Valentin-Yves, 43, 131
Murphy David, 383

N

Negri Antonio, 177, 178, 383
Négrier Emmanuel, 369
Neveu Erik, 367

Ngandu Nkashama Pius, 275, 288
Nguyen Khanh Toan, 56
Nora Pierre, 379
Nye Joseph, 44, 81

O

Ortega y Gasset José, 114
Orwell George, 282
Ory Pascal, 369

P

Pageaux Daniel–Henri, 370
Paquin Stéphane, 81, 82
Parker Gabrielle, 383
Parry Benita, 174
Philippe Gilles, 172, 321, 364, 384
Pinçon Michel, 299
Pinçon-Charlot Monique, 383
Pinau Bernard, 371
Pisier Évelyne, 128, 129
Poe Edgar Allan, 370
Poissonier Arianne, 370
Prendergast Christopher, 320
Provenzano François, 16, 33, 38, 39,
60, 73, 74, 80, 87, 88, 89, 90, 92,
108, 149, 152, 153, 168

R

Ramharai Vicram, 305
Ramond Charles, 383

Raymond Jean–François, 156
Reclus Onésime, 23, 73, 74, 88, 117,
135
Renan Ernest, 55, 121, 122, 127
Revel Jacques, 355
Ricard Alain, 237, 241, 273, 274, 275
Ricardo David, 98
Ricœur Paul, 40, 172
Riesz János, 357
Riffard Claire, 74, 220, 221, 241, 293
Rivarol Antoine de, 77, 113, 118, 135,
136, 205, 346
Robert Martine, 84, 263, 264
Roche François, 371
Rosello Mireille, 106
Rouaud Jean, 318, 321
Roy Jean–Louis, 46, 84, 85, 90, 96, 97,
99, 100, 101, 127, 138, 143, 180,
182
Rushdie Salman, 219, 268, 286, 319

S

Saaïda Oissila, 376
Said Edward, 43, 156, 175, 177, 260,
315
Salanskis Jean–Michel, 224, 225
Salon Albert, 82
Sapiro Gisèle, 303, 304, 308, 310, 358
Sartre Jean–Paul, 32, 150, 231, 232,
241, 243, 245, 322, 380
Savidan Patrick, 159, 161
Sayous Pierre–André, 39, 88, 244

Schon Nathalie, 373
Scott James, 249
Segalen Victor, 172, 226
Senghor Léopold Sédar, 30, 31, 58, 62,
75, 106, 110, 111, 112, 113, 116,
121, 125, 142, 149, 150, 151, 152,
166, 219, 231, 232, 233, 241, 242,
243, 246, 264, 280, 323, 338, 390
Singaïny Patrick, 368
Smith Adam, 98
Smouts Marie–Claude, 381
Sournia Gérard, 370
Spivak Gayatri Chakravorty, 177, 284,
320
Stora Benjamin, 68, 156, 157, 158,
184, 342, 343
Suchet Myriam, 248
Sugnet Charles, 319, 323

T

Tavernier Yves, 373
Taylor Charles, 159
Tétu Michel, 24, 138, 165, 261, 264
Tiffin Helen, 174
Tobelem Jean–Michel, 369
Todorov Tzvetan, 32, 344, 346
Toledo Camille de, 321
Tougas Gérard, 195, 263
Traisnel Christophe, 374
Tréan Claire, 137
Trimbur Dominique, 84
Turban Carla, 321

Tzu Sun, 99

V

Valantin Christian, 56, 58, 60, 63, 65,
66, 79, 142, 144, 323

Valéry Paul, 116, 297

Veldwachter Nadège, 303

Verschave François–Xavier, 75, 245

Viatte Auguste, 126, 264, 277, 278

Vigier Philippe, 210

Vogel Klauss, 247

W

Wa Thiong’o Ngugi, 74, 110, 111,
112, 237, 240, 254, 255, 256, 257

Waberi Abdourahman, 226, 236, 285,
286, 287, 288, 329, 384, 385

Wallerstein Immanuel, 188

Waquet Françoise, 206

Warnier Jean–Pierre, 375

Weber Max, 161, 208

Weinrich Harald, 237

Wicht Bernard, 169

Williams Raymond, 156

Wolton Dominique, 46, 182

Z

Zabus Chantal, 376

Zerbini Laurick, 376

Zoberman Pierre, 306

Les discours de la f(F)rancophonie au XXI^e siècle : enjeux culturels, idéologiques et politiques

Résumé

Cette thèse porte sur les discours *de* et *sur* la francophonie au XXI^e siècle, à un moment où l'argumentaire de la Francophonie officielle reposant sur le modèle républicain français et les valeurs qui lui sont associées est contraint de se renouveler, dans un contexte de tiraillement des identités culturelles entre la mondialisation et l'ethnicisation. Nous proposons de désigner par l'expression : *f(F)rancophonie*, le tissage de liens problématiques, contradictoires et source de violence symbolique, entre la francophonie, en tant qu'ensemble de locuteurs, et la Francophonie institutionnelle. Les discours de la f(F)rancophonie révèlent l'existence d'une manipulation politique de la langue et de la culture s'appuyant sur différents modèles idéologiques de société. L'approche pluridisciplinaire de notre étude permet de mettre au jour, notamment grâce aux outils théoriques de l'analyse du discours et de la pensée postcoloniale, l'alimentation problématique de l'impérialisme culturel à l'œuvre dans la construction de la politique d'influence française (*soft power*). En effet, le dispositif institutionnel francocentré offre une force pragmatique à la stratégie discursive de la Francophonie et à sa rhétorique de lutte, de rayonnement et d'universalisme contre l'anti-modèle anglo-américain. Le nouveau paradigme de la diversité culturelle peine parfois à masquer la conception d'une langue française porteuse de l'universalisation d'une culture et d'une identité nationale. L'observation de la langue et de la littérature au prisme des institutions permet d'éclairer les discours de la f(F)rancophonie littéraire dans lesquels l'écrivain francophone semble souvent contraint de composer avec l'héritage colonial d'une langue française auréolée de prestige. Enfin, notre analyse de la théorie et des études littéraires francophones interroge les postures d'écrivains face à l'interrelation du centre français et de ses périphéries.

Mots clés : f(F)rancophonie, universalisme, soft power, diversité culturelle, études francophones, discours.

f(F)rancophonie *Discourse in the XXIth Century : Cultural, Ideological and Political Issues*

Abstract

The doctoral thesis carried out is based on francophonie discourse in the XXIth century, both *from* and *about* francophonie. This is a period in which official Francophonie arguments are based on the French republican model, as well as the values associated with it, which is obliged to renew itself within the present context whereby cultural identities are torn between globalisation and ethnicisation. For the purposes of the present research the term *f(F)rancophonie* shall be defined as the weaving of problematic and contradictory links, which are sources of symbolic violence, between francophonie, in terms of speakers as a whole, and institutional Francophonie. f(F)rancophonie discourse reveals the existence of political manipulation of language and culture through different ideological models of society. The multidisciplinary approach of the present investigation has enabled the updating of the problematical extension of cultural imperialism at work in the construction of French influence policy (soft power), notably thanks to discourse analysis and postcolonial thought theoretical tools. Indeed the francocentered institutional system provides pragmatic power to the Francophonie discursive strategy and to its rhetoric of struggle, influence and universalism against the anglo-american anti-model. At times the new cultural-diversity paradigm struggles to conceal the conception of a French language which is the bearer of universalisation of one single cultural and national identity. The comment of language and literature through institutions sheds light on literary f(F)rancophonie discourse within which the francophone writer often appears obliged to compose with the colonial heritage of the French language which is haloed with prestige. Lastly the present analysis of francophone literary theories and studies examines the positions of writers in view of the interrelation between the French center and its peripheries.

Keywords : *f(F)rancophonie, universalism, soft power, cultural diversity, francophone studies, discourse.*

UNIVERSITE SORBONNE NOUVELLE - PARIS III
ED 120 Littérature française et comparée
EA 4400 Écritures de la modernité, littérature et sciences
humaines
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 17, rue de la Sorbonne 2e étage, escalier C
75230 Paris Cedex 5

UNIVERSIDAD AUTÓNOMA DE BARCELONA
Departamento de Filología Española
Doctorado en Teoría de la literatura y literatura comparada
Edificio B - Facultad de Filosofía y Letras
08193 Bellaterra (Barcelona)